



HAL
open science

L'adhésion du Liban à l'OMC : une évaluation d'impact ex ante macro et micro économique

Ghada Tabbah

► **To cite this version:**

Ghada Tabbah. L'adhésion du Liban à l'OMC : une évaluation d'impact ex ante macro et micro économique. Economies et finances. Université Sorbonne Paris Cité, 2015. Français. NNT : 2015US-PCD038 . tel-01533700

HAL Id: tel-01533700

<https://theses.hal.science/tel-01533700>

Submitted on 6 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS XIII – PARIS NORD
« U.F.R. DE SCIENCES ECONOMIQUES »

N° attribué par la bibliothèque

□□□□□□□□□□

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS XIII

Discipline : Sciences Économiques

Présentée et soutenue publiquement

par

Ghada Tabbah

Le 8 Juin 2015

**L'ADHÉSION DU LIBAN À L'OMC: UNE ÉVALUATION D'IMPACT
EX ANTE MACRO ET MICRO-ÉCONOMIQUE**

Jury

Directeur de thèse : Monsieur Jean-Pierre CLING,

Centre d'économie Paris Nord et ministère des Affaires étrangères et du Développement international,

Rapporteurs : Monsieur Marc RAFFINOT,

Maître de conférences à l'Université Paris Dauphine, HDR,

Monsieur François ROUBAUD,

Directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement

Suffragants : Monsieur Marc LAUTIER

Maître de conférences à l'Université Paris 13

Monsieur Jacques MAZIER

Professeur émérite à l'Université Paris 13

Monsieur Raed SAFADI

Directeur adjoint du commerce et de l'agriculture, Organisation de coopération et de développement économiques

Remerciement

Mes remerciements les plus sincères s'adressent en premier lieu à Monsieur Jean-Pierre CLING, pour ses qualités humaines et sa gentillesse, pour l'encadrement scientifique dont j'ai pu bénéficier, pour sa disponibilité tout au long de ces années, même lors des week-ends et lorsqu'il était en mission, pour les longues heures de discussion, pour les conseils qu'il m'a accordés tout au long de la rédaction, pour son encouragement et ses messages motivants... Merci pour tout.

Mes remerciements vont aussi à Monsieur Marc RAFFINOT, pour m'avoir introduite à mon directeur de thèse, pour nos rencontres à DIAL et à Paris-Dauphine, pour ses précieux conseils et pour avoir accepté d'être le rapporteur de ma thèse.

Je tiens à remercier également Monsieur François ROUBAUD, pour m'accorder l'honneur de faire partie du jury et de bien vouloir évaluer mon travail en tant que rapporteur.

Je remercie également Monsieur Raed SAFADI, pour sa générosité, pour nos discussions fructueuses et nos rencontres à l'OCDE, malgré son programme chargé. Je le remercie pour avoir accepté de faire partie du jury.

Je remercie Monsieur Jacques MAZIER, pour avoir accepté et m'accorder l'honneur de faire partie du jury.

Je tiens aussi à exprimer mes remerciements à Monsieur Marc LAUTIER, pour faire partie du jury et pour ses précieux conseils qui ont permis d'affiner ce travail.

Mes sincères gratitude et reconnaissances vont à Monsieur Albert DAGHER, pour me faire découvrir et aimer l'économie.

Cette thèse doit beaucoup à Monsieur Hedi BCHIR et Monsieur Kanj HAMADE, pour leur aide dans la modélisation en équilibre général calculable. Elle doit également à Monsieur Georges NEHME, pour les informations qu'il m'a confiées quant au processus d'adhésion du Liban à l'OMC.

A Wassim, mon grand frère, pour ses coups de mains en informatique, sa disponibilité et son soutien. A Maxim, mon petit frère, pour être à mes côtés. A Boutros, mon cousin, pour son hospitalité et ses orientations. A ma famille, pour son soutien et les paroles réconfortantes durant ces longues années de thèse.

Résumé

Bien que la littérature théorique et empirique étudiant les effets de l'OMC et d'une libéralisation commerciale sur les performances économiques des pays et sur le bien-être soit riche, il existe une absence de consensus quant aux liens commerce-croissance-pauvreté. Les liens ne sont ni simples, ni automatiques et requièrent d'être traités avec précaution, tout en prenant en compte les spécificités nationales et le contexte particulier de chaque pays. D'où l'attention particulière apportée à l'économie libanaise, une économie en reconstruction, caractérisée entre autres par un déficit commercial chronique et engagée depuis 1999 dans le deuxième plus long processus d'adhésion à l'OMC, qui semble loin d'être achevé. Pour examiner les impacts potentiels de l'adhésion du pays à l'OMC sur les grandeurs macroéconomiques, un modèle d'équilibre général calculable dynamique est employé, et différents scénarios sont simulés. L'analyse en équilibre général est combinée avec une analyse de micro-simulation comptable, évaluant les impacts micro-économiques sur les différentes catégories des ménages. Les résultats suggèrent que l'adhésion du pays à l'OMC entraînerait une évolution plus favorable des grandeurs macro-économiques par rapport au scénario de base (surtout lorsqu'un mécanisme d'augmentation de la productivité totale des facteurs entre en jeu). Une adhésion permettrait également une baisse de la pauvreté et des inégalités, en améliorant la situation des travailleurs non qualifiés.

Mots Clés:

Liban, Modèle d'équilibre général calculable dynamique, Organisation Mondiale du Commerce, Libéralisation commerciale, pauvreté et inégalités.

Lebanon's Accession to the WTO: An *ex ante* macro and micro-economic impact assessment

Abstract

Although the theoretical and empirical literature studying the effects of the WTO and trade liberalization on the economic performance of countries and the well-being is rich, it remains that there is a lack of consensus on the links trade-growth-poverty. The links are neither simple nor automatic and require to be treated with caution, and to take into account national specificities and the particular context of each country. Hence the special attention given to the Lebanese economy, characterized among others by a chronic trade deficit, and by the second longest WTO accession process, which dates from 1999 and seems far from over. To examine the impacts of Lebanon's accession to the WTO on macroeconomic variables, a dynamic CGE model is used, and different scenarios are simulated. Using a sequential approach, the general equilibrium analysis is combined with a microsimulation analysis, evaluating the micro-economic impacts on different categories of households, poverty and inequality. The results suggest that the country's accession to the WTO leads to a more favorable economic performances compared to the baseline scenario (especially when the mechanism of the increase in total factor productivity is put into play). It also allows a reduction in poverty and inequality, by improving the situation of unskilled workers.

Keywords :

Lebanon, Dynamic Computable General Equilibrium Model, World Trade Organization, Trade Liberalization, Poverty and Inequalities.

Table des matières

Introduction Générale	11
Chapitre 1 - L'impact de l'adhésion à l'OMC et de la libéralisation commerciale : une revue de littérature	25
1. Introduction	26
2. la relation commerce-croissance et pauvreté : rappels théoriques et résultats des études empiriques	29
3. OMC-Commerce-Croissance : Quelle relation?	33
4. Les résultats de quelques études-pays sur l'impact de la libéralisation commerciale	51
5. Synthèse des principaux résultats	77
6. Conclusion	79
Chapitre 2 - Principales caractéristiques de l'économie et de la politique commerciale du Liban	81
1. Introduction	82
2. Les caractéristiques de l'économie libanaise	84
3. Le commerce extérieur du Liban : Structure et caractéristiques	91
4. La description de la politique commerciale	101
5. Les accords commerciaux régionaux	110
6. La description du processus d'adhésion à l'OMC	115
7. Les discussions internes (opposants/partisans)	120
8. Conclusion	125
Chapitre 3 - Evaluation de l'impact macroéconomique de l'adhésion à l'OMC: Simulation à l'aide d'un MEGC dynamique récursif.....	127
1. Introduction	128
2. Les MEGC déjà appliqués au Liban	131
3. Description du modèle d'équilibre général calculable	136
4. La construction de la matrice de comptabilité sociale	148
5. L'impact de l'adhésion du Liban à l'OMC	151
6. Les résultats macroéconomiques du modèle	163
7. Conclusion	180
Chapitre 4 - L'adhésion du Liban à l'OMC et pauvreté : Analyse d'équilibre partiel	183

1. Introduction	184
2. Le lien commerce - bien être	188
3. Variations des prix et transmission des chocs	190
4. La méthodologie empirique	196
5. Examen de la pauvreté Monétaire au Liban	199
6. Le profil de la pauvreté au Liban	205
7. Transmission des chocs et effet de consommation	209
8. Effets sur la pauvreté et analyse du Bien-être (approche revenu)	221
9. Conclusion	237
Conclusion Générale.....	241
Bibliographie.....	251
Annexes.....	265
1. Annexe A	266
2. Annexe B	268

Introduction Générale

« Le commerce international est un élément essentiel d'un effort intégré visant à éradiquer la pauvreté, à garantir la sécurité alimentaire et à promouvoir la croissance économique... »

Ban Ki-Moon, 2014

Comme le montre la citation en exergue, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Ban Ki-moon, a ouvert le Forum public 2014 de l'OMC en rejoignant les affirmations traditionnelles des Institutions de Bretton Woods. Selon ces institutions, l'ouverture et la libéralisation des échanges sont considérées comme ayant joué un rôle majeur dans la remarquable expansion des pays industriels depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale et dans les performances économiques des pays qui ont décollé au cours des dernières décennies. Ces politiques constituent ainsi des axes essentiels dans toute stratégie de développement et de croissance.

Cette stratégie de développement s'inspire du modèle libéral de politique économique baptisé « Consensus de Washington » par Williamson (1990). Ce modèle fixe parmi ses recommandations la libéralisation du commerce et l'adoption d'une stratégie de croissance extravertie. Bien que ce consensus ait été remis en question (Stiglitz, 1998) et qu'on le considère parfois comme un échec (Rodrik, 2001 ; 2006), ses prescriptions qui ont constitué la base des plans d'ajustement structurel des années 1980 continuent à alimenter une partie du contenu des programmes de lutte contre la pauvreté des années 2000. Ces plans de développement sont mis en place dans les pays en voie de développement, sous l'égide du Fonds monétaire international et la Banque mondiale, avec pour objectif d'assurer une croissance durable permettant de réduire la pauvreté.

D'une manière générale, trois faits majeurs marquent l'évolution du commerce international et de l'économie mondiale au cours des dernières décennies : 1- Depuis plusieurs décennies, le commerce mondial augmente en moyenne presque deux fois plus vite que la production mondiale. 2- Au cours des trente dernières années, le commerce mondial des marchandises et des services commerciaux a augmenté d'environ 7% par an en moyenne en volume. 3- La croissance du PIB des PED est allée de pair avec leur intégration dans l'économie mondiale. La part des économies en développement dans la production mondiale est ainsi passée de 23% à 40% entre 2000 et 2012. Leur part du commerce mondial a également augmenté, passant de 33% à 48% au cours de la même période (OMC- Rapport sur le commerce mondial, 2014).

Cette rapide progression des échanges commerciaux n'est pas un phénomène nouveau : la phase précédente de mondialisation qui va du milieu du XIX^{ème} siècle à la première Guerre mondiale s'était également traduite par une forte croissance des échanges internationaux et de la production mondiale (OMC, 2008a). Ce sont les modalités de l'ouverture des économies qui ont évolué, laquelle évolution est favorisée par des choix politiques d'intégration régionale et par des progrès techniques accélérant la transmission des informations et la baisse des coûts de transport. Récemment, on observe une tendance accrue à une libéralisation commerciale plus poussée, laquelle semble le fruit d'une combinaison d'initiatives unilatérales, régionales et multilatérales.

Du milieu des années 1980 au milieu des années 1990, les réformes unilatérales de libéralisation du commerce ont traduit un changement d'attitude radical des pays en développement consistant à renoncer aux politiques protectionnistes et quasi-autarcique de substitution aux importations à l'honneur dans le passé. Cette libéralisation unilatérale des échanges a été en général proportionnelle au degré de protection initiale. La libéralisation des échanges est devenue un symbole de progrès économique, et a constitué une condition majeure dans les plans de développement du FMI et de la Banque Mondiale pour l'octroi de financements et d'allègement de la dette (Cling et *alii*, 2004).

Au niveau régional, les accords commerciaux entre les pays ou groupe de pays se sont multipliés, pour passer entre 1990 et 2014, de 70 à 379 accords en vigueur. Outre leur aspect commercial, ces accords régionaux sont venus renforcer des objectifs géopolitiques, qu'il s'agisse de resserrer les relations politiques avec les pays voisins ou de consolider la sécurité régionale. Quant à la libéralisation commerciale multilatérale, celle-ci a été surtout renforcée par la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Héritière du GATT (General Agreement on Tariff and Trade - Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'OMC lui a succédé en 1995 afin, principalement, de mieux accompagner le mouvement de libéralisation du marché mondial. En effet, l'OMC est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays, favorisant autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges. Considérée comme le pendant commercial du FMI et de la Banque mondiale, la création de l'OMC s'intègre dans cet esprit « universaliste » de Bretton Woods.

En septembre 2014, l'organisation est composée de 160 membres et 24 observateurs, et regroupe toutes les puissances mondiales avec l'adhésion de la Fédération de Russie en 2012. En dépit des critiques adressées à la conférence ministérielle qui s'est tenue à Bali en juillet 2014, et malgré le désarroi causé par l'impasse des négociations commerciales de l'actuel cycle de Doha et le nombre croissant d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux conclus en dehors de la sphère de l'OMC, peu nombreux sont les candidats à l'adhésion disposés à laisser leur place dans la file d'attente. Le Liban n'est pas une exception.

Qualifié autrefois de Suisse du Moyen Orient, le Liban constituait jusqu'à la guerre civile entamée dans les années 1970 un centre commercial régional dynamique, liant l'Orient à l'Occident. Cette ouverture au monde et son « talent » d'échange ne sont pas un

phénomène récent. Ils datent de l'Antiquité pendant laquelle la puissance des Phéniciens a connu son apogée, qui leur a permis de s'assurer de la maîtrise du commerce méditerranéen. Il y a cinquante ans, un célèbre économiste libanais considérait encore que le Liban était avant tout une nation commerçante, avec un avantage particulier dans l'exportation de services (Chiha, 1964): « *Les chances du Liban sont beaucoup plus dans la distribution que dans la fabrication, sur notre territoire et à l'extérieur [...]. Et la distribution ne doit pas être seulement celle des biens matériels ; mais aussi et surtout celle des services, c'est-à-dire celle de la connaissance et de l'expérience* » (Haykal et Hariri, 2012).

Dans le monde contemporain, tout en reconnaissant la nécessité d'assurer un environnement commercial ouvert et équitable, et dans une tentative de maintien de ses relations commerciales avec les pays voisins et du monde, le Liban a essayé d'affirmer sa position dans les organisations internationales. Le Liban est en effet l'un des premiers signataires du GATT de 1947 et a contribué de manière significative à l'élaboration et au façonnement des règles du GATT. Il a dû se retirer en 1951 pour des raisons politiques. Depuis, les gouvernements libanais successifs ont maintenu une position généralement non interventionniste à l'égard de l'investissement privé, et la propriété publique a généralement été limitée aux infrastructures et aux services publics (Dagher, 2005).

En 1990, lors de la fin de la guerre civile qui a duré 15 ans, le Liban a essayé de retrouver son rôle commercial. La libéralisation commerciale et l'ouverture économique ont constitué les deux principaux piliers de l'ordre du jour des gouvernements libanais qui se sont succédé depuis 1990. Le Liban a signé des accords commerciaux régionaux, avec ses principaux partenaires commerciaux : le GAFTA (Grande zone arabe de libre-échange) a été signé avec les pays arabes et l'Accord d'Association avec l'Union Européenne.

Dans ce pays de contradictions, lesquelles sont majeures dans le social, l'économique, la composition régionale et les distributions sectorielles, une autre contradiction apparaît

quant à son lien avec l'OMC. En effet, comment se fait-il qu'un pays fondateur du GATT, ayant rédigé les conventions de l'accord du commerce international, ne soit toujours pas admis dans l'organisation mondiale du commerce? Pourquoi son processus d'adhésion à cette organisation, dont les deux-tiers de ses membres sont des pays en voie de développement, est l'un des plus long processus?

En effet, depuis 1999, le Liban a présenté sa demande d'adhésion à l'organisation, et jusqu'à ce jour, c'est-à-dire après 15 ans de négociations, le pays n'est pas toujours admis. Les raisons sont imparfaitement connues. Elles sont de trois : politique, technique et législatif.

Du côté politique, le conflit historique avec Israël, loin d'être résolu, pose toujours problème. Du côté technique, les produits libanais, ne respectant pas les standards de qualité internationaux, ne peuvent pas accéder aux marchés étrangers, devenus de plus en plus exigeants avec la montée progressive des barrières qualitatives qui viennent compenser le démantèlement douanier. Du côté juridique, le processus d'adhésion à l'OMC a un contenu juridique prononcé puisqu'il implique une transformation de la législation économique intérieure et des moyens de régulation du commerce extérieur du requérant, assurant sa conformité aux dispositions de l'organisation concernant la transparence et les formes juridiques (Safadi et *alii*, 2004).

Sur un autre plan, l'adhésion du Liban à l'OMC reflète actuellement une préoccupation majeure au niveau intérieur, qui fait opposer partisans et adversaires de cette mesure.

Pour les premiers, le Liban est prêt à affronter ce choc de libéralisation ; il a déjà assoupli sa politique commerciale et l'adhésion favoriserait un meilleur accès aux marchés d'exportations, réduirait les coûts des intrants importés et encouragerait les investissements directs étrangers. Pratiquement, tous les pays qui ont atteint une croissance économique soutenue y sont parvenus en saisissant les opportunités offertes par la libéralisation des marchés mondiaux.

En face, se trouvent les arguments des opposants qui reflètent les inquiétudes des producteurs, surtout agricoles, incapables d'affronter la concurrence étrangère, et qui risquent de se retirer du marché avant même de profiter des opportunités probables à l'exportation qu'une telle adhésion pourrait offrir. Une ouverture plus poussée risquerait, selon eux, d'entraîner une récession économique avec le retrait des producteurs nationaux du marché, et risquerait d'avoir des impacts négatifs sur la pauvreté, la distribution des revenus et les inégalités.

Ce débat qui divise les décideurs et l'opinion publique libanaise n'a jamais jusqu'à cette date fait l'objet d'une évaluation quantitative. Les raisons sont diverses. Elles s'expliquent techniquement par le manque de données suffisantes et s'explique pratiquement par les préoccupations politiques, sociales et les crises majeures qu'affronte le pays. Même une étude récente, publiée en 2014 par les éditions universitaires européennes, qui se centre sur l'étude du processus d'adhésion du Liban à l'OMC, se contente d'une analyse qualitative sans faire usage d'un modèle quantitatif (Haddad, 2014).

Ce même débat qui oppose les partisans aux opposants en ce qui concerne les effets d'une libéralisation commerciale accrue sur la croissance et le bien-être au Liban constitue l'objet d'un grand débat loin d'être clos entre les économistes au niveau mondial. Il a donné lieu à une littérature économique assez développée, cherchant à établir un lien entre le commerce et la croissance et plus récemment, entre le commerce et la pauvreté. Cette controverse entre les économistes sur les liens commerce-croissance-pauvreté est loin d'être tranchée, chaque partie ayant ses propres arguments théoriques et empiriques à avancer et à faire valoir.

A la tête des arguments traditionnels appuyant la thèse selon laquelle l'ouverture commerciale est favorable à la croissance se trouve un certain nombre d'études récentes suscitant l'appui du FMI, de la Banque mondiale, de l'OCDE et de l'OMC démontrant une corrélation positive entre l'ouverture commerciale et la croissance économique. Ces

études « pro-échanges » se trouvent attaquées par d'autres recherches empiriques (Rodriguez et Rodrik, 2001) critiquant surtout les méthodes utilisées pour mesurer l'ouverture et appelant à la non-surestimation du régime de libre-échange, surtout lorsqu'il s'agit des pays en voie de développement.

Le débat devient beaucoup plus complexe lorsqu'il s'agit d'envisager les liens commerce-pauvreté : « ...nous chercherons à savoir si le processus de libéralisation des échanges commerciaux ou le maintien d'un régime de libre-échange peuvent être la cause de la pauvreté qui hante nos consciences ou si au contraire ils ont contribué à la faire reculer » (Winters et alii, 2000). Les corrélations ne sont ni simples, ni automatiques, mettant en jeu divers mécanismes de transmission, rendant les études et les conclusions spécifiques à chaque cas d'étude et à chaque contexte socio-économique. En effet, dans certains pays, les chercheurs concluent qu'une ouverture commerciale peut être favorable aux plus pauvres, réduisant par la sorte les inégalités entre les différentes couches sociales. Dans d'autres pays, par contre, une libéralisation accrue risque d'être défavorable, creusant encore plus les inégalités entre les riches et les pauvres (Cockburn, 2010). Cette divergence dans les résultats des impacts distributifs du libre-échange rend les synthèses plus complexes et les chemins à suivre moins clairs surtout lorsqu'elle se conjugue avec le « prix » à payer pour être admis à l'OMC.

Les exigences requises pour qu'un pays puisse adhérer à l'OMC sont variables puisqu'elles sont fixées bilatéralement par chaque pays membre avec le pays candidat. Comme l'écrit Evenett, cet arbitraire pose problème : « Il semble paradoxal qu'une institution comme l'OMC, qui se décrit comme une organisation fondée sur des règles, n'ait aucune règle dictant le prix à payer pour y adhérer. » (Evenett et Hoekman, 2004).

Selon une étude de la Banque mondiale, (Evenett et Braga, 2005), le prix d'adhésion à l'OMC est régulièrement en hausse. Cela peut être expliqué par le fait, que les termes d'adhésion à l'OMC ne sont pas identifiés, bien que les procédures soient très bien connues. On peut d'ailleurs remarquer que depuis 1995 le temps nécessaire pour devenir

membre à part entière de l'organisation a augmenté de façon constante, et le délai d'attente est maintenant de presque 10 ans. D'autre part, aussi bien pour les biens agricoles que pour les biens non agricoles, le niveau moyen des tarifs consolidés imposé aux nouveaux pays adhérents lors de leur adhésion a baissé au cours du temps, et est inférieur à celui fixé pour les pays en développement à l'issue du cycle d'Uruguay. Ainsi, le prix relatif d'adhésion à l'OMC est non seulement élevé, en comparaison avec les engagements du cycle d'Uruguay, mais aussi en hausse au cours du temps. La même conclusion vaut pour le secteur de services : le nombre de sous-secteurs à libéraliser est en hausse. En somme, il est évident que le processus d'adhésion à l'OMC devient de plus en plus exigeant en termes d'engagements d'accès aux marchés.

Dans un contexte où l'adhésion du Liban à l'OMC constitue un processus interminable et qui est l'objet de débats internes jamais véritablement étayés empiriquement, cette thèse se propose de conduire une étude la plus rigoureuse possible (compte tenu des contraintes de données) afin d'éclairer les débats concernant l'impact potentiel de cette adhésion. Notre problématique est la suivante : Quels sont les effets économiques potentiels de l'adhésion du Liban à l'OMC, sur les grandeurs macroéconomiques (PIB, production sectorielle, consommation, prix, etc.) et micro-économiques (revenus individuels, pauvreté et inégalités) du pays ?

Plusieurs sous-questions en découlent, dont les principales nous semblent être les trois suivantes : quels sont les avantages comparatifs de l'économie libanaise dans le commerce international, qui sont difficiles à mettre en évidence du fait des distorsions entraînées par des années de guerre civile et de crise régionale ? Par quels canaux vont transiter les effets de l'adhésion à l'OMC, sachant que les droits de douane sont déjà globalement très bas et que les engagements pris lors de l'adhésion vont surtout concerner d'autres domaines encore non connus ? Quel sera le lien entre les effets macro et micro-économiques de cette adhésion ?

Cette problématique a une double dimension théorique et empirique. Du *point de vue théorique*, comme nous l'avons rappelé ci-dessus et comme nous allons le montrer de manière plus détaillée dans la thèse, le lien entre libéralisation commerciale-croissance-pauvreté est ambigu et cette ambiguïté explique la variété des résultats empiriques obtenus par les études sur ce sujet.

C'est toutefois sur le *point de vue empirique* qu'a porté l'essentiel de l'analyse de notre thèse d'économie appliquée. La difficulté de toute modélisation empirique de l'impact de l'OMC sur le Liban est triple : d'une part, on ne connaît pas véritablement l'offre faite par le Liban à l'OMC et on doit donc formuler des hypothèses nécessairement approximatives sur les engagements qui seront pris et sur leur impact, sachant que le prix à payer pour adhérer à l'OMC est croissant et que toute hypothèse faite ici sera périmée rapidement si les négociations n'aboutissent pas rapidement ; d'autre part, se pose le problème du manque de données statistiques sur l'économie ; enfin, une difficulté intrinsèque à la modélisation macro-économique est qu'elle suppose une stabilité des structures macro-économiques (or, l'adhésion à l'OMC a précisément parmi ses objectifs de provoquer un choc structurel, par exemple l'émergence de nouveaux secteurs productifs inexistantes au Liban jusqu'à présent).

Malgré ces réserves et les imperfections de notre étude, nous considérons que notre travail fait avancer la connaissance sur ce sujet et il faut noter qu'à notre connaissance (et comme déjà indiqué ci-dessus), notre thèse constitue le premier travail de ce type au Liban. Les travaux relatifs à ce sujet déjà réalisés se sont contentés d'une analyse qualitative, avançant surtout le contexte juridico-politique de ce thème. Aucune étude relative aux effets de l'adhésion du Liban à l'OMC n'a fait usage d'un modèle quantitatif et la plupart des études, même élaborées récemment, se sont contentées de décrire les événements liés à ce processus dans un passé plus ou moins récent.

Pour répondre aux questions posées ci-dessus, on décompose la thèse en quatre chapitres permettant d'examiner les impacts en matière de développement et de croissance qui découleraient de l'adhésion du Liban à l'OMC.

Dans le *premier chapitre* de cette thèse, on passe en revue la très riche littérature cherchant à identifier les effets de la libéralisation commerciale sur la croissance et la pauvreté, sachant que peu d'études traitent directement de l'impact direct de l'OMC sur la croissance et sur la pauvreté. La majorité des études portent sur l'impact de la libéralisation commerciale, dont les effets sont relativement plus faciles à estimer. Dans un premier temps sont discutés les résultats des études économétriques comparatives couvrant plusieurs pays sur l'impact du processus de libéralisation commerciale dans ces pays. Dans un deuxième temps, on présente les études – assez peu nombreuses – évaluant l'impact direct de l'OMC sur la croissance des pays. Dans un troisième temps, vu que les effets de la libéralisation ne peuvent être évalués de manière satisfaisante qu'en tenant compte du contexte socio-économique et des particularités spécifiques de chaque pays, on examine une quinzaine d'études-pays procédant à une évaluation d'impact *ex ante* de la libéralisation commerciale.

Devant la difficulté de généraliser la conclusion sur les effets de la libéralisation commerciale, sur tous les pays, il serait utile d'apporter son attention sur le cas libanais en particulier. C'est dans un *deuxième chapitre* que seront présentées les caractéristiques de l'économie libanaise, sa structure commerciale et son évolution. Il sera question de présenter une description de sa politique commerciale, et des accords commerciaux régionaux déjà conclus avec les principaux partenaires commerciaux. Ce chapitre permet aussi d'examiner le processus d'adhésion du pays à l'OMC, déjà entrepris en tant qu'observateur, l'état d'avancement des négociations, ainsi que les principaux défis et contraintes accompagnant ce processus. On expose également les discussions internes éco-politiques, partageant les partisans et les opposants à une telle mesure, et d'avancer les principaux arguments. Le but est de bien saisir le contexte dans lequel fonctionne le pays durant son processus d'adhésion à l'OMC.

Dans un *troisième chapitre*, on évalue quantitativement les effets macro-économiques de l'adhésion du Liban à l'OMC. Plus précisément, il sera question d'évaluer si les impacts macro d'un tel choc sont positifs ou négatifs, d'essayer d'identifier les secteurs gagnants et les secteurs perdants. Pour le faire, les économistes utilisent en général les modèles d'équilibre général calculable. En tenant compte des différentes interactions qui existent entre les agents économiques, ces modèles s'avèrent l'outil le plus approprié pour évaluer les impacts potentiels des politiques de libéralisation commerciale au niveau macroéconomique. Ils permettent de décrire la manière avec laquelle sont affectés les différents secteurs de l'économie, les prix, les salaires, le commerce avec le reste du monde, etc. On décrit dans un premier temps le modèle d'équilibre général calculable. Le modèle d'équilibre général est dynamique récursif, permettant de visualiser les interactions économiques entre les différents agents, entre les périodes et à l'intérieur de chaque période. Chaque période est résolue comme un équilibre statique, étant donné les variables héritées de la période précédente. Aussi, notre modèle est calibré sur la matrice de comptabilité sociale de 2010, récemment construite et que nous avons désagrégée dans le cadre de la thèse afin de mieux évaluer les impacts sectoriels d'une adhésion à l'OMC. Plusieurs chocs, inspirés de la littérature existante et du contexte libanais, sont simulés afin de mieux appréhender et analyser les effets d'une libéralisation commerciale plus poussée au Liban sur les différentes grandeurs macroéconomiques.

Dans une tentative d'explorer les effets d'une adhésion du Liban à l'OMC sur la pauvreté et les inégalités au Liban, le quatrième chapitre explore d'abord les liens par lesquels une libéralisation des échanges peut influencer sur le niveau de vie des ménages et leur bien-être ainsi que les mécanismes de transmission des chocs des réformes commerciales. Ce chapitre présente ensuite la situation actuelle de la pauvreté au Liban et le profil de la pauvreté du pays faisant usage d'une large enquête sur les ménages, regroupant 7.431 ménages. Il sera question de présenter le modèle d'équilibre partiel AIDS, utilisé pour estimer les élasticités des dépenses et calculer les évolutions des structures de dépenses des ménages libanais, à la suite de la variation des prix à la consommation issus de

l'analyse d'équilibre général. A l'aide d'une microsimulation comptable, utilisant l'approche top-down, consistant à établir un pont de l'analyse macro (*top*) vers l'analyse micro (*down*), et tenant compte des effets sur les variations de la production sectorielle, on examine les effets-prix et les effets-revenus des scénarios, combinés par la suite pour aboutir à un impact des chocs sur le revenu réel de chaque ménage.

La conclusion de la thèse revient sur les résultats obtenus dans les différents chapitres et cherche à en tirer des enseignements en termes de politiques économiques, basés sur les résultats des scénarios simulés sur la croissance, les autres grandeurs macroéconomiques et la pauvreté au Liban.

Chapitre 1 - L'impact de l'adhésion à l'OMC et de la libéralisation commerciale : une revue de littérature

1. Introduction

Quel lien existe-il entre l'ouverture commerciale et la croissance économique? Entre la libéralisation des échanges et la pauvreté? Entre l'adhésion d'un pays à l'OMC et son bien-être? Répondre à ces questions est une tâche délicate, dans la mesure où la théorie du commerce international aboutit à des résultats contradictoires dans ce domaine et où les outils économiques, économétriques et statistiques à notre disposition rencontrent de nombreuses limites (manque de données, biais de sélection, etc.).

Historiquement, la relation commerce-croissance a préoccupé les gouvernements d'un grand nombre de pays, qui ont adopté des stratégies de développement diverses conférant un rôle central aux politiques commerciales comme instrument d'industrialisation. Deux stratégies de développement peuvent être distinguées dans ce cadre : la stratégie d'industrialisation par substitution des importations (ISI) et celle de la stratégie extravertie de promotion des exportations.

La première a été entamée entre la Seconde Guerre Mondiale et les années 1970, surtout par les pays pauvres cherchant à accélérer leur développement en réduisant leur dépendance à l'égard des pays étrangers du Nord, tout en développant leur propre secteur industriel. Cette stratégie, renforcée par l'argument de l'industrie naissante, a été suivie en accordant une attention particulière à l'industrie manufacturière, la protégeant par diverses formes de politiques protectionnistes. Cependant, cette politique a été attaquée, à cause de son échec à réaliser le rattrapage par rapport aux pays développés, et son incapacité à réaliser les résultats attendus. On lui a reproché de ralentir l'industrialisation due à l'étroitesse du marché interne, de créer des distorsions et d'aggraver d'autres problèmes comme l'inégalité des revenus et le chômage (Bruton, 1998).

A la fin des années 1980, la stratégie ISI a été condamnée aussi bien par les économistes, et les organisations internationales telles que la Banque Mondiale, que par les décideurs politiques dans les pays en voie de développement. Les études statistiques semblaient montrer que l'adoption des politiques libre-échangistes dans ces pays à la place des

politiques protectionnistes, permettra une croissance plus rapide. Bien que l'étendue statistique de ces études a été remise en question par certains économistes, un consensus se forme sur le choix d'une stratégie tournée vers l'extérieur.

A partir de la moitié des années 1960, il est devenu clair qu'il existe une autre stratégie plus prometteuse de développement, axée sur la promotion des exportations des produits manufacturés, appliquée surtout dans les pays asiatiques. Ces pays ont enregistré durant cette période des taux de croissance exceptionnels au point qu'on parlait du miracle asiatique. Bien qu'il existe d'autres facteurs que la libéralisation commerciale qui ont permis à ces pays de croître si rapidement, telle que l'efficacité de l'intervention gouvernementale, il reste que l'ouverture commerciale était la stratégie de développement suivie et constituait l'un des principaux facteurs de leurs succès.

La promotion des échanges constitue aujourd'hui une priorité des politiques de développement et de l'aide au développement. Récemment, un bon nombre d'organisations internationales, telles que la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International, encouragent les pays à libéraliser leurs échanges commerciaux. Souvent, la libéralisation et les réformes commerciales sont des conditions nécessaires à l'octroi d'aide financière ou d'assistance économique aux pays en voie de développement. Sous le patronage de ces organisations, plusieurs pays en développement se sont lancés dans des programmes d'ajustement structurel dont le pilier central est la promotion des exportations et la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires. Toutefois, même si la libéralisation commerciale constitue un élément clé dans les stratégies de croissance et de développement adoptées dans les pays, il reste que la relation causale entre les deux reste complexe et pas très évidente.

En général, on prévoit que l'adhésion d'un pays à l'OMC et la libéralisation des échanges engendreront une modification des termes de l'échange et du niveau de bien-être dans les différents pays, l'ampleur de ces effets étant fonction des engagements mis en place et de la structure des économies concernées. Ces engagements commerciaux engendrent en

général une libéralisation des importations et des exportations, entreprises à travers une diminution, ou suppression totale, des droits de douanes, et un plus grand accès aux marchés extérieurs, favorisant les exportations.

Plusieurs études ont été menées ces dernières années pour évaluer l'impact des réformes commerciales sur les grandeurs macroéconomiques, les inégalités et la pauvreté dans les pays en développement ces dernières années. Certaines études recourent à des mesures économétriques utilisant un large échantillon de pays (Rodriguez et Rodrik, 2001), d'autres études recourent à des études spécifiques par pays, (Bhagwati and Srinivasan, 2002).

De nombreux économistes ont essayé d'examiner les liens entre les politiques de libéralisation commerciale, la croissance et la pauvreté. Compte tenu de l'ampleur des études essayant de déterminer la relation libéralisation-croissance, il est impossible de citer l'ensemble des travaux existants et nous tenons compte uniquement de ceux que nous considérons comme les plus significatifs. On les synthétise en trois groupes, faisant l'objet de trois sections dans ce chapitre. Dans une première étape, on passe en revue des études économétriques comparatives couvrant plusieurs pays, ayant déjà entamé le processus de libéralisation, afin de tirer des leçons de leurs propres expériences et d'établir un lien entre l'ouverture commerciale et l'évolution des principaux indicateurs économiques. Dans une deuxième étape, on étudie l'impact de l'OMC sur le commerce et la croissance. Les études à ce niveau sont à notre connaissance peu nombreuses et concernent deux volets : multilatéral et unilatéral. Dans une troisième étape, on présente une série d'études *ex ante*, portant sur treize pays, qui aspirent libéraliser encore plus leur économie et se préoccupent des effets d'un tel processus sur la croissance et le bien-être.

A noter que ce chapitre se contente d'examiner les études déjà faites et les outils utilisés pour simuler les chocs de libéralisation. L'objectif étant d'appréhender les différents types de scénarii pouvant prendre lieu à la suite des réformes des échanges extérieurs, et leurs principaux impacts sur la croissance, la pauvreté et les inégalités. Les mécanismes

de transmission des chocs qui entrent en jeu dans le cas de chaque pays, ne sont pas décrits explicitement dans ce chapitre. Ils feront par contre l'objet principal de notre analyse du cas libanais et seront présentés et analysés dans les chapitres trois et quatre.

2. la relation commerce-croissance et pauvreté : rappels théoriques et résultats des études empiriques

Les effets des réformes commerciales sur la performance économique et les états de la pauvreté constituent un sujet de débat entre les économistes. Tandis que pour certains, le libre-échange et l'ouverture des marchés constitue la clé de la réussite économique et de la réduction de la pauvreté, pour d'autres, la libéralisation commerciale peut être un facteur d'inégalité et de pauvreté.

Selon la théorie standard du commerce international (Heckscher-Ohlin-Samuelson, mieux connue sous le sigle HOS), basée sur le concept d'avantages comparatifs, le commerce est source de gains pour tous les pays participant à l'échange. Ces gains sont statiques et concernent l'augmentation du revenu national. Cependant, les prédictions de la théorie standard du commerce n'étaient que partiellement consistante avec les résultats empiriques. Cela a engendré des nouvelles vagues de théories sur le commerce.

C'est ainsi que les nouvelles théories du commerce international (Krugman et Obstfeld, 2003), mettant en lumière le rôle des externalités et deux autres aspects absents dans la théorie traditionnelle, à savoir les rendements croissants et la concurrence imparfaite, montrent quant à elles que certains pays peuvent perdre à l'échange. En raison de la présence des rentes de monopole ou d'oligopole résultant d'un marché de concurrence imparfaite, un pays plus efficace peut ne pas pouvoir pénétrer sur le marché d'un produit. Un pays peut donc s'engager dans une spécialisation qui va le conduire sur une trajectoire de croissance inférieure à celle qu'il aurait suivie en l'absence d'échange. Cependant, même dans ces nouvelles théories de commerce international, les gains restent statiques.

Les gains dynamiques seront mis en évidence par les théories de croissance endogène, lesquelles insistent sur le rôle des économies d'échelle et du progrès technique dont la diffusion est canalisée par le commerce.

Au niveau empirique, pour tester la nature du lien entre le commerce, la croissance et la pauvreté, les études économétriques se sont multipliées. On notera qu'alors que la théorie standard du commerce international met seulement en évidence un effet statique du commerce sur le niveau du revenu (et non sur sa croissance), il existe en fait très peu d'études évaluant l'impact du commerce (ou de la libéralisation commerciale) sur le revenu national ; la quasi-totalité des études évaluant l'impact du commerce sur la croissance économique.

Un certain nombre d'études empiriques démontre en effet une corrélation positive entre l'ouverture commerciale et la croissance économique. C'est ainsi que Michaely (1977) a trouvé une corrélation positive entre la croissance des exportations et la croissance du PIB, prenant comme échantillon les pays en développement. Feder (1983) a entrepris le même exercice pour les pays semi-industrialisés, et a trouvé la même relation positive. Syrquin et Chenery (1989) ont démontré que l'ouverture ajoute entre 0,2 et 1,4 point de pourcentage au taux de croissance. Balassa (1985), dans son étude sur le cas des pays en développement, a prouvé que les pays les plus ouverts enregistrent en moyenne un taux de croissance le plus élevé. Le même constat a été établi dans l'étude d'Edwards (1991) et dans le rapport de la Banque mondiale (1987).

Une étude marquante a été menée en 1995 par Sachs et Warner pour tester l'impact de politiques de libéralisation commerciale sur la croissance. Dans ce but, ils ont procédé à la classification des pays entre « fermés » et « ouverts » et ils ont comparé les croissances respectives des deux groupes. Leur conclusion est que les économies ouvertes ont enregistré un taux de croissance moyen annuel de 4,5 % dans les années 70 et 80, tandis que celui des économies fermées atteignait à peine 0,7 %. D'après eux, non seulement les pays ouverts croissent plus rapidement que les pays fermés, mais les économies ouvertes

pauvres croissent plus rapidement que les économies ouvertes riches. Les auteurs identifient ainsi une convergence conditionnelle : les pays en développement peuvent rattraper les pays riches à condition qu'ils soient ouverts et intégrés dans l'économie mondiale.

Wacziarg et Welch (2003) poussent l'analyse de Sachs et Warner en mettant à jour l'analyse de l'ouverture et confirment la conclusion de ces derniers selon laquelle la libéralisation commerciale a un effet bénéfique sur la croissance. De leur côté, les deux économistes de la Banque Mondiale, Dollar et Kray (2001), dans leur étude intitulée « la croissance est bonne pour les pauvres » détectent aussi un effet positif et significatif des échanges commerciaux sur la croissance et font valoir que cela "mène à des augmentations proportionnelles des revenus.

En revanche, Rodrik et Rodríguez (2001) ont attaqué ces conclusions "pro-échanges". Ils ont surtout critiqué les méthodes utilisées pour mesurer l'ouverture, lesquelles conduisent les économistes à surestimer la valeur des régimes de libre-échange pour les pays en développement. A leur avis, la priorité accordée à la politique commerciale génère des attentes peu susceptibles de se concrétiser.

Bhagwati et Srinivasan (2002), quant à eux, considèrent que l'analyse de régression n'est pas une méthode appropriée pour appréhender la complexité de la relation commerce-croissance ; la plupart des études se heurtant à des problèmes de mesure de l'ouverture, et d'isolement des impacts de la libéralisation des échanges sur la croissance. Les positions relatives au lien entre libéralisation et croissance deviennent alors plus nuancées, à titre d'exemple dans son rapport de 2004, la Conférence des nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) affirme que « ce sont les pays qui se sont ouverts le plus modérément qui ont connu les meilleures performances » au cours des années récentes.

Le débat est loin d'être terminé, et se complique davantage lorsque les implications en termes de pauvreté et des inégalités sont mises en jeu. En effet, la corrélation entre le commerce et la pauvreté est extrêmement complexe et propre à chaque cas :

Théoriquement, dans sa version la plus simple, la théorie classique du commerce international stipule que le libre-échange permet à un pays d'exporter davantage des produits intensifs en son facteur relativement abondant qui voit alors sa demande et sa rémunération augmenter. Dans les pays en développement, on devrait alors assister à une augmentation de la demande du travail non qualifié, et à une réduction des inégalités et de la pauvreté. Cependant, l'impact sur les salaires et l'emploi n'est pas le seul aspect des effets directs du commerce sur la réduction de la pauvreté. Winters (2002) a mis au jour deux autres éléments importants :

- 1- La répercussion des variations des prix à la frontière sur les prix effectifs que doivent payer les pauvres,
- 2- La variation des recettes et des dépenses publiques. L'importance relative de chacun de ces effets, à savoir l'effet prix et l'effet-revenu, détermine l'impact final du processus de libéralisation.

Dans les faits, les études empiriques ne sont pas toutes unanimes à ce sujet ; si certaines affirment que le commerce réduit les inégalités, d'autres sont plus mitigées. Une étude de la Banque Mondiale (2005a) a montré que durant les années 90, les pays en développement qui ont entrepris des réformes de libéralisation commerciale, ont enregistré une réduction de leur pauvreté mais ont connu une augmentation des inégalités. De leur côté, Kremer et Maskin (2007) ont montré que la libéralisation commerciale est favorable en général aux élites des pays riches et pauvres, et qu'elle renforce donc les inégalités de revenus.

Une étude récente réalisée par Helpman et *alii* (2012) a examiné l'évolution des salaires au Brésil à la suite des réformes de libéralisation commerciale, sur la période 1986-1998. Leur modèle a prédit une relation en U inversée entre la libéralisation commerciale et les inégalités : Une économie initialement non ouverte qui réduirait ses coûts d'échange connaîtrait d'abord une augmentation des inégalités salariales pour atteindre un pic, puis elles diminuent. Leur conclusion était optimiste et affirmait que la poursuite de l'ouverture commerciale devrait réduire les inégalités dans ce pays.

Cependant, un rapport de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (2012) a avancé que le modèle actuel de développement, qui réclame une intégration rapide dans l'économie globale à travers la libéralisation des échanges, n'a ni réduit le taux de pauvreté dans les pays pauvres ni résolu leurs problèmes économiques de base.

De son côté, et sur la base de l'examen d'un grand nombre de travaux étudiant le lien commerce-croissance-pauvreté, Cling (2006) conclut qu'aucune des études n'aboutit à des résultats conclusifs et qu'il est vain de synthétiser un schéma unique à appliquer dans tous les pays. Cela remet en question la recette de croissance sur la base de la libéralisation, préconisée par les Institutions de Bretton Woods, comme moyen universel pour sortir de la pauvreté et incite à un plus grand réalisme quant aux effets du commerce sur la croissance et la pauvreté.

3. OMC-Commerce-Croissance : Quelle relation?

En 1995, l'OMC a remplacé le GATT, qui existait depuis 1947, en tant qu'organisation chargée de surveiller le système commercial multilatéral. L'Organisation mondiale du commerce est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays avec pour objectif d'aider les producteurs, les exportateurs et les importateurs à entreprendre leurs activités. Les avantages du système commercial de l'OMC, tels que présentés par la fiche signalétique de l'OMC en 2008b concernent principalement trois volets : 1- Le commerce stimule la croissance économique et la création d'emploi et accroît les revenus 2- L'OMC, par ses principes, rend le système économique plus efficient en réduisant les coûts de production de transport, etc. 3- Il permet aux consommateurs d'avoir un éventail de choix plus important de produits aux caractéristiques plus variées.

Concrètement, l'adhésion à l'OMC implique un certain nombre d'engagements, qui correspondent à ceux pris dans le cas des accords de Marrakech (1994) annexés au

GATT, auxquels s'ajoutent des engagements supplémentaires pour les pays ayant adhéré depuis cette date. Ainsi, chaque membre à l'OMC a une liste de concessions concernant les marchandises et les services. Celle relative aux marchandises est décomposée en quatre parties :

- 1- Les concessions découlant de la clause de la nation la plus favorisée, liées à l'application des droits maximaux sur les marchandises importées des autres membres de l'OMC. Ces concessions concernent les droits et les contingents tarifaires appliqués aux produits agricoles, et les concessions appliquées sur les autres produits. La clause de la nation la plus favorisée ou NPF constitue le premier article de l'accord du GATT et renvoie aux principes de commerce sans discrimination et d'égalité de traitement. En vertu de cette clause, une faveur spéciale accordée à un membre sera en principe accordée à tous les autres membres.
- 2- Les droits inclus dans le cadre des arrangements commerciaux énumérés à l'article premier du GATT, et relatifs aux concessions préférentielles.
- 3- Les concessions non tarifaires ne prenant pas la forme d'un droit et qui concernent les restrictions quantitatives existantes et les obstacles techniques au commerce.
- 4- Les engagements spécifiques liés au secteur agricole et concernant le soutien interne et les subventions.

Les engagements spécifiques concernant les services font l'objet d'une liste plus compliquée, indiquant pour chaque partie le niveau d'accès qu'elle accorde aux autres membres et mentionnant si le traitement national est offert.

Plusieurs raisons amènent (et ont amené) les Nations à joindre cette organisation (Banque Mondiale, 2005). Ces raisons peuvent être économiques, politiques et législatives :

- L'adhésion à cette organisation facilite l'intégration du pays à l'économie mondiale.

- Des nouvelles opportunités d'exportation vers des nouveaux marchés s'offrent avec l'adhésion et l'application de la Nation la plus Favorisée (NPF)
- Les réformes législatives nécessaires et préalables à l'adhésion envoient des signaux positifs aux communautés internationales et encouragent les investissements directs étrangers.
- Sous le système de règlements des différends, un pays peut recourir à l'OMC, s'il y a violation des accords par un membre au lieu de prendre des mesures unilatérales.

Cependant, bien qu'une vaste littérature ait été élaborée insistant sur l'importance de l'OMC et du GATT dans la promotion du commerce international (examinant surtout les effets sur les importations et les exportations), il reste que jusqu'à 2004, aucune étude empirique n'avait été conduite pour tester la validité de ces suppositions relatives à l'impact de l'OMC (ou auparavant du GATT) sur le commerce.

3.1. Impact de l'OMC au niveau multilatéral : positif ou négatif ?

L'étude de Rose (2004) est la première à estimer l'impact de l'OMC sur le commerce. Cette étude arrive à la conclusion suivante, qualifiée de « mystère intéressant » (*interesting mystery*) : il n'existe aucune preuve empirique que l'OMC a favorisé le commerce international. L'étude de Rose, utilisant une large base de données et des analyses quantitatives pertinentes, a ainsi remis en question l'impact de l'OMC en tant qu'institution multilatérale promouvant le commerce international. L'auteur introduit son étude, intitulée par *Do we really know that the WTO increases Trade ?* en affirmant que les économistes sont en désaccord sur certains points, mais pas sur tous les points. Et quand il s'agit de l'OMC, celle-ci semble l'institution la plus populaire, puisque « presque » tout le monde est d'accord sur le fait que l'échange doit être libre. Cependant, l'auteur avance ses doutes sur le fait que l'OMC a vraiment promu le commerce international.

L'étude utilise un modèle de gravité standard sur le commerce bilatéral des marchandises et d'autres techniques avancées, incluant des données de panel couvrant 50 années et 175 pays, afin d'estimer les impacts sur les échanges commerciaux internationaux de l'OMC, du GATT, et du système généralisé de préférences étendus des pays riches aux pays en développement. Les conclusions du modèle montrent peu de preuves que le fait d'être membre de l'OMC permet d'avoir d'autres tendances commerciales que d'être à l'extérieur de cette organisation et peu de preuves que l'adhésion à cette organisation engendre des effets forts et positifs sur le commerce international. Pour Rose, si l'OMC induit des effets positifs sur le bien-être et les revenus, il faut chercher dans ce cas d'autres facteurs explicatifs et d'autres mécanismes que ceux liés au commerce. Il existe deux raisons à cette faiblesse empirique quant aux impacts positifs de l'OMC sur le commerce international:

- La première est due au fait que l'OMC n'a pas exercé des pressions et n'a pas « forcé » certains pays membres à baisser leurs barrières commerciales, en particulier les pays en développement qui bénéficient d'un traitement spécial et différencié (TSD).
- La deuxième peut être expliquée par le fait que les pays membres à l'OMC semblent étendre unilatéralement la clause la Nation la plus favorisée à d'autres pays non membres de cette organisation, bien qu'ils ne soient pas obligés de le faire.

Bien qu'il entreprend par la suite une série de tests afin d'examiner la robustesse des résultats, aucun de ces tests ont amené à un changement des conclusions.

Ces propos ont amené nombre d'économistes à tester empiriquement les conclusions de Rose et les impacts de l'adhésion à l'OMC sur la croissance et le commerce. Dans une analyse critique aux affirmations de Rose, et dans article publié en 2007 intitulé, « *Do we really know that the WTO increases Trade? Comment* », Tomz, et alii (2007), avancent que la solution liée au mystère mis en évidence par Rose se trouve dans la spécification

des pays qui participent à l'OMC (et antérieurement au GATT). Pour eux, Rose a classifié « par erreur » certains pays comme non participants, bien qu'ils sont soumis aux obligations et bénéficient des droits de l'accord de l'OMC. Les auteurs insistent sur le détail institutionnel et identifient l'ensemble des pays qui participent à l'OMC. Ils réutilisent les mêmes données et les méthodes de Rose, et arrivent à la conclusion que l'OMC augmente significativement le commerce des pays membres formellement et des participants non membres, en comparaison avec les pays non membres non soumis à l'accord : le commerce augmente de plus que 70% si les deux partenaires commerciaux sont industrialisés, de 45% environ si l'un des deux partenaires est développé, l'autre en voie de développement, et approximativement de 33% si les deux partenaires sont sous-développés.

Par participants non membres, les auteurs désignent les pays soumis aux règles de l'OMC/GATT, mais non membres formellement à l'organisation. Il s'agit essentiellement des pays qui étaient colonisés par des pays développés, et qui étaient soumis aux clauses de l'accord sans s'adhérer à l'organisation et les pays qui étaient provisoirement acceptés dans l'organisation, sans y être membre formellement, c'est-à-dire qui ont appliqué les règles en attendant que les négociations sur leur adhésion complète prennent fin.

Cette analyse critique de Tomz et *alii* et leur critique directe des conclusions Rose n'ont pas laissé ce dernier passif. Il a répondu dans un article élaboré en 2007, intitulé : « *Do we really know that the WTO increases Trade? Reply* ». Il s'accorde avec les trois auteurs sur les spécifications à utiliser surtout celle concernant les membres provisionnels. Cependant dans ces démonstrations, il montre non seulement que les propos de Tomz, et *alii* et ceux de Subramanian et Wei par la suite étaient erronés, mais il insiste toujours sur le fait que le GATT, et par la suite l'OMC, n'a que des effets faibles sur le commerce. Il conclut en se demandant comment une participation à l'OMC peut avoir des effets significatifs, si elle ne change pas les politiques commerciales, puisque :

- La plupart des nouveaux adhérents sont des pays en voie de développement, bénéficiant au terme de l'accord d'un traitement spécial et différencié.
- La clause de la nation la plus favorisée, qui semble le privilège acquis, une fois un pays devenu membre, est déjà accordée à des pays non membres non soumis aux accords.
- En vertu de l'accord, les droits de douane et les barrières tarifaires sont réduites, mais qu'en est-il des barrières non tarifaires qui compliquent davantage l'accord ?

Dans une tentative de réconcilier cette incohérence entre la croyance dans les effets bénéfiques de l'OMC sur le commerce et les conclusions réservées de l'analyse de Rose (2004), Subramanian et Wei (2006) fournissent des estimations empiriques montrant que l'OMC renforce le commerce fortement mais inégalement. En tenant compte uniquement des données de l'année 2000, ils concluent que l'OMC a contribué à promouvoir le commerce international d'une part de 120% (en comparaison avec un scénario supposant un monde sans OMC). Cependant, cette part est inégalement distribuée entre les membres et dépend de plusieurs facteurs :

- Le premier facteur est lié à la façon dont le pays membre intègre son adhésion
- Le deuxième dépend des autres pays avec lesquels ce pays entreprend les négociations
- Le troisième facteur concerne les produits qui sont couverts dans les négociations.

En effet, les asymétries théoriques découlent du contexte de l'adhésion à l'OMC et de l'accord lui-même. Ces asymétries sont la source des inégalités qui émanent du commerce. Elles sont au nombre de quatre :

- Alors que les pays développés sont déjà engagés activement dans une libéralisation commerciale dans le cadre du GATT/OMC, les pays en voie de développement sont exemptés de ces obligations. Ce qui fait que théoriquement, on prévoit une croissance significative du commerce des pays développés (et entre eux), et peu de changement du commerce des pays en développement.

- Les pays membres à l'OMC ne sont pas obligés d'étendre les concessions tarifaires et autres aux pays non membres. Cela crée théoriquement une discrimination, les pays membres préférant entamer leurs échanges commerciaux avec les autres pays membres qu'avec les pays non membres.
- Ces deux premières asymétries conduisent à une troisième, selon laquelle les produits exportés par les pays en voie de développement et les non-membres, comme l'agriculture, le textile, ne sont pas pris en compte sérieusement dans les négociations réciproques, à la différence des produits industriels et technologiques exportés par les pays développés, lesquels feront l'objet d'une libéralisation plus prononcée.
- Les pays qui avaient signé le GATT étaient appelés "parties contractantes au GATT". Les pays qui ont signé les nouveaux Accords de l'OMC (sont officiellement devenus "Membres de l'OMC". Ils étaient au nombre de 128 au moment de la création de cette organisation en 1995. Les pays qui ont désiré (et qui désirent toujours) adhérer à l'OMC ont été contraints de prendre des engagements commerciaux plus importants que les pays fondateurs.

Les deux auteurs font usage d'un modèle de gravité afin de tester ces asymétries, en utilisant d'autres spécifications plus désagrégées que celles de Rose, surtout celles insistant sur la différence existante entre l'OMC et les accords de libre-échange, chacun impliquant des degrés différents de libéralisation. Pour eux, au lieu d'utiliser un modèle standard de gravité régressé sur la valeur moyenne des échanges réels comme l'a fait Rose, il vaut mieux utiliser un modèle régressé sur les importations incluant des effets fixes importations-exportations. Leurs résultats empiriques sont cohérents avec ces asymétries. Ils arrivent à trois conclusions :

- Les pays industriels, qui ont participé plus activement que les pays en voie de développement aux négociations commerciale réciproques, ont enregistré une forte croissance de leur commerce.

- Le commerce bilatéral était plus important lorsque les deux partenaires ont entrepris la libéralisation que lorsque l'une des deux parties l'a mise en place.
- Les secteurs qui n'ont pas fait l'objet d'une libéralisation commerciale n'ont pas enregistré une croissance de leur commerce.

L'impact de l'adhésion à l'OMC a suscité l'intérêt d'autres chercheurs, parmi lesquels Gowa et Kim (2005), qui concentrent leur analyse sur le rôle du « principal fournisseur », lequel dispose des droits du négociateur primitif pour ce qui est des concessions tarifaires. En utilisant les données de 2004, les deux auteurs arrivent à la conclusion que l'adhésion à l'OMC aura des impacts positifs et significatifs uniquement sur les échanges qui s'établissent entre les pays les plus industrialisés (la Grande Bretagne, les Etats-Unis, le Canada, la France et l'Allemagne).

Balding (2010), de son côté, s'est intéressé aux flux d'échange bilatéraux entre les pays. Il arrive à la conclusion confirmant les résultats de Subramanian et Wei que l'impact de l'OMC sur les flux d'échanges est asymétrique selon le type de pays et son niveau initial de développement économique. Les principaux résultats de son étude sont les suivants :

- Les pays développés à revenu élevé sont les seuls à enregistrer une augmentation significative de leurs importations et exportations à travers le temps.
- Les autres groupes de pays enregistrent des niveaux stagnants et parfois décroissants de leur flux d'échange.
- L'OMC fait en sorte que le commerce évolue significativement entre les pays membres, et décroît uniquement lorsque l'un des deux partenaires n'est pas membre.
- L'OMC influence bien le commerce international, mais les pays y adhèrent essentiellement pour exporter et vendre leurs produits plutôt que pour importer. Autrement dit, l'impact de l'OMC est plus significatif sur les exportations que sur les importations. Ces conclusions renforcent statistiquement et économiquement l'argument selon lequel l'OMC influence largement les exportations.

Ces conclusions loin d'être tranchées et clôturées concernent l'impact de l'OMC au niveau multilatéral, sur le commerce globalement, sur l'ensemble des pays qu'ils soient industrialisés ou en voie de développement, ou qu'ils soient membres ou non membres. Qu'en est-il de l'impact de l'OMC sur la croissance et le commerce des pays pris à part ? Il serait en effet utile d'examiner la façon dont évoluent le PIB, le commerce et les autres grandeurs macroéconomiques quand un pays devient membre à l'OMC. Dans ce qui suit, il sera question de tenir compte des études relatives à l'impact unilatéral de l'adhésion à l'OMC sur l'économie d'un pays.

3.2. L'impact distributif de l'OMC sur le Vietnam

En 2007, le Vietnam est devenu le 150^{ème} membre de l'OMC. Cette adhésion fait partie du long processus de réformes commerciales et d'intégration dans l'économie mondiale, entrepris par le pays depuis 1986. Les réformes ont abouti à des résultats significatifs en termes de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Du fait de ces performances, on qualifie parfois le Vietnam « d'autre miracle asiatique » (les autres miracles étant les premiers pays émergents asiatiques). L'adhésion à l'OMC a été initiée afin de garantir l'accès aux marchés d'exportation et d'ancrer l'engagement des réformes commerciales domestiques vers l'ouverture à l'extérieur.

L'adhésion à l'OMC est supposée relancer alors les échanges commerciaux. Cela doit aboutir à une augmentation du revenu national, profitant surtout aux travailleurs non-qualifiés, conformément au théorème de Stolper Samuelson. La pauvreté et les inégalités salariales se trouvent réduites par la suite. Pour examiner la validité de ce théorème dans le cas de Vietnam et afin d'évaluer l'impact distributif de l'adhésion du pays à l'OMC, Cling et alii (2009a) ont entrepris une analyse quantitative *ex ante* faisant usage d'un modèle d'équilibre général microsimulé.

Le modèle utilisé est celui du modèle standard de l'IFPRI et est calibré sur la matrice de comptabilité sociale de 2000. Le MEGC et le modèle microsimulation sont utilisés d'une façon séquentielle. Le choc est initialement simulé dans le MEGC, les changements des

variables qui en résultent, constituent le choc intégré dans le modèle de microsimulation basé sur une enquête nationale, englobant des informations de 9000 ménages (approche top-down). Trois types de chocs, résultant de l'adhésion à l'OMC, sont simulés dans le modèle :

1- une baisse des impôts tarifaires ; Celle-ci s'avère limitée, vu que la grande part de la libéralisation commerciale est déjà faite avant l'adhésion.

2- Une augmentation de la demande à l'exportation des produits du Vietnam, résultant de l'engagement des pays membres vis-à-vis du Vietnam (surtout la suppression des quotas imposés par les Etats-Unis sur le textile).

3- Une augmentation des IDE, résultant de la simplification des procédures imposées et de l'amélioration de l'accès aux marchés des firmes exportatrices.

Chaque simulation est considérée sous deux contraintes alternatives du marché du travail : 1- plein emploi (ajustement par les salaires), 2- sous-emploi (rigidité des salaires et ajustement par l'offre du travail). Quatre scénarii peuvent être distingués :

Scénario 1 : une baisse des tarifs sur les importations associée à un plus grand accès aux marchés des exportations (suppression des quotas sur le textile en provenance du Vietnam) sous l'hypothèse de plein emploi.

Scénario 2 : il s'agit du premier scénario avec une variante qui consiste à fixer l'hypothèse de sous-emploi et de rigidité des salaires.

Scénario 3 : une baisse des tarifs sur les importations associée à un plus grand accès aux marchés des exportations (suppression des quotas sur le textile en provenance du Vietnam) et à une augmentation du stock du capital dans le secteur industriel sous l'hypothèse de plein emploi.

Scénario 4 : il s'agit du troisième scénario avec une variante qui consiste à fixer l'hypothèse de sous-emploi et de rigidité des salaires.

L'analyse des résultats montre que les deux premiers scénarios ont un très faible impact sur le PIB réel. Cela peut être expliqué par le fait que la baisse tarifaire est relativement faible et que l'augmentation des exportations se traduit essentiellement par une réallocation des facteurs. Cela est cohérent avec le consensus existant sur le fait que l'effet de la libéralisation commerciale est surestimé en comparaison avec les autres politiques économiques.

Cependant, en ajoutant l'accumulation du stock du capital dans le secteur industriel (scénarios 3 et 4), les effets sur le PIB réel, les importations et les exportations sont plus significatifs. A noter que l'impact macroéconomique est plus important sous l'hypothèse de sous-emploi (scénario 4) que sous l'hypothèse de plein emploi (scénario 3). Ceci souligne le fait que l'ampleur de l'effet de l'adhésion à l'OMC dépend de la capacité de l'économie à mobiliser les facteurs de production utilisés.

Au niveau sectoriel et avec la suppression des quotas sur les produits provenant du Vietnam, il y a une réallocation des facteurs de production vers le secteur textile, lequel enregistre une augmentation de ses exportations et de sa ajoutée. L'augmentation de cette dernière varie selon le scénario considéré, et s'avère la plus élevée dans le quatrième scénario.

Dans les quatre scénarios, c'est le secteur industriel qui est le principal gagnant de l'adhésion à l'OMC, suivi par le secteur de services puis par le secteur primaire dont les gains sont presque nuls. Quel que soit le scénario considéré, les travailleurs femmes profitent plus que les travailleurs hommes, ce qui entraîne une baisse des inégalités entre les sexes. Cela est cohérent avec les enseignements du modèle HOS : l'avantage comparatif du Vietnam réside dans le travail non qualifié, employé intensément dans le secteur du textile dont la production augmente largement suite à la libéralisation commerciale. Les travailleurs perdants sont les hommes ruraux non qualifiés qui travaillent dans l'agriculture et qui voient leur rémunération baisser.

Au niveau agrégé, le revenu total augmente dans les zones rurales et urbaines. Cependant, l'augmentation du revenu est plus élevée dans le milieu urbain que dans les zones rurales. Cela provient du fait que le secteur industriel, situé dans la zone urbaine est le principal gagnant de la libéralisation, alors que l'impact sur l'agriculture, l'activité principale des zones rurales, est moins positif. Cela implique une augmentation des inégalités entre les zones rurales et urbaines.

L'augmentation du revenu engendre une baisse de l'incidence de la pauvreté. Encore une fois, cette dernière est plus importante dans les zones urbaines. Au niveau régional, des contrastes peuvent être remarqués : les régions qui connaissent la réduction de la pauvreté la plus forte sont celles qui sont abondantes en facteur intensif dans le secteur industriel.

3.3. Les impacts économique de l'adhésion de la Chine à l'OMC

L'adhésion de la Chine à l'OMC a pris une grande importance dans les études économiques, vu que l'ouverture d'une économie aussi grande constitue un événement perturbateur aussi bien pour les pays en développement que pour les pays développés. Une étude importante élaborée par la Banque mondiale (Ianchovichima et Martin, 2003) estime l'impact de l'adhésion de la Chine et de la province chinoise de Taiwan à l'aide d'un modèle mondial d'équilibre général calculable, GTAP, calibré sur une base de données économiques cohérentes couvrant de nombreux secteurs et toutes les régions du monde.

En vertu de son adhésion, la Chine a pris une série importante d'engagements. Dans le secteur agricole, il y a eu une suppression des subventions à l'exportation et une consolidation des tarifs de 31% à 17%. Dans le secteur industriel, il y a eu une suppression des limites quantitatives à l'importation, une réduction des droits de douane sur certains produits et leur suppression sur les produits de la technologie de l'information (NTIC). C'est le secteur de services qui a connu l'ouverture la plus large avec l'assouplissement de l'octroi de licences aux étrangers et autres restrictions. En

contrepartie, le pays a bénéficié de la clause de la Nation la plus favorisée, en particulier pour ses exportations vers les Etats-Unis qui sont le premier marché de la Chine.

Selon l'étude de la Banque mondiale, ces mesures devaient avoir pour effet de renforcer le secteur industriel intensif en travail. En particulier, le secteur du textile-habillement qui bénéficiait directement de la suppression des quotas imposées sur le textile exporté, était le premier gagnant avec une augmentation de la production et de l'emploi de 16% et de 57%. En conséquence, les pays en développement, en compétition avec la Chine risquaient de connaître un ralentissement de leur échanges. L'étude estimait le gain de l'adhésion et les réformes à 10 milliards de dollars américains, en plus d'importants effets distributionnels, liés à l'augmentation des salaires des travailleurs qualifiés et non qualifiés travaillant dans les secteurs non agricoles. L'abaissement de la protection du secteur agricole était considérée comme ayant des effets positifs pour les agriculteurs, à condition que des politiques d'accompagnement soient réalisées permettant la mobilité des travailleurs et améliorant le système d'éducation rurale (on estime à 28 millions les travailleurs qui quittent leur emploi vers le travail non agricole chaque année). Au total, l'étude estimait que l'adhésion à l'OMC permettrait à la Chine de jouer un rôle primordial sur le marché mondial pour trois raisons :

- 1- La croissance rapide de son économie combinée avec les changements structurels entrepris.
- 2- La libéralisation entreprise préparant l'adhésion à l'OMC
- 3- La libéralisation entreprise à la suite de l'adhésion à l'OMC

Une étude réalisée par un groupe de recherche chinois en 2011, évalue le statut de la Chine en tant que membre à l'OMC du pays après une décennie d'adhésion. Xiaozhun (2011), montre que durant ces dix années :

- le taux de croissance annuel du PIB Chinois a été de 10,5%, quadruplant la taille de l'économie et élevant son classement de la sixième à la deuxième plus large

économie au niveau mondial (la Chine est devenue en 2014 la première puissance mondiale en termes de PIB exprimé en taux de change PPA).

- L'augmentation du niveau moyen des revenus a permis à 200 millions Chinois de sortir de la pauvreté. Chaque année on a observé un exode des zones rurales au milieu urbain à un taux de 10,4%.
- Au niveau du commerce international, l'adhésion du pays à l'OMC a permis à la Chine de passer du sixième au premier rang des exportateurs mondiaux. Les exportations ont été multipliées par six et les importations par cinq, diversifiant la consommation domestique. La Chine devient la principale destination des exportations de l'Australie, du Brésil, de l'Afrique du Sud et le Japon. La deuxième principale destination pour l'Union Européenne et la troisième pour les Etats-Unis. Les importations en provenance des PVD ont augmenté de 24% sur toute la décennie, et la Chine absorbant près de 23% de leurs exportations totales.
- En 2010, la Chine est devenue le quatrième plus large exportateur et le troisième plus large importateur des services au niveau mondial.

Cet impact positif et très significatif de l'adhésion à l'OMC sur la croissance, la distribution des revenus et le commerce de la Chine est à combiner avec sa part et son pouvoir croissant dans les négociations au sein des organisations internationales.

3.4. Une évaluation quantitative de l'adhésion de Kazakhstan à l'OMC

Un autre cas intéressant d'un pays qui attend toujours son adhésion à l'OMC est celui du Kazakhstan. Ce dernier a présenté sa demande d'adhésion à l'OMC depuis 1996, le statut d'observateur lui a été accordé et un groupe de travail a été formé depuis. Jusqu'à cette date, 2014, le pays n'est pas encore admis. Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont toujours en cours. La dernière version révisée du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en juillet 2013.

Le gouvernement de Kazakhstan a demandé à la Banque Mondiale d'évaluer quantitativement les conséquences d'une telle adhésion, afin d'identifier les secteurs

gagnants et les secteurs perdants d'une telle mesure, et afin de déterminer les sources clés des gains et les réformes potentielles à mettre en place pour renforcer la compétitivité de l'économie. Dans ce but, Jensen et Tarr (2007) ont utilisé un MEGC pour évaluer l'impact sur l'économie de Kazakhstan de son adhésion à l'OMC.

L'étude utilise un MEGC statique, basé sur celui développé récemment par Jensen, Rutherford et Tarr (2004) avec une extension permettant d'analyser les effets des politiques d'origine locale (afin de différencier entre les firmes locales et étrangères) et de prendre en considération les effets de suppression de la TVA sur les inputs domestiques dans le secteur pétrolier. Le modèle regroupe 56 secteurs pour étudier les effets des quatre scénarios suivants 1) un plus grand accès au marché, 2) une réduction des tarifs au Kazakhstan, 3) une réduction des barrières à l'encontre des fournisseurs de services multinationaux, 4) une réforme des politiques de la TVA et d'origine locale auxquelles sont confrontées les firmes multinationales opérant dans le secteur pétrolier. On estime les gains de l'adhésion de Kazakhstan à l'OMC à 6,7% en termes de consommation dans le moyen terme, et à 17.5% dans le long terme (en termes du PIB, les gains sont estimés à 3,7% et à 9,7% dans le moyen et le long terme respectivement). Quant aux sources de ces gains, des différents scénarios ont été expérimentés pour décomposer les impacts de la libéralisation. Selon les estimations, les réformes tarifaires sont uniquement responsables de 0,4 point de pourcentage des gains de la consommation. Un plus grand accès aux marchés et les politiques combinées de la TVA et du contenu local représentent respectivement 0,5 et 0,9 point de pourcentage des gains du bien-être. Alors que la libéralisation des barrières à l'encontre de l'IDE dans le secteur des services représente 4,9 points de pourcentage des gains du bien-être, et constitue donc à elle seule 70% des gains estimés et représente par la suite la principale composante de l'adhésion de Kazakhstan à l'OMC.

Les résultats statiques comparatifs des 4 scénarios sont comme suit :

1- L'impact de la réduction tarifaire : Etudiée à part, une réduction tarifaire de 50% engendre une augmentation de la consommation de 0,4% et du PIB de 0,2%. En effet, les taux tarifaires ne sont pas élevés au Kazakhstan, et les gains additionnels en termes de bien-être d'une réforme tarifaire sont limités. Les gains pour l'économie de cette réduction tarifaire proviennent de deux sources: elle permettra d'abord une meilleure allocation des ressources domestiques. En outre, la réduction des droits de douane sur les importations dans des secteurs opérant en concurrence imparfaite encourage les étrangers de vendre leurs produits sur le marché du Kazakhstan et induit l'entrée de nouveaux fournisseurs étrangers sur le marché local jusqu'à la restauration des profits nuls. Bien qu'il y ait une perte de variétés domestiques dues à une concurrence étrangère accrue, il y a une augmentation nette des variétés et une amélioration de la productivité par l'effet de Dixit-Stiglitz-Ethier.

2- Impact d'une amélioration de l'accès aux marchés d'exportation: une amélioration des prix à l'exportation, une augmentation de la variété des produits et de la productivité engendrent selon les estimations une augmentation de la consommation de 0,5% et du PIB de 0,3%.

3- Impact de la libéralisation des investissements directs étrangers dans le secteur des services : Dans ce scénario, les taxes discriminatoires sur les firmes multinationales sont réduites de 50%, augmentant ainsi la profitabilité de leurs opérations au Kazakhstan et encourageant l'entrée des nouvelles firmes multinationales jusqu'à la restauration de profits nuls. Les gains de ce scénario sont estimés à 4,9% en termes de consommation et représentent 70% du gain total estimé de l'adhésion de Kazakhstan à l'OMC.

4- Impact de la suppression des dispositions des politiques de contenu local avec des exemptions de la TVA : Dans ce scénario, les firmes multinationales ne sont plus obligées d'acheter une partie de leurs inputs localement, mais elles bénéficient d'une exemption de 15% lors de leurs achats des inputs domestiques. Les résultats de ces

politiques combinées sont estimés à 0.9% en termes de consommation et 0.5% en termes du PIB.

Une analyse plus détaillée des secteurs montre que les secteurs qui bénéficient le plus de l'adhésion sont ceux qui exportent une grande partie de leurs produits. En fait, ces secteurs étaient relativement les moins protégés initialement et connaissent une importante réduction des coûts de leurs inputs intermédiaires. Alors que les secteurs qui passeront par une récession sont ceux qui étaient les plus protégés avant la réduction tarifaire et qui avaient une faible part des exportations.

Les secteurs de télécommunications, des services bancaires et des services de transport s'avèrent être un important input pour le secteur industriel, et une clé du développement de l'économie, capable de concurrencer les marchés mondiaux. L'adhésion à l'OMC apparaît donc une opportunité historique pour le Kazakhstan, encourageant ce dernier à libéraliser son régime relatif aux investissements directs étrangers, et à implémenter des réformes domestiques internes nécessaires pour la croissance de l'économie.

3.5. L'impact de l'OMC en Asie du Sud : une approche pré/post

En appliquant l'approche « avant-après », consistant à comparer les performances économiques des pays avant l'implémentation de l'OMC en 1994 et après son implémentation, Khan et Latif (2009) ont examiné l'évolution du commerce international et des performances des deux secteurs agricole et industriel de quatre pays de l'Asie du Sud, à savoir le Pakistan, l'Inde, Bangladesh et le Sri Lanka. Ces pays ont tous adopté la stratégie d'industrialisation par substitution des importations et étaient classés parmi les économies les moins intégrés au niveau mondial. Au milieu des années 1980, ces pays ont changé de stratégies pour devenir plus orientés à l'extérieur et plus intégrés mondialement. Une série des réformes de libéralisation commerciale a été entreprise dans la même période d'implémentation de l'OMC en 1995.

Ces pays étaient déjà membres du GATT avant la formation de l'OMC, et sont devenus automatiquement membres de l'OMC dès sa création en 1995. Il y avait un optimisme

quant aux impacts de la création de l'OMC par rapport à l'ancien GATT sur leur économie, pour trois raisons :

- 1- Les nouvelles règles de l'OMC, en comparaison de celles du GATT, permettent un changement structurel dans le commerce agricole, les agriculteurs efficaces sud-asiatiques pouvant alors profiter d'un régime commercial agricole plus ouvert et moins biaisé (baisse des subventions agricoles accordées par les grands pays industrialisés).
- 2- Avant que l'Accord de l'OMC ne soit entré en vigueur, les textiles et les vêtements exportés des pays en développement vers les pays développés font face à des contingents, conformément à un régime spécial en dehors des règles normales du GATT, l'arrangement multifibre. Sous l'effet du programme de transition sur dix ans énoncé dans l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements, prévoyant la suppression de ces restrictions quantitatives sur le textile, il était prévu que les pays en développement, entre autres les pays sud-asiatiques ayant un avantage comparatif dans la production de ces produits, bénéficient largement du nouveau contexte.
- 3- La troisième raison concerne la libéralisation des services dans le cadre de l'accord général sur le commerce des services (GATS), laquelle n'était pas prise en compte par l'ancien GATT. Ces pays peuvent en tirer profit étant donné leur abondance en termes d'offre de travail qualifié et non qualifié.

Les auteurs ont eu recours à deux analyses qualitative et économétrique pour tester les effets de la création de l'OMC sur leur commerce et leur économie. Globalement, ils ont trouvé que l'OMC n'a pas augmenté le commerce international au sein de ces régions, comme il a été prévu et a eu parfois des effets négatifs : Le taux de croissance du volume du commerce a baissé dans ces pays. Le taux de croissance des importations était supérieur à celui des exportations, creusant encore plus le déficit de leur balance commerciale. Les résultats ont varié selon les pays :

- Au Pakistan, le commerce a décliné après l'implémentation de l'OMC. Le secteur industriel a lui aussi enregistré un recul avec la création de l'OMC, bien qu'il contribuait positivement au commerce du pays, avant 1995.
- L'Inde est le seul pays qui a bénéficié de la création de l'OMC, enregistrant une accélération de sa croissance économique et de son commerce.
- Le Bangladesh et le Sri Lanka ont souffert tous les deux d'un déclin de leur commerce international.

4. Les résultats de quelques études-pays sur l'impact de la libéralisation commerciale

Dans cette section, on présente plusieurs études de cas réalisées sur un groupe de pays en développement qui connaît une tendance récente à l'ouverture des marchés et à la libéralisation des échanges commerciaux. Il s'agit de pays situés :

- En Afrique Subsaharienne: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie et Sénégal
- au Maghreb : Maroc et Tunisie
- au Proche Orient : Jordanie,
- et enfin en Asie : Bangladesh, Népal et Philippines.

Ces pays, membres ou observateurs à l'OMC, ont subi ou vont subir le choc externe de la libéralisation commerciale, dont l'effet sur l'économie, la croissance, la distribution du revenu et la pauvreté est encore mal connu et constitue le souci de leurs gouvernements. On passe en revue pour chaque pays les principales caractéristiques socio-économiques, la réforme de la politique commerciale envisagée ou mise en œuvre le modèle quantitatif utilisé pour estimer les effets des chocs, et les principaux résultats.

Ces pays présentent certaines similitudes avec le cas libanais. Ce sont tous des pays en développement, engagés pour la plupart dans des programmes d'ajustement structurel et dans un processus d'ouverture commerciale. Le Liban peut donc tirer des leçons des

expériences de ces pays, et de leurs réformes commerciales prospectives, examiner les principaux points positifs de la libéralisation commerciale et ses risques, et essayer d'extraire des enseignements pour profiter au maximum du processus de libéralisation dans lequel il est entamé.

4.1. L'impact des réformes des politiques commerciales sur la pauvreté et les inégalités en Afrique Subsaharienne

4.1.1. Afrique du Sud

L'Afrique du Sud représente un véritable défi aux économistes qui défendent la théorie selon laquelle la libéralisation commerciale est favorable pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté. En effet, après une période d'isolation causée par des mouvements politiques radicaux, ce pays a entrepris, depuis 1994, une libéralisation significative des échanges, et a mis en place des réformes fiscales et monétaires. La croissance économique s'est améliorée en comparaison avec les périodes précédentes, favorisées surtout par une augmentation de la demande domestique et l'augmentation des flux de capital étranger. Mais, cette performance économique n'a pas été suffisante pour réduire le taux élevé de chômage. Les inégalités sud-africaines en termes de revenus restent les plus élevées au monde et certaines études ont montré que le degré de pauvreté a augmenté à son tour.

Une tentative d'estimation des effets d'une libéralisation commerciale accrue a été lancée en 2007 par Mabugu et Chitiga. Les effets de court terme et de long terme de la libéralisation commerciale sont étudiés à l'aide d'un MEGC dynamique. La partie statique est basée sur le modèle Exter (Décaluwé et *alii*, 2001). Ce modèle est adapté pour inclure une structure dynamique permettant de rendre compte des effets de court terme et de long terme d'un tel choc et de refléter les caractéristiques du pays. Il est aussi adapté pour permettre une augmentation de la productivité totale des facteurs. Pour tester les effets sur la pauvreté, l'approche « top-down » est utilisée : les résultats obtenus en analyse d'équilibre général sont intégrés dans un modèle de micro simulation sur les

ménages. Les données sont basées sur l'enquête sur le marché du travail, et sur l'enquête revenu- dépenses des ménages sud-africains.

Le modèle est calibré sur une matrice de comptabilité sociale construite par Thurlow et van Seventer (2002). La matrice est adaptée dans cette étude pour inclure 10 secteurs de production, trois facteurs de production (le capital, le travail qualifié et le travail semi-qualifié) et 16 catégories de ménages qui se distinguent par la région, la qualification et l'ethnie.

Deux scénarios sont simulés : 1- Une élimination totale des tarifs à l'importation des biens et des services, 2- Une élimination tarifaire associée à une augmentation de la productivité totale des facteurs. Celle-ci résulte d'une meilleure allocation des deux facteurs capital et travail avec le temps et d'une augmentation de l'offre des facteurs.

Les résultats des simulations ont montré qu'une libéralisation commerciale toute seule a des faibles conséquences macroéconomiques. Bien qu'elle engendre des effets positifs à long terme, ces derniers ne sont pas significatifs (cela est cohérent avec le fait que les tarifs douaniers sont déjà faibles et que leur suppression n'aura pas des impacts majeurs sur l'économie). Il y aura une croissance des investissements, une baisse des prix à l'importation suivie d'une baisse de l'indice des prix à la consommation. Ces effets couplés avec une dépréciation du taux de change réel induisent une augmentation des exportations et des importations, mais la hausse des exportations est plus élevée que celle des importations dans le long terme. La contraction des secteurs intensifs en travail engendre une baisse des salaires des travailleurs non-qualifiés et semi-qualifiés, une contraction qui s'avère plus sévère dans le court terme que dans le long terme due à une allocation des facteurs vers les secteurs les plus efficaces dans le long terme. La baisse de la rémunération des facteurs résultera en une baisse de la consommation des ménages et donc de leur bien-être. Le secteur minier, orienté vers les exportations est le principal gagnant de ces réformes alors que le secteur du textile, initialement fortement protégé, est le principal perdant.

Cependant, ces résultats diffèrent lorsqu'on associe à la libéralisation commerciale une augmentation de la productivité des facteurs : les effets sont positifs et plus significatifs, le PIB augmente de 1% en 2009 à 6% en 2020, les revenus et l'épargne augmenteront en conséquence induisant une hausse des investissements. Cette dernière augmentera la demande du facteur travail qualifié et non qualifié, et sa rémunération. Les importations augmentent elles-aussi sous l'effet combiné d'une augmentation de la consommation des ménages et d'une augmentation des importations des inputs qui peuvent répondre à la hausse de la productivité totale des facteurs. Le secteur minier ne sera plus le bénéficiaire principal de ces réformes. En effet, la croissance des exportations sera la plus élevée pour les secteurs des véhicules, manufacturiers et alimentaires qui ont des liens plus importants que le secteur minier avec l'économie, et donc tirent plus profit de la croissance économique.

En conclusion, on peut dire qu'à court terme, une libéralisation commerciale n'a des effets positifs sur le bien-être que si elle est associée à une augmentation de la productivité totale des facteurs et n'a pas des effets significatifs sur la pauvreté. A long terme, les effets sur le bien-être et la pauvreté sont positifs quel que soit le scénario simulé. Les ménages pauvres africains et colorés sont ceux qui tirent profit le plus de la libéralisation à long terme.

4.1.2. Bénin

Pour faire face à la crise économique et financière des années 1980, le gouvernement béninois a entrepris une série de réformes économiques à partir de 1989, dans le cadre des politiques d'ajustement structurel. L'objectif principal de ces mesures est de faire face aux deux déséquilibres fiscal et commercial et afin d'accélérer la croissance économique. La réforme de la politique commerciale est prioritaire, étant donné les opportunités que le pays pourrait tirer d'une plus grande ouverture au marché mondial. Dans ce cadre, un programme de libéralisation commerciale a été mis en place dans le cadre des engagements pris auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce, de l'union

douanière formée avec les pays de l'Afrique de l'ouest, et des accords de partenariat signés entre les pays Africains et l'Union Européenne.

La réforme de la politique commerciale a commencé avec l'abolition des restrictions et des quotas à l'exportation, lesquelles étaient une importante source de distorsions de l'économie. La réforme tarifaire au Bénin a été instaurée en deux étapes, en 1991, puis en 1994 après la dévaluation de la monnaie nationale. Cette réforme visait essentiellement de simplifier la structure tarifaire, d'inciter les industries locales, de rationaliser la fixation des taux et de générer un certain niveau de revenu public. A l'issue de ces réformes, une grande partie des taxes spécifiques a été transformée en taxes ad valorem.

Ces réformes de politiques commerciales ont modifié le paysage de l'économie nationale : le ratio des taxes à l'importation a baissé, la contribution des investissements directs étrangers a augmenté avec l'ouverture de l'économie, la croissance du PIB a augmenté d'un taux annuel moyen de 1,9 % avant les réformes à 4,8% entre 1991 et 2001. Aussi, le degré d'ouverture de l'économie a augmenté de 60% à 63% durant cette période ; les importations et les exportations à leur tour ont augmenté à un taux moyen de 14% et de 14,7% respectivement.

Toutefois, si ces réformes commerciales ont engendré dans certains cas un accroissement des revenus des pauvres, elles ont eu des effets pervers dans d'autres cas, pénalisant les couches les plus défavorisées de la société. Le Bénin reste parmi les pays les plus pauvres au monde, occupant le 166^{ème} rang sur les 185 pays étudiés dans le Rapport sur le développement humain des Nations Unies de 2013. La proportion de la population vivant sous le seuil de la pauvreté a peu évolué entre 1995 et 2000, ceux-ci vivant en grande partie dans les zones rurales.

Afin d'appréhender les effets des réformes commerciales sur la pauvreté et la distribution des revenus au Bénin, Decaluwé et *alii* (2008) ont procédé à l'analyse quantitative en utilisant un modèle d'équilibre général calculable incluant tous les ménages de l'enquête

de 2001. Le modèle englobait ainsi six facteurs de production, incluant les caractéristiques du marché du travail, 15 branches d'activité et 5.350 ménages.

Le scénario simulé est celui de la suppression de la principale forme de protection commerciale, soit l'élimination unilatérale des tarifs douaniers sur les importations des biens et des services au Bénin. Pour compenser l'effet d'une telle suppression et garder les dépenses gouvernementales inchangées, une taxe compensatoire sur la consommation est introduite. Les effets d'une telle mesure sur les secteurs d'activité sont d'autant plus importants que le degré de pénétration des importations et le niveau de substituabilité entre les produits locaux et importés sont élevés.

L'impact global sur la production domestique, résultant d'une baisse des ventes domestiques et d'une expansion des exportations, est non significatif. Les secteurs industriels, orientés à l'exportation, et les moins protégés avant l'implémentation des réformes, ont souffert le moins de la suppression tarifaire et ont au contraire bénéficié de la baisse des prix des matières premières importées.

Quant à la pauvreté, l'analyse quantitative montre une augmentation de celle-ci suite à la suppression totale des barrières tarifaires au Bénin. Elle augmente davantage en milieu rural qu'en milieu urbain. Par catégorie socio-économique, les plus pénalisés par la libéralisation sont les chômeurs, les inactifs et les agriculteurs autonomes. Les réformes sont plus profitables pour les ménages urbains (les principaux secteurs d'exportation appartiennent au secteur de l'industrie et sont localisées dans les milieux urbains). Celles-ci contribuent à détériorer la situation des ménages les plus pauvres dans les régions rurales, confirmant le caractère anti-rural de ces réformes. Les effets-revenus l'emportent sur les effets-prix, les ménages se trouvent affectés différemment selon leurs dotations factorielles. En effet, la réduction des prix à la consommation des ménages n'est pas suffisante pour compenser la réduction de leurs revenus, engendrant une augmentation de la pauvreté au niveau du pays, celle-ci étant plus significative en milieu rural.

Les auteurs concluent que les réformes des politiques commerciales doivent être entreprises avec beaucoup de précautions pour ne pas détériorer la situation des plus pauvres, ne pas aggraver les conditions sociales et pour profiter au maximum de l'élimination des distorsions commerciales internationales.

4.1.3. Burkina Faso

Classé en 2013 au 181^{ème} rang sur les 187 pays étudiés dans le rapport du Programme des Nations Unies du développement, Burkina Faso est considéré comme l'un des pays les plus pauvres de la planète. Il a mis en œuvre des programmes d'ajustement structurel depuis 1991, pour faire face aux déficits interne et externe et a enregistré une amélioration de sa performance économique avec un taux de croissance annuelle moyen de 5,2% entre 1995 et 2002. La libéralisation de l'économie reste un enjeu majeur pour le pays, qui a adopté une série de réformes commerciales telles que la suppression des licences d'importation, la réduction des tarifs douaniers, la signature des accords commerciaux avec d'autres pays et régions et l'adhésion à l'OMC en 1995.

Cependant, le pays n'a pas pu réduire la pauvreté, le taux de pauvreté enregistré toujours une augmentation pour atteindre 46% selon les statistiques récentes. Cette pauvreté a surtout un caractère rural : 53% de la population rurale vit en dessous du seuil de la pauvreté, et 23% vit dans la pauvreté extrême. Ainsi, le programme de politique économique du pays se trouve axé sur des enjeux prioritaires : la libéralisation commerciale et la lutte contre la pauvreté. Afin d'éclairer les conséquences des choix de politique économique en termes de croissance, pauvreté et inégalités, plusieurs études ont été lancées, parmi lesquelles celle de Cockburn et *alii* (2010).

Pour évaluer quantitativement les effets de la libéralisation commerciale, les auteurs font usage d'un modèle d'équilibre général calculable microsimulé, applicable à une petite économie ouverte, et calibré sur la matrice de la comptabilité sociale de 1999. Il intègre 8.478 ménages dont les informations sur les revenus et les dépenses proviennent de l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 1998.

La libéralisation commerciale est modélisée à travers une élimination complète des tarifs douaniers imposés sur les importations. Ces derniers formant 20% des revenus publics, il fallait combler la perte fiscale induite via l'instauration d'une taxe sur la valeur ajoutée ou via le prélèvement d'une taxe directe sur le revenu nominal des ménages.

La suppression des droits de douanes affecte le niveau de vie des ménages via la modification des prix des facteurs de production et de ceux des biens de consommation. La variation du premier groupe de prix influence les revenus des ménages selon leurs dotations factorielles. La variation des prix des biens consommés affectent le bien-être des ménages selon leur structure de consommation.

Les résultats généraux de l'analyse montrent que les secteurs agricoles et industriels, orientés vers l'exportation et initialement faiblement protégés, sont les principaux gagnants de la libéralisation. La rémunération des facteurs et la distribution des revenus seraient à l'avantage des ruraux, lesquels connaîtront une augmentation de leurs exportations agricoles (coton surtout). Les ménages urbains enregistreraient une baisse de leurs revenus, car ils seraient désavantagés par la concurrence étrangère accrue, surtout celle concernant les produits industriels.

Cependant, la prise en compte des effets-prix affectant la structure de consommation des ménages montrent que les urbains seront beaucoup plus favorisés que les ruraux par la baisse des prix des biens de consommation. Globalement, en milieu rural, il y aura une baisse de la pauvreté des producteurs de coton et une augmentation de la pauvreté des autres producteurs agricoles. Dans les zones urbaines, la pauvreté augmente parmi les chômeurs et les inactifs. Au niveau national, il y aura une hausse de la pauvreté nationale, surtout dans les milieux ruraux.

4.1.4. Cameroun

Depuis son indépendance en 1960, Cameroun a entamé trois stratégies différentes en matière de politique commerciale : Il a adopté une politique de substitution des

importations dans les années 60s, une promotion des exportations dans les années 70, et une plus grande libéralisation des échanges dans les années 90s. Récemment, le pays a connu une reprise de sa croissance économique. Cependant, cette évolution favorable reste insuffisante pour réduire la pauvreté. En effet, selon les statistiques récentes, le pays est classé au rang 152 sur les 187 pays étudiés par le programme des Nations Unies pour le développement.

D'autre part, le Cameroun est membre à l'OMC depuis 1995. Bien qu'il est classé parmi les pays les moins avancés, bénéficiant des traitements spéciaux et différenciés, le pays risque d'être assujéti à un démantèlement tarifaire drastique avec les pressions exigeantes d'une baisse plus substantielle des droits de douanes des pays en développement. Dans ce cadre, il serait utile d'examiner les effets d'une libéralisation commerciale accrue sur la performance économique et la pauvreté du pays. Ces effets ont été quantitativement étudiés par Emini et *alii* (2010) à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable.

Le modèle de base est le modèle Exter, (Decaluwé et *alii*, 2001). Il est calibré sur la matrice de comptabilité sociale de 2001. Il intègre 10 branches de production et 11553 ménages dont les informations sont tirées de l'enquête nationale de 2001. La libéralisation commerciale est simulée à travers une élimination complète des tarifs douaniers et leur compensation par la taxe sur la valeur ajoutée.

Les résultats généraux de l'analyse montrent que la suppression complète des droits de douane baisse les prix intérieurs des importations et le cout moyen des intrants. Cela conduit à la baisse du prix moyen de la production. L'industrie nationale connaît une expansion de ses exportations malgré sa forte protection initiale et la concurrence accrue des importations. En conséquence, le revenu réel des ménages urbains augmente relativement plus que celui des ménages vivant dans les zones rurales, à cause de la forte réduction des revenus des facteurs alloués dans le secteur agricole. D'autre part, les ménages ruraux profitent de la baisse des prix à la consommation, surtout des biens

agricoles. Cependant, l'effet-revenu l'emporte sur l'effet prix, la résultante est une baisse importante des revenus réels, une baisse de la consommation des ménages, et une augmentation de la pauvreté. La libéralisation commerciale semble favoriser les flux commerciaux à l'importation et à l'exportation, sans favoriser toutefois une croissance de la production nationale.

4.1.5. Côte d'Ivoire

Dans le cadre des politiques d'ajustement structurel et de l'OMC, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans un processus de libéralisation de plus en plus poussé dont les impacts sur le bien-être et sur la répartition des revenus sont à identifier. Membre de l'OMC depuis 1995, la Côte d'Ivoire est sujette aux mesures de libéralisation commerciale qui pourraient découler du cycle de Doha. Les négociations commerciales dans ce cycle ont officiellement débuté en 2001 et sont toujours (2015) en cours. Une étude faite par Diallo et *alii* (2006) a essayé de déterminer les implications potentielles sur l'économie ivoirienne des enjeux du cycle de Doha.

L'outil de simulation employé est une extension du modèle Exter (Decaluwé et *alii*, 2001). Il s'agit d'un modèle d'équilibre général dynamique, récursif, permettant de décrire le comportement des agents économiques à chaque période et le processus d'ajustement entre les périodes. Trois chocs sont simulés pour rendre compte des effets des politiques de libéralisation unilatérale et multilatérale : les deux premiers consistent à réduire de manière unilatérale les taxes à l'importation de 24% et de 50% respectivement. Le troisième à caractère multilatéral suppose une réduction des taxes à l'importation de 24% par tous les membres de l'OMC combinée avec une augmentation des prix internationaux-à l'importation et à l'exportation- de 10%.

Les résultats au niveau macroéconomique montrent qu'une libéralisation unilatérale se traduit par une baisse du PIB par rapport au sentier de référence qui devient plus importante avec l'ampleur de la réduction tarifaire ; alors qu'une baisse multilatérale des droits de douane engendre une hausse du PIB (de 2,1% dans le court terme contre 1,4%

dans le long terme). Aussi, les trois scénarios enregistrent une réduction des revenus tarifaires et une augmentation des déficits budgétaires, qui varient avec l'ampleur des chocs.

Les effets sur la variation des importations varient selon le choc considéré et le niveau initial de protection du secteur en question. Pour ce qui est des secteurs les plus protégés, le processus de libéralisation engendre une hausse des importations, laquelle augmente évidemment avec l'ampleur de la réduction tarifaire et qui engendre une baisse des ventes des produits domestiques sur le marché local. Pour les secteurs non protégés, les résultats indiquent qu'une réduction tarifaire engendre une baisse des importations. Ainsi, le démantèlement tarifaire engendre une réallocation des ressources en faveur des branches de production initialement les moins protégées qui connaissent une expansion, au détriment des branches de production initialement les plus protégées qui passent par une contraction. Ainsi quel que soit le scénario considéré, une baisse tarifaire engendre une baisse de l'activité des branches initialement protégées et non orientées vers les exportations.

Pour ce qui est de l'impact sur la distribution des revenus des ménages, les deux premières simulations se traduisent par une baisse du rendement du capital, une baisse du revenu du travail (qualifié et non qualifié), par une diminution du taux de l'épargne des ménages et de leur niveau de consommation et donc une libéralisation unilatérale des tarifs douaniers engendre une baisse du bien-être des ménages. Par contre, une application multilatérale des mesures du cycle de Doha se traduit par une variation positive de ces variables, et une amélioration du bien-être des ménages ivoiriens.

Aussi, quel que soit le type du choc simulé, les changements de l'indice de Gini par rapport au sentier de référence sont minimes. Cela veut dire que la libéralisation tarifaire (unilatérale ou multilatérale) ne modifie pas significativement la distribution du revenu entre les ménages et a des faibles impacts sur les inégalités.

Ainsi, en conclusion, cette étude estime que la Côte d'Ivoire sera beaucoup plus affectée par une variation des niveaux de revenus que par le changement de la structure de répartition de ces derniers. Elle aura intérêt dans les négociations commerciales au sein de l'OMC à revendiquer une application multilatérale des engagements tarifaires qui aura des effets positifs sur les revenus et le bien-être contrairement à une libéralisation unilatérale des tarifs douaniers.

4.1.6. Ethiopie

L'Ethiopie a présenté sa demande d'adhésion à l'OMC en février 2003. L'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur a été distribué en janvier 2007. Les négociations sont toujours en cours et jusqu'à cette date (2015), le pays n'est pas toujours admis à l'OMC.

Les efforts de libéralisation commerciale constituent un élément du programme d'ajustement structurel, entamé dans le pays depuis 1992. On a ainsi observé une réduction significative des barrières tarifaires et non tarifaires. Le taux tarifaire maximal est réduit jusqu'à 35% avec un taux moyen de 1,5%. Les revenus tarifaires constituent 2,6% du PIB et 18,4% du total des recettes budgétaires. En dépit de ces réformes, les secteurs agricoles et des industries manufacturières restent très protégés avec une large intervention publique.

Cependant, ces réformes constituent un majeur défi pour ce pays, caractérisé par une grande volatilité économique. Son économie est basée sur le secteur agricole, lequel compte pour 44,2% du PIB, englobe 85% de la population active, et constitue 63% des exportations générant près de 90% des revenus à l'exportation. Ce secteur dominant reste caractérisé par des techniques traditionnelles, et est largement influencé par les changements des conditions climatiques. Le secteur industriel, quant à lui, ne constitue que 11% du PIB, et ne génère que 15% des revenus à l'exportation. Cette faiblesse industrielle peut être principalement expliquée par la dominance des petites et moyennes entreprises fortement protégées, par le manque du capital à l'investissement, une

obsolescence technique et une large dépendance vis-à-vis des biens intermédiaires importés.

L'ouverture commerciale plus poussée en Ethiopie pourrait offrir des nouvelles opportunités à ce pays, mais constitue un sujet de préoccupation quant à ses effets sur la pauvreté et le bien-être. En effet, l'Ethiopie souffre des indicateurs de développement humain et social les plus médiocres. Les statistiques récentes montrent qu'à peu près la moitié de la population vivent dans la pauvreté absolue.

Dans le but d'examiner les effets d'une libéralisation commerciale plus poussée de ce pays et de son probable adhésion à l'OMC, les études quantitatives se sont développées, parmi lesquelles une étude faite par Aredo et *alii* (2012).

Le modèle utilisé dans l'étude des effets de la libéralisation est basée sur le modèle Exter (Decaluwé et *alii*, 2001). Il est calibré sur la matrice de comptabilité sociale de 2001/2002, construite par l'IFPRI. Les valeurs des élasticités sont celles calculées par Annabi et Chitiga pour les pays ayant une structure économique similaire à celle de l'Ethiopie. La matrice de comptabilité sociale contient 10 secteurs d'activité, 10 produits, 4 facteurs de production (le travail familial, les salariés, le capital et la terre), 3 ménages (ménages agricoles, salariés et entrepreneurs) 4 types de taxes (taxes directes, taxes indirectes, taxes à l'importation, taxes à l'exportation) et un compte épargne-investissement.

Deux scénarios sont simulés pour analyser les effets de la libéralisation commerciale sur la pauvreté en Ethiopie : le premier suppose une libéralisation totale supposant une réduction tarifaire de 100% (des tarifs douaniers nuls), et un second plus réaliste qui suppose une réduction tarifaire (des tarifs douaniers réduits mais non nuls).

Les dépenses de consommation sont utilisées pour mesurer la pauvreté. Dans ce but, l'étude utilise l'enquête sur le revenu, la consommation et les dépenses des ménages de 1999/2000 (HICE), laquelle regroupe 17.322 ménages. Ces derniers sont divisés en trois groupes : 1- les ménage agricoles qui résident principalement dans les zones rurales et qui

travaillent dans l'agriculture, 2- les ménages salariés dont les salaires constituent la source de leur revenus et 3- les ménages entrepreneurs, vivant en milieu urbain et travaillant à leurs propres comptes. Bien qu'une part significative de la population active travaille dans le secteur informel, celui-ci n'est pas pris en compte faute d'une base de données adéquate.

Les simulations montrent que la libéralisation commerciale des principaux secteurs manufacturiers (de textile, de cuir, alimentaire) initialement fortement protégés engendre une augmentation des importations, une réduction de la demande des biens domestiques, et une contraction du marché du travail. L'augmentation peu importante des exportations ne pourra pas compenser les effets négatifs d'une plus grande compétition exercée par des produits étrangers peu coûteux et de meilleure qualité. Ces effets entraînent une baisse du PIB dans les deux scénarios. Cependant il est utile de noter que les effets négatifs de la libéralisation seront plus significatifs dans le scénario d'une élimination totale des tarifs que celui d'une réduction tarifaire.

En termes de pauvreté et de bien-être, les ménages agricoles connaîtront une baisse de leur consommation et les ménages salariés travaillant dans les petites industries seront les plus affectés et connaîtront une baisse de leur bien-être. Les consommateurs urbains bénéficient des importations moins chères. Les fournisseurs domestiques des biens intermédiaires souffrant de la contraction des industries manufacturières locales, vont réduire les effectifs des travailleurs, ce qui réduira les salaires et engendre une augmentation de la pauvreté.

Les auteurs concluent qu'il est nécessaire de faire des études plus poussées tenant compte des rigidités structurelles et des contraintes institutionnelles pour mieux déterminer les effets d'un tel choc.

4.1.7. Sénégal

Après avoir mis en place entre 1960 et 1980 une politique d'industrialisation par substitution des importations, se basant sur des tarifs douaniers élevés, des subventions

aux exportations et des mesures de protection élevées à l'égard des entreprises nationales, le Sénégal a entrepris, dans le cadre des politiques d'ajustement structurel, une réforme interne importante depuis 1980. Il a signé des accords régionaux de libéralisation commerciale et est devenu membre de l'OMC en 1995 ; il a alors consolidé les tarifs douaniers à 30% et a entrepris une réduction progressive des barrières non tarifaires. Cependant, il a enregistré des faibles performances en termes d'exportation expliquées surtout par les coûts élevés de production et une qualité médiocre des produits.

Plusieurs études ont essayé d'appréhender les effets d'une libéralisation commerciale plus poussée sur les performances économiques sénégalaise, sur la pauvreté et sa distribution des revenus du pays. Parmi ces études figure celle d'Annabi et *alii* (2006) qui tente d'examiner les effets d'une suppression totale des tarifs sur les indicateurs macroéconomiques, sectoriels, de pauvreté et d'inégalités. La simulation du choc se fait à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable, microsimulé et dynamique, calibré sur la matrice de comptabilité sociale de 1996, regroupant 3.278 ménages de l'enquête de 1995.

La libéralisation unilatérale et totale des échanges pourrait engendrer une meilleure allocation des ressources vers les secteurs faiblement protégés. La suppression tarifaire, faisant baisser les prix à l'importation, engendre une augmentation de la demande en faveur des produits importés et au détriment des achats de produits locaux. Sous la contrainte de la fixité de la balance commerciale, l'augmentation des exportations s'avère nécessaire pour compenser la hausse des importations qui a eu lieu. Les producteurs qui dépendent largement du marché domestique souffrent donc de la pression qu'exercent les importations sur les prix du marché local. En même temps, les exportateurs sont obligés réduire leurs prix à l'exportation s'ils font face à une demande mondiale très inélastique pour leurs produits d'exportation. Ces baisses de prix influencent les prix à la valeur ajoutée des producteurs, la rémunération des facteurs ainsi que le revenu des ménages. Les effets de la libéralisation unilatérale sont négatifs à court terme, avec des baisses respectives du PIB réel et du bien-être de 0,02% et de 0,2% et une augmentation de

l'indice de la pauvreté de 0.1%. A noter que ces résultats négatifs peuvent être expliqués par l'immobilité du capital entre les secteurs à court terme.

Cependant, dans le long terme, le capital étant mobile, les effets d'accumulation et la réallocation des investissements vers les secteurs les plus productifs permettent une meilleure allocation des ressources et un gain de bien-être. Ainsi, la simulation dynamique aboutit à une augmentation respective du PIB réel et du bien-être de 2,2% et de 1,6% et une baisse de la pauvreté de 2%. A noter que l'observation de ces résultats positifs de la libéralisation en termes de croissance et de bien-être est rendue possible grâce à l'adoption de l'approche dynamique dans la simulation.

4.2. Libéralisation Commerciale et Pauvreté aux pays du Maghreb et du Moyen Orient

4.2.1. Maroc

Depuis 1985, le Maroc s'est engagé dans un processus progressif de libéralisation de son commerce extérieur. C'est ainsi qu'en moins de 15 ans, les droits de douane qui dépassaient 100% sur certains produits ont été réduits à moins de 30%. Parallèlement à l'adoption de procédures administratives visant à simplifier l'importation de plusieurs produits, le pays a signé l'accord d'association avec l'UE, et les accords de libre-échange avec les États-Unis (EU), la Turquie et plusieurs autres pays arabes, et est devenu membre à l'OMC en 1995.

Parallèlement, et pour une longue période, le Maroc n'a enregistré que des faibles taux de croissance économique, ce qui n'a pas permis de réduire significativement la pauvreté. Malgré une tendance générale à la baisse, il reste que les taux de la pauvreté restent élevés. Les statistiques récentes montrent que la pauvreté est surtout un phénomène rural, marqué par des fortes disparités régionales. Certaines enquêtes montrent que le taux de pauvreté est de moins que 3% dans les zones urbaines et est de 40% dans certains milieux ruraux.

Compte tenu de l'état très avancé du processus de libéralisation des marchés, des questions économiques et sociales se posent. Les conséquences de ces accords et d'autres politiques sur les différentes mesures de pauvreté, constituent l'objet de plusieurs études, parmi lesquelles l'étude de AbdelKhalek (2005). Cette dernière fait usage d'un MEGC micro simulé de l'économie marocaine où l'agent ménage intègre les données relatives aux 5.129 ménages retenus dans l'enquête de 1999. Ce modèle a été calibré sur une matrice de comptabilité sociale spéciale construite et ajustée pour répondre aux exigences comptables du modèle.

Le choc étudié est celui d'une réduction des tarifs imposés sur les importations de leurs niveaux observés et calculés sur la matrice de 1998 à leurs niveaux prévus en 2005, conformément au programme de démantèlement de l'accord d'association avec l'UE.

Les résultats qui découlent de cette analyse sont les suivants : l'impact sur la pauvreté et la distribution des revenus reste faible et statistiquement non significatif. Cela est expliqué partiellement par la nature et par la structure du modèle mais aussi par la faiblesse relative des baisses des droits de douanes à l'importation qui sont simulées et celle des chocs simulés.

4.2.2. Tunisie

Depuis l'indépendance, la Tunisie a expérimenté différents modèles de développement économique qui s'inspiraient dans les années 1960 des modèles socialistes avant d'opter progressivement, suite à la mise en place d'un plan d'ajustement structurel (PAS) en 1986, pour la libéralisation de l'économie nationale et le désengagement de l'État des secteurs concurrentiels.

Dans ce but, le pays a adopté plusieurs politiques et stratégies de développement, essayant de renforcer sa position au niveau régional. Ainsi, depuis les années 70s, La Tunisie bénéficiait d'un accès en franchise de droits de douane au marché européen. Afin de renforcer les relations commerciales entre les deux parties, un accord de libre-échange a été signé en 1995, qui suppose un démantèlement graduel des droits de douane sur les

produits industriels à l'exception des produits agro-alimentaires. Cependant, le débat portant sur les effets de libéralisation commerciale sur la pauvreté, l'emploi et la distribution des revenus est loin d'être terminé et les décideurs tunisiens se souciaient des effets directs et indirects d'un tel accord sur l'emploi en Tunisie.

Dans ce cadre, et dans une tentative d'examiner l'impact d'une ouverture commerciale plus poussée sur l'économie et le chômage en Tunisie, engendrée par la création d'une zone de libre-échange avec l'Union Européenne, Marouani (2008) a développé un MEGC multisectoriel et intertemporel permettant d'appréhender le fonctionnement du marché du travail. Le modèle dynamique est calibré sur la matrice de comptabilité sociale de 1994. La création de la zone de libre-échange est modélisée via la réduction des droits de douane telle que convenue dans l'accord.

Plusieurs scénarios combinant l'ouverture commerciale avec des réformes fiscales d'accompagnement ont été simulés. Le premier scénario suppose une réduction tarifaire conforme à l'accord sans compensations des pertes fiscales. Le second scénario consiste à simuler la même réduction tarifaire, mais avec compensation fiscale via des impôts directs et indirects. Dans le troisième scénario, la compensation fiscale se fait à travers une augmentation sélective de la TVA et des droits d'accise, puis une réforme de la fiscalité directe.

Les résultats généraux des simulations montrent que dans le premier scénario, il y aura une baisse du chômage par rapport au scénario de référence, un accroissement de l'investissement favorisé par une diminution du prix d'acquisition du capital et un accroissement du taux de rendement du capital. On prévoit sous ce premier scénario une baisse de la consommation des ménages en dépit de la hausse de leur pouvoir d'achat favorisée par la baisse du taux de chômage. Cette baisse de la consommation peut être expliquée par la baisse des transferts de l'Etat aux ménages, et l'anticipation de ces derniers de l'augmentation de l'endettement de l'Etat, ce qui les amène à augmenter leur taux d'épargne. Le PIB, quant à lui, connaîtra une hausse qui peut même dépasser de 6%

le scénario de référence, favorisée par l'effet d'accumulation de capital. Cependant, le déficit public connaîtra une augmentation très forte, ce qui fait augmenter la dette publique vers des niveaux non soutenables.

Pour compenser cette perte de recettes douanières et se prévenir contre cette augmentation non soutenable de la dette publique, des réformes fiscales peuvent avoir lieu, dont le choix a des effets importants sur la croissance, l'emploi et les dépenses des ménages. Une réforme de la fiscalité directe (deuxième scénario) permet d'améliorer les résultats en termes d'investissement, de croissance et d'emploi. Cela est favorisé par la dépréciation de la monnaie, ce qui augmente les exportations et réduit les importations.

Une réforme fiscale plus ciblée (troisième scénario) aura des effets d'accumulation plus importants, ce qui favorisera l'emploi et la croissance. La consommation enregistrera un faible accroissement, expliquée surtout par le fait que l'économie n'est pas sur son sentier de croissance équilibrée à l'année de base. A noter que les impacts des réformes sur les inégalités des ne sont pas pris en compte à cause de l'adoption de l'hypothèse de l'agent représentatif et de la non désagrégation de l'agent « ménage ».

4.2.3. Jordanie

Depuis les années 1990, la Jordanie a mis des plans pour réformer de son économie. La libéralisation commerciale, la privatisation et les réformes structurelles ont permis l'implémentation d'un climat économique favorable qui s'est traduit par des taux de croissance élevés du PIB, nominal et par habitant, en dépit des impacts de chocs externes, dont l'instabilité permanente de la région arabe. Ces réformes ont fait de la Jordanie, l'une des économies les plus libéralisées de la région qui est devenu le 136^{ème} membre de l'OMC en avril 2000.

D'autres réformes sont en cours dans le cadre du Programme national et des programmes de réforme de Vision 2020, lesquels prévoient une libéralisation plus accrue du commerce.

Dans ce but, il serait utile d'examiner les effets des réformes et d'une libéralisation commerciale plus poussée sur l'économie du pays, sur la pauvreté et la distribution du revenu. Une étude faite par Feraboli (2008) cherche à évaluer les impacts qu'auront une libéralisation commerciale non discriminatoire et une autre discriminatoire inspirée de l'accord commercial préférentiel avec les pays de la région sur le bien-être des ménages hétérogènes. L'accord préférentiel est l'Accord d'Association signé entre la Jordanie et l'Union Européenne, entré en vigueur en 2002. Cet accord suppose une réduction graduelle des tarifs sur les produits importés des pays de l'Union Européenne sur une période de 12 ans.

L'auteur fait usage d'un modèle d'équilibre général calculable dynamique, dépassant l'hypothèse de l'agent représentatif, incluant des ménages hétérogènes regroupés en six catégories selon leur revenu disponible. Ce modèle a été développé par Feraboli et Trimborn en 2006. Deux scénarios sont simulés : le premier suppose une réduction graduelle des tarifs imposés sur les produits en provenance uniquement des pays de l'Union Européenne, conformément à l'accord d'association entre les deux parties et un autre scénario, non discriminatoire, supposant la même réduction graduelle des tarifs imposés cependant sur tous les produits importés.

L'effet direct de la première simulation est la baisse des prix des biens importés, engendrant une augmentation de la demande et de l'investissement, et encourageant l'accumulation du capital. Cela engendre probablement une augmentation du PIB dans le long terme, une augmentation des revenus et de la consommation. D'autre part, la baisse du revenu public issue la perte des recettes douanières est compensée par une baisse des transferts publics vers les ménages, qui sont amenés alors à réduire leurs dépenses de consommation. Ces deux effets contrastes sur la consommation laissent l'impact sur le bien-être ambigu.

Dans la seconde simulation, la baisse des prix est beaucoup plus importante, la hausse de la consommation issue de la baisse des prix l'emporte sur la baisse de la consommation

due à la baisse des transferts gouvernementaux. La résultante est une amélioration du bien-être, laquelle sera plus pressentie à long terme. Les ménages seront différemment affectés par la libéralisation commerciale. Alors que toutes les catégories des ménages se trouvent positivement affectées à la suite d'une libéralisation non discriminatoire des échanges, certaines enregistreraient une baisse de leur bien-être sous la libéralisation discriminatoire.

4.3. Réforme Commerciale, Croissance et Pauvreté, en Asie

4.3.1. Bangladesh

Au Bangladesh, les programmes de libéralisation commerciale et les réformes économiques associées des années 1980 et 1990, ont significativement libéralisé l'économie. Les barrières quantitatives ont été supprimées, les procédures des importations ont été largement simplifiées, les droits de douanes ont été réduits et le régime de taux de change a été libéralisé en 2003. Des mesures de promotion des exportations ont été prises en même temps, afin de les diversifier et d'améliorer leur compétitivité.

Pour examiner les impacts de la politique commerciale et de ses réformes sur l'économie et la pauvreté au Bangladesh, Annabi et *alii* (2006b) ont utilisé un MEGC dynamique séquentiel, tenant compte des effets d'accumulation et permettant une analyse de long terme. Le modèle est calibré sur la matrice de comptabilité sociale de 2000, laquelle englobe 15 secteurs de production, 4 facteurs de production, 9 catégories de ménages dont les informations sont extraites de l'enquête nationale de 2000.

Quatre simulations ont été étudiées : Dans la première, inspirée du programme de Doha du développement, on suppose une réduction des tarifs, et des subventions de la part du reste du monde. On suppose aussi sous ce premier scénario que le Bangladesh, classé parmi les pays les moins avancés, bénéficie en plus d'un traitement préférentiel spécial sans réduction domestique des tarifs. Le second scénario considère une libéralisation commerciale totale de la part du reste du monde sans aucune mesure domestique de

réduction tarifaire. Le troisième choc suppose une libéralisation commerciale domestique totale, sans aucune mesure de libéralisation de la part du reste du monde. La quatrième simulation suppose une libéralisation domestique et multilatérale du commerce.

Le premier scénario montre qu'au niveau macroéconomique, le PIB réel est peu affecté à court terme et augmente légèrement dans le long terme, favorisé par l'accumulation du capital. En outre, les termes de l'échange domestiques diminuent. Les prix mondiaux à l'importation augmentent plus que ceux à l'exportation. Les ménages sont négativement influencés sous ce scénario, l'augmentation des revenus n'est pas suffisante pour contrebalancer l'augmentation des prix. La consommation réelle diminue. Le bien-être baisse légèrement, et le taux de pauvreté augmente à court terme.

Le second scénario examine les effets d'une libéralisation totale de la part du reste du monde, sans aucune mesure de libéralisation domestique. Les résultats sont similaires à ceux du premier scénario, mais s'avèrent beaucoup plus importants. Il y a une expansion de la production agricole. La variation des prix et de la demande est beaucoup plus prononcée, l'augmentation des prix à la consommation est plus grande que celle du premier scénario, la résultante est la baisse du bien-être et une augmentation de la pauvreté, pour toutes les catégories de ménages. Ces résultats peuvent être d'abord étonnants, mais ils s'expliquent par la forte dépendance de Bangladesh vis-à-vis de l'alimentation et du textile. Les prix de ces deux catégories augmentent suite au libre-échange mondial, élevant par la sorte le coût de la vie et le prix des inputs des principales industries d'exportation.

Le troisième scénario considère le cas d'une libéralisation commerciale domestique et unilatérale. Les prix mondiaux restent inchangés. Le bien-être et le PIB diminuent à court terme mais augmentent significativement à long terme. La raison peut être expliquée par le fait que la production des industries initialement fortement protégées diminue à court terme, et la réallocation de leur capital vers les autres secteurs orientés à l'exportation prend du temps.

Le quatrième scénario supposant un libre-échange domestique et multilatéral, combine les résultats des deux scénarios précédents. La baisse du bien-être à court terme est plus importante et sa hausse dans le long terme est moins importante que dans les simulations précédentes. Le secteur agricole connaît une plus grande expansion, alors que le secteur industriel souffre d'une contraction plus importante.

4.3.2. Népal

Le Népal constitue un cas d'étude particulièrement intéressant, caractérisé par des facteurs historiques, institutionnel, géographique et politique diversifiés, un sous-développement persistant, et des inégalités énormes. Selon les statistiques récentes, en termes du PIB par tête, la position du Népal est la 158^{ème} sur les 180 pays membres du FMI. Son secteur agricole emploie 75% de la population active mais ne contribue qu'à 32% du PIB. Le secteur industriel est fragile, n'employant que 7% de la main d'œuvre et générant 14,4% du PIB. C'est le secteur des services qui est le plus développé, comptant pour 53% du PIB et employant 18% de la main d'œuvre. A ces faiblesses structurelles s'ajoutent des inégalités profondes et un degré élevé de pauvreté. Durant les deux dernières décennies, le pays a entamé une série de réformes structurelles et de stabilisation et s'est engagé dans un processus de libéralisation commerciale, unilatérale, régionale et multilatérale et est devenu le 147^{ème} membre de l'OMC en avril 2004. Le Népal est donc le premier PMA à rejoindre les rangs de l'Organisation après avoir suivi tout le processus de négociation mené dans le cadre des groupes de travail.

Dans ce contexte, il serait utile d'examiner les effets distributifs d'une libéralisation commerciale plus poussée aux niveaux régional et multilatéral. L'étude est menée à l'aide d'un modèle MEGC adapté au pays et calibré sur une matrice de comptabilité sociale récemment développée, comportant quatre groupes de ménages regroupés selon leur milieu de résidence et leur possession en terre pour les ménages ruraux (Acharya et alii, 2012). Le scénario de libéralisation concerne celle des importations et est représenté à l'aide d'une baisse des droits des taux tarifaires de 10%.

Les effets de ce choc peuvent être résumés comme suit: La réduction des droits de douane de 10% engendre une baisse des prix à l'importation de tous les biens, et des impacts proportionnels directs sur les prix composites du marché. Ces derniers diminuent à leur tour à l'exception des prix composites des biens agricoles, qui augmentent. Cela peut être attribué à la faible part des importations agricoles dans le marché composite, et à l'augmentation de la demande des biens agricoles intermédiaires par le secteur industriel ; ces deux secteurs étant fortement liés. Les activités industrielles et agricoles connaissent une expansion. L'importation des biens industriels augmente fortement, suivie par celle des biens agricoles, alors que celle des services diminuent. La baisse des importations des services, en dépit de la réduction de tous les prix à l'importation, peut être expliquée par le fait que la croissance des deux secteurs industriel et agricole ne peut se faire que par une réallocation partielle des facteurs de production du secteur de services vers ces deux secteurs, sous l'hypothèse de la contrainte des facteurs. Cela engendre une contraction du secteur tertiaire et donc une baisse des importations des services. Ces changements affectent la structure des activités de l'économie : on assiste ainsi à une expansion des activités industrielles et agricoles, et une contraction des activités de services.

La croissance globale de l'économie engendre une augmentation du taux de rémunération des facteurs. Cette dernière est plus marquée chez les travailleurs qualifiés en comparaison avec les travailleurs non qualifiés et le capital. Les ménages urbains bénéficient le plus de la libéralisation puisqu'ils obtiennent la plus grande part de la valeur ajoutée industrielle et connaissent une augmentation de leurs revenus. Cela peut être expliqué par le fait que l'industrie, relativement intensive en travail qualifié, connaît la plus grande expansion suite à la libéralisation commerciale. Ainsi, les résultats obtenus ne vérifient pas les prévisions de la théorie classique du commerce sur l'allocation des facteurs entre les industries. On observe ainsi un creusement des inégalités entre les travailleurs qualifiés et les non qualifiés, en faveur des ménages riches. Cependant, sous

un régime fixe du taux de change, la libéralisation apparaît bénéfique, les deux groupes de ménages les plus pauvres augmentant leur niveau de revenu.

4.3.3. Philippines

Les Philippines ont mis en place des réformes commerciales importantes depuis les années 1980 en vue d'améliorer l'efficacité des producteurs et d'encourager les exportations. Les objectifs de ces réformes visaient la minimisation des dispersions tarifaires entre l'agriculture et l'industrie et l'amélioration de la compétitivité et de l'efficience de la production domestique. Ce pays est devenu membre de l'OMC en 1995, ce qui a nécessité des engagements additionnels en matière de réformes commerciales.

Mais, les répercussions de ces réformes sur les pauvres ne sont pas évidentes et font l'objet d'un débat très intense. Au cœur de ce débat se trouvent les effets prometteurs sur la pauvreté de la libéralisation du secteur agricole initialement fortement protégé. Pour examiner ces impacts, plusieurs études ont été lancées, parmi lesquelles celle de Corong et alii (2006). Les chercheurs ont utilisé un MEGC microsimulé conçu spécifiquement pour les Philippines afin d'analyser les impacts des réformes récentes sur l'économie du pays et sur la pauvreté. Il intègre 24.797 ménages, dont les informations ont été tirées à partir de l'enquête nationale. Le modèle est calibré sur la matrice de comptabilité sociale de 1994.

Deux scénarios sont simulés : le premier considère une réduction tarifaire de 50% sur les importations. La perte des revenus tarifaire est compensée via l'augmentation de la taxe directe sur les revenus. Le second scénario suppose la même réduction tarifaire combinée avec une augmentation de la taxe indirecte sur les biens consommés.

L'analyse des résultats de la première simulation montre que la baisse tarifaire induit une baisse des prix à l'importation de 7%, une baisse des prix à la consommation de 3% et une augmentation de la consommation et des importations de 0,5% et 7,3% respectivement. Les tarifs réduits permettent des coûts de production plus bas, rendant les exportations plus compétitives sur les marchés mondiaux, améliorant de la sorte les

termes de l'échange du pays. Il y aura une allocation des ventes du marché domestique vers le marché étranger, favorisant une augmentation des exportations de 7,1%.

Bien que l'augmentation des importations l'emporte sur celle des exportations, le PIB enregistre une augmentation de 3%. Il y a une réallocation des ressources vers l'industrie, les salaires et les revenus du capital augmentant dans ce secteur et baissant dans le secteur agricole et des services. Les changements dans les niveaux de revenus varient selon le degré d'éducation du ménage. Les ménages les moins qualifiés connaissent une baisse de leurs revenus, tandis que les revenus des ménages qualifiés augmentent. A noter que la réduction des revenus ruraux est plus importante que celle des revenus urbains. Cependant, l'imposition d'une taxe directe plus accrue sur les revenus de ménages engendre une réduction de 3% de ce dernier, quel que soit la catégorie considérée. Le taux de pauvreté nationale augmente, en dépit de la baisse des prix à la consommation. Cela peut être expliqué par la baisse des revenus disponibles qui prend lieu.

Dans le deuxième scénario, la compensation tarifaire se fait via l'imposition des taxes indirectes sur les biens et services. Les résultats sont très proches du premier choc avec quelque différence. L'augmentation des exportations est moins importante que le premier choc car les prix des biens intermédiaires ne diminuent pas beaucoup suite à l'augmentation des taxes indirectes. La hausse du PIB est elle aussi moins importante : La production agricole diminue alors que celle de l'industrie et des services augmentent. Le taux de pauvreté diminue, contrairement au scénario précédent. Cette amélioration est favorisée par le fait que la baisse du revenu disponible est moins importante que dans le cas d'une imposition d'une taxe directe.

5. Synthèse des principaux résultats

Il a été utile de multiplier les études de cas, même si cette approche pose d'autres types de problèmes, notamment de généralisation et d'interprétation. Les principaux résultats peuvent être synthétisés comme suit :

- Les observations des études *ex ante* rejoignent les résultats contradictoires de la deuxième section quant au lien entre l'ouverture commerciale et la croissance économique et entre la libéralisation des échanges et la pauvreté. En effet, les simulations ont montré qu'aux Philippines une réforme tarifaire pourrait entraîner une expansion du PIB, ces mêmes réformes pourraient causer une récession économique en Ethiopie. Quant aux impacts des réformes commerciales sur la pauvreté, on remarque une aggravation de la pauvreté dans la majorité des pays étudiés, surtout lorsque la réforme consiste uniquement à modifier les droits de douanes. Ce n'est que lorsqu'on tient compte de l'accumulation du capital et de l'accroissement de la productivité totale des facteurs que la situation est inversée et que l'on observe une amélioration du bien-être.
- D'autre part, alors que les prévisions de la théorie classique du commerce international sont vérifiées dans le cas du Vietnam, (avec l'augmentation de la demande du travail non qualifié travaillant dans le textile), les simulations des réformes commerciales au Népal ne rejoignent pas les anticipations de cette théorie puisqu'on risque d'observer dans ce pays une expansion de l'industrie intensive en travail qualifié et donc un creusement des inégalités entre les travailleurs qualifiés et les travailleurs non qualifiés.
- D'abord, d'un point de vue technique, l'examen des études par pays a mis en lumière les principaux scénarios pouvant prendre lieu à la suite du choc de libéralisation. Celle-ci engendrant surtout une baisse ou une suppression tarifaire, peut favoriser une augmentation de la productivité des facteurs et des investissements directs étrangers.

- Comme outil de simulation, toutes les études *ex ante* examinées ont fait usage d'un modèle d'équilibre général calculable. Statique ou dynamique, microsimulé ou adoptant l'hypothèse de l'agent représentatif, les MEGC s'avère être l'outil le plus approprié pour évaluer les impacts des politiques économiques, telles que la libéralisation commerciale. Ce modèle ne nécessite pas l'obtention d'informations sur une longue période, quasi inexistantes dans les pays en développement, comme cela serait nécessaire pour construire des modèles économétriques. Il permet aussi de traiter certaines caractéristiques spécifiques aux pays en développement. Ces modèles sont devenus un pilier dans l'analyse des réformes des politiques commerciales laquelle engendre des effets et des modifications au sein du système économique qui peuvent être simultanément pris en compte dans un cadre d'équilibre général.
- La plupart des études portant sur les effets de la libéralisation du commerce, utilisant une perspective statique et de court terme, concluent à des impacts très peu significatifs sur la pauvreté et le bien-être. Ainsi, l'importance de l'horizon temporel ne doit pas être négligée. En effet, une suppression tarifaire peut engendrer une baisse du PIB au Sénégal à court terme, alors qu'elle aboutit à une expansion économique à long terme.
- Dans ce cadre, l'adoption d'un MEGC dynamique apparaît plus avantageuse que celle d'un MEGC statique puisqu'elle permet de tenir compte des aspects intertemporels tels que l'accumulation du capital et permet d'évaluer les impacts tout au long de la période étudiée.
- Aussi, est-il important de noter que la suppression tarifaire toute seule n'a pas d'effet significatif sur la croissance et la pauvreté que lorsqu'elle est conjuguée avec des politiques de compensation fiscale ou avec une accumulation du capital et augmentation de l'IDE destiné vers le pays en question, (cas du Vietnam, de Bénin, de Kazakhstan...). Les mesures de compensation fiscale qui peuvent aller de pair avec les mesures de politiques commerciales jouent un rôle important (cas de la Tunisie) et peuvent parfois inverser les résultats : La combinaison de la

suppression tarifaire avec une augmentation de la taxe indirecte augmente le taux de la pauvreté aux Philippines alors que l'imposition d'une taxe indirecte permet de réduire ce taux. Ces résultats doivent attirer l'attention des parties prenantes aux négociations commerciales en cours sur la nécessité de prendre des mesures d'accompagnement adéquates, qui permettraient de juguler les effets pernicioeux d'un démantèlement important des barrières douanières.

Un tableau synthétisant les principaux résultats est présenté dans l'annexe A.

6. Conclusion

Cette revue de littérature a exploré trois groupes d'études, *ex ante* et *ex-post*, afin d'appréhender les effets probables d'une libéralisation commerciale et de l'adhésion à l'OMC sur les performances économiques d'un pays, sur la distribution des revenus, la pauvreté et les inégalités. Dans un premier temps, on a examiné des études *ex-post*, menées dans la plupart des cas à l'aide des études économétriques portant sur des échantillons de pays, a pour objectif de tirer des leçons des expériences de libéralisation déjà entamée au niveau multilatéral et testant les corrélations entre le commerce et la croissance. Un deuxième groupe d'étude s'intéresse aux impacts d'une adhésion à l'OMC sur le commerce et les évolutions des grandeurs macroéconomiques. Le troisième groupe d'études, menées à l'aide des modèles d'équilibre général calculable, parfois microsimulés, permet d'examiner les attentes individuelles des pays en développement, quant aux réformes commerciales prospectives.

Elle vient valider l'incapacité des études théoriques et quantitatives à aboutir à des résultats concluant, ayant une portée générale sur les liens commerce-croissance-pauvreté. Elle montre la nécessité de rester prudent dans l'utilisation des modèles et de leurs résultats. Il devient certes que ces liens ne sont ni simples, ni automatiques, requérant d'être traités avec précaution, cas par cas.

Alors que certaines études montrent que la libéralisation commerciale est bénéfique, réduisant les inégalités entre les ménages riches et les ménages pauvres, tout en favorisant les ménages les plus démunis, d'autres études ont montré qu'au contraire, la libéralisation commerciale contribue à creuser les inégalités entre les riches et les pauvres, et augmentant dans certains cas le niveau de pauvreté. D'autre part, on examine une divergence relative aux effets de la libéralisation commerciale sur la croissance du PIB. Ces effets dépendent largement de l'horizon temporel étudié, de court terme ou de long terme, des scénarios simulés et de leur ampleur.

La conclusion n'est pas tranchée, et les résultats mitigés obtenus des simulations de réformes illustrent l'importance de la prise en compte des spécificités nationales et du contexte particulier de chaque pays dans la mise en œuvre des réformes. Ce qui rend utile de présenter dans le chapitre suivant les caractéristiques de l'économie libanaise et ses spécificités, avant de mesurer l'impact des réformes commerciales sur la croissance et le bien-être du pays.

Chapitre 2 - Principales caractéristiques de l'économie et de la politique commerciale du Liban

1. Introduction

Qualifié autrefois de Suisse du Moyen Orient, le Liban constituait dans les années 1960 et le début des années 1970, un centre régional dynamique, liant l'Orient à l'Occident. Son histoire et ses caractéristiques démographiques, géographiques, religieuses et culturelles font du Liban un pays unique du Moyen-Orient. Historiquement, diverses civilisations ont occupé ce pays et l'Etat libanais n'a été créé qu'en 1920, sous le nom de Grand Liban, sous le mandat français, (Sheha di 1988).

Cependant, ce modèle de démocratie et de développement économique que présentait ce pays après l'indépendance, dans les années 1950 et 1960, a disparu avec l'éclatement de la guerre civile de quinze ans, se déroulant de 1975 à 1990. Bien que les causes de cette guerre et son déroulement restent non justifiés et non clairs, il reste qu'elle a résulté en un déséquilibre structurel à plusieurs niveaux, lequel déséquilibre s'accumule et se fait de plus en plus sentir: un ratio de dette publique sur le PIB parmi les plus élevés au monde selon le rapport de 2014 du FMI, et dont la soutenabilité est remise en question, un faible taux de couverture des importations par les exportations, un déficit commercial chronique dénotant les faiblesses structurelles des secteurs agricoles et industriels dans un pays où les services représentent plus que 70% du PIB, et des taux élevés de chômage et des flux migratoires élevés.

A ces difficultés, et dans un pays où interagissent le politique, le social et l'économique, viennent s'ajouter d'autres défis : une crise politique majeure laissant le pays pendant des périodes fréquentes sans Président, et pendant une période de neuf ans (loin d'être achevée) sans budget approuvé de l'Etat, des tensions confessionnelles et une crise humaine, sociale et politique majeure qui a débuté avec les événements de Syrie en 2012, et qui continue de s'accroître, menaçant les indicateurs économiques et sociaux libanais (FMI, 2014).

Dans ce pays de contradiction, ravagé par des crises politique, économique et sociale, l'indice de développement humain est l'un des plus élevés de la région plaçant le Liban

selon le rapport de 2014 de la PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) au 65ème rang au niveau mondial sur 187 pays, reflétant un niveau de vie élevé, une qualité élevée du système d'éducation et celui de la santé. Le secteur financier libanais marque toujours sa puissance avec des performances exceptionnelles ; le Liban occupait en 2010 la 18ème place mondiale en termes de réserves en or. Beyrouth, la capitale libanaise, a été classée par le New York Times comme la première ville à visiter dans l'année 2009.

Sur le plan commercial, et dans une tentative de renouer avec « l'âge d'or » de l'avant-guerre, le pays a essayé de retrouver son rôle commercial liant les pays arabes aux pays européens (Corm, 2012). Dans ce but, il a signé l'accord d'association avec les pays de l'Union européenne (l'accord EuroMed), s'est engagé dans un processus de démantèlement tarifaire avec les pays arabes, dans le cadre de la grande zone de libre-échange arabe (GAFTA-Great Arab Free Trade Area) et poursuit activement son adhésion à l'OMC. Le pays a présenté depuis 1999, sa demande d'adhésion à cette organisation mondiale, qui regroupe 160 pays, et jusqu'à cette date (2015) le Liban n'est toujours pas admis. La question de l'adhésion du Liban à l'OMC reste une intrigue à plusieurs plans : le processus d'adhésion au Liban reste l'un des plus longs (le deuxième après l'Algérie), (Abbas, 2009) bien que le Liban est l'un des 23 pays fondateurs du GATT. Au niveau interne, bien que ce processus reste reporté à cause des priorités sociales et politiques qui pèsent toujours (le rapport le plus récent du FMI de 2014 ne mentionne pas la question de l'adhésion du pays à l'OMC), il reste qu'il décompose les Libanais entre partisans et opposants. Et sur le plan empirique, aucune étude quantitative, à notre connaissance ne s'est intéressée aux effets de l'adhésion du Liban à l'OMC sur son économie et ses questions sociales.

L'objectif de ce chapitre est de rendre compte des différentes caractéristiques structurant l'économie libanaise et de bien saisir le contexte et les défis dans lesquels fonctionne le pays durant son processus d'adhésion à l'OMC. Il se décompose en huit sections. Dans les deuxième et troisième sections, il sera question de présenter les caractéristiques

économiques et commerciales du pays. Dans une quatrième section, on présente la politique commerciale et ses aspects au Liban. Une cinquième section examine les différents accords commerciaux signés au niveau commercial et leurs effets. Une sixième section met en lumière le processus d'adhésion du Liban à l'OMC et ses différentes étapes. Une septième section avance les discussions internes et les différents arguments des opposants et des partisans. Une huitième section conclut.

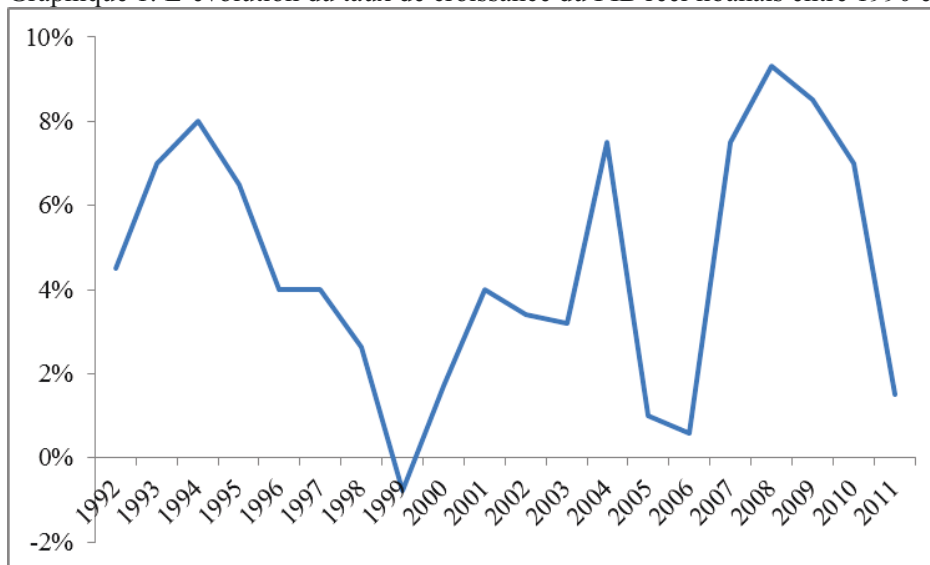
2. Les caractéristiques de l'économie libanaise

3.1. Une économie en reconstruction où le politique et l'économique interagissent

L'impact des années de guerre civile (1975-1990) reste profond et se fait toujours sentir (Dagher, 2012). Depuis le début des années 1990, le pays s'est engagé dans un processus de reconstruction coûteux : l'augmentation du PIB peut être essentiellement expliquée par l'accroissement des dépenses publiques liées au rétablissement de l'économie, aux dépenses des guerres, aux investissements publics en matière d'infrastructure, et à la phase d'expansion du secteur de l'immobilier au cours des deux périodes 1993-1995 et 2009-2012. La croissance du PIB en volume a atteint un niveau record de 8% en 1994, mais s'est lentement réduite par la suite pour tomber à environ 1 pour cent en 1999 et 2000 (Berthélemy et *alii*, 2007). L'économie connaît une nouvelle phase d'expansion entre 2001 et 2004 (le PIB croît ainsi de 7,5% en 2004), avant que le taux de croissance rechute à 1% et 0% en 2005 et 2006 respectivement (graphique 1). Cela dénote la forte relation existante entre l'économie et la situation politique. En effet, le pays a subi un choc en 2005 avec l'assassinat du premier ministre et les événements politiques qui ont suivi, et l'année 2006 est marquée par la guerre avec Israël. A partir de 2007, le Liban a profité d'une situation géopolitique favorable. Bien que l'économie mondiale fût en crise, son économie a connu une expansion due essentiellement à la confiance régionale envers le système bancaire libanais qui a eu des retombées positives en termes d'afflux des capitaux étrangers vers le pays. Durant la même période, le pays a connu un boom du secteur immobilier. Ces événements ont permis d'atteindre de nouveau des taux de

croissance élevés (7,5% en 2007, 9,3% en 2008, 8,5% en 2009 et 7% en 2010). Cependant, ces dernières années, marquées par le « printemps arabe » et l'instabilité politique de la région, ont eu des répercussions négatives sur son économie. Dans ce contexte, on prévoit une baisse de son taux de croissance pour les années à venir, l'économie libanaise étant largement et négativement influencée par la situation politique en Syrie.

Graphique 1: L'évolution du taux de croissance du PIB réel libanais entre 1990 et 2011, (en %)



Source : World Economic Outlook Database, FMI, 2014

3.2. Un pays venu tard à l'industrialisation

Le Liban est un pays venu tard à l'industrialisation, dans le sens qu'il n'a pas mis en place des politiques permettant de renforcer ses bases productives. L'industrie libanaise s'est développée, non d'après une planification plus ou moins rationnelle, mais surtout pour subvenir à des besoins spécifiques de consommation. Ainsi, la création d'une industrie donnée répondait, souvent, à un besoin du marché local qui est très limité, d'où l'importance des industries de petite et moyenne tailles, orientées vers les objets de consommation finale: produits alimentaires, textiles et habillement, bois et meubles, et matériaux de construction. A côté de ces problèmes, s'ajoutent les frais de fonctionnement très élevés par rapport au pays limitrophes (surtout les prix de

l'électricité et du carburant), la non-conformité de la plupart des produits libanais aux standards de qualité internationaux, la présence d'obstacles administratifs dans plusieurs pays d'accueil en dépit de la présence d'accords commerciaux, et la concurrence qui s'exprime sur les marchés traditionnels des exportations. D'autre part, le Liban ne dispose d'aucune politique industrielle ni d'une politique en matière de subventions, visant à développer une industrie particulière (Dagher, 2005).

Tableau 1: La répartition de la valeur ajoutée par secteur au Liban, en 2010 (en %)

Secteurs	part des secteurs dans le PIB
Agriculture, élevage, énergie et eau	5,3%
Industries	6,9%
Construction	14,8%
Transport et communications	5,3%
Services marchands	32,5%
Commerce	26,2%
Administration	9,1%

Source : Les comptes économiques nationaux de 2010

La priorité étant accordée au secteur tertiaire, l'industrie au Liban n'a jamais bénéficié d'une politique permettant de la rendre compétitive et capable d'affronter la concurrence étrangère. Par conséquent, la part du secteur industriel dans les activités économiques et la formation du revenu national est toujours relativement faible: en 2010, ce secteur fait travailler environ 12% de la population active, et contribue à seulement 7% du PIB en 2010 (ces chiffres atteignent respectivement 21 % et 22,5% si on y ajoute le secteur de la construction). Ce qui fait que cette économie fonde son développement sur les services financiers et le tourisme au détriment de ses industries manufacturières.

3.3. Une économie de services

Ce secteur comprend toutes les activités de « services » comme le commerce, les activités bancaires, le bâtiment et le foncier, les services sociaux, le transport et le transit, le tourisme, etc. L'économie libanaise est axée principalement sur le secteur des services (Rapport du FMI, 2014). En effet, en 2010, le PIB était estimé à 37,3 milliards d'USD. Hors services, la contribution des secteurs productifs (agriculture et élevage, industrie et construction) était de 9 milliards d'USD et ne formait environ que 24,5% du PIB. En revanche, le secteur des services (englobant les services financiers, de tourisme, de logement, de santé et de commerce) représentait 75% du PIB en 2010 avec une valeur de 28 milliards d'USD et employait 88% de la population active. Les services financiers, le commerce et le transport étant les secteurs les plus importants.

3.4. La corruption, un élément de la culture libanaise

En analysant l'indice de la perception de la corruption de 2012, le Liban est classé au rang de 128 sur les 176 pays étudiés. Cet indice, calculé par l'association Transparency international, est basé sur la manière avec laquelle la corruption du secteur public est perçue. Il est calculé sur une échelle allant de 0 à 100, un indice de zéro correspondant à un pays fortement corrompu, un indice de 100 relatif à un pays « propre ». L'indice du Liban est de 30. En effet, au Liban, on admet que la corruption est la pratique qui règne : on viole les lois, les régulations et on soudoie les politiciens pour obtenir des autorisations pour des projets illégaux. Pour certains, c'est un élément de la culture libanaise. Et c'est principalement cet aspect de l'économie qui dissuade les investisseurs étrangers de venir investir au Liban (UNDP, 2005).

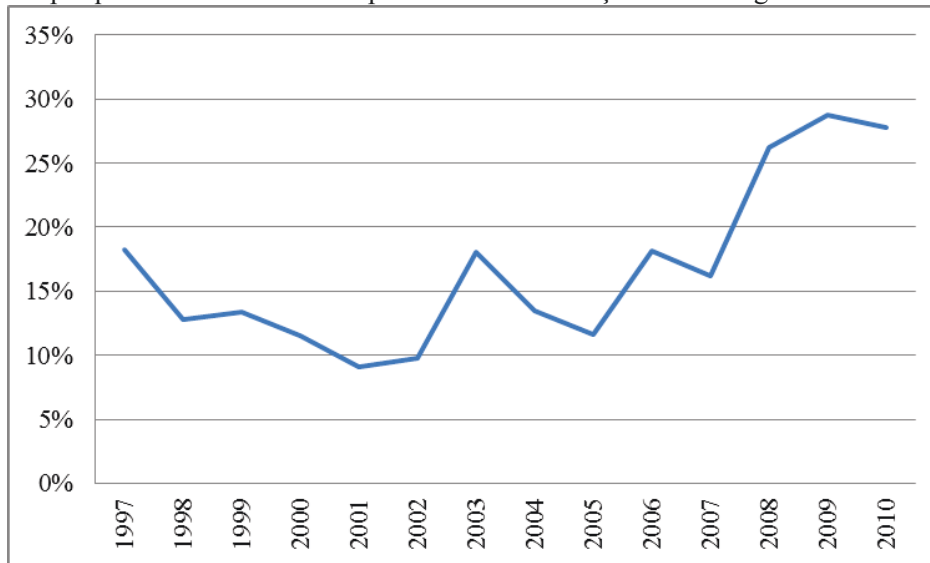
3.5. Une économie de transferts

Qualifiée d'économie de transferts ou d'économie semi-rentière, l'économie libanaise est largement influencée par les flux financiers externes générés par la rente pétrolière (Abou Zaki, 2008). En effet, depuis 1975, les remises des Libanais travaillant dans les pays

pétroliers représentent la source principale de flux financiers externes. On reproche souvent à ces transferts d'avoir affaibli la capacité productive du pays, en rendant la croissance interne largement tributaire des flux financiers externes.

En effet, le Liban est célèbre par les communautés qu'il a essaimées depuis le milieu du XIXe siècle sur les quatre continents et qui font que sa population émigrée est largement supérieure à sa population résidente. Ainsi, on estime à 4 millions le nombre des Libanais résidant au Liban, et à 13 millions ceux vivant à l'étranger. Ce sont ces fonds amassés par les Libanais émigrés dans les pays arabes exportateurs de pétrole ou en Afrique, placés dans les banques libanaises sous forme de dépôts qui avaient joué un rôle important dans le financement du boom de la construction suivant la période de guerre et qui continuent de financer le déficit extérieur du Liban. En 2010, les remises des non-résidents vivant à l'étranger aux résidents au Liban représentaient 28% du PIB.

Graphique 2: L'évolution de la part des transferts reçus de l'étranger dans le PIB (1997-2007) en %



Source : Administration centrale des statistiques

En effet, le déficit dans les échanges de biens et services avec l'extérieur a toujours été couvert par des revenus et transferts extérieurs qui ont contribué au financement de l'économie nationale.

Tableau 2: Evolution des différents soldes de la balance des paiements 2006-2010 (En milliards de L.L.)

Nature de la balance	2006	2007	2008	2009	2010
Balance commerciale	7 016	9 434	13 242	14 493	15 693
(+) revenus et transferts nets	-6 357	-6 304	-12 586	-15 285	-15 339
(=) balance courante	659	3 129	656	-792	353
(+) transferts nets de capitaux	-4 367	-2 171	-3 945	-10 097	-3 881
(=) Cap./bes. de financement	-3 708	959	-3 289	-10 889	-3 528
(+) financement net	-505	-4029	-1929	-1019	-1484
<i>Credits</i>	<i>-161</i>	<i>-1 234</i>	<i>689</i>	<i>1 830</i>	<i>617</i>
<i>Bons du Tresor</i>	<i>1 864</i>	<i>-250</i>	<i>-451</i>	<i>1 685</i>	<i>-604</i>
<i>Investissements directs nets</i>	<i>-2208</i>	<i>-2544</i>	<i>-2167</i>	<i>-4534</i>	<i>-1497</i>
(=) balance des paiements	-4 213	-3 070	-5 218	-11 908	-5 012

Source: Les comptes économiques de 2010

Lecture : Un solde positif dans le compte de l'extérieur représente un déficit pour le pays, tandis qu'un solde négatif représente un excédent.

La balance commerciale au Liban, connaît un déficit chronique. Entre 1997 et 2002, ce déficit commercial a baissé de 8009 milliards de LL à 5405 milliards suite à la stagnation des importations et à une croissance sensible des exportations. En 2003-2004, la croissance des exportations était moins importante que celle des importations, le déficit a augmenté de 6.249 milliards puis à 7.160 milliards de LL. En 2005-2006, le déficit commercial persiste presque au même niveau. A partir de 2007, il se creuse passant de 9.434 milliards en 2007 à 13.242 milliards en 2008 et 14.493 milliards en 2009 puis à 15.693 milliards de LL en 2010. En 1997, il représentait 33% du PIB et 24,8% de la dépense nationale ; en 2010 il était à 28% du PIB et 21,9% des dépenses nationales.

Le tableau montre l'importance des revenus payés par le reste du monde aux résidents Libanais (les salaires et autres revenus du travail, les intérêts perçus par les Libanais) et les transferts versés dans l'économie libanaise. Leurs niveaux sont croissants au fil des années, atteignant des pics en 2009 et 2010, laissant en 2009 un excédent de la balance courante pour la première fois au Liban.

Le compte des transferts en capital enregistre en ressources la balance courante et en emploi, les transferts nets des capitaux. Le compte financier reprend les variations des

créances en emplois et la variation des dettes en ressources . A partir de 2005, la balance des paiements connaît un excédent résultant d'une reprise des investissements principalement dans le secteur de la construction et en 2008, 2010 d'une augmentation considérable des transferts augmentant la capacité de financement de l'économie libanaise.

3.6. Un capital humain qualifié, un chômage fort

Ne disposant d'aucune ressource naturelle, l'économie libanaise trouve son avantage comparatif dans le niveau de qualification de sa main-d'œuvre caractérisé essentiellement par sa capacité de production, sa formation, le multilinguisme et ses talents. Cependant, dans une économie en reconstruction et dans un contexte de ralentissement des investissements, le marché de travail libanais s'avère incapable d'absorber l'abondance de la main d'œuvre qualifiée (Femise, 2005). Le taux de chômage officiel estime ce taux à 8%, et celui des jeunes Libanais à 23%. A ces problèmes structurels, s'ajoutent les flux massifs de la main d'œuvre étrangère, moins coûteuse, employée essentiellement dans les secteurs de construction et d'aide domestique. Cela a des fortes retombées économiques et sociales, l'émigration historique et entretenue des Libanais venant en premier lieu.

3.7. Une dette publique élevée

Après plus d'une décennie de guerre, le Liban a mis en place un processus de reconstruction de son économie. Les ressources financières nationales étant limitées, la dette a augmenté avec les besoins de reconstruction de l'économie (Corm, 2004). Les conséquences de la guerre civile qui s'est terminée en 1990, continuent à se faire sentir. En effet, le Liban doit toujours affronter les défis en termes de soutenabilité de sa dette publique. Après des années de déficit budgétaire dans les années 1990, et plusieurs chocs au début des années 2000 (choc de la libéralisation commerciale et introduction de la TVA), la dette publique s'établissait en 2006 à 180 % du PIB, l'un des taux d'endettement les plus élevés au monde. La dette publique libanaise est en augmentation

croissante, elle est passée de 0,5 à 3 milliards de dollars entre 1993 et 1997. Elle était de 34 milliards en 2004 et a atteint les 54 milliards en 2012.

3.8. Forte concentration sur les marchés des biens

L'économie libanaise est caractérisée par une structure oligopolistique, des pratiques anticoncurrentielles et des indices de concentration élevés (FMI, 2006). En effet, une étude menée pour le ministère de l'économie et du commerce en 2003 montre que 50% des marchés domestiques libanais sont considérés comme étant oligopolistiques ou monopolistiques et que 30% d'entre eux sont dominés par une firme ayant une part du marché de plus que 40%. Les raisons de ces indices élevés de concentration sont de nature diverse, et sont liées d'une manière ou d'une autre à l'existence sur les différents marchés des barrières élevées d'entrée ou de sortie. Ces dernières, qualifiées d'artificielles, sont principalement liées à l'absence de régulations anti-trust, des lois commerciales obsolètes, à de longs délais dans le règlement des conflits commerciaux, des coûts de démarrage élevés et la présence des monopoles publics dans les secteurs de communication et de transport, etc.

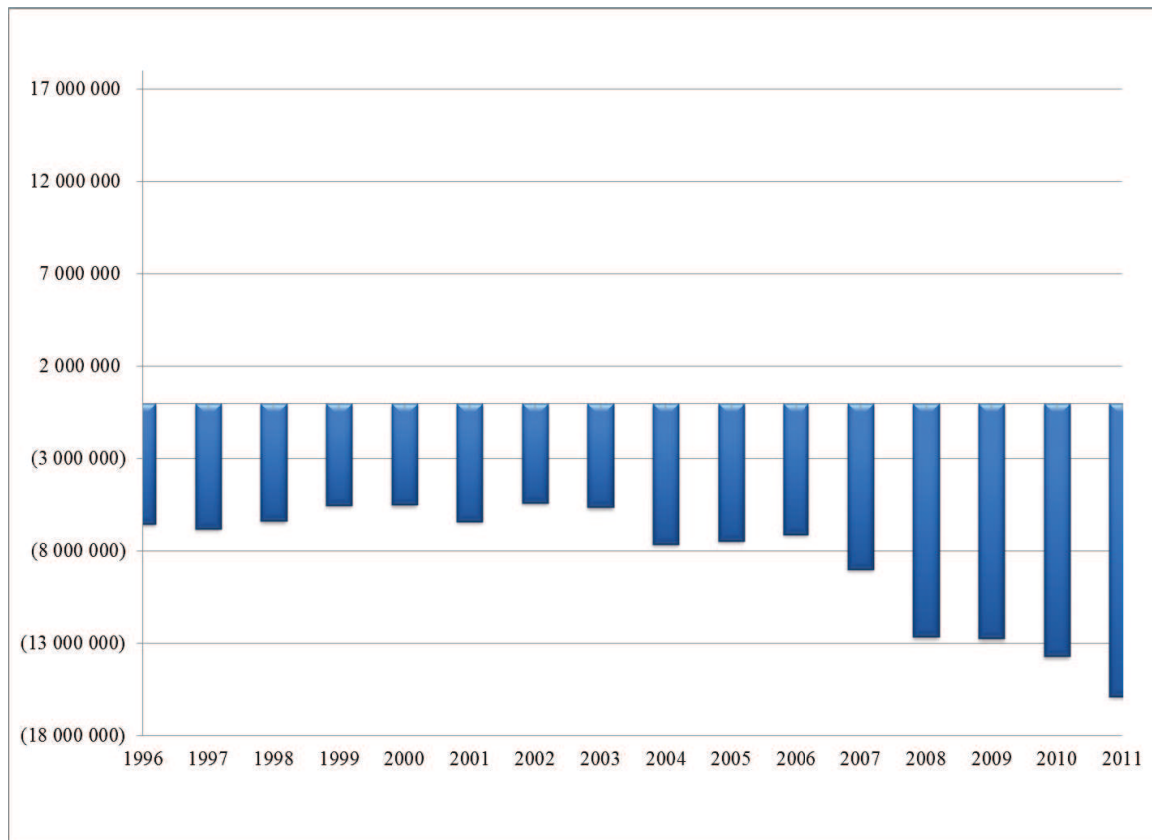
3. Le commerce extérieur du Liban : Structure et caractéristiques

3.1. L'évolution du solde commercial

L'évolution du commerce extérieur libanais est largement affectée par les chocs externes, les variations du prix du pétrole, la situation politique régionale et les conflits internes. L'une des principales caractéristiques de la structure des échanges du Liban réside dans l'importance de son déficit commercial qui date depuis plus de 40 ans. En effet, avec une moyenne de 35% entre 1997 et 2011, la part du déficit extérieur dans le PIB a baissé de 42% en 1997 jusqu'à 28% en 2003, pour augmenter par la suite et atteindre de nouveau 41% en 2011, malgré la croissance des exportations (graphique 3).

Entre 1996 et 2011, on remarque une forte croissance des échanges commerciaux, qui s'est accélérée depuis les années 2000, la croissance des exportations étant plus élevée que celle des importations (graphique 4): le montant des exportations a été multiplié par six entre 2000 et 2011, alors que celui des importations a été multiplié par trois durant la même période.

Graphique 3: L'évolution du solde de la balance commerciale (1996-2011) (en milliers de dollar américain)

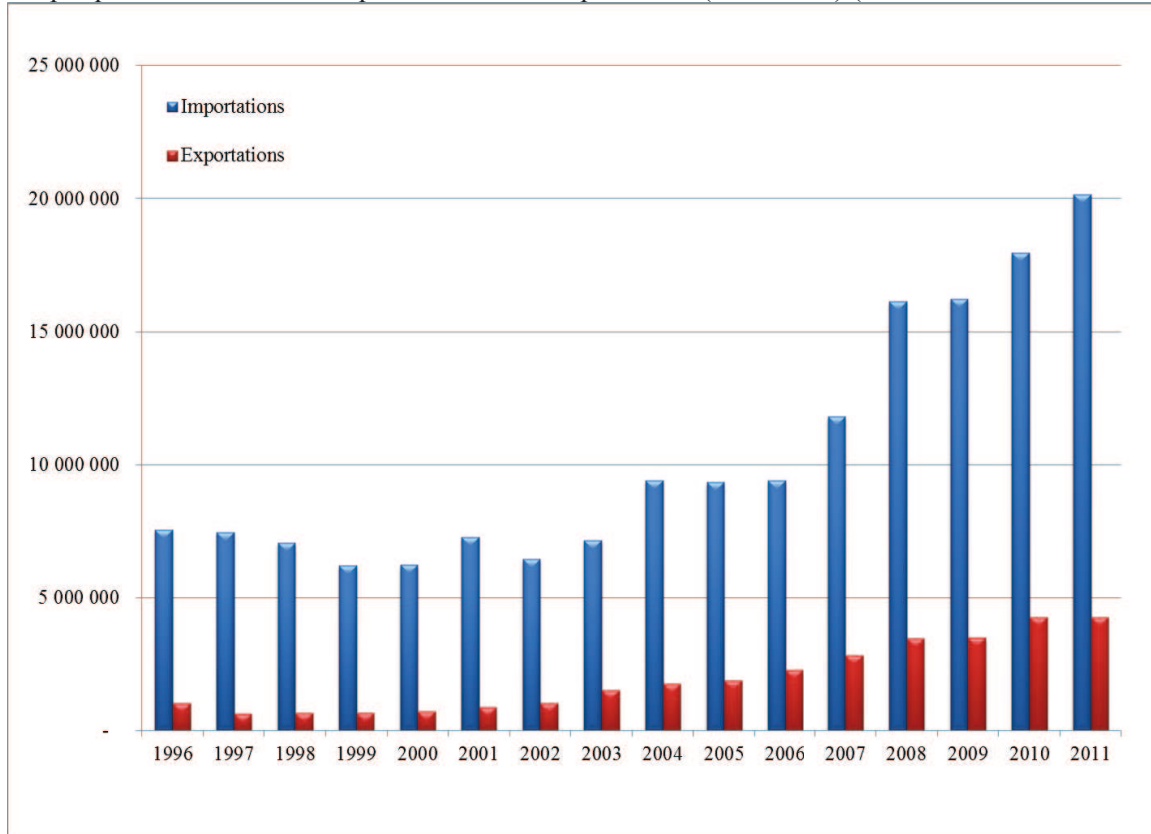


Source : L'administration libanaise des douanes

Cependant, le taux de couverture des importations par les exportations reste faible et inférieur à 25%. Les raisons permettant d'expliquer cette faiblesse des exportations libanaises sont diverses et sont liées à l'appréciation de la livre libanaise ces dernières années, au manque de compétitivité des produits libanais en termes de qualité, à la faible

part du secteur industriel libanais dans la production nationale et la vulnérabilité de l'économie aux chocs économiques et politiques externes.

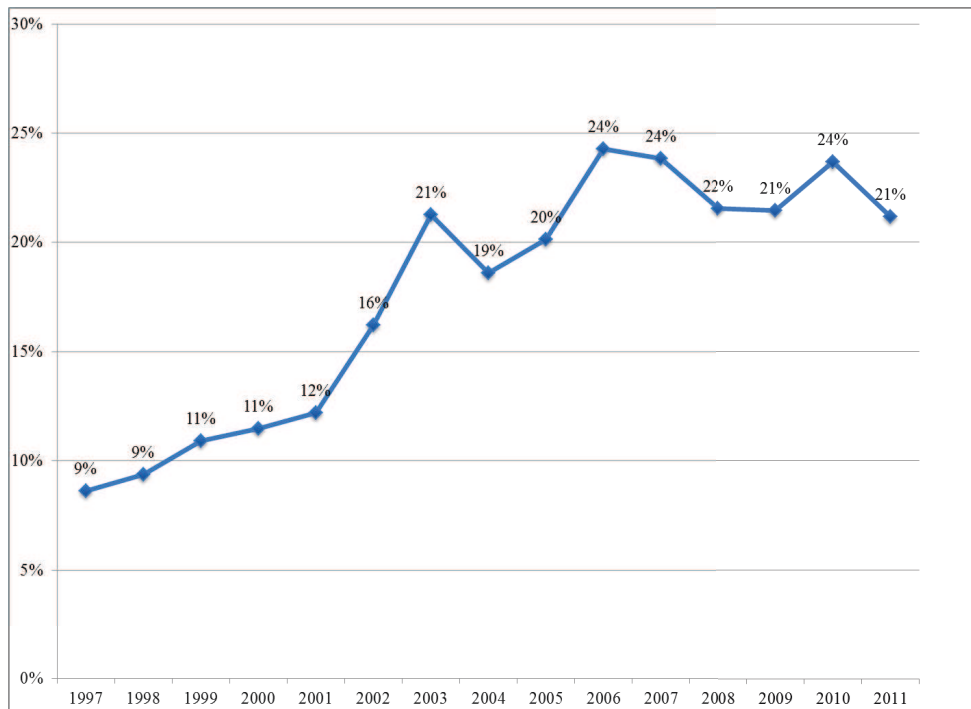
Graphique 4: Evolution des importations et des exportations (1996-2011) (en milliers de dollar américain)



Source : L'administration libanaise des douanes

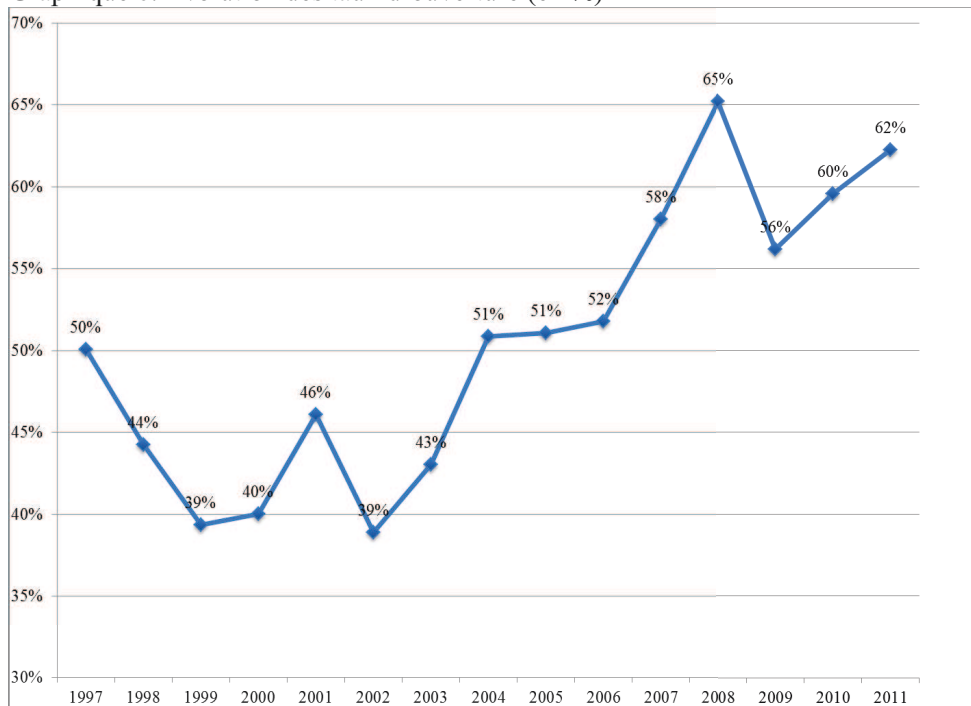
Bien qu'elle soit de faible taille, l'économie libanaise est extrêmement ouverte (parmi les plus ouvertes de la région) avec un taux d'ouverture de 62% en 2011. Après avoir baissé dans les années 1990, le taux d'ouverture a progressé assez régulièrement depuis les années 2000. D'autre part, on remarque une augmentation du taux de couverture, lequel est passé de 9% en 1997 à 21% en 2011. Cette augmentation peut être expliquée par l'augmentation tendancielle des exportations, et la baisse relative des importations.

Graphique 5: Evolution du taux de couverture (en %)



Source : Market Access Map

Graphique 6: Evolution des taux d'ouverture (en %)

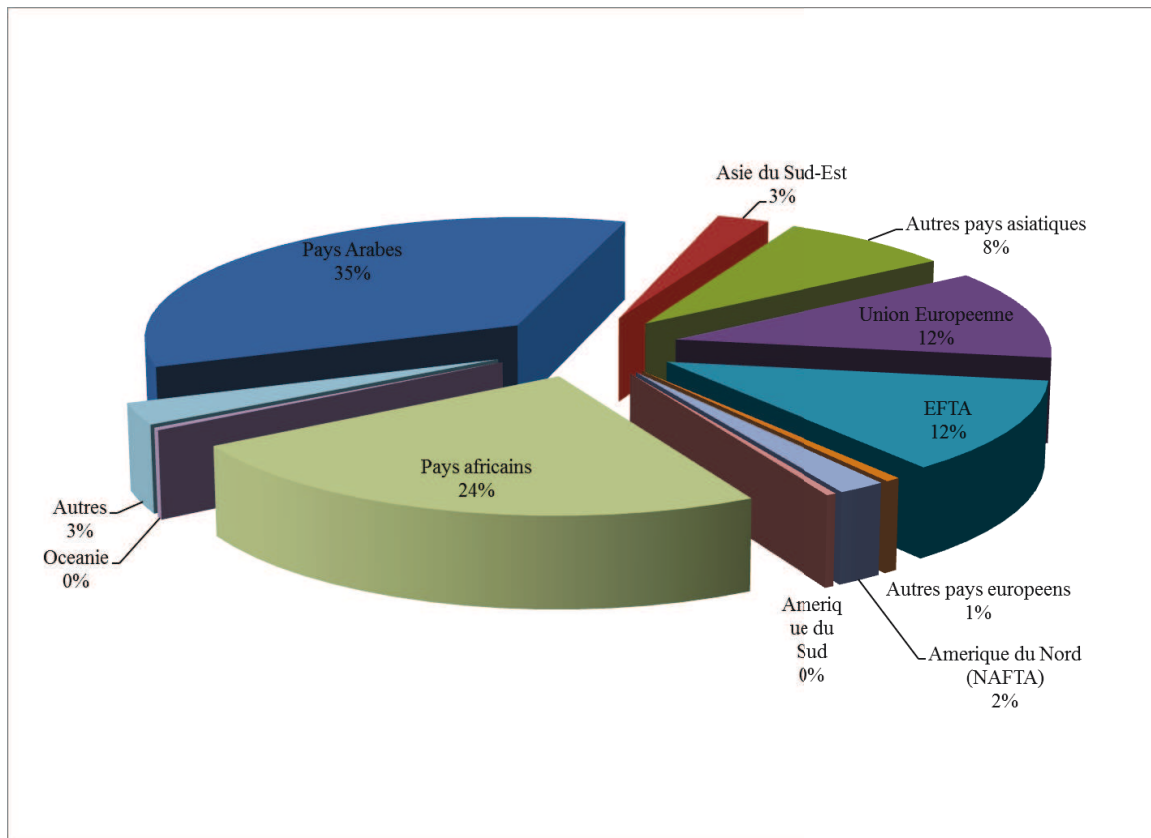


Source : Market Access Map

3.2. La structure géographique des échanges commerciaux

La structure géographique des échanges par pays est très concentrée. Les pays du GAFTA restent les principaux clients des produits libanais, avec 35% des exportations totales en 2011 (Les Emirats Arabes Unis viennent en tête avec 10% des exportations totales, suivi de l'Irak avec 6%, de l'Arabie Saoudite avec 5.7% et de la Syrie avec 5%). Pris ensemble, les pays européens (pays membres de l'UE, les pays de l'EFTA et les autres pays européens) forment la deuxième destination principale des exportations libanaises avec une part de 25% des exportations totales (12% pour l'UE). Viennent ensuite les pays africains avec une part de 24%

Graphique 7: Destinations principales des exportations libanaises (par région) en % des exportations, (2011)

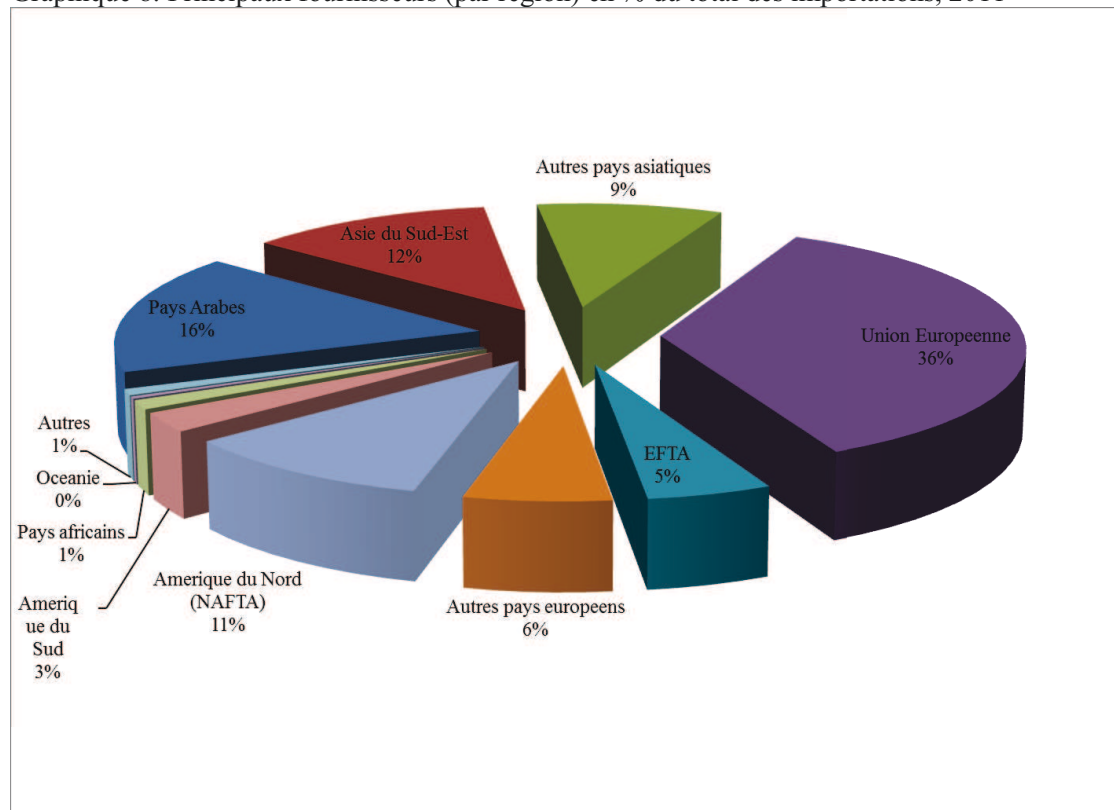


Source : L'administration libanaise des douanes

Les pays européens sont également le principal fournisseur, avec une part de 47% des importations totales (36% des produits provenant des pays membres de l'Union européenne). L'Italie vient en tête avec 7%, puis l'Allemagne et la France avec une part de 6% chacune. Ces chiffres dénotent l'importante relation commerciale qui existe entre le Liban et l'Europe. La deuxième source des produits importés émane des pays arabes (16%), suivis des pays de l'Asie du Sud-Est (12%), et des pays de l'Amérique du Nord-NAFTA (10%).

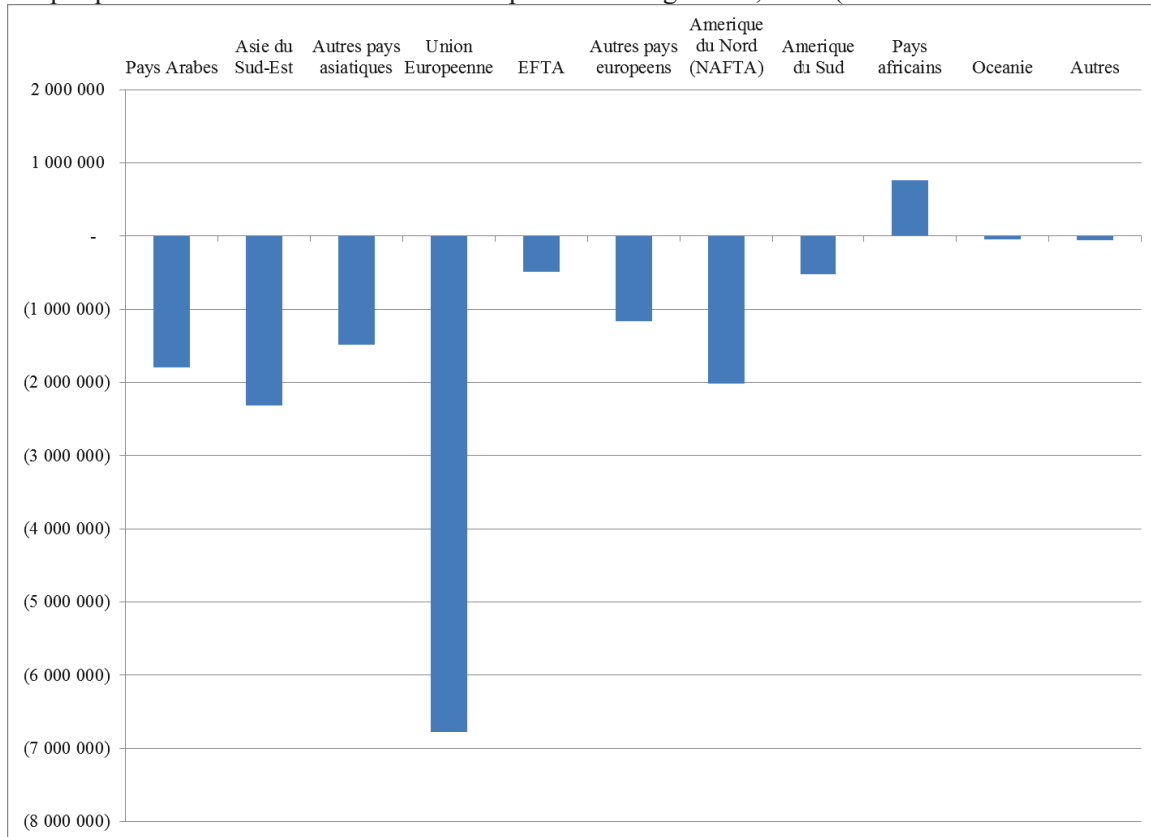
Dans son ensemble, la stratégie libanaise a renforcé la croissance et la position du pays au niveau international mais l'a placé dans une situation de dépendance vis-à-vis des fluctuations de prix extérieures. Le Liban, importateur net, affiche un déficit commercial avec l'ensemble de ses grands partenaires commerciaux. A l'exception des pays africains, le solde commercial avec les partenaires régionaux est déficitaire.

Graphique 8: Principaux fournisseurs (par région) en % du total des importations, 2011



Source : L'administration libanaise des douanes

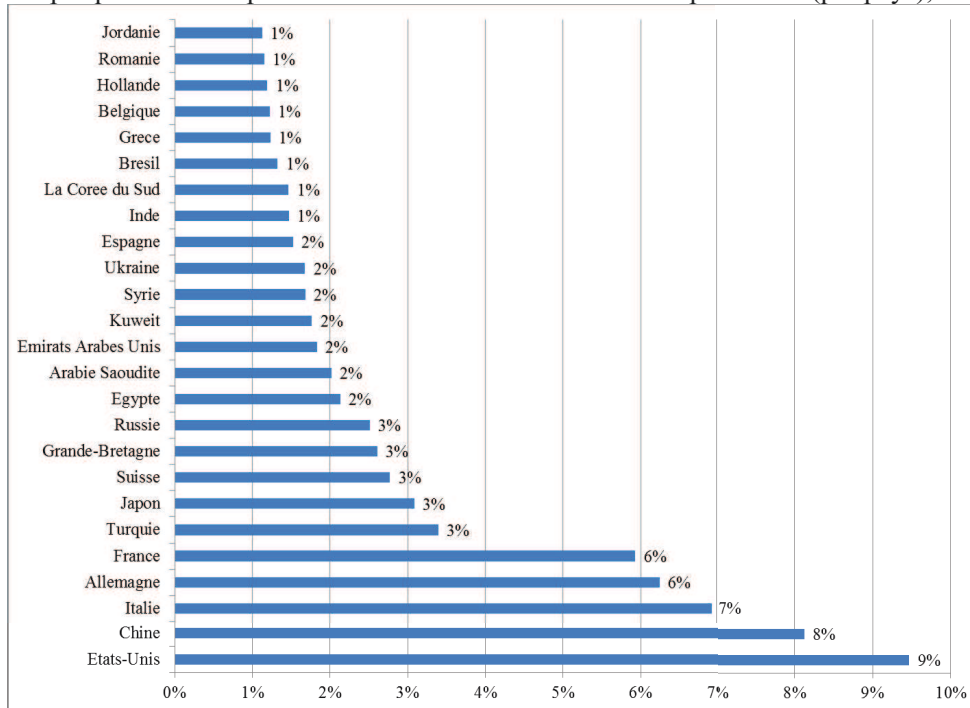
Graphique 9: Le solde commercial avec les partenaires régionaux, 2011 (en milliers de dollar américain)



Source : L'administration libanaise des douanes

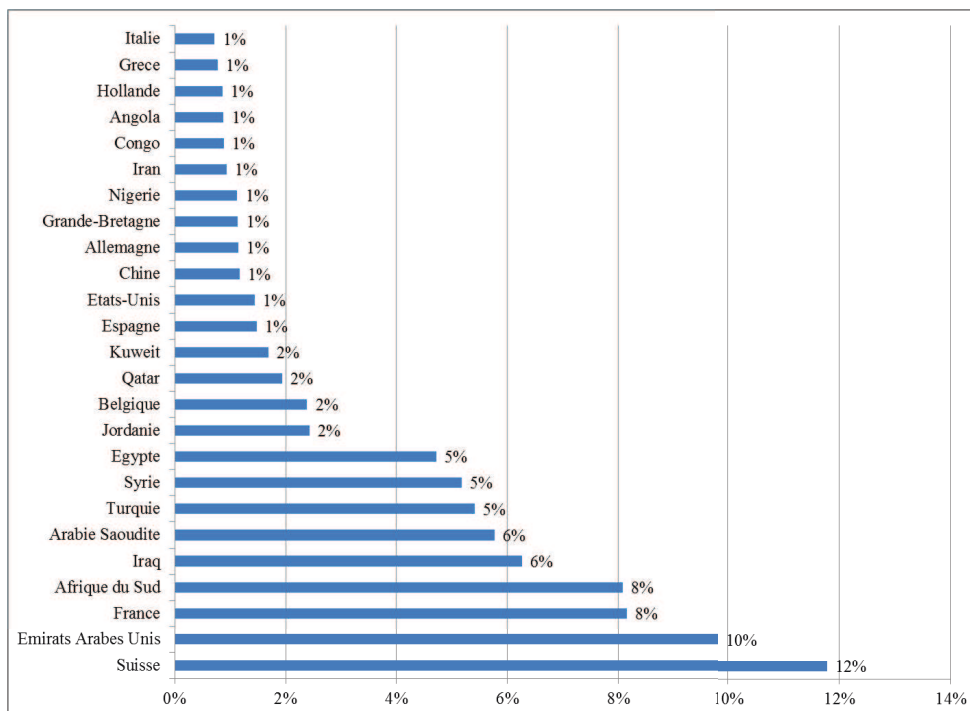
Par pays, les Etats-Unis sont le principal fournisseur des produits libanais avec 9% des importations totales en 2011, suivie de la Chine avec 8% et l'Italie avec 7%. Au niveau des exportations, la Suisse est le premier importateur des produits libanais, avec 12% des exportations totales libanaises en 2011, suivis des Emirats Arabes Unis et de la France avec des parts de 10% et de 8% respectivement.

Graphique 10: Principaux fournisseurs en % du total des importations (par pays), 2011



Source : L'administration libanaise des douanes

Graphique 11: Principales destinations des exportations libanaises (par pays) en % du total des exportations, 2011



Source : L'administration libanaise des douanes

3.3. La structure des échanges par produits

L'analyse des comptes nationaux libanais de 2010 met l'accent sur le rôle fondamental des importations comme inputs dans la production nationale. En effet, les matières premières et les biens intermédiaires constituent une large part de ces importations (45%), reflétant la dépendance de la production libanaise vis-à-vis des biens intermédiaires importés. Une proportion équivalente des importations libanaises (45%) couvre la demande des consommateurs. Enfin, 10% des importations libanaises entrent dans la formation brute de capital fixe, essentiellement les biens d'équipement durables (tableau 3).

Tableau 3 : Importations des biens classées suivant leur utilisation, 2010

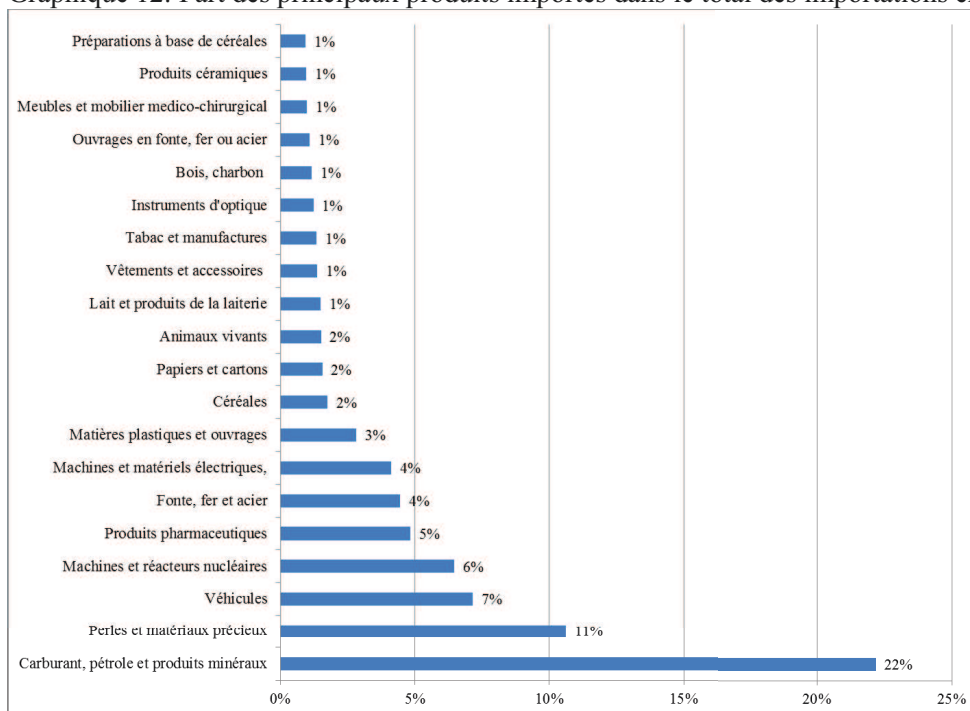
Nature de l'utilisation	MilliardS LBP	Part en %
Emplois finals pour consommation		
<i>Biens durables</i>	4 075	15%
<i>Autres biens</i>	8 037	30%
Total des empl. pour consommation	12 112	45%
Emplois intermédiaires dans :		
<i>l'agriculture et l'élevage</i>	548	2%
<i>l'énergie et l'industrie</i>	7 228	27%
<i>la construction</i>	1 253	5%
<i>les transports et services</i>	1 872	7%
<i>secteur non précisé</i>	1 196	4%
Total des emplois intermédiaires	12 097	45%
Emplois pour la FBCF dans :		
<i>l'agriculture et l'élevage</i>	178	1%
<i>l'industrie</i>	783	3%
<i>les BTP</i>	222	1%
<i>les transports et communications</i>	989	4%
<i>les services et le commerce</i>	668	2%
<i>secteur non précisé</i>	47	0%
Total des emplois pour FBCF	2 886	11%
Total	27 095	100%

Source : Les comptes économiques nationaux, 2010

Les importations libanaises les plus importantes sont celles de carburant, minéraux et des produits pétroliers, qui représentent en 2011, 22% des importations totales. Ces produits sont aussi bien utilisés pour la consommation finale que pour la consommation

intermédiaire. Ensuite, viennent les importations des perles fines et des métaux précieux utilisés comme input dans la fabrication des bijoux (11%), suivies de celles des véhicules et des équipements de transport (7%). Les machines électriques constituent respectivement 6% des importations totales et sont principalement alloués au secteur industriel, en tant qu'équipement (graphique 12).

Graphique 12: Part des principaux produits importés dans le total des importations en %, 2011

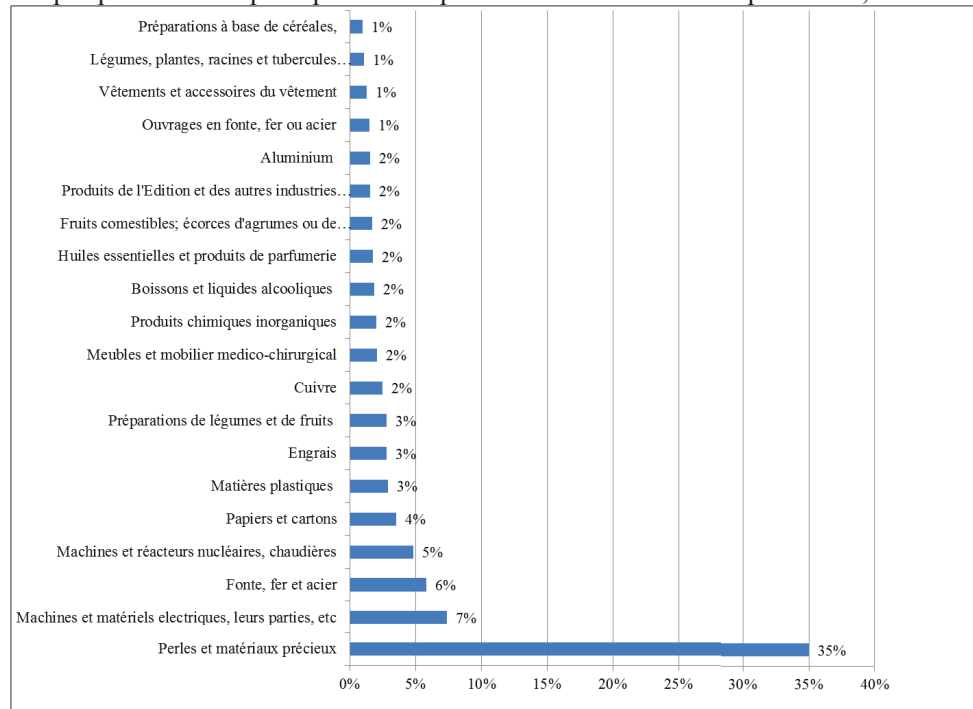


Source : L'administration libanaise des douanes

Du côté des exportations, les études analysant l'avantage comparatif du Liban montrent que le Liban possède des avantages comparatifs importants pour les biens agricoles (agrumes, pommes, poires et tabac), pour quelques produits utilisés dans le secteur agricole tels que les engrais, pour les boissons (vin), pour les bijoux, les métaux non précieux. Les « perles et métaux précieux » sont la première catégorie de biens exportés, avec 35% des exportations totales libanaises en 2011, essentiellement vers la Suisse et les Emirats Arabes Unis. Les produits manufacturés constituent plus de la moitié des marchandises exportées. Les biens tels que les machines représentent environ 12% des

exportations totales. La fonte, fer et l'acier forment 6% des exportations libanaises (graphique 13).

Graphique 13: Principaux produits exportés en % du total des exportations, 2011



Source : L'administration libanaise des douanes

4. La description de la politique commerciale

4.1. La réglementation des importations

Parallèlement aux efforts de reconstruction du pays, lesquels ont engendré des déficits budgétaires chroniques et un gonflement de la dette publique, le Liban demeure fortement engagé dans l'application d'une politique libérale en matière de commerce extérieur. En effet, toute récapitulation des mesures gouvernementales depuis le début de la période d'après-guerre montre que celles-ci se sont centrées sur la libéralisation des échanges avec l'extérieur visant à fournir des incitations à l'investissement et à relancer la croissance économique. Ces mesures ont porté sur la réduction de la protection douanière et la suppression des mesures quantitatives dont bénéficiaient certaines branches productives.

Ces mesures, qu'on appelait « mesures de libéralisation du compte courant » de la balance des paiements, ont eu lieu dans le cadre d'une réforme importante de la tarification douanière : deux importantes baisses tarifaires ont eu lieu : l'une en 1995 et l'autre en 1999. La première baisse de 1995 s'est exprimée par :

- l'introduction d'un taux minimum de 2%,
- la réduction du nombre de tarifs et de lignes tarifaires,
- la consolidation d'un certain nombre de taxes prélevées par différents ministères en un seul tarif, incluant les droits d'accise sur les marchandises importées,
- le remplacement « d'un taux de change de douane » surévalué par le taux de change du marché.
- L'adoption du système harmonisé (SH) en 1996.

La deuxième baisse tarifaire est survenue en 1999 et 2000, juste avant l'introduction de la TVA. Les tarifs douaniers moyens ont diminué globalement de 20% à 15% pour 5.400 des 5.729 produits existants. En outre, le taux minimum a été éliminé pour un éventail large de marchandises, et toutes les matières premières et les biens semi-finis manufacturés ne sont plus taxés. Ceci est le résultat d'une politique délibérée du gouvernement visant à soutenir les activités productives nationales. En raison de cette mesure, le taux maximum a diminué de 105% à 70%, environ 38 % des produits importés sont exemptés de toute tarification et 45 % acquittent un tarif de 5 %. Cela fait en sorte que les droits de 83% des lignes tarifaires sont inférieurs ou égaux à 5%, alors que 8% de ces produits sont soumis à des taux compris entre 10% et 20 %, et une faible part de ces produits acquittent des tarifs de 30-90%. Ces mesures confirment aussi une liberté sans condition dans le domaine des mouvements de capitaux. Autrement dit, elles traduisent une liberté totale ne souffrant pas la moindre entrave pour les mouvements de capitaux dans la balance des paiements.

Tableau 4: La part des importations et des revenus à l'importation par type de droits en %, 2010

Method	Produit HS		Importations		Revenus (Millions USD)				
	Nombre	Part en %	Valeur (Millions USD)	Part en %	Douanes	Accise	TVA	Total	Part en %
Ad Valorem 0%	2 193	38,3%	6 775	37,7%	-	-	425	425	13,4%
Ad Valorem 5%	2 560	44,7%	5 866	32,6%	212	-	369	581	18,4%
Ad Valorem 10%	144	2,5%	277	1,5%	17	-	26	43	1,4%
Ad Valorem 15%	111	1,9%	351	2,0%	35	-	37	72	2,3%
Ad Valorem 20%	165	2,9%	613	3,4%	60	-	63	123	3,9%
Ad Valorem 23%	1	0,0%	-	0,0%	-	-	-	-	0,0%
Ad Valorem 25%	52	0,9%	78	0,4%	11	-	7	18	0,6%
Ad Valorem 30%	43	0,8%	137	0,8%	30	-	16	46	1,5%
Ad Valorem 35%	23	0,4%	152	0,8%	7	-	4	11	0,3%
Ad Valorem 40%	21	0,4%	5	0,0%	1	-	1	2	0,1%
Ad Valorem 70%	9	0,2%	3	0,0%	1	-	-	1	0,0%
Ad Valorem 75%	2	0,0%	1	0,0%	-	-	-	-	0,0%
Ad Valorem	5 324	92,9%	14 258	79,3%	374	-	948	1 322	41,8%
Accise: HS22 Alcool	23	0,4%	60	0,3%	11	3	7	21	0,7%
Accise: HS24 Tabac	9	0,2%	213	1,2%	10	215	44	269	8,5%
Accise: HS27 Produits petroliers	6	0,1%	1 132	6,3%	5	645	178	828	26,2%
Accise: HS87 Vehicules	18	0,3%	1 228	6,8%	47	347	162	556	17,6%
Accise	56	1,0%	2 633	14,7%	73	1 210	391	1 674	52,9%
Droits minimum	341	6,0%	916	5,1%	78	-	79	157	5,0%
HS27 Specifique (kerosene et gaz)	8	0,1%	162	0,9%	5	-	5	10	0,3%
Total	5 729	100,0%	17 969	100,0%	530	1 210	1 423	3 163	100,0%

Source : ministère de l'Economie et du commerce du Liban

Concernant les produits agricoles, les droits de douane sur ces derniers varient en moyenne entre 0% et 40,6% et culminent à 70% pour quelques-uns. Les tarifs les plus bas sont appliqués aux importations d'animaux vivants, de céréales, des produits d'origine animale, qui ne constituent pas une menace directe vis-à-vis de la production locale. Les niveaux intermédiaires de tarifs s'appliquent à la viande et aux poissons et les tarifs les plus élevés aux produits laitiers, aux légumes et aux fruits, aux préparations à base de légumes, aux céréales et boissons, y compris les spiritueux qui pourraient concurrencer les produits libanais.

Quant aux produits industriels, la distribution des tarifs douaniers NPF sur ces produits est représentée dans le tableau 5 suivant. On remarque que les droits NPF pour 90% des produits industriels sont inférieurs ou égaux à 5%.

Tableau 5: La distribution des taux tarifaires sur les produits industriels (NPF) en %, 2009

Taux tarifaires	Nb de produits HS8	%
0%	2095	43%
5%	2312	47%
10%	156	3%
15%	129	3%
20%	150	3%
25%	26	1%
30%	28	1%
35%	1	0%
40%	1	0%
70%	1	0%
75%	2	0%
Total	4901	100%

Source: L'administration des douanes au Liban,

D'autre part, le Liban n'applique aucun système de contingents tarifaires et aucune préférence n'est accordée dans le cadre du système généralisé des préférences. L'application des préférences tarifaires se fait comme suit :

- Des tarifs douaniers préférentiels, de 0% pour l'industrie et de 5% pour l'agriculture sont appliqués aux produits utilisés comme inputs dans la production.
- Des préférences tarifaires s'appliquent aux produits en provenance des pays membres du GAFTA.
- Des préférences tarifaires s'appliquent aussi aux produits en provenance de la Syrie, du Koweït et de l'Egypte, en vertu des accords de libre-échange bilatéraux signés avec ces pays.
- De même, des préférences tarifaires s'appliquent aux produits ayant pour origine la Jordanie, l'Irak, l'Arabie Saoudite, le Soudan et la Syrie, selon les accords bilatéraux conclus.

Outre les droits de douane, certains produits sont soumis à des taxes telles que les droits d'accise ou de régie (OMC, 2001). Les droits de régie, appliqués sur quelques marchandises telles que les voitures, le tabac et les produits minéraux (carburant et essence) et l'alcool, étaient, avant 1995, collectés après l'entrée des biens sur le territoire

libanais et constituaient une part des taxes sur biens et services. En 1995, ces droits de régie sont consolidés et prélevés aux frontières comme partie intégrante du tarif douanier. Ce n'est que depuis 1998 qu'ils sont de nouveaux différenciés des autres droits de douane. Ils constituent une source importante du revenu douanier. En effet, la part des lignes tarifaires soumise à des droits tarifaires *ad valorem* est de 93% en 2010, celle des droits d'accise est de 1%. Cependant, la part des droits d'accise dans les revenus tarifaires est de 38% (leur valeur est de 1,2 milliard de dollars en 2010 pour un total de 3,1 milliard de dollars), celle des droits tarifaires *ad valorem* est par contre de 17% (pour une valeur de 500 millions de dollars). Ce qui fait que les taux effectifs les plus élevés sont ceux liés au droits d'accise, avec un total de 64%, suivis des droits minimums¹ avec une part de 17%, puis des droits *ad valorem* avec une part de 10%.

Aussi, l'observation des taux effectifs prélevés confirme l'importance qu'occupent les droits d'accise dans la politique commerciale libanaise. Avec un taux effectif moyen de 46%, les taux d'accise effectifs varient de 5% pour l'alcool, 28% pour les véhicules, 57% pour les produits pétroliers et 101% pour le tabac. Au total, la part des taux d'accise effectifs est de 64%, celle des taux *ad valorem* effectifs est de 9%.

La lecture du tableau portant sur le développement des revenus douaniers et des taux effectifs montre les effets des réformes sur la structure tarifaire libanaise. En effet, on remarque que jusqu'à 1997 les revenus tarifaires étaient issus uniquement des droits de douane. A partir de 1998, et pour compenser la pression à la baisse qui pèse sur les recettes fiscales à la suite de ces réformes les droits d'accise sont introduits dans le système tarifaire du pays. Leur part augmente continuellement (sauf en 2006, année de la guerre libanaise contre Israël). En 2002, la taxe sur la valeur ajoutée est intégrée, sa part augmente en permanence pour former avec les droits d'accise les deux principales sources tarifaires.

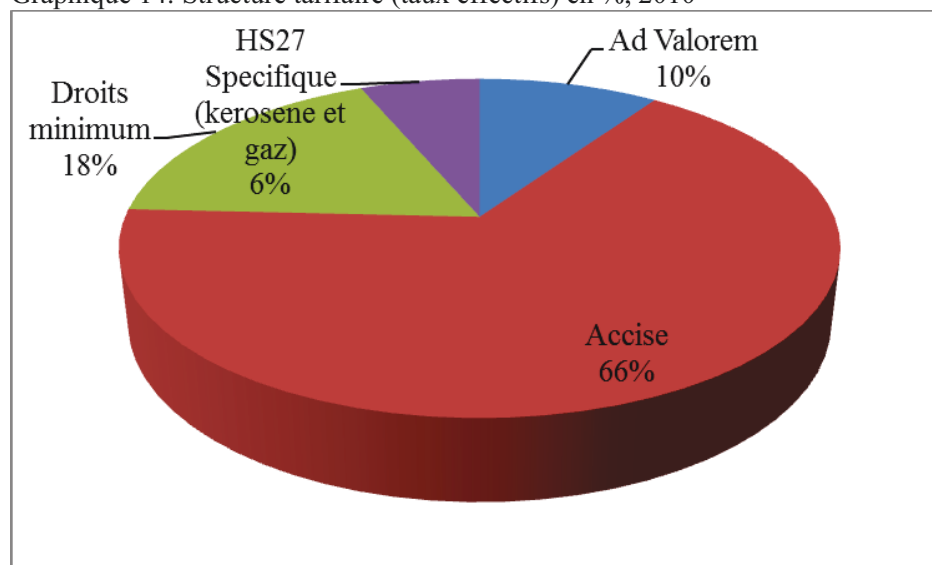
¹ Les biens importés dans le but de la création et la maintenance de l'infrastructure, des bâtiments, des entrepôts, etc., sont soumis à un régime de droits de douane minimums.

Tableau 6: Les taux effectifs au Liban en % (2010)

Method	Douanes	Accise	TVA	Total
Ad Valorem 0%	0,0%	0,0%	6,3%	6,3%
Ad Valorem 5%	3,6%	0,0%	6,3%	9,9%
Ad Valorem 10%	6,1%	0,0%	9,4%	15,5%
Ad Valorem 15%	10,0%	0,0%	10,5%	20,5%
Ad Valorem 20%	9,8%	0,0%	10,3%	20,1%
Ad Valorem 23%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ad Valorem 25%	14,1%	0,0%	9,0%	23,1%
Ad Valorem 30%	21,9%	0,0%	11,7%	33,6%
Ad Valorem 35%	4,6%	0,0%	2,6%	7,2%
Ad Valorem 40%	20,0%	0,0%	20,0%	40,0%
Ad Valorem 70%	33,3%	0,0%	0,0%	33,3%
Ad Valorem 75%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ad Valorem	2,6%	0,0%	6,6%	9,3%
Accise: HS22 Alcool	18,3%	5,0%	11,7%	35,0%
Accise: HS24 Tabac	4,7%	100,9%	20,7%	126,3%
Accise: HS27 Produits petroliers	0,4%	57,0%	15,7%	73,1%
Accise: HS87 Vehicules	3,8%	28,3%	13,2%	45,3%
Accise	2,8%	46,0%	14,8%	63,6%
Droits minimum	8,5%	0,0%	8,6%	17,1%
HS27 Specificque (kerosene et gaz)	3,1%	0,0%	3,1%	6,2%
Total	2,9%	6,7%	7,9%	17,6%

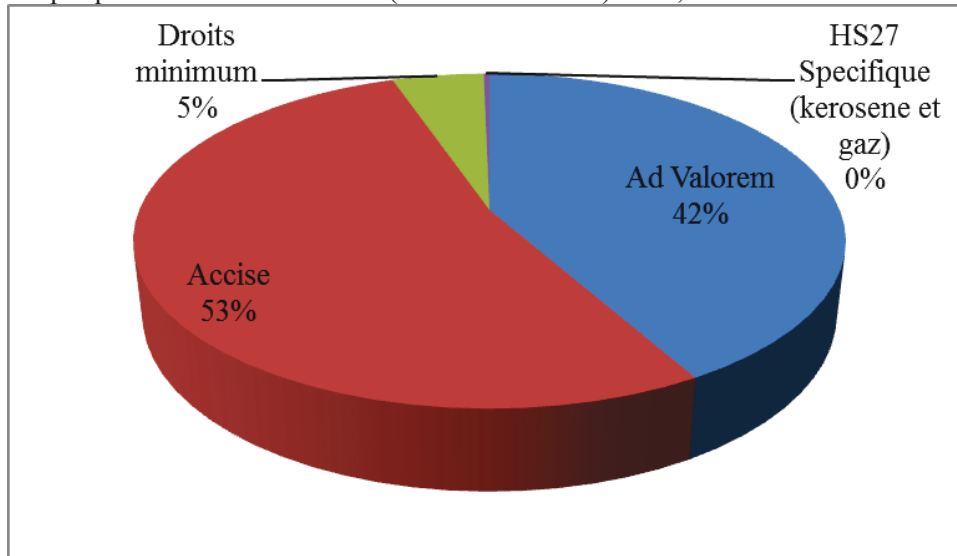
Source : ministère de l'Economie et du commerce du Liban

Graphique 14: Structure tarifaire (taux effectifs) en %, 2010



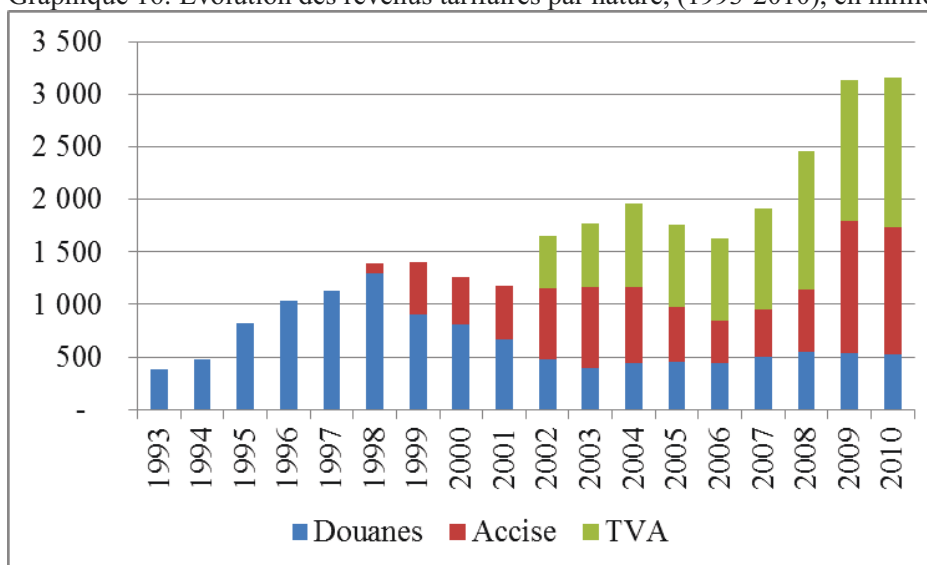
Source : Le ministère de l'économie et du commerce au Liban

Graphique 15: Structure tarifaire (source de revenus) en %, 2010



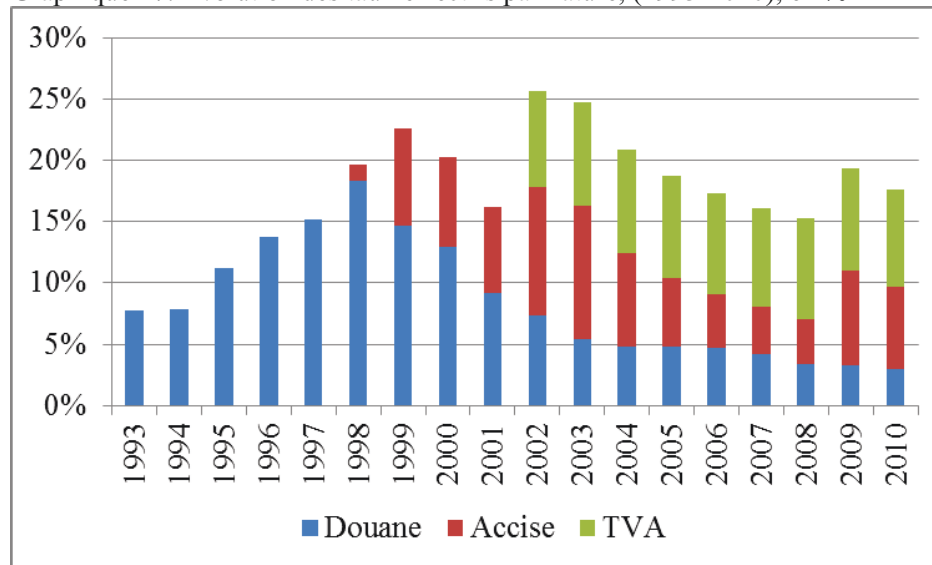
Source : Le ministère de l'économie et du commerce au Liban

Graphique 16: Evolution des revenus tarifaires par nature, (1993-2010), en millions de dollar américain



Source : Le ministère de l'économie et du commerce au Liban

Graphique 17: Evolution des taux effectifs par nature, (1993-2010), en %



Source : Le ministère de l'économie et du commerce au Liban

Quant aux barrières tarifaires, elles concernent essentiellement la nécessité d'obtenir des licences d'importations pour un certain nombre de produits qui représentent 3% des importations totales libanaises. En général, ces procédures sont relativement longues et incertaines puisqu'elles ne sont pas définies clairement par la loi et changent ainsi d'un ministère à l'autre, ce qui freine les échanges (OMC, 2001).

Le Liban interdit l'importation d'environ 326 marchandises ou groupes de marchandises, principalement pour des raisons de sûreté, de santé et de protection de l'environnement en accord avec les directives internationales en matière de standards et de normes techniques développées par l'OMS, le Codex Alimentarius et l'IOE (International Office of Epizootic). Certains produits sont interdits purement et simplement à l'importation, d'autres peuvent être importés sous certaines conditions (mode de transport, d'emballage, etc.). Par exemple, l'importation d'équipement et d'appareils médicaux, y compris l'équipement radioactif, est interdite par le Ministère de la Santé Publique. En raison de leur toxicité élevée, certains médicaments et vaccins vétérinaires et pesticides sont aussi prohibés (Ministère de l'économie et du commerce, 2008).

Certaines barrières non tarifaires restent importantes comme celles associées aux monopoles publics. L'Etat est toujours en situation de monopole dans les transports aériens, les manufactures de tabac et les produits dérivés, les télécommunications, le téléphone cellulaire (duopole) et les services postaux. Malgré une volonté affichée de déréglementer la plupart de ces secteurs, l'Etat tarde à les privatiser, soit pour des raisons idéologiques liées à l'importance des services publics et à l'accessibilité pour tous, soit pour des raisons financières.

Concernant les mesures anti-dumping, la Loi n° 31 du 5 août 1967 sur la fraude et le dumping est la seule autorisation légale en vigueur au Liban régissant le régime antidumping. Elle n'a jamais été appliquée. Le Liban a lancé le processus d'élaboration d'une nouvelle loi antidumping conformément à l'Accord de l'OMC sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994. Le Liban n'applique actuellement ni un régime de droits compensateurs ni un régime de sauvegardes. Il envisage toutefois d'élaborer une loi sur les droits compensateurs et une loi sur le régime de sauvegarde conformément à l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires.

4.2. La réglementation des exportations

En matière de promotion des exportations, le Liban n'applique pas de droit d'exportation mais interdit les exportations d'environ 76 produits et impose l'obtention de licences d'exportation pour 171 biens qui relèvent de procédures identiques à celles valables pour les importations. Il subventionne les exportations agricoles à partir du Programme « Export-Plus », mis en place en 2001, dont le but est d'apporter un soutien aux exportateurs des produits agricoles frais par le remboursement partiel de leurs coûts de transport.

L'utilisation des zones franches commence à se développer. Le Liban accueille actuellement deux zones franches, dans les ports de Beyrouth et de Tripoli. Les produits importés ou exportés à partir de celles-ci sont exempts de taxes et tarifs douaniers et leur stockage est illimité. En plus des zones franches, le Liban abrite environ une centaine de

Zones Industrielles (ZI), dont certaines facilités sont proches de celles des zones franches. Les produits admis dans ces ZI sont soumis à un régime provisoire d'admission et sont ainsi temporairement exempts de droits de douane.

Outre le Programme « Export-Plus » de subventions aux exportations, le gouvernement soutient fortement le développement de la production agricole locale par le financement des programmes de recherche et de formation, des équipements de laboratoires, des programmes de vente et de promotion, ainsi que de certaines infrastructures, mais aussi par l'attribution de subventions directes aux producteurs telles que celles pour l'élevage des vers à soie. Le gouvernement fournit également des aides à l'investissement, subventionne des prêts pour le secteur agricole, et soutient les producteurs locaux de produits agricoles frais. Pour pouvoir bénéficier de subventions, les exportateurs doivent maintenir un certain niveau de qualité de leurs produits afin de répondre aux normes et standards du pays de destination.

5. Les accords commerciaux régionaux

A la fin de la guerre civile en 1990, la stratégie économique du gouvernement libanais a consisté à chercher à récupérer la place qu'occupait le pays, en tant que centre commercial, au carrefour entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Dans ce contexte, plusieurs accords bilatéraux et régionaux ont été conclus avec des pays voisins et autres, afin de renforcer les liens commerciaux avec ces pays, et de préparer l'adhésion du pays au système commercial multilatéral. Ainsi, le Liban a signé des accords commerciaux bilatéraux avec 31 pays membres de l'OMC² et 6 pays observateurs³. Au niveau régional, des accords de libre-échange ont été signés avec les principaux partenaires commerciaux.

² L'Arabie Saoudite, l'Arménie, l'Australie, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chine, Croatie, Cuba, l'Égypte, le Gabon, la Grèce, l'Indonésie, la Jordanie, le Koweït, la Malaisie, le Maroc, la Nigeria, le Pakistan, la Pologne, le Qatar, la Roumanie, la Russie, le Sénégal, la République Slovaque, le Soudan, la Turquie, l'Ukraine, les États-Unis, les Emirats Arabes Unis et le Vietnam.

³ L'Azerbaïdjan, le Belarus, l'Iran, l'Irak, la Syrie et le Yémen.

5.1. L'Accord d'association euro-méditerranéen

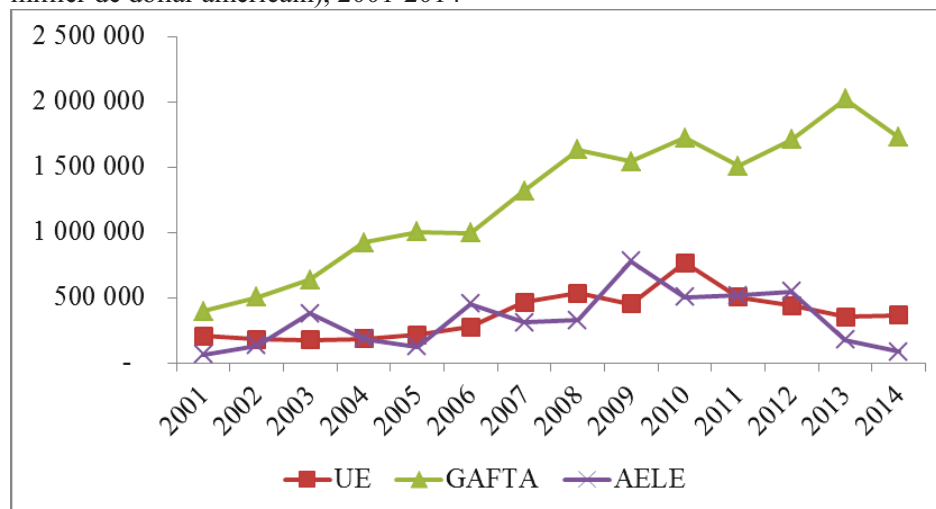
Avec les pays européens, le Liban a signé un accord d'association qui vient remplacer l'accord de coopération des années 1970. L'accord d'association, signé en 2002, comporte les trois volets de la Déclaration de Barcelone, à savoir, 1- le dialogue politique et la sécurité, 2- les relations économiques, et 3- la coopération dans les relations sociales, culturelles et humaines. En vertu du volet économique, les exportations industrielles libanaises pourront avoir un libre accès sur le marché européen, de même pour les exportations agro-alimentaires et un grand nombre des exportations agricoles. Les dispositions commerciales de l'accord sont entrées en vigueur en mars 2003. Elles imposent aux deux parties d'éliminer les droits de douane et de s'abstenir de mettre en place de nouveaux tarifs ou toutes autres formes de barrières aux échanges. Une zone franche devrait être créée en 2015, douze ans après l'entrée en vigueur de l'accord.

Les clauses de l'accord diffèrent selon le type du produit. Pour les produits industriels, le Liban s'est vu accorder une période de grâce de cinq ans, à la fin de laquelle les tarifs douaniers imposés sur la plupart des produits industriels européens devaient commencer à baisser progressivement jusqu'à atteindre 0 % la 12^{ème} année. En matière des produits agricoles européens importés, le démantèlement tarifaire n'est pas clair, et l'accord prône une libéralisation progressive des échanges agricoles sans détailler les engagements de chaque partie. Pour les produits agro-alimentaires, les importations sont limitées afin de protéger l'agriculture nationale. De l'autre côté, tandis que les produits industriels libanais accèdent librement aux marchés européens, les exportations libanaises de biens agricoles et de pêche sont toujours soumises à des droits de douanes relativement élevés sur les mêmes marchés. Si elles bénéficient parfois d'une réduction tarifaire, celle-ci s'effectue d'une façon aléatoire, sans définition préalable bien définie. A noter, que les clauses de l'accord n'ont été appliquées que partiellement, et ce pour des raisons techniques et politiques.

L'UE a toujours été et reste le fournisseur privilégié du Liban. Sa part dans les importations totales libanaises est de 41% en moyenne entre 2000 et 2011. Les graphiques 18 et 19 donnent un aperçu sur l'évolution des exportations et des importations entre le Liban et l'UE (et les autres principaux partenaires commerciaux) entre 2001 (avant la signature de l'accord) et 2014.

On remarque une évolution croissante et significative des échanges commerciaux avec l'union européenne, surtout en ce que concernent les importations vers le Liban. En 2014, les importations libanaises de cette région sont trois fois plus élevées que la date de signature de l'accord en 2002. Celle des exportations est moins prononcée, bien qu'on observe une augmentation importante des exportations libanaises vers cette région, surtout entre 2009 et 2011, période d'expansion de l'économie libanaise.

Graphique 18: Evolution des exportations en volume, vers les pays de l'UE, du GAFTA et de l'AELE (en millier de dollar américain), 2001-2014



Source : Market Access Map, 2015

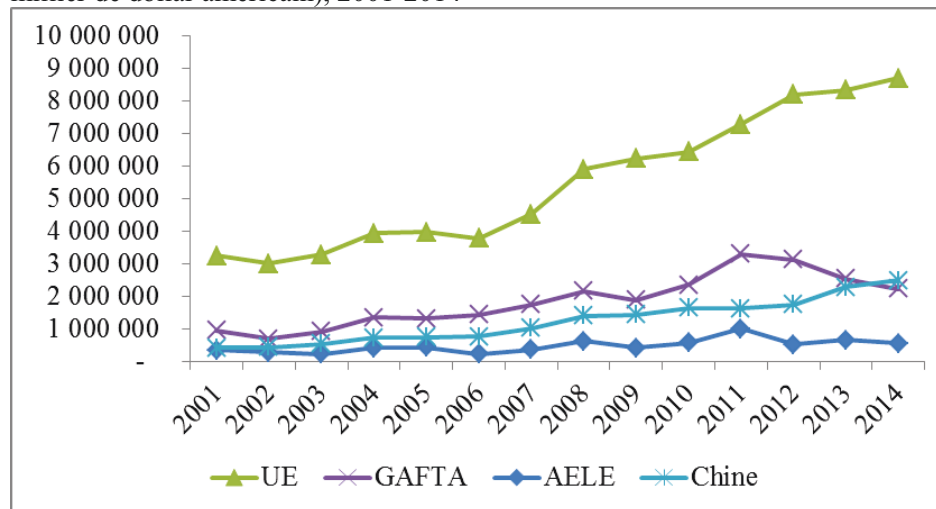
Aussi, convient-il de noter que la part des échanges avec l'UE n'a pas beaucoup évolué pour ce qui est des importations, mais aussi des exportations. Pour raison essentielle, on peut mentionner surtout la signature parallèle d'autres accords commerciaux avec d'autres partenaires (voir en particulier ci-après l'accord avec les pays arabes, et les pays AELE) laquelle a également favorisé la croissance des échanges avec ces partenaires, de

sorte que l'impact de l'accord avec l'UE a finalement été moindre que s'il avait été signé isolément (au moins pour ce qui est de l'impact sur la part de l'UE dans les échanges).

5.2. La Grande Zone de Libre-Echange Arabe (GAFTA)

Parallèlement à l'accord d'association avec les pays européens, le Liban a ratifié en 1998 un accord commercial avec les pays arabes –« Taysir »- afin de faciliter et encourager les échanges entre eux⁴. Une étude faite par le Forum Euro-méditerranéen des Instituts de Sciences Economiques (FEMISE) en 2008 a montré que le commerce intra-régional entre les pays membres du GAFTA a augmenté significativement depuis 1998 (de 15% en moyenne annuelle) - une augmentation plus importante que celle des exportations mondiales (de 9%).

Graphique 19: Evolution des importations en volume, vers les pays de l'UE, du GAFTA et de l'AELE (en millier de dollar américain), 2001-2014



Source : Market Access Map, 2015

A travers une réduction progressive des droits de douane sur 10 ans, et la suppression des autres formes de barrières à l'échange, l'accord prévoit l'établissement d'une grande zone de libre-échange arabe (Greater Arab Free Trade Area-GAFTA). Ainsi, en vertu de l'accord, les tarifs douaniers ont été complètement éliminés le 1^{er} janvier 2005. Ce

⁴ Ces derniers sont au nombre de 17 et incluent : le Liban, l'Algérie, le Bahreïn, l'Egypte, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, la Lybie, le Maroc, Oman, Palestine, Qatar, l'Arabie Saoudite, le Soudan, la Syrie, la Tunisie, les Emirats Arabes Unis et le Yémen.

démantèlement tarifaire et non tarifaire concerne aussi bien les produits industriels que les produits agricoles.

Les pays du GAFTA restent les principaux clients des produits libanais avec une part de 46% en moyenne des exportations libanaises entre 2001 et 2014. Le graphique 19 rend compte de l'importance des échanges entre ce groupe de pays. Les exportations libanaises vers ce groupe ont augmenté de 4.3 fois entre 2001 et 2014. Pour ce qui est des importations, ces dernières ont aussi augmenté, mais de moindre ampleur.

5.3. L'accord d'association européenne de libre-échange (EFTA)

Le Liban a signé en 2004 un accord de libre-échange avec l'Association Européenne de Libre-Echange-AELE ou EFTA (the European Free Trade Association), un bloc européen qui regroupe l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. L'accord, entré en vigueur en 2007, est basé sur trois piliers : 1- les relations commerciales, 2- le respect des principes démocratiques, et 3-la protection des droits de l'homme. L'aspect commercial couvre aussi bien les produits industriels que les produits agro-alimentaires, et vise à achever la libéralisation commerciale des biens, conformément à l'article XXIV du GATT. Cet accord prend en compte les différences dans les niveaux de développement entre les deux parties, à travers un démantèlement tarifaire asymétrique : alors que le Liban bénéficiera d'une période de transition jusqu'à 2015, en réduisant graduellement les tarifs à partir de 2008, les pays de l'AELE ont éliminé les restrictions quantitatives et tarifaires, dès l'entrée en vigueur de l'accord.

Les exportations vers ce groupe de pays ont parfois excédé celles destinées aux marchés des 27 pays de l'UE. Elles concernent essentiellement les perles et les bijoux exportées surtout vers la Suisse.

6. La description du processus d'adhésion à l'OMC

Membre fondateur du GATT (General Agreement on Trade and Tariff), le Liban faisait partie des 23 pays qui ont rédigé les conventions de cet accord, en décembre 1948, (Makki, 2000). Cependant, son adhésion n'a pas duré longtemps et le Liban a dû se retirer en 1951 pour des raisons politiques. Ces dernières, bien qu'elles ne soient pas officiellement divulguées, étaient liées à la possibilité de l'adhésion de l'Israël à l'organisation, lequel n'a finalement adhéré qu'en 1962. Le retrait du Liban a eu lieu au moment où on enregistrait une demande croissante de la part des pays en développement pour l'adhésion à cette organisation.

En 1995, suite à la fin du cycle d'Uruguay, l'OMC (Organisation mondiale de commerce) a succédé au GATT, afin de mieux accompagner le mouvement de libéralisation du marché mondial. L'OMC est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays et cherche à favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges. Malgré le désarroi causé par l'impasse des négociations commerciales de l'actuel cycle de Doha et le nombre croissant d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux conclus en dehors de la sphère de l'OMC, peu nombreux sont les candidats à l'adhésion disposés à laisser leur place dans la file d'attente. En 2014, l'OMC regroupe 160 pays membres et 24 pays observateurs en comparaison avec les 192 pays membres des Nations Unies.

L'article XII de l'Accord de Marrakech (1994) définit les différentes étapes d'accession à l'OMC, lesquelles se résument comme suit :

- Le gouvernement candidat présente une demande officielle d'accession, laquelle est examinée par le Conseil général. Un groupe de travail, pouvant regrouper tous les pays membres, est formé pour examiner à son tour la demande et pour présenter ses conclusions pour approbation.

- Ensuite, le gouvernement du pays requérant présente un aide-mémoire couvrant tous les aspects commerciaux et juridiques. Cet aide-mémoire fera l'objet de plusieurs réunions de questions/réponses.
- Des négociations multilatérales seront entamées par la suite pour déterminer les modalités et les conditions d'admission du gouvernement candidat. Ces dernières comportent des engagements relatifs au respect des règles et disciplines de l'OMC après l'accession et les périodes de transition requises pour apporter les modifications législatives ou structurelles nécessaires à la mise en œuvre de ces engagements. En même temps, des négociations bilatérales se déroulent entre le gouvernement du pays concerné et les membres du groupe du travail intéressés, afin de consulter des engagements spécifiques et les concessions en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services.
- Les résultats des négociations bilatérales et multilatérales seront ensuite exposés dans un rapport sous le nom de « l'ensemble des conditions d'accession », lequel contient trois documents : le rapport du groupe du travail, le protocole d'accession et la liste d'engagements en matière d'accès pour les marchandises et les services.
- Une fois ces documents sont approuvés par les membres du groupe de travail, ils seront présentés au Conseil General. Après l'approbation de ce dernier, le pays requérant signe le protocole d'accession, sous réserve de sa ratification par le parlement national, dans un délai de trois mois. Trente jours après, le pays peut devenir membre de l'OMC.

Le Liban a présenté sa demande d'adhésion à l'OMC en janvier 1999. Un groupe de travail, présidé par L. Dubois Destrizais (de nationalité française) a été formé le 14 avril 1999⁵. En octobre 2000, le gouvernement a adopté un plan général pour l'implémentation de son accession. Ce plan a mis en lumière les principales réformes économiques, commerciales et législatives nécessaires pour être en conformité avec les dispositions de

⁵ Le groupe de travail a regroupé les pays suivants : Arménie, Australie, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Égypte, El Salvador, États-Unis, Honduras, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Koweït, Malaisie, Maroc, Oman, Panama, Paraguay, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Sri Lanka, Suisse, Taipei chinois, Tunisie, Turquie, UE et Vietnam.

l'OMC. En juin 2001, un aide-mémoire couvrant les différents aspects du régime extérieur du Liban a été présenté au groupe du travail (OMC, Aide-mémoire, 2001). Depuis cette date, plusieurs réunions et négociations ont eu lieu, portant sur l'accès aux marchés des marchandises et des services. Jusqu'à 2014, sept réunions du groupe de travail ont eu lieu à Genève, dans lesquelles le pays a répondu aux différentes questions relatives aux informations fournies dans l'aide-mémoire. En mai 2010, une nouvelle session de questions/réponses a eu lieu. Plusieurs documents nécessaires pour compléter l'adhésion ont été récemment soumis. Ainsi, des informations relatives aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC_WT/ACC/9), aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS_WT/ACC/8), aux obstacles techniques au commerce (OTC_WT/ACC/8), au secteur agricole (WT/ACC/4) et au secteur des services (WT/ACC/5) ont été successivement fournies comme le montre le tableau suivant.

Selon les négociateurs libanais au sein de l'OMC interrogés dans le cadre de la préparation de cette thèse, plusieurs éléments retardent le processus d'adhésion du Liban à l'OMC. Ces derniers sont à la fois politiques, juridiques et techniques, (Makki, 2007) :

- D'abord, le conflit historique avec Israël, loin d'être résolu, pose toujours problème.
- Du côté technique, les produits libanais, ne respectant pas les standards de qualité internationaux, trouvent des difficultés pour accéder aux marchés étrangers, devenus de plus en plus exigeants avec la montée progressive des barrières qualitatives qui viennent compenser le désarmement douanier.
- Des aspects juridiques et législatifs retardent également le processus d'adhésion. En effet, ce processus a un contenu juridique prononcé puisqu'il implique une transformation de la législation économique intérieure et des moyens de régulation du commerce extérieur du *requérant*, selon la terminologie officielle désignant le pays engagé dans le processus. Le problème au Liban est surtout lié à la structure politique du pays, aux conflits internes et aux changements successifs des

gouvernements lesquels sont divisés entre partisans et opposants. L'adhésion à l'OMC nécessite l'élaboration de plusieurs lois liées à l'activité commerciale et économique, et donc une réforme du système judiciaire libanais qui souffrent de dysfonctionnement, (Biddle, 2013). Le tableau suivant résume les principales lois à promulguer en conformité avec les prescriptions de l'accord de l'OMC.

Tableau 7: Etat d'avancement du Liban dans le processus d'adhésion

Date	Etat d'avancement
30 janvier 1999	Demande d'accession
14 avril 1999	Création du groupe de travail
13 juin 2001	Aide-mémoire
19 juin 2002	Questions et Réponses
14 octobre 2002	1ere Réunion du Groupe de travail
5 novembre 2003	Négociation sur l'accès aux marchés (offre initiale pour les marchandises)
26 novembre 2003	ADPIC (WT/ACC/9)
4 décembre 2003	Négociation sur l'accès aux marchés (offre initiale pour les services)
4 décembre 2003	2eme Réunion du Groupe de travail
21 juin 2004	Résumé factuel
21 juin 2004	Négociation sur l'accès aux marchés (dernière offre pour les services)
22 juin 2004	Négociation sur l'accès aux marchés (dernière offre pour les marchandises)
8-9 juillet 2004	3eme Réunion du Groupe de travail
2 décembre 2005	Révision du Résumé factuel
3 mars 2006	4eme Réunion du Groupe de travail
3 mai 2007	5eme Réunion du Groupe de travail
23 juillet 2008	SPS (WT/ACC/8)
24 juillet 2008	OTC (WT/ACC/8)
9 octobre 2008	Projet de Rapport du groupe de travail
11 février 2009	Plan d'action législatif
25 février 2009	Information sur le secteur agricole (WT/ACC/4) et des services (WT/ACC/5)
27 février 2009	6eme Réunion du Groupe de Travail
6 octobre 2009	Dernière Révision du Projet de Rapport du Groupe de Travail
27 octobre 2009	7eme Réunion du Groupe de Travail
25 mai 2010	Questions et Réponses additionnelles

Source : OMC, 2014

Tableau 8: Les réformes du système judiciaire en conformité avec les textes de l'OMC

Lois	Textes juridiques de l'OMC	Statut des lois
Loi sur la concurrence		Approuvée par le Conseil des Ministres sur 27/10/2007 et envoyée au Parlement pour ratification
Loi sur le commerce international et les licences d'importation	Accord relatif aux procédures en matière des licences d'importation	une approbation en suspens par la dernière comité parlementaire avant d'être envoyée à l'Assemblée
Loi de finance unifiant/transformant les taxes ad valorem pour les services rendus	Article VIII du Gatt	Approuvée par le Conseil des Ministres sur 27/10/2007 et envoyé au Parlement pour ratification
Loi générale sur les produits alimentaires	Accord relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires	Approuvée par le conseil des ministre le 12/6/2006 et transférée pour la ratification parlementaire
Loi sur les marques commerciales (MC)	Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, TRIPS	Approuvée par le Conseil des Ministres, et envoyée au Parlement pour la ratification
Loi sur la concurrence déloyale (CD)	Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, TRIPS	Projet de loi envoyée au ministère de la santé publique pour approbation
Loi sur les modèles et les dessins industriels	Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, TRIPS	Approuvée par le Conseil des Ministres, et envoyée au Parlement pour la ratification
Lois sur les mesures antidumping	Accord relatif à la mise en œuvre de l'article VI du GATT (les mesures antidumping)	Ratifiée par le parlement le 31/10/2006
Lois sur les mesures de compensation	Accord relatif aux subventions et aux mesures compensatoires	Ratifiée par le parlement le 31/10/2006
Lois sur les mesures de sauvegarde	Accord relatif aux mesures de sauvegardes	Ratifiée par le parlement le 31/10/2006
Loi sur la quarantaine agricole	Accord relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires	Ratifiée par le parlement le 28/10/2006
Loi sur la suppression des licences d'importation non justifiées	Accord relatif aux procédures en matière des licences d'importation	Ratifiée
Loi sur la quarantaine animale	Accord relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires	Approuvée par le ministère de l'agriculture
Loi relative a la discrimination tarifaire du tabac	Article III du GATT	Ratifiée
Loi relative a la suppression des licences d'importations sur les blé et ses dérivés.		Ratifiée
Loi sur les voies de recours commerciaux	Accord relatif à la mise en œuvre de l'article VI du GATT (les mesures antidumping)	Ratifiée
Article 7 de la régulation de l'ordre des pharmaciens fixant un prix minimum	Article XI du GATT	Ratifiée
Loi sur la suppression des restrictions imposées sur les étrangers engagés dans les activités d'importation/exportation		Ratifiée
Loi sur la régulation de la télécommunication		Ratifiée

Source : le ministère libanais de l'économie et du commerce, 2014

Ce tableau montre que des progrès ont été entrepris durant ces seize dernières années, 11 lois sur 19 ont été ratifiées, comme conséquence des engagements du Liban vis-à-vis de l'OMC. Cela met en lumière qu'une adhésion à l'OMC ne signifie pas uniquement des réformes tarifaires et une problématique de libéralisation commerciale, mais aussi et surtout des réformes juridiques et des changements institutionnels, permettant l'élaboration de nouvelles lois, telles que celle sur la concurrence (Abbas, 2010). Un tel processus permettra de développer et de renforcer la confiance des investisseurs vis-à-vis du Liban.

7. Les discussions internes (opposants/partisans)

Un autre aspect non négligeable influençant l'adhésion du Liban à l'OMC concerne les considérations politico-économiques relatives à ce processus. Ethier (2004) élabore une théorie relative aux « externalités politiques » permettant d'expliquer les raisons encourageant les pays à signer des accords commerciaux. Pour lui, les pays ne libéralisent pas unilatéralement leur système commercial, afin de prévenir les effets négatifs sur les producteurs domestiques, en compétition avec les produits importés. La réciprocité s'avère dans ce cas une solution : si le gouvernement étranger accepte de libéraliser son système commercial, le secteur exportateur du pays domestique pourra gagner à l'échange, formant par la suite un soutien politique en faveur d'une libéralisation commerciale. Ainsi, la réciprocité s'avère un élément clé engendrant des externalités politiques- la libéralisation du commerce dans un pays facilitant l'ouverture commerciale de l'autre, et vice-versa.

D'autre part, Hudec (1987) et Finger (2008) ont montré que les pays peuvent utiliser les accords commerciaux comme un instrument pour mettre en place des réformes économiques internes et pour envoyer des signaux de stabilité pour les acteurs économiques internationaux. La signature de ces accords commerciaux peut constituer dans certains cas un bon argument pour mettre en place des réformes économiques internes, dans un contexte d'opposition politique de certaines institutions domestiques face à ces réformes. Krasner (1983) et Keohane (1984) ont montré que faire partie des accords commerciaux internationaux permettra pour un pays de réduire ses coûts de transactions, de faciliter l'échange entre les pays des engagements de politique économiques et d'échapper au dilemme du prisonnier relatif à la coopération économique internationale.

Au Liban, ce débat est loin d'être clos, et divise toujours les décideurs politiques et les agents économiques concernés par le processus d'adhésion du pays entre opposants et partisans. Pour analyser ce débat, nous avons consulté des documents officiels et conduit

des entrevues avec des personnes appartenant au groupe libanais de négociation à l'OMC, des responsables du ministère de l'Economie et du commerce, des experts d'organisations internationales, avec des membres de groupes libanais de réflexion économique et des représentants des secteurs agricole et industriel.

Selon les partisans de l'adhésion du Liban à l'OMC, devenir membre de cette organisation serait un moyen d'envoyer un signal clair aux niveaux national, régional et international, que le processus de libéralisation entamé depuis 2002 est irréversible, et qu'il vaudrait mieux ajuster les structures internes du pays et développer des stratégies développementales, plutôt que de rester à la marge de la sphère internationale.

Pour eux, les points forts du Liban dans ce processus sont divers et se rapportent principalement au fait que le Liban a déjà mis en place des mesures avancées de libéralisation rendant son adhésion moins coûteuse, (Makki, 2007). En effet, les mesures de libéralisation prises en 2002 ont fait en sorte que 83% des lignes tarifaires sont soumises à des taux inférieurs ou égaux à 5%. D'autre part, le Liban importe 62% de ses produits des pays avec lesquels il a déjà signé des accords de libéralisation, et 13% des produits importés en provenance des pays avec lesquels il n'y a aucun accord de libre-échange, sont exemptés des droits de douane.

En conséquence, 75% des produits importés ne sont soumis à aucune imposition tarifaire et ce n'est que 25% du total des importations qui est soumis à des taux supérieurs à 5%. Notons le fait que l'adhésion à l'OMC ne signifie pas une suppression des taux, mais plutôt leur consolidation. Ces taux consolidés ne peuvent être augmentés que dans des cas exceptionnels liés à la protection des industries locales menacées.

Pour ces partisans, le fait de rester à la marge de l'organisation n'est plus acceptable. Fin 2014, cette dernière comptait 160 pays membres, et 24 pays observateurs. Ce qui fait en sorte que rester à l'extérieur de cette organisation signifierait une marginalisation croissante du Liban à l'extérieur du système commercial multilatéral. Donc, la question ne se rapporte plus pour eux au fait d'adhérer ou non, mais plutôt à l'impératif de

procéder à des réformes domestiques et à des modifications juridiques, organisationnelles et institutionnelles nécessaires pour accomplir ce processus. D'un point de vue juridique, l'application des lois existantes ou l'élaboration des nouvelles lois permettra d'améliorer la confiance envers le système économique libanais, - atout nécessaire pour attirer les investisseurs (Biddle, 2013). D'autre part, le fait de faire partie de cette organisation enverrait un signal positif aux investisseurs et à l'ensemble des agents économiques internationaux. En outre, le Liban aurait intérêt à accélérer le processus d'adhésion puisque les conditions d'admission deviennent de plus en plus difficiles.

Un autre aspect important découlant de l'adhésion et affectant positivement les grandeurs macroéconomiques libanaises, serait l'accès à de plus grands marchés à l'exportation, plus diversifiés et de garantir une augmentation permanente des exportations libanaises. L'adhésion pourrait ainsi limiter les possibilités pour les partenaires commerciaux d'imposer des barrières arbitraires à l'encontre des produits libanais et permettre une expansion globale des exportations, dépassant l'impact des accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Ce gain potentiel est cependant largement conditionné par l'amélioration de la compétitivité des produits nationaux, et par leur alignement sur les standards de qualité internationaux, ce qui aura des retombées positives sur la balance commerciale et courante. Concernant les services, le Liban pourrait aussi en tirer profit au sein de l'OMC. En effet, le capital humain libanais pourrait trouver des nouvelles opportunités dans le secteur des services des pays membres. Aussi, faire partie de cette organisation multilatérale permettrait au pays de profiter de la clause de la nation la plus favorisée (NPF), laquelle stipule une égalité de traitement entre tous les pays membres de l'OMC. L'importance de cette clause est qu'elle constitue le premier article de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Aux termes de l'accord de l'OMC, le Liban pourra profiter de la non-discrimination entre les 160 partenaires commerciaux. En vertu de ce principe, les produits libanais pourront profiter des nouvelles opportunités et de nouveaux marchés à l'exportation.

En s'adhérant à l'OMC, le Liban pourrait également bénéficier de la procédure qui vise à résoudre les litiges commerciaux. En effet, le principe du règlement des différends permet de réduire les écarts qui existent entre les pays, et de préserver les droits des petites économies (Safadi et *alii*, 1999). Le respect des règles de l'OMC signifierait aussi pour les entreprises plus de clarté et de certitude dans les échanges, et cela peut se traduire pour le gouvernement par une meilleure discipline et gouvernance. Ainsi, être membre de l'OMC pourrait donner un signal positif aux investisseurs étrangers lesquels seront rassurés que les disciplines du système commercial multilatéral gérées par l'OMC sont appliquées. Un accroissement des flux des investissements étrangers permettrait d'améliorer le transfert de technologie, de la productivité et de la compétitivité, et des meilleurs liens avec les entreprises nationales (UNCTAD, 2006). Les négociateurs libanais au sein de l'OMC affirment que l'adhésion à l'OMC serait un pas important pour le pays qui souhaite s'intégrer dans le système commercial multilatéral. Cependant, la matérialisation des bénéfices attendus ou la minimisation des coûts prévus sont largement tributaires des négociations des conditions d'adhésion, de la puissance des institutions nationales, et de l'existence de politiques complémentaires et appropriées.

De l'autre côté, se trouvent des opposants, regroupant essentiellement des représentants des secteurs industriels et agricoles et exprimant leur refus absolu d'adhérer à l'OMC. Ces derniers protestent contre le fait que le ministère de l'Economie entame ce processus, sans les intégrer dans les négociations. En effet, au Liban, les obstacles à l'adhésion à l'OMC ne sont pas seulement techniques ou bien liés aux interventions politiques extérieures, mais émanent aussi des protestations des agriculteurs et industriels. Pour ces derniers, le Liban n'est pas prêt pour s'adhérer, les secteurs productifs ont besoin d'un programme de protection, de soutien et d'aide capable de renforcer leur compétitivité, pour faire face à la concurrence étrangère, comme c'est le cas dans les autres pays.

Bien que les représentants de l'unité qui gère l'adhésion à l'OMC au Liban cherchent à rassurer les Libanais, en expliquant le fait que cette adhésion n'aura aucun effet négatif, que l'OMC n'est pas un accord de libre-échange, et que le fait d'être membre ne signifie

pas une suppression des tarifs douaniers ou une ouverture des portes, les opposants expriment toujours leur désaccord. En effet, pour les agriculteurs, les accords commerciaux bilatéraux ou régionaux signés avec les pays européens ou les pays arabes constituent une leçon pour confirmer le fait que de tels accords n'offrent pas des nouvelles opportunités pour les produits libanais, mais contribuent par contre d'exercer un dumping sur les marchés locaux, rendant difficile l'écoulement des produits libanais.

Ces faits montrent selon eux que le problème ne réside pas seulement dans les activités d'importation ou d'exportation, mais qu'il est lié à des problèmes structurels, et qu'il faut d'abord résoudre ces problèmes, avant d'envisager n'importe quel accord nouveau. Les industriels quant à eux protestent contre le fait qu'ils sont marginalisés dans les négociations, bien qu'ils soient les principaux concernés et les principaux perdants. Les problèmes entre eux et les représentants du Liban à l'OMC, sont aussi bien politiques qu'économiques.

D'autres opposants affirment qu'ils ne sont pas contre l'adhésion du pays à l'OMC, mais contre les concessions qu'offre le Liban dans les négociations. Pour eux, les niveaux tarifaires actuels sont assez bas et ne protègent pas les secteurs productifs, et ils réclament en conséquence de réimposer la structure tarifaire qui prévalait avant l'année 2000 et de mettre en place un programme soutenant les secteurs productifs, réduisant leurs coûts qui sont assez élevés en comparaison avec les pays voisins. A noter qu'au Liban, les opposants ne sont pas organisés dans des groupes, pour renforcer leurs demandes et leurs revendications, comme c'est le cas dans les autres pays membres ou observateurs. En effet, au Liban, la société civile est occupée par les problèmes de tous les jours et une grande majorité ignore ce qu'est l'OMC.

Avant de conclure cette section, il convient de noter que dans une étude publiée récemment, Haddad (2014) examinent les conditionnalités et les mesures de l'adhésion du Liban à l'OMC, et appréhende les couts et les bénéfices de l'adhésion, à travers une analyse qualitative, ne se référant à aucun modèle quantitatif et se limitant à la période

1990-2003. L'auteur analyse les impacts sectoriels de l'adhésion et estime que le secteur du commerce, déjà le plus large au Liban, profitera largement de l'adhésion du pays à l'OMC, tandis que le secteur agricole ne profitera de l'adhésion qu'à la suite de l'application d'une stratégie bien définie. Même conclusion vaut pour le secteur industriel lequel souffre déjà de plusieurs faiblesses, d'une compétition étrangère sévère et d'une qualité de produits non satisfaisante par rapport aux standards internationaux.

8. Conclusion

Ce chapitre avait pour objectif de mettre en lumière les caractéristiques structurelles et commerciales de l'économie libanaise. Plusieurs points peuvent être constatés :

- La structure commerciale est historiquement déficitaire, dénotant la faiblesse des deux bases productives agricole et industrielle. Le taux de couverture des importations par les exportations est faible ; le volume des importations étant cinq à six fois plus élevé que celui des exportations.
- Les droits de douane sont déjà faibles, aussi bien au niveau global, à la suite des réformes de libéralisation entreprises en 2002, qu'au niveau régional, à la suite de la signature des accords commerciaux régionaux avec les principaux partenaires commerciaux (arabes et européens).

Ces points peuvent amener à dire que l'adhésion du pays à l'OMC n'aura pas des effets significatifs, l'économie étant ouverte, et les barrières commerciales déjà réduites.

Toutefois, ce constat est à considérer avec précaution :

- D'abord, l'OMC n'est pas un accord de libre-échange, et y être admis ne signifie pas se contenter de réduire les barrières douanières. D'autres axes que les réformes douanières sont cherchés pour être admis à l'OMC. A titre d'exemple, et préalablement à son adhésion le Liban est obligé de mettre ses textes juridiques en conformité avec les dispositions de l'accord de l'OMC et adopter un certain nombre de lois comme celle sur la concurrence déloyale, et sur le degré d'exploitation (Hoekman et Mavroidis, 2002). Cela pourrait être un facteur

d'enrichissement, de transparence et de stabilité dans un pays envahi par les crises internes et les conflits et pourrait être indispensable pour améliorer le climat d'investissement dans le pays et attirer des investisseurs étrangers (Banque Mondiale, 2005b).

- Etre admis à l'OMC implique des opportunités d'échange avec 160 pays membres, appliquant la clause de la Nation la plus favorisée. Cet accroissement potentiel d'échange au niveau international peut jouer le rôle de catalyseur transférant la technologie des pays développés et accélérant par la sorte la productivité des facteurs, conformément aux études montrant une relation positive entre la libéralisation commerciale et l'accroissement des productivités.

C'est plutôt sur ces axes que doivent être cherchées les opportunités d'une adhésion, si longue, à l'OMC. D'autre part, les discussions internes et le débat opposant les partisans et les opposants du processus d'adhésion à l'OMC n'ont jusqu'à maintenant et à notre connaissance pas été testés empiriquement. Les Libanais sont plutôt occupés par des questions politiques et sociales de survie, la plupart des études élaborées au cours de ces dernières années concernent des questions plus prioritaires comme celles de la crise syrienne. Même dans le rapport récent de 2014 du FMI, la question de l'adhésion à l'OMC n'est pas mentionnée. Dans ce cadre, les questions sont diverses : les doutes et la peur des opposants libanais à cette adhésion, essentiellement les agriculteurs et les industriels, sont-elles justifiées ? Seraient-ils toujours les marginalisés et les perdants ou les moins gagnants des réformes commerciales ? Qu'en est-il des services ? De la finance ? C'est l'objectif du chapitre trois de répondre à ces différentes questions, et de mesurer quantitativement les effets de l'adhésion du Liban à l'OMC. Avec le développement des modèles et des logiciels, il est possible de ne pas se contenter aux seuls effets de la suppression douanière et de tenir compte d'autres aspects d'une adhésion du pays à l'OMC.

Chapitre 3 - Evaluation de l'impact
macroéconomique de l'adhésion à l'OMC:
Simulation à l'aide d'un MEGC dynamique
récursif

1. Introduction

La question de l'adhésion du Liban à l'OMC reflète actuellement une préoccupation majeure au niveau intérieur, qui fait opposer partisans et adversaires de cette mesure. Les argumentations des deux parties concernent les impacts que peut avoir cette adhésion sur la structure économique du pays : ces derniers sont-ils négatifs ? Positifs ? Les effets positifs l'emportent-ils sur les effets négatifs ? Qui seront les secteurs gagnants ? Qui sont les secteurs qui bénéficient le moins de cette adhésion ? Qui sont les secteurs perdants et négativement affectés par ces mesures ? Quels seront les effets de court terme et de long terme ?

Depuis de nombreuses années, les économistes s'intéressent à l'élaboration et au développement de modèles permettant d'examiner les impacts des chocs et des réformes économiques sur les grandeurs macroéconomiques d'un pays et sur leurs évolutions (Epaulard, 1997). C'est dans son ouvrage de 1877 intitulé « *Éléments d'économie pure* » que Walras avance sa théorie d'un système économique interdépendant et expose sa première tentative de modéliser une économie pour expliquer la formation des prix. A la fin des années 1950, Arrow et Debreu (1954) présentent une formulation mathématique de cette vision d'un système économique interdépendant. Le développement de l'outil informatique et la multiplication des travaux ont permis par la suite la conception et l'usage d'un instrument d'analyse appliqué : le modèle d'équilibre général calculable ou le MEGC.

Tenant compte de la structure de l'économie en général et des différentes interrelations qui existent entre les agents économiques, ces modèles s'avèrent l'outil le plus approprié pour évaluer les impacts potentiels des politiques de libéralisation commerciale au niveau macroéconomique (Mage-Bertomeu, 2006). Ces modèles présentent l'avantage de présenter une vue d'ensemble de l'économie et des canaux de transmission des chocs sur les agents microéconomiques tout en tenant compte des contraintes macroéconomiques à l'intérieur desquelles ils opèrent.

Un MEGC est un système d'équations décrivant le fonctionnement d'une économie de marché, où une multitude d'agents individuels maximisent leur fonction d'objectif (utilité ou profit), en tenant compte de leurs contraintes de ressources ou technologiques. Un MEGC est calibré sur l'économie, laquelle est représentée à travers une matrice de comptabilité sociale (MCS), intitulée SAM (Social Accounting Matrix) en anglais. La SAM est une extension et une restructuration d'un tableau entrées-sorties, décrivant l'ensemble des flux d'échanges entre les agents au cours d'une année (Pyatt et Round, 1985). Une SAM est une forme de présentation des comptes nationaux d'un pays schématisée sous forme d'une matrice dont les lignes et les colonnes présentent les mêmes comptes (Activité, ménages, Etat, etc). Une SAM est par construction un tableau carré détaillant en colonne ce que chaque activité ou institution verse aux autres et en ligne ce qu'elle reçoit. Les lignes totalisant les recettes et les colonnes totalisant les dépenses, il en résulte que le total d'une ligne est égal au total d'une colonne d'un même compte, conformément au principe d'égalité des emplois et des ressources (Fofana, 2007).

Ce chapitre comprend plusieurs « valeurs ajoutées » lesquelles constituent l'originalité et l'apport de notre étude :

- D'abord, l'impact des réformes commerciales sur l'économie libanaise a été peu étudié jusqu'à présent au Liban, et la plupart des études entreprises se contentent de décrire les événements et les faits historiques en introduisant une analyse qualitative, liés à cette question, ne faisant usage d'aucun modèle ou étude quantitative. Le dernier exemple de ces études concerne l'étude récente de Haddad (2014), dans laquelle l'auteur examine les défis et les enjeux de l'adhésion du Liban à l'OMC à l'aide d'une analyse surtout qualitative s'appuyant sur les données de 2003.
- La présente étude cherche à évaluer les effets de l'ouverture commerciale en faisant appel à un modèle d'équilibre général calculable. Elle s'ajoute donc au

petit nombre d'études faites au Liban à l'aide de ce type de modèles, dont la liste exhaustive sera présentée dans la deuxième section de ce chapitre.

- Le modèle d'équilibre général calculable utilisé est dynamique récursif, développé par Thurlow en 2008 pour une application sur l'Afrique du Sud. La structure et les interactions économiques entre les différents agents, entre les périodes et à l'intérieur de chaque période sont spécifiées par un ensemble d'équations mathématiques linéaires et non linéaires et permettent de décrire l'évolution de l'économie de 2010 à 2020.
- Une autre valeur ajoutée de cette thèse réside dans la désagrégation et l'utilisation d'une nouvelle SAM, calibrée sur les données nationales de 2010. Son originalité réside dans son caractère récent et évolué par rapport aux autres SAM déjà employées au Liban. Une présentation de la SAM de notre modèle est fournie dans la quatrième section.
- Les scénarios employés constituent un travail de projection et de simulation de l'évolution de l'économie libanaise sur la période étudiée sous les différents chocs et réformes découlant de l'adhésion du pays à l'OMC.

Ce chapitre s'organise comme suit. Dans une deuxième section, on passe en revue le nombre -limité- des MEGC déjà appliqués au Liban et leurs principaux résultats. Dans une troisième section, on présente le MEGC utilisé dans notre recherche, son fonctionnement, ses composantes statiques et ses spécifications dynamiques. Une quatrième section présente la SAM de 2010 de l'économie libanaise, sur laquelle est calibré notre modèle. Une description des scénarios simulés fait l'objet d'une cinquième section. La sixième section expose les résultats des simulations et les impacts macroéconomiques du choc. La septième section conclut.

2. Les MEGC déjà appliqués au Liban

Les modèles d'équilibre général calculable appliqués à l'économie libanaise sont peu nombreux, et considèrent seulement les effets statiques des chocs que le Liban pourrait connaître. Ce nombre restreint d'études faisant usage des MEGC au Liban est essentiellement dû au manque de statistiques nationales, et aux difficultés de leur production (Kasparian, 2013). En dépit de cette entrave technique, des économistes libanais et non libanais, opérant surtout au sein des organisations internationales, ont essayé d'analyser à l'aide de MEGC l'impact de mesures de politiques économiques et plus particulièrement commerciales pouvant être mises en œuvre au Liban. Cependant, la SAM utilisée dans leurs études était ou bien ancienne, datant de 1997, ou bien celle d'une économie représentative qui ressemble à celle de l'économie libanaise. En outre, la plupart des modèles sont statiques n'analysant pas les effets de long terme de ces mesures. Dans ce qui suit, on passe en revue les principales études, leurs caractéristiques techniques et leurs résultats.

Ainsi, Martin (2000) étudie les effets statiques de la mise en œuvre de l'accord d'association avec les pays européens sur l'économie libanaise. Il trouve que les effets de détournement d'échanges l'emportent sur les effets de création d'échanges, la résultante étant un impact quasi-nul sur le PIB (une baisse de 0,3%).

De leur côté, dans une étude présentée à la Banque mondiale, Ghaleb et Dessus (2006) ont essayé de comparer l'impact de long terme d'une application des pratiques concurrentielles au Liban avec celui d'une réduction des tarifs à l'importation. Pour le faire, ils ont utilisé un modèle d'équilibre général calculable, statique et multisectoriel, calibré sur la SAM de 1997. Deux chocs sont simulés : une réduction des tarifs à l'importation, et une diminution de la marge de profit (mark-up).

Les résultats du premier scénario, considérant une diminution des tarifs douaniers à l'importation de 50%, montrent qu'une réduction des tarifs à l'importation engendrerait une croissance de 1,4% des importations en volume. Cette croissance serait financée par

une baisse du taux de change réel, nécessaire pour augmenter les exportations et donc pour maintenir la balance des paiements en équilibre. Les bénéfices des secteurs avantagés par la diminution des prix des inputs ne compensent pas les pertes fiscales dues à la baisse tarifaire. La diminution des recettes publiques ne peut être compensée que par une augmentation des impôts et des taxes payées par les ménages, d'où la nécessité de prendre alors des mesures d'ajustement pour faire face aux déficits public et commercial. Cela réduit les possibilités d'épargne et donc les opportunités d'investissement. Enfin, les effets sur le PIB sont négligeables (une augmentation du PIB de 0,1 %).

Le second scénario considère une diminution de la marge de profit de 6%, une fois appliquées les pratiques concurrentielles. Les résultats montrent que la réduction des pratiques anticoncurrentielles serait profitable aussi bien au niveau des opportunités d'investissement qu'au niveau des salaires. Une partie de la rente qui allait aux exportateurs étrangers vers le Liban serait réduite, relaxant ainsi la contrainte de balance des paiements. Il y aurait une augmentation des importations et des exportations (2,9% et 8,5% respectivement), une plus grande compétitivité et de la productivité et une appréciation du taux de change réel. Le gain de PIB réel dans ce scénario serait de 2,5%. Les auteurs concluent en insistant sur l'importance d'élaborer une loi sur la concurrence au Liban, pour encourager les investissements étrangers dans le pays et favoriser une croissance accroître le PIB, avec un impact plus élevé que dans le simple cas de réduction des droits de douane.

Dans une autre étude de la Banque Mondiale, Berthelemy et *alii* (2007) cherchent à identifier les entraves à la croissance économique au Liban. Ils trouvent que les déséquilibres fiscaux et les barrières à l'entrée sur les marchés domestiques sont les principaux obstacles à la croissance de long terme. Ceux-ci affectent les décisions d'investissement, et engendrent une allocation des ressources vers les secteurs non échangeables, où les potentiels de demande et les opportunités d'investissement sont faibles. En utilisant un MEGC statique, calibré sur la SAM de 2005, ils procèdent à

l'évaluation de l'impact des réformes visant à enlever ses contraintes. Trois simulations correspondant à trois groupes de réformes sont étudiées :

La première simulation est relative à une réforme de la structure fiscale. Deux groupes de mesures sont évalués dans le cadre de cette simulation : Une réforme du secteur de l'électricité, permettant une réduction des distorsions, une diminution du prix et donc du coût de production, une augmentation de la productivité et une augmentation du PIB de 0,2-0,3 point ; une réforme de la fonction publique et de la retraite est simulée à travers une augmentation de la productivité de la main d'œuvre publique engendrerait quant à elle une augmentation du PIB réel de 0,3-0,4 point.

La seconde simulation cherche à évaluer l'impact d'une augmentation de la concurrence interne (une diminution de 33% de la marge de profit associée à une augmentation de la mobilité de capital). L'impact sur la diminution des coûts à l'investissement est significatif ; le ratio de l'investissement sur le PIB augmenterait de 1%. De même pour le ratio d'exportation sur le PIB, reflétant une grande capacité de l'économie d'allouer les ressources. Le PIB augmenterait de 0,5-0,6 point.

La troisième simulation correspond à une harmonisation des taxes (élimination des tarifs à l'importation et augmentation des taxes ad valorem). En effet, malgré les efforts de libéralisation commerciale, les importations restent plus taxées que les biens et services domestiques (droit d'accise et TVA plus élevée). En outre, le système fiscal libanais favorise les secteurs des biens non échangeables qui jouissent d'exonérations fiscales et d'une exemption de la TVA. La réduction de ces biais entraînerait une augmentation du ratio exportations/PIB de 4points. La compétitivité des secteurs des biens échangeables augmenterait, les investissements augmenteraient également, et le montant du PIB s'accroîtrait de 0.4 point.

La combinaison de ces trois réformes structurelles pourrait procurer un supplément de PIB de 1.5 point. L'interaction de ces réformes serait bénéfique en particulier pour augmenter la compétitivité de l'économie libanaise, réduire le taux de chômage,

augmenter les salaires réels de 25%, et baisser les flux migratoires. Les résultats montrent aussi que la croissance au Liban dépend de son capacité à gagner des parts de marchés à l'exportation. En dépit des obstacles structurels, la croissance des exportations des biens et services au Liban a été plus rapide que celle du PIB depuis 1993 mais son impact restent limités en raison de la faible part des exportations dans le PIB. Ainsi, une augmentation de la concurrence interne et une croissance des exportations auraient un large impact sur la création d'emplois, l'augmentation de la croissance, de l'investissement et donc du bien-être.

A l'aide d'un MEGC dynamique (le premier appliqué au Liban), Lucke et *alii* (2007) cherchent à évaluer et à comparer les effets d'une libéralisation commerciale sur l'économie libanaise avec ceux d'une stabilité politique. Le modèle est calibré sur une matrice de comptabilité sociale basée sur les données de 1997. Deux scénarios sont simulés.

Le premier scénario suppose une réduction des taux tarifaires consentie à tous les pays partenaires commerciaux, avec lesquels le Liban a signé ou non un accord de libéralisation (c.a.d. en respectant la clause de la nation la plus favorisée). L'effet immédiat de la réduction tarifaire est la baisse des prix importés, une augmentation des importations de 1,6%, une augmentation de la demande, une hausse des investissements de 3%, une augmentation du PIB de 2,7%, mais une réduction des revenus publics de 9,3%.

Le deuxième scénario correspond à une augmentation de la stabilité politique quantifiée à l'aide d'une croissance de l'indicateur Moody's. L'amélioration de la situation politique au Liban entraîne une augmentation de l'épargne, de l'investissement productif, et une augmentation de l'IDE de 41,4% par rapport à l'ancien état stationnaire. Globalement, il y aura une augmentation de la croissance du PIB de 3,4%. Cependant, une détérioration de l'environnement politique au Liban, aurait des effets négatifs, qui peuvent excéder les effets positifs de la libéralisation commerciale.

Les auteurs concluent sur la nécessité de compléter la libéralisation commerciale avec une situation politique stable pour pouvoir en tirer profit au maximum. En conclusion, les auteurs trouvent d'une façon ironique que le Liban pourrait profiter beaucoup plus d'une meilleure stabilité politique, exprimée par une meilleure classification par l'agence de notation Moody's et une baisse des exigences requises par les marchés financiers mondiaux, que d'une libéralisation commerciale.

Dans une étude récente élaborée aussi par la Banque mondiale en 2013, on a estimé les impacts d'une augmentation des salaires dans le secteur public, à l'aide d'un MEGC dynamique construit spécialement pour l'étude. Les informations sur la SAM ne sont pas spécifiées. Les résultats montrent que cette hausse des salaires publics peut engendrer une hausse plus importante de la dette publique, creuser encore plus le déficit budgétaire du pays. Le taux de change effectif réel s'apprécierait, réduisant la compétitivité des exportateurs libanais. La croissance du PIB réel baisserait de 1,1 point. Les auteurs concluent sur la nécessité d'accompagner ces réformes salariales par des mesures de compensation fiscale afin de réduire les déséquilibres macroéconomiques et de limiter les effets défavorables de ces politiques.

Cette revue de littérature peut être considérée comme un point de départ vers des études plus approfondies en équilibre général. Ces études ont montré que la libéralisation commerciale préférentielle et non discriminatoire a des effets statiques peu significatifs (Martin 2000 ; Ghaleb et Dessus 2006). On peut donc penser qu'il serait plus utile d'observer les effets dynamiques et non seulement statiques de la libéralisation commerciale. D'où l'intérêt d'appliquer un modèle d'équilibre général dynamique tel que nous le faisons dans ce chapitre, ce modèle étant présenté dans la section suivante.

3. Description du modèle d'équilibre général calculable

Cette section présente notre MEGC et son fonctionnement. Dans un premier temps, on examine la spécification statique du modèle, c'est-à-dire l'environnement économique qui prévaut au sein d'une même période de temps. On décrit ensuite le passage de l'économie d'une période à une autre.

S'inspirant de la tradition de modélisation structuraliste néoclassique de Dervis et *alii* (1982), le modèle utilisé dans cette étude est un prolongement du modèle statique de l'International Food Policy Institute (IFPRI), développé par Lofgren et *alii* (2001) et du modèle statique de Thurlow et van Seventer (2002) appliqué pour l'Afrique du Sud. Ce modèle est mis en œuvre sous le logiciel GAMS (solveur PATH).

Le modèle présenté dans cette recherche est dynamique récursif. La structure et les interactions économiques entre les différents agents, entre les périodes et à l'intérieur de chaque période sont spécifiées par un ensemble d'équations mathématiques linéaires et non linéaires. Celles-ci définissent le comportement des agents économiques et l'environnement dans lequel ils opèrent. Cet environnement est décrit à l'aide des conditions d'équilibre du marché, des balances macroéconomiques et des équations dynamiques.

Le modèle étant récursif et dynamique, le comportement des agents est basé sur des anticipations adaptatives, plutôt que des anticipations prospectives lesquelles sous-tendent des modèles d'optimisation inter-temporelle (Thurlow et van Seventer, 2008). Les comportements d'optimisations dans le modèle récursif sont résolus à chaque période, d'une manière séquentielle. La dynamique du modèle est régie en introduisant la croissance du capital, celle de la main d'œuvre et le progrès technologique endogène.

Le modèle est constitué d'un ensemble d'équations simultanées modélisant le comportement des agents économiques. Il se base sur la matrice de comptabilité sociale

de 2010 décrivant l'état initial de l'économie représenté à travers des facteurs de production, des activités, des produits et des institutions (une description détaillée de la matrice sera représentée dans la suite du chapitre). Un « choc » est ensuite simulé en faisant varier une ou plusieurs variables exogènes. Le modèle est alors résolu à nouveau de manière à parvenir à un nouvel équilibre. Celui-ci peut alors être comparé avec l'équilibre initial (la SAM de 2010) afin de déterminer quelles sont les grandeurs qui ont été affectées et dans quelle mesure.

3.1. Les composantes statiques du modèle

Les modèles dynamiques récursifs sont des modèles statiques, résolus d'une manière séquentielle. En suivant la « tradition » de la théorie de l'équilibre général, l'hypothèse de la concurrence parfaite constitue la clef du modèle. Celui-ci cherche à décrire l'équilibre entre les demandeurs et les offreurs des facteurs et des produits, lesquels sont orientés par les variations des prix relatifs. Le modèle étant walrassien, l'hypothèse de la neutralité de la monnaie est retenue, le niveau absolu des prix n'a aucune influence.

a- Prix et Production

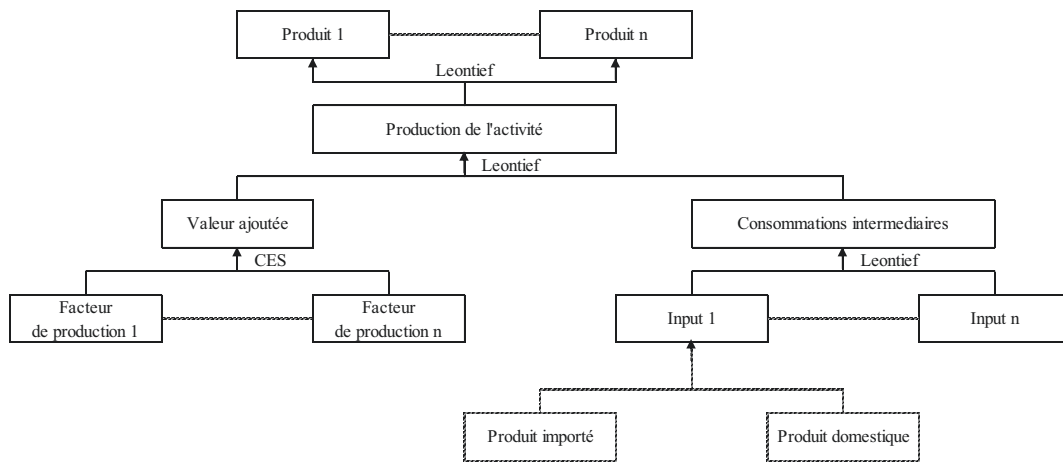
Les entreprises maximisent leurs profits sous les contraintes de la technologie existante, des facteurs de production disponibles et des rendements d'échelle constants. La technologie de la production peut être schématisée pour un producteur par le graphique 20. Le choix entre les facteurs de production se fait selon une fonction de production à élasticité de substitution constante (CES) (Babeau, 1964). Cette spécification permet aux producteurs de répondre aux changements des rendements factoriels relatifs en substituant entre les différents facteurs disponibles, dérivant ainsi une valeur ajoutée composite (Annabi et *alii*, 2003). Une fois déterminés, ces facteurs sont ensuite combinés avec les biens de consommation intermédiaires. La combinaison optimale de ces derniers est réalisée en fonction de leurs prix relatifs.

Le choix du niveau des consommations intermédiaires est commandé à travers une fonction Leontief, stipulant que chaque input représente une part fixe des consommations

intermédiaires. Le recours aux parts fixes respecte l'hypothèse selon laquelle la combinaison des inputs dans les consommations intermédiaires, ainsi que le rapport de ces dernières à la valeur ajoutée, sont déterminés par la technologie disponible plutôt que par un choix des producteurs. De plus, les producteurs n'ont pas à choisir leurs inputs entre produits domestiques et importés puisque les inputs sont des biens composites incorporant importations et produits domestiques dans des proportions fixes. La combinaison entre valeur ajoutée et consommations intermédiaires est déterminée à son tour par une fonction Leontief (Bchir et *alii*, 2007). Ce qui signifie que la valeur ajoutée et les consommations intermédiaires représentent chacune une part fixe de la production. La même hypothèse est retenue pour la part de chaque produit dans la production d'une activité : celle-ci est également fixe. Le prix final du produit est dérivé du prix de la valeur ajoutée et des inputs auquel s'ajoutent les taxes à la production imposés par le gouvernement par unité produite.

Le modèle est multisectoriel et distingue entre les activités et les biens produits par ces activités. Cette spécification permet à chaque activité de production de produire plusieurs biens et à chaque bien d'être produit par plusieurs activités. La part de chaque produit dans la production d'une activité est supposée fixe, puisque les décisions de production sont déterminées par la technologie, le producteur ne choisissant que la combinaison optimale des facteurs de production. Les produits sont ensuite offerts sur le marché.

Graphique 20: La technologie de production



Note :

La fonction « CES » est une fonction à élasticité de substitution constante.

La fonction de type « Leontief » est une fonction de production à facteurs de production complémentaires. *Source : Lofgren et alii (2001)*

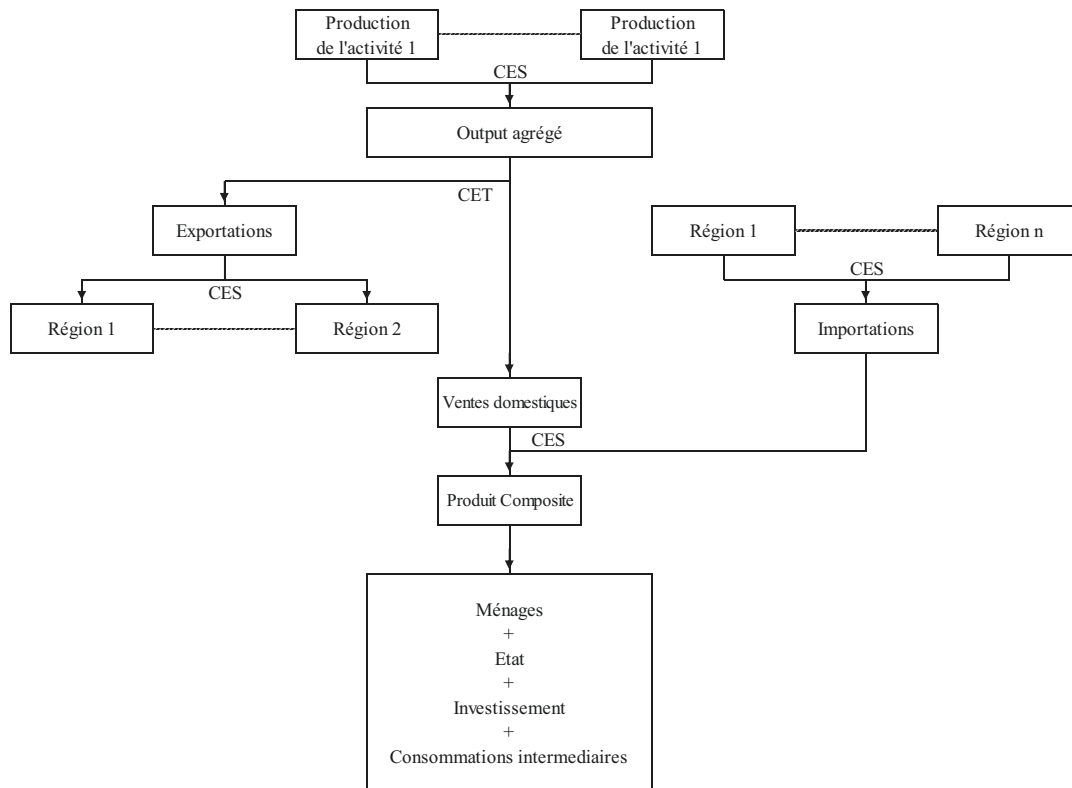
Le graphique 20 retrace le chemin d'un seul produit, depuis sa mise au marché par l'offreur vers le demandeur final. Alors que le graphique 20 décrit comment un producteur particulier peut offrir plus qu'un des 15 produits identifiés par la matrice, le graphique 21 montre comment l'offre d'un produit particulier par chaque producteur est combinée pour dériver un produit agrégé. Cette agrégation est commandée par une fonction CES, ce qui permet aux demandeurs de substituer entre les différents produits offerts.

Des possibilités de substitutions existent entre la production pour le marché domestique et étranger. Cette décision du producteur est gouvernée par une fonction à élasticité de transformation constante, distinguant entre les produits domestiques et exportés. Ayant pour objectif de maximiser les profits, la décision du producteur d'écouler ses produits sur le marché domestique ou étranger dépend des revenus réalisés. Ces derniers sont basés sur les prix domestiques et d'exportation. Sous l'hypothèse d'un petit pays, le Liban est supposé faire face à une demande mondiale parfaitement élastique au prix mondial fixe. Le ratio final des exportations aux produits domestiques est déterminé par

une interaction endogène entre les prix relatifs de ces deux types de produits. Les biens exportés sont davantage désagrégés en fonction de leur région de destination selon une fonction CES. Permettre une substituabilité entre les différentes régions est préférable au recours aux parts fixes car la composition géographique des exportations sera dans ce cas dirigée par le changement des prix relatifs entre les régions.

Les biens produits sur le marché domestique et non exportés sont offerts sur le marché local. Des possibilités de substitution existent entre les biens domestiques et importés selon la spécification d'Armington CES. L'hypothèse d'Armington est faite aussi bien pour les produits finaux que pour les produits intermédiaires. Les élasticités d'Armington varient entre les secteurs, une faible élasticité reflétant une plus grande différence entre les produits domestiques et importés. L'hypothèse d'un petit pays étant retenue, le Liban est supposé affronter une offre mondiale infiniment élastique aux prix mondiaux fixes. Le ratio final des biens importés aux biens domestiques dépend des prix relatifs (incluant les taxes). Les importations sont désagrégées suivant leurs régions d'origine, en utilisant une fonction CES. Cette spécification prend en compte les tarifs régionaux et permet une substitution entre les régions selon les changements des prix relatifs à l'importation.

Graphique 21: Flux des marchandises



Lecture :

La fonction « CES » est une fonction à élasticité de substitution constante,.

La fonction « CET » est une fonction à élasticité de transformation constante.

Source : Lofgren et alii (2001)

Les coûts de transactions sont incorporés dans les ventes domestiques, les importations et les exportations. Ces coûts sont considérés comme des parts fixes par unité de produit, et génèrent des demandes pour le commerce et les services de transport. Le bien final composite, comportant des combinaisons des biens domestiques et importés, est offert pour la demande finale et intermédiaire. Alors que la demande des biens intermédiaires dépend de la composition du secteur de production et de la technologie existante, la demande des biens finaux dépend du revenu institutionnel et de la composition de la demande agrégée.

b- Revenu institutionnel et Demande domestique

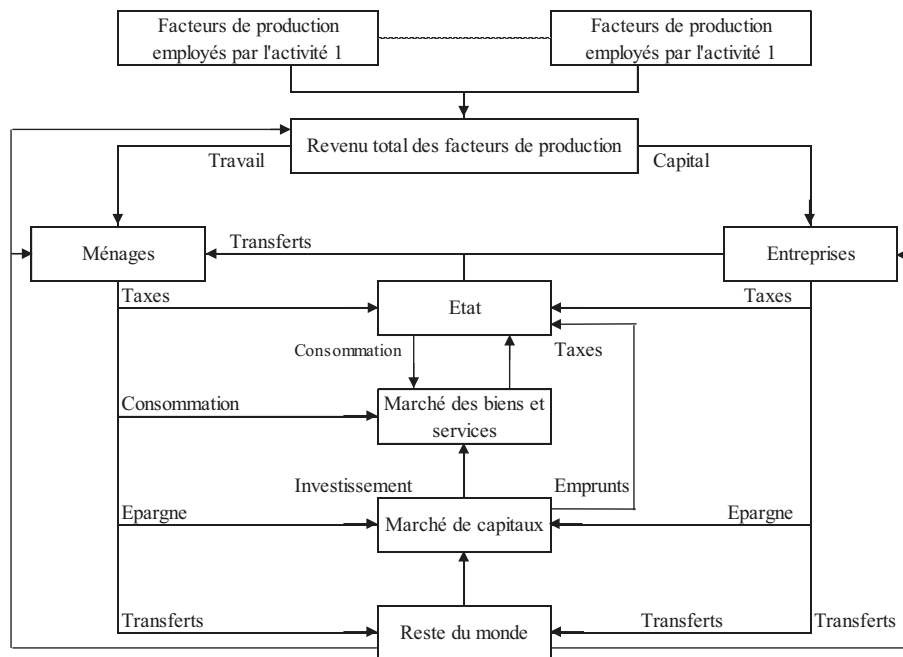
Le modèle distingue entre différentes institutions opérant au sein de l'économie libanaise, incluant les entreprises, le gouvernement et les ménages. Le graphique 22 résume l'interaction entre ces institutions au sein du modèle.

La source primaire des revenus des ménages et des entreprises provient des revenus factoriels générés lors du processus de production. L'offre de capital est fixe durant une période de temps donnée et le capital est immobile entre les secteurs, ce qui fait que les revenus du capital sont spécifiques à chaque secteur. L'offre de travail est supposée parfaitement élastique pour un niveau donné du salaire réel. Les salaires sont spécifiques à chaque activité. Cette spécification postulant que le rendement factoriel est spécifique à chaque secteur est préférable à celle utilisant des niveaux salariaux moyens parce que le rendement factoriel au Liban varie selon les secteurs et les occupations. Le revenu factoriel inclut aussi des transferts reçus du (ou payés vers) le reste du monde.

Le revenu des ménages et des entreprises est fonction de leurs dotations en facteurs. Le revenu du capital est capturé en totalité par les firmes ou entreprises, qui le transfèrent aux ménages et au reste du monde après avoir payé les taxes (sur la base des taux fixes). Les ménages sont modélisés comme ayant des préférences identiques et comme étant un consommateur « représentatif ». Le revenu des ménages est essentiellement composé du revenu des facteurs auquel s'ajoutent les transferts du gouvernement, d'autres institutions domestiques et du reste du monde. Leur revenu disponible est net des taxes sur le revenu (basée sur des taux fixes), de l'épargne (basée sur des propensions marginales fixes), et des transferts au reste du monde. Les préférences des consommateurs sont déterminées par la maximisation d'une fonction d'utilité de type Stone-Geary sous la contrainte de budget, représentée à l'aide d'un système linéaire de dépenses LES. Etant donné le niveau des prix et du revenu, ces fonctions de demande déterminent la consommation réelle des ménages pour chaque bien. La spécification LES permet d'identifier un revenu

super-numéraire ou revenu résiduel, assurant un niveau minimal de consommation (les dépenses de subsistance).

Graphique 22: Le revenu institutionnel et la demande domestique



Source : Thurlow (2008)

Le gouvernement génère son revenu des taxes directes et indirectes, et le dépense pour la consommation, et opère des transferts vers les ménages et le reste du monde. Ces paiements sont fixes en termes réels. L'écart entre le revenu et les dépenses publiques constitue le déficit budgétaire. Ce dernier est financé par des emprunts (ou désépargne) auprès du marché des capitaux. Le gouvernement est considéré comme producteur de services, lesquels sont consommés par lui.

Les épargnes des ménages et des entreprises collectées permettent de financer l'investissement. Cette offre de fonds prêtables est diminuée des emprunts publics et augmentée des flux de capitaux du reste du monde. Les décisions d'investissement ou du secteur financier ne sont pas explicitement modélisées durant une période particulière du temps, et l'égalité *ex post* entre investissement et épargne est supposée être vérifiée. Cet

équilibre entre épargne et investissement est rendu possible grâce aux ajustements du taux d'intérêt.

La production est liée à la demande à travers la génération des revenus des facteurs et le paiement de ces revenus aux institutions domestiques. La balance entre la demande et l'offre des biens et des facteurs, nécessaire pour atteindre l'équilibre est imposée au modèle à travers une série de contraintes.

c- Les contraintes macroéconomiques et le bouclage du modèle

Dans le modèle, les comportements des ménages et des entreprises sont bien déterminés ; les premiers ayant pour objectif de maximiser leur utilité sous leur contrainte budgétaire, les seconds cherchant à maximiser leurs profits sous la contrainte de la technologie disponible. Toutefois, les objectifs des deux autres agents économiques, à savoir l'Etat et le reste du monde, ne sont pas définis par des formes fonctionnelles explicites. Il s'avère alors nécessaire d'établir le mode d'ajustement de leurs budgets, afin d'assurer la cohérence du modèle. Plus précisément, il s'agit de définir les contraintes du modèle, appelées aussi les règles de bouclage macroéconomiques (appelées aussi *macroclosures*), lesquelles déterminent les variables qui doivent s'ajuster, pour assurer l'équilibre *ex post*. Ces contraintes décrivent la manière dont une économie s'ajuste à la suite d'un choc exogène et influencent largement les résultats obtenus.

Dans la littérature économique, il existe plusieurs modes de bouclage macroéconomique (Decaluwé et *alii*, 1987). Il n'existe pas de bouclage parfait, et des arbitrages doivent être effectués. Dans ce cadre, il est utile d'expliquer les règles de bouclage adoptées. Dans notre modèle, ces contraintes concernent trois comptes, à savoir l'équilibre du budget public, la balance courante et le compte de l'investissement et de l'épargne, en plus du choix du numéraire des prix.

3.1.1. Le budget de l'Etat

L'Etat n'a pas un programme d'optimisation, ce qui nous amène à imposer la manière dont s'assure l'équilibre entre les dépenses et les recettes publiques. Deux options sont possibles : alors que la première consiste à supposer que l'épargne publique (le déficit public) est flexible selon les variations des recettes et des dépenses, la deuxième suppose une fixité de l'épargne publique et un ajustement des dépenses publiques aux variations des recettes. Pour faire notre choix entre ces deux options, on s'est référé à l'agenda gouvernemental libanais, lequel ne planifie aucun ajustement fiscal pour compenser les pertes tarifaires accompagnant la libéralisation commerciale. Ceci dit, on opte pour le premier choix, l'épargne publique est flexible et le déficit public est supposé endogène ; une baisse des recettes tarifaires contribue à son accroissement.

3.1.2. La balance extérieure

Là aussi, s'impose la contrainte d'équilibre entre les emplois et les ressources du compte extérieur. Les flux du commerce extérieur avec le reste du monde modifient le solde du commerce extérieur, et sont rapatriés dans le compte de l'épargne étrangère. Deux options se présentent : la première suppose la fixité du taux de change et l'endogénéisation de l'épargne étrangère. Ainsi, une augmentation des exportations se traduit par une baisse du déficit extérieur et donc de l'épargne étrangère. La seconde suppose par contre une flexibilité du taux de change et une épargne étrangère immuable. Dans ce cas, l'accroissement des exportations se traduit par une appréciation du taux de change, laquelle entraîne une hausse des importations et freine l'augmentation des exportations, débouchant sur la stabilité de l'épargne étrangère.

Dans notre travail, le choix entre ces deux bouclages keynésiens n'était pas une chose aisée. Nous avons considéré que le taux de change était endogène ce qui revient à considérer comme fixe le déficit extérieur. En effet, si le taux de change de la livre libanaise est fixe en termes nominaux par rapport au dollar, son taux de change effectif s'apprécie ou se déprécie en fonction de l'évolution des marchés financiers

internationaux et des fluctuations du dollar américain par rapport aux autres monnaies et à l'euro en particulier. L'Union européenne étant le principal partenaire commercial du Liban, il serait plus prudent de tenir compte de ces fluctuations monétaires et supposer que le taux de change est flexible, et de garder la stabilité du déficit extérieur.

3.1.3. L'égalité épargne - investissement

Alors que les contraintes relatives au compte de la balance extérieure et celui du compte public sont basées sur les politiques gouvernementales en cours, le choix de la contrainte d'équilibre entre épargne et investissement est plus compliqué. Il existe dans la théorie économique, deux modalités d'arbitrage entre l'épargne et l'investissement : La fermeture néoclassique supposant que l'épargne s'ajuste à l'investissement, et la fermeture à la Johansen supposant l'inverse. Pour les néoclassiques, la valeur de l'investissement national s'ajuste *ex post* au niveau de l'épargne disponible, elle-même égale à la somme des épargnes de tous les agents économiques. La fermeture à la Johansen adopte une démarche contraire. L'approche adoptée dans cette étude est du type néoclassique et suppose que l'investissement est fixe et que les agents épargnent une propension variable de leur revenu permettant d'assurer l'équilibre entre l'épargne et les dépenses d'investissement.

Finalement, l'indice des prix à la consommation est choisi comme numéraire, et le modèle est homogène de degré zéro pour les prix, de sorte qu'un doublement des prix n'affecte pas l'allocation réelle des ressources.

3.2. L'ajout de la dynamique : Les spécifications inter-périodiques

Le modèle décrit ci-dessus est statique, et représente l'économie libanaise durant une période donnée de temps. Ce caractère le rend incapable de tenir compte des variations d'une seconde période, ce qui limite sa capacité d'évaluer les effets des changements des politiques économiques ou des chocs, qui se produisent sur plusieurs périodes de temps. Pour surmonter ces limites, le modèle statique est prolongé en un modèle dynamique récursif dans lequel des paramètres choisis seront mis à jour sur la base des

comportements inter-temporels et des résultats des périodes précédentes, et dans lequel les effets dynamiques affectent les taux de croissance. Les conditions courantes de l'économie, telles que la disponibilité du capital, sont ainsi endogènes et dépendent des résultats passés. Le modèle dynamique est simulé pour refléter les changements dynamiques et technologiques basés sur les tendances observées ou calculées.

La croissance de la population est imposée au modèle d'une façon exogène, basée sur des projections de croissance calculées séparément. On suppose que la croissance de la population génère des niveaux plus élevés des demandes de consommation. Cependant, les taux marginaux de consommation restent inchangés, ce qui revient à dire que les préférences des nouveaux consommateurs sont les mêmes que celles des consommateurs existants.

La croissance de la productivité spécifique à chaque secteur est considérée comme étant exogène et se base sur les tendances observées du travail et du capital. La croissance des dépenses de transferts et les dépenses gouvernementales réelles est également déterminée d'une manière exogène entre les périodes, puisque les dépenses publiques au sein de chaque période sont fixées en termes réels. En outre, les changements prévus dans le compte de la balance extérieure sont également comptabilisés comme étant exogènes.

Le processus d'accumulation du capital est quant à lui, considéré comme endogène au modèle dynamique. L'allocation du nouveau capital entre les secteurs dans une période est déterminée par le stock du capital de la période précédente et des dépenses d'investissement. Une spécification extrême du modèle consiste à allouer les nouveaux investissements en fonction de la part de chaque secteur dans le revenu agrégé du capital.

Le modèle dynamique est résolu comme étant une série d'équilibres, chacun de ceux-ci représentant une période unique. En imposant ces changements dynamiques, le modèle produit un chemin d'expansion projetée ou contrefactuel. Les changements dynamiques sont ainsi exprimés en terme de changements dans les paramètres exogènes, et le modèle est re-résolu pour une nouvelle série d'équilibre.

Ce modèle est une extension du modèle standard statique élaboré par « the International Food Policy Research Institute » (IFPRI) (Lofgren et alii 2001). Nombre d'équations ont été ajoutées au modèle IFPRI statique permettant :

- Une désagrégation régionale du commerce international
- Une courbe croissante d'offre des facteurs
- Des ajustements de la productivité spécifique des facteurs.

L'ajout de ces nouvelles caractéristiques requiert l'ajustement de certaines équations existantes du modèle, et l'ajout de nouvelles équations. A noter que le modèle dans sa forme standard modélise la formation des salaires et de la rémunération du capital. Mais, tenant compte du manque de données relatives au Liban, on a adapté le modèle en ajustant les équations correspondantes.

4. La construction de la matrice de comptabilité sociale

Il s'agit dans cette section de fournir un aperçu global de la technique de construction et de désagrégation de la matrice de comptabilité sociale que nous avons utilisée, base comptable nécessaire pour le calibrage du modèle à l'économie libanaise. La SAM ou la MCS est un tableau à double entrée permettant de présenter, sous une forme matricielle, les comptes du système de comptabilité nationale et de développer les interrelations entre le tableau des ressources-emplois et les comptes des secteurs institutionnels (Round, 2003).

Dans un pays où les données statistiques sont quasi-inexistantes, et où les études économiques quantitatives sont très rares, le recours à une matrice de comptabilité sociale déjà existante était quasi impossible pour plusieurs raisons. En effet, les matrices de comptabilité sociale utilisées dans les études quantitatives appliquées au Liban sont soit très agrégées et utilisant les données de 1997, soit appliquées à un pays dont la structure économique ressemble à celle du Liban. Ainsi, l'un des principaux défis dans cette étude

était de pouvoir obtenir une matrice de comptabilité sociale, basée sur les données nationales et sa désagrégation par la suite pour étendre le champ d'analyse.

On a pu surmonter cet obstacle par le recours à la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie Occidentale (ESCWA), dont l'équipe économique était en train de construire en 2012 une matrice de comptabilité sociale, toujours non diffusée, à nos connaissances.

La matrice de comptabilité sociale qu'on a utilisée est calibrée pour l'année 2010. Elle a été désagrégée par la suite pour inclure sept sous-secteurs industriels, au lieu d'un seul, conformément à ceux existants dans les comptes de la comptabilité nationale :

- 1- produits agro-alimentaires,
- 2- textiles,
- 3- minéraux non-métalliques,
- 4- métaux, machines et appareils,
- 5- bois, caoutchouc et chimie,
- 6- meubles,
- 7- autres branches.

La SAM libanaise se présente sous forme de 42 comptes agrégés. Elle distingue d'abord les secteurs d'activité et les biens produits, pour mieux visualiser l'hypothèse du modèle de l'IFPRI selon laquelle un même bien peut être produit par plusieurs activités et une même activité peut produire plusieurs biens. Le travail et le capital sont les deux facteurs de production du modèle. Pour des raisons de manques de données, on ne considère qu'un seul facteur travail. La matrice englobe deux comptes courants pour les unités institutionnelles résidentes, à savoir les ménages et le gouvernement, ce dernier ressortant les dépenses publiques. L'hypothèse de l'agent représentatif est retenue puisqu'on ne classe les ménages qu'en un seul groupe. Cette hypothèse sera relâchée dans le chapitre suivant lequel fait recours à l'enquête ménages. La matrice distingue aussi un compte d'épargne-investissement, et les comptes des recettes directes et indirectes de l'Etat.

Les données du commerce extérieur sont collectées dans un compte d'échanges, le « reste du monde ». L'une des caractéristiques du modèle dynamique de l'IFPRI est qu'il permet une désagrégation régionale du commerce international. Dans ce but, les données du commerce extérieur du Liban ont été classées en sept zones d'échanges géographiques, au lieu d'inclure un seul compte « reste du monde ». Cette spécification permet de rendre compte de l'hétérogénéité du commerce extérieur par région et de mieux examiner les phénomènes de substitution régionale et l'évolution du prix des importations, suite aux politiques de libéralisation commerciale (Punt, 2004). Il y a d'abord les deux principaux partenaires commerciaux, à savoir les pays de l'Union européenne (UE 28), et les pays arabes membres de la grande zone de libre échange (GAFTA). Les échanges commerciaux avec les pays du groupe de l'EFTA (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse) sont eux-aussi considérés, puisque ce groupe de pays constitue un des principaux partenaires commerciaux du Liban, et vu qu'il existe déjà des accords commerciaux entre ce groupe. Sont prises en compte aussi les relations commerciales avec les autres principaux partenaires commerciaux, à savoir le groupe ALENA (les Etats-Unis, le Canada et le Mexique), la Chine et la Turquie, dont la part du commerce avec le Liban est importante. Les informations sur les flux commerciaux avec ces pays\groupes de pays sont collectées auprès de la base de données MacMap (Market Access Map), développée conjointement par le Centre du commerce international CCI, (CNUCED-OMC, Genève) et le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII, Paris), et recueillies pour l'année 2010 (Plummer, 2010).

Le calcul des paramètres du modèle se fait sur la base de la MCS et de certaines hypothèses. Les paramètres non calibrés proviennent de sources extérieures. Le taux de croissance de la population est estimé à 1,3% par an, conformément aux projections faites par le Fonds Monétaire International (FMI, 2013).

Pour prédire le comportement d'offre et de demande en ce qui concerne le commerce extérieur, deux types d'élasticité sont utilisés : les élasticités d'Armington et les élasticités régionales. Les élasticités d'Armington sont des estimations de la facilité avec

laquelle les produits domestiques peuvent se substituer aux produits importés dans la consommation domestique (Armington, 1969). Plus cette élasticité est grande, plus les produits sont homogènes et plus il est aisé de substituer les produits nationaux aux produits importés ou inversement. Les élasticités régionales estiment la facilité avec laquelle les consommateurs libanais peuvent s'approvisionner sur tel ou tel marché étranger en réponse à un changement des prix relatifs. Les élasticités régionales sont supposées être supérieures aux élasticités d'Armington : le degré de substitution est supposé être plus élevé entre les biens importés qu'entre ces biens importés et les biens domestiques. Aucune estimation de ces élasticités n'est disponible pour le Liban. Cela nous a amené à les emprunter à la littérature des MEGC et à des études empiriques réalisées dans d'autres économies en développement.

5. L'impact de l'adhésion du Liban à l'OMC

5.1. Description des scénarios

Plusieurs scénarios sont présentés afin d'analyser les effets de l'adhésion du Liban à l'OMC. Ils sont modélisés à travers un ajustement exogène des paramètres du modèle afin d'évaluer les effets d'un démantèlement tarifaire et d'une compétition accrue sur les marchés locaux exercée par l'augmentation induite des importations, d'une augmentation de la productivité et de l'efficacité technologique induite par les échanges et de l'amélioration du climat d'investissement. On rappelle que l'adhésion à l'OMC renforcerait aussi les opportunités à l'exportation puisque les produits libanais pourraient accéder à n'importe quel marché d'un pays membre en bénéficiant des mêmes conditions que celles accordées à tous les pays membres (conformément au principe de la non-discrimination défendu par l'organisation). Mais cet effet n'a pas été pris en compte directement dans nos simulations, car il aurait réclamé d'élaborer des hypothèses sur le supplément de croissance mondiale adressée au Liban, exercice très lourd qui n'a été conduit que par très peu d'études sur la question (Cling et *alii*, 2009b).

Les simulations opérées dans le modèle sont inspirées de la littérature existante, des accords régionaux déjà signés avec les partenaires commerciaux et du contexte libanais.

Cinq scénarios sont étudiés :

- Le scénario de base reproduit les tendances de l'économie libanaise en l'absence de choc.
- Le Scénario 1 étudie les effets d'un abattement tarifaire immédiat et complet, soit 100% de réduction des droits sur les importations, n'introduisant pas un étalement dans le temps de la libéralisation. Il a l'avantage de dégager un effet direct et cumulatif du démantèlement tarifaire.
- Le Scénario 2 associe la réforme tarifaire avec les effets d'une amélioration du climat d'investissement au Liban
- Le Scénario 3 examine les effets combinés d'une réforme tarifaire et d'une augmentation de la productivité totale des facteurs liée à la libéralisation commerciale.
- Le Scénario 4 combine les trois premiers scénarios.

5.1.1. Scénario de base : le scénario contrefactuel

Avant d'examiner l'impact potentiel de l'adhésion du Liban à l'OMC, il serait utile d'identifier en premier lieu ce qui pourrait se réaliser en l'absence d'un tel choc dans un scénario de référence (« contrefactuel »), (Rutherford et Tarr, 2002). Dans ce scénario sont calculés les taux de croissance des différentes variables projetés pour la période 2011-2020. Ces taux de croissance sont alignés avec les tendances récentes de l'évolution de l'économie nationale durant ces dernières années, ainsi qu'avec les prévisions du FMI sur l'économie libanaise projetée régulièrement au sein de ses études sur les perspectives de l'économie mondiale, dans le « *World Economic Outlook* ». L'existence d'un tel scénario est nécessaire pour projeter l'environnement économique qui pourrait prévaloir en l'absence de l'adhésion du Liban à l'OMC.

5.1.2. Scénario 1 : Une réforme tarifaire négociée au sein de l'OMC

Ce scénario tient compte des effets traditionnels de l'adhésion d'un pays à l'OMC exprimés par une réforme des tarifs douaniers. Les concessions et les réductions tarifaires dépendent en fin de compte des négociations entreprises durant le processus d'adhésion. Les négociations sur les concessions tarifaires sont conduites au niveau bilatéral entre le pays observateur et les pays membres sur la base des taux consolidés présentés par le pays adhérent. A noter que les pays nouveaux membres de l'OMC ont consolidé leurs tarifs à des niveaux bien inférieurs que ceux des pays membres anciens ou fondateurs de l'organisation (Williams, 2008).

Au Liban, ces tarifs sont déjà peu élevés, une réforme de ces barrières supposant leur élimination totale permettra alors mieux de rendre compte des effets d'une réforme commerciale que leur simple réduction.

On suppose aussi que le démantèlement tarifaire est conforme au principe de la clause de la nation la plus favorisée (NPF, en anglais MFN ou, *most favored nation*), lequel retient la forme la plus généreuse de la réforme tarifaire. Ce principe cherche à assurer une égalité de traitement pour les autres et constitue le premier article de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui régit le commerce des marchandises. En vertu de ce principe, les pays ne peuvent pas établir de discrimination entre leurs partenaires commerciaux. Si une faveur spéciale est accordée à un pays (en abaissant, par exemple, le droit de douane perçu sur un de ses produits), cette même faveur doit être accordée pour tous les autres membres de l'OMC. De la sorte, tout abaissement tarifaire accordé par le Liban à un pays doit être consenti pour les autres pays (ministère de l'économie et du commerce, 2010). En conséquence, les réductions tarifaires opérées concernent tous les pays sans exception d'une façon égalitaire.

On suppose aussi que le démantèlement tarifaire est réciproque. Dans ce sens, non seulement les producteurs étrangers bénéficieront d'un meilleur accès sur le marché local, mais aussi les exportateurs libanais connaîtront une expansion des marchés à

l'exportation (expansion toutefois non prise en compte directement dans notre scénario, voir ci-dessus).

On suppose ainsi que le démantèlement tarifaire sera complet, réciproque, appliqué à tous les partenaires commerciaux sans exception. On considère en plus qu'aucune période de grâce ne serait offerte à la République libanaise, une fois son adhésion acceptée. En effet, comme l'a expliqué Makki (2000), membre de l'équipe libanaise négociant le processus d'adhésion du Liban à l'OMC, les périodes de grâce consenties aux pays en voie de développement ont déjà débuté dès l'application de l'accord de Marrakech en 1995, et ne débutent pas, comme certains le considèrent d'une façon erronée, depuis l'accession du pays à l'organisation. Dans ce cadre, il est fort probable que les périodes de grâce consenties aux autres pays en voie de développement seront annulées une fois que le Liban aura finalisé son processus d'adhésion. Dans ces conditions, l'adhésion du Liban à l'OMC pourra se faire dans des conditions plus restrictives que celles qu'ont connues les pays déjà membres.

Dans notre analyse, on considère que les réformes de la politiques fiscale ont précédé le démantèlement tarifaire. Ceci dit, on neutralise la réponse gouvernementale à la suite de la libéralisation commerciale. Cela semble compatible avec l'agenda gouvernemental, puisqu'aucun ajustement fiscal n'est planifié pour compenser les déséquilibres causés par le choc de libéralisation. Cela a l'avantage de considérer uniquement les effets sur l'économie libanaise de la libéralisation commerciale. Cela correspond aussi à la deuxième fermeture (*macroclosure*) du modèle, laquelle suppose une fixité des taxes directes et indirectes.

La réciprocité des concessions tarifaires entre le Liban et les autres membres de l'OMC qui aura lieu une fois le Liban admis, implique que parallèlement au meilleur accès aux marchés locaux dont bénéficieront les producteurs étrangers à la suite du démantèlement tarifaire, les producteurs domestiques profiteront à leur tour d'une meilleure compétitivité à l'exportation sur les marchés étrangers. De la sorte, la libéralisation commerciale

baissera les prix à l'importation et augmentera les prix à l'exportation sur les marchés domestiques. L'effet net de la libéralisation commerciale sera déterminé par la taille relative de ces deux effets. Alors que la baisse des prix à l'importation engendrera une hausse de la demande à l'importation, la suppression des tarifs douaniers à l'encontre des exportations libanaises encouragera les producteurs domestiques à exporter sur les marchés étrangers.

Dans ce cadre, il serait utile de noter que le Liban éprouve actuellement des difficultés pour exporter ses produits sur certains marchés, puisque ces produits ne remplissent pas les standards de qualité requis pour pénétrer les marchés à l'exportation. Ce problème constitue l'une des entraves retardant l'adhésion du Liban à l'OMC, comme l'expliquent les négociateurs libanais au sein de l'organisation⁶, puisque les membres de l'OMC attendent que le Liban mette en conformité ses produits avec les normes internationales. En effet, arrivés aux frontières extérieures, ces produits sont parfois retournés au pays pour des raisons d'emballage, d'hygiène et de qualité. Une fois le Liban membre de l'OMC, ce problème ne sera pas réglé du jour au lendemain, mais ces difficultés pourraient s'alléger : d'une part, les entraves quantitatives et qualitatives seraient réduites de par l'application par les partenaires du principe de non-discrimination ; d'autre part, on peut s'attendre à une amélioration de la productivité et de l'efficacité de la production libanaise. C'est à cette condition que le Liban pourra profiter d'un accroissement des exportations.

5.1.3. Scénario 2 : Une amélioration du climat d'investissement au Liban combinée à une réforme tarifaire

Parmi les explications du retard de l'adhésion du Liban à l'OMC ((les négociations sont en cours depuis plus de 15 ans), on cite le plus souvent la nécessité de mettre en œuvre le plan d'action législatif de l'OMC, qui permettrait l'adoption par le Parlement d'un certain nombre de lois indispensables et préalables à l'adhésion. Parmi elles, l'amendement de l'article 25 de la loi sur les droits d'exploitation, la loi sur les indications géographiques,

⁶ Entretien mené avec Mme Rima el Khatib, le 07 septembre 2011

la loi sur le design industriel, la loi sur les marques et la loi sur la concurrence déloyale, qui ont toutes été approuvées en Conseil des ministres en 2007, et sont toujours en attente d'une adoption parlementaire. L'adhésion du Liban à l'OMC pourrait être un facteur d'enrichissement et de stabilité dans un pays envahi par les crises internes et les conflits. Obligé de mettre ses textes juridiques en conformité avec les dispositions de l'accord de l'OMC, le Liban, une fois membre, pourrait envoyer un signal positif aux investisseurs qui feront face à de moindres risques, et qui pourront jouir d'une meilleure transparence et des coûts d'investissement et de capital importé réduits (Biddle, 2013). Ce scénario est modélisé en considérant une augmentation de la croissance annuelle des investissements, de 3% à 6%, et est associé à la même réforme tarifaire que le premier scénario.

5.1.4. Scénario 3 : Une augmentation de la productivité totale des facteurs liée à la libéralisation commerciale associée à une réforme tarifaire

Le Liban, un pays en développement, n'a pas investi dans ses performances de recherche et développement et reste largement tributaire des connaissances technologiques produites dans les pays développés. L'accroissement de sa productivité dépend, dans une large mesure, du taux d'acquisition de la technologie des pays industriels. Il est largement admis que le commerce international pourra jouer le rôle de catalyseur, transférant la technologie des pays développés vers les pays en développement, et ainsi une libéralisation commerciale pourra accélérer le taux d'accroissement de la productivité, conformément aux résultats de certaines études récentes confirmant une relation positive entre la libéralisation commerciale et l'accroissement de la productivité dans les pays en développement (Safadi et alii, 1999).

En effet, la théorie économique et l'expérience des pays en développement suggèrent qu'un processus d'ajustement structurel accompagne la libéralisation commerciale, tel que les facteurs de production sont réaffectés à d'autres activités dans lesquelles existent des opportunités d'avantages comparatifs, encore inexploitées. Un meilleur accès à une plus grande variété de biens intermédiaires à qualité plus élevée, une utilisation plus efficace des inputs, une meilleure exploitation des économies d'échelle, une plus grande

spécialisation dans la production, et une meilleure exposition aux technologies avancées précédemment inaccessibles sont des raisons parmi d'autres expliquant l'accroissement de la productivité découlant de l'ouverture commerciale (Choudhri, 2000). L'ampleur de l'accroissement dépend de la diffusion de la technologie et de la capacité des chercheurs à innover des nouveaux produits à mesure que le stock de la connaissance augmente. L'un des effets de la libéralisation commerciale est qu'elle engendre un accroissement de la concurrence avec les productions extérieures, incitant les entreprises à l'innovation.

Pour tenir compte de cet effet dans le cas libanais, on suppose un accroissement de la productivité des facteurs dans le temps qui touchera différemment les secteurs. Cette option est rendue possible grâce aux caractéristiques du modèle IFPRI dynamique employé. Comme l'on a déjà mentionné, l'une des avancées par rapport au modèle IFPRI statique tient au fait que le modèle dynamique permet de prendre en compte un accroissement de la productivité totale des facteurs.

L'accroissement de la productivité touchant les secteurs de manière différente, son application au cas libanais sera inspirée des travaux du Forum Euro-Méditerranéen des Instituts de Sciences Economiques – FEMISE (Plane et *alii*, 2010) et de l'étude du FMI (Choudhri, 2000). L'accroissement de la productivité totale des facteurs sera le plus marqué dans le secteur de la construction (5% en moyenne par an), et celui du transport et de la communication (3,7%). Il sera moins marqué dans le secteur agricole et d'élevage (0,8%), de l'énergie et de l'eau (1,2%). Cette amélioration de la productivité des facteurs est conjuguée à la même réforme tarifaire que le premier scénario.

5.1.5. Scénario 4 : Les effets combinés

Ce scénario englobe les trois scénarios précédents, à savoir le démantèlement tarifaire, l'amélioration du climat de l'investissement au Liban et l'accroissement de la productivité totale des facteurs. Ce qui permet d'estimer l'effet global probable de l'adhésion du Liban à l'OMC.

5.2. Et les services ?

En raison du rôle croissant des services dans le commerce mondial, les économistes ont commencé à s'intéresser à ce domaine. Pendant longtemps, on a considéré les services comme non échangeables internationalement. Cependant, comme le montre Lautier (2013), les opportunités du secteur tertiaire dans le commerce international semblent sous-estimées. En effet, on prévoit que ce secteur représentera la moitié des échanges mondiaux d'ici 2020, puisqu'il enregistre actuellement l'expansion la plus rapide.

Quant aux négociations sur les services, celles-ci ont déjà franchi plusieurs étapes depuis 2000. Conformément au mandat énoncé dans l'accord général sur le commerce des services (article XIX), les négociations sur les échanges des services ont été lancées en 2000. D'abord, elles étaient entamées presque exclusivement sur une base multilatérale, plusieurs propositions de négociation étant soumises pour examen. Ces dernières reflétaient les objectifs et les préoccupations de plusieurs Etats membres dans les négociations. En novembre 2001, les négociations sur le commerce services ont été incluses dans le Programme de Doha pour le développement et l'accent a été davantage mis sur les négociations bilatérales. Comme il est globalement reconnu et décrit explicitement selon l'accord général sur le commerce des services (AGSC), les types de libéralisation des services sont différents de ceux concernant la libéralisation du commerce des biens. En effet, pour le commerce des marchandises, la libéralisation concerne les barrières tarifaires, non tarifaires et toutes autres contraintes mises en place aux frontières des Etats. En revanche, pour les services, le cadre actuel de l'OMC est insuffisamment structuré en matière de libéralisation des services. Les barrières sont par nature règlementaires, et c'est la régulation interne, plutôt que les mesures à la frontière, qui influence significativement sur le commerce des services (Sauvé, 2014). Ainsi, une libéralisation des échanges de services nécessite pour un pays une adaptation de ses régulations.

Ceci dit, les impacts de la libéralisation des services dépendent largement de l'environnement réglementaire, et l'évaluation des gains issus de la libéralisation doit reposer sur des mesures correctes des niveaux de protection. L'Accord général sur le commerce des services (GATS) distingue entre quatre modes de commercialisation des services : la fourniture transfrontalière (Mode 1), la consommation extérieure (Mode 2), la présence commerciale (Mode 3) et la circulation des personnes (Mode 4).

Mesurer le niveau effectif de protection dans les services, théoriquement ou empiriquement, est par ailleurs difficile. La première difficulté concerne la nature intangible des services et fait en sorte que les barrières à l'encontre du commerce des services sont différents de ceux imposés aux échanges de biens. Ces entraves peuvent prendre la forme de licences, de quotas, et d'interdiction d'exercer certaines activités pour les étrangers, ou encore d'accès privilégié pour les entreprises nationales. Ceci dit, au lieu de se référer à une simple liste tarifaire, comme c'est le cas dans le secteur des marchandises, les décideurs doivent mettre en œuvre une stratégie de construction de l'information (Lautier, 2005) et étudier toutes les régulations relatives à chaque secteur afin d'établir si elles empêchent l'accès au marché et discriminent les sociétés étrangères (Hoekman et Mavroidis, 2002).

Ce processus est long et ne permet pas d'évaluer quantitativement de façon claire le niveau des barrières en place dans chaque secteur. Les implications de celle-ci sont beaucoup plus importantes et compliquées que la simple réduction des tarifs douaniers : Transformer une information qualitative en un indicateur quantitatif est une tâche difficile, et l'estimation de l'exacte valeur de l'équivalent droit de douane des réglementations en cours est compliquée. D'autre part, au niveau national, l'établissement d'un processus gouvernemental pour concevoir une politique commerciale pose également problème.

Compte tenu de ces éléments (peu d'engagements de libéralisation dans les services à ce stade, difficulté à les prendre en compte quantitativement, etc.), l'impact de l'adhésion du

Liban à l'OMC sera abordé dans notre étude par ses effets sur les marchandises uniquement. Ceux sur les services pourront faire l'objet de recherches ultérieures. Dans le reste de la section, on se contente de décrire trois sous-secteurs potentiels de services, permettant d'offrir des opportunités d'échange avec le reste du monde.

Le Liban, désirant s'adhérer à l'OMC doit présenter une liste des engagements des services, laquelle établit un lien entre la situation actuelle et les engagements prévus. Au Liban, chaque sous-secteur est doté de son propre ministère de surveillance, examinant la mise en œuvre des objectifs sociaux à travers les services publics. Les tableaux ci-après décrivent les rôles respectifs des organismes d'État et des organismes non publics dans la réglementation de la conduite des activités de services.

Tableau 9: Organismes d'État ayant un rôle de réglementation dans la conduite des activités de service

Organisme	Rôle
Banque du Liban	Délivrance de licences pour les activités bancaires et les activités liées aux services financiers (à l'exception de l'assurance)
Commission de contrôle du secteur bancaire (BCC)	Contrôle, audit et surveillance des banques et des institutions financières
Conseil des ministres	Délivrance de licences et classification des projets liés au tourisme
Conseil supérieur de la comptabilité	Surveillance de l'application des normes et règles de comptabilité, modernisation des règles et des normes en vigueur
Commission supérieure du secteur bancaire (HBC)	Fixation et application des sanctions relatives aux banques, institutions financières et syndicats
Conseil supérieur des douanes	Délivrance de licences aux courtiers en douane
Ministère de l'agriculture	Surveillance, inspection, contrôle, délivrance de licences et délivrance de permis
Ministère de l'économie et du commerce	Protection de la propriété intellectuelle, fixation des prix, contrôle de la rentabilité, inspection, réglementation des ventes, enregistrement, déclaration d'activité, délivrance de licences et contrôle
Ministère de l'énergie et de l'eau	Fixation des prix, délivrance de licences et surveillance
Ministère de l'environnement	Fixation de conditions concernant l'environnement et classification
Ministère des finances	Imposition fiscale, prélèvement, audit, enregistrement, délivrance de licences, délivrance de permis, notification et surveillance
Ministère de l'information	Délivrance de licences et fixation de normes

Organisme	Rôle
Ministère de l'intérieur	Délivrance de licences et délivrance de permis
Ministère du travail	Délivrance de permis et de déclaration de travail
Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur	Délivrance de permis
Ministère des télécommunications	Délivrance de licences et fixation de taux de droits en matière de télécommunications et de services postaux
Ministère de la santé publique	Délivrance d'agrément pour la conformité aux normes de santé, délivrance de licences, délivrance de permis, surveillance et inspection
Ministère des travaux publics et des transports	Délivrance de licences, délivrance de permis, surveillance, fixation de tarifs et de redevances de transport, et enregistrement
Ministère du tourisme	Délivrance de licences, contrôle des prix, surveillance, inspection, classification, fixation de normes, et enregistrement
Mouhafez	Délivrance de licences et autorisations préalables de licences
Municipalités	Délivrance de licences et déclarations
Établissement national pour la garantie des investissements (rattaché au Ministère des finances)	Prestataire d'assurances obligatoires contre les risques politiques et autres risques
Institut national pour la garantie des dépôts	Assurance des dépôts bancaires

Source : OMC, Aide-mémoire sur le régime extérieur du Liban, 2001

Au Liban, trois secteurs potentiels méritent d'être examinés en profondeur, vu la place importante qu'ils occupent dans le pays en comparaison avec les pays de la région. Il s'agit du :

- secteur de la santé,
- secteur de l'éducation
- secteur de la finance.

Au niveau international, le secteur de services de santé reste l'un des plus sensibles, et les membres de l'OMC ont pris très peu d'engagements dans ce secteur, et dans différents services professionnels liés à la santé, tels que les services médicaux et dentaires, des infirmières, etc. (OMC, 2014).

Qualifié par Lautier (2013) du « segment dynamique du commerce international », le commerce des services de la santé peut présenter au Liban de nombreuses opportunités, du fait :

- de la progression du nombre de clients et patients étrangers provenant surtout des pays du Golfe et de la diaspora libanaise, présente grâce notamment au tourisme médical et à la chirurgie esthétique.
- Le secteur de la santé libanais est en constante évolution et englobe les meilleurs hôpitaux de la région.
- La proximité culturelle et géographique du Liban avec les pays de l'UE. Celle-ci peut constituer un potentiel d'échange avec les pays développés, mais nécessite une complémentarité entre la demande européenne et l'offre libanaise.

Dans ce cadre, le Liban doit exploiter, valoriser, construire et renforcer la confiance internationale vis-à-vis de son système de santé, et développer d'autre part des accords de partenariats entre les hôpitaux et les cliniques étrangers. Ceci étant non seulement capable de générer des nouvelles recettes, mais aussi de contribuer à l'accumulation du capital humain grâce au renforcement du système national de la santé, et à la baisse du risque du *brain drain* médical (Lautier, 2005).

Un deuxième avantage qui caractérise le Liban, surtout en comparaison avec les pays de la région, réside dans la qualité de son système éducatif. Le Liban enregistre le taux le plus élevé dans la région arabe en termes d'études supérieures 57,7% du brut total scolarisé en 2011 (FEMISE, 2013). Au niveau international, les négociations relatives à au secteur de l'éducation sont incluses dans les nouvelles négociations sur les services qui ont commencé en janvier 2000, dans le cadre de l'accord général sur le commerce des services.

Quant aux services financiers, ceux-ci confèrent un avantage comparatif historique au Liban. Le développement historique de ce secteur, a conféré au pays le surnom de « Suisse du Moyen-Orient ». Cet avantage comparatif place toujours le Liban aux

premiers rangs au niveau régional. La qualité de ces services est surtout marquée par la performance hautement réputée des banques libanaises, et par la gestion avisée de la banque centrale. Concernant les négociations relatives à ce secteur, celles-ci sont réparties dans le contexte de l'AGCS en deux grandes catégories : la première concerne les services d'assurance et services connexes, la seconde est liée aux activités des banques et autres services financiers. En 2001, les négociations sur les services ont été incorporées dans le Programme de Doha pour le développement. Après l'échec de la Conférence ministérielle de Cancún, la Conférence ministérielle tenue à Hong Kong de 2005 a donné un nouvel élan aux négociations sur les échanges des services. À ce jour, 71 offres de 95 Etats membres ont été présentées. Une grande partie d'entre elles comportent des engagements améliorés concernant les services financiers. Ces améliorations ne sont toutefois pas consistantes et la plupart des offres sont en deçà de ce que prévoit le cadre réglementaire actuel plus ouvert. Au Liban, les engagements relatifs à ces secteurs ne sont pas encore définis.

6. Les résultats macroéconomiques du modèle

Dans cette section, on présente les résultats des deux exercices réalisés à l'aide du MEGC. Le premier exercice est une projection, qui correspond au « scénario contrefactuel » (appelé aussi « base » dans les tableaux). Il consiste à étudier l'évolution future de l'économie libanaise, en absence de l'adhésion du Liban à l'OMC et de ses principales réformes, c'est-à-dire en absence d'un choc exogène. Le deuxième exercice consiste à simuler les quatre scénarios décrits ci-dessus. Tous les résultats des scénarios présentés ont été rapportés à ceux du sentier de référence. Ils concernent l'incidence sur les prix et le taux de change, les évolutions du PIB, des différentes grandeurs macroéconomiques et les flux des échanges commerciaux. Les trajectoires dynamiques des variables macroéconomiques seront présentées durant la période simulée de 2010 à 2020, ainsi qu'une analyse des évolutions des secteurs libanais.

6.1. Variation des tarifs et incidence sur les Prix

Avant d'analyser les effets des chocs sur les prix, on rappelle que la structure tarifaire du Liban est extraite des bases de données préparées conjointement par le Centre du commerce international CCI, (CNUCED-OMC, Genève) et le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII, Paris) et l'administration des Douanes au Liban, et recueillies en 2013 pour l'année 2007 comportant les plus récentes données à l'époque. A noter que dans ces données, la baisse des tarifs douaniers avec l'UE n'a pas été encore appliquée et prise en compte puisque les dispositions de l'accord de l'association ne sont entrées en vigueur que douze ans (soit en 2014) après la signature de l'accord en 2002. Le tableau suivant représente les droits de douanes appliqués en 2007, avec les principaux partenaires commerciaux.

Tableau 10: Les tarifs douaniers moyens régionaux en %

	UE 27	GAFTA	EFTA	ALENA	Chine	Turquie	ROW	Moyenne
Agriculture	24,0	0,0	24,0	24,0	24,0	24,0	24,0	19,2
Élevage	53,1	0,0	33,1	33,1	33,1	33,1	53,1	45,2
Énergie et eau	2,8	0,0	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,4
Production Agro-alimentaires	17,0	0,0	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0	13,5
Textiles	8,0	0,0	8,0	8,0	1,0	8,0	8,0	5,3
Minéraux non-métalliques	13,9	0,0	13,9	13,9	13,9	13,9	13,9	6,9
Métaux, Machines et appareils	4,3	0,0	4,3	4,3	0,0	4,3	4,3	3,1
Bois, caoutchouc et chimie	2,3	0,0	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,1
Meubles	3,7	0,0	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,5
Autres branches	7,6	0,0	7,6	7,6	3,2	7,6	7,6	6,4

Source : Market Access Map, 2013

D'après le tableau, on remarque que les secteurs les plus protégés sont ceux de l'élevage (45,2% en moyenne), l'agriculture (19,2) et des productions agro-alimentaires (13,5). Cela est conforme avec la tendance mondiale de protéger le secteur agricole, supposé comme un secteur fragile, soumis à d'autres conditions que les autres secteurs, et qui reste l'un des sujets les plus sensibles dans les négociations internationales⁷. Les secteurs

⁷ L'absence d'un consensus relatif aux modalités d'échanges des produits agricoles entre les pays membres est l'une des raisons pour laquelle le cycle de négociation de Doha qui a débuté en 2001 n'est pas clos jusqu'à cette date (2015).

industriels sont soumis à des tarifs plus bas que ceux du secteur agricole, surtout lorsqu'il s'agit des biens industriels utilisés en tant qu'intrants dans la production, comme ceux du bois, caoutchouc et chimie (2,1%), de l'énergie et de l'eau (2,4%) et de métaux, machines et appareils (3,1%).

Par région et zone géographique, on peut observer que les droits de douanes appliqués sur les importations en provenance des pays du GAFTA sont nuls, puisqu'avec le Liban ces pays forment une zone de libre-échange (Voir chapitre 2). Les droits de douane sur les produits européens importés sont les mêmes que ceux de la moyenne, puisqu'à l'époque de l'étude, ces droits n'ont pas encore baissé, (l'accord n'est entré en vigueur qu'en 2014). La prise en compte de droits de douane avec le groupe de l'EFTA est rendu nécessaire avec la signature de l'accord avec ces pays en 2007, dont l'aspect commercial entre en vigueur en 2015 (Voir chapitre 2). Les droits avec les pays de l'ALENA, de la Chine et de la Turquie sont également pris en compte puisqu'ils figurent dans la liste des principaux partenaires commerciaux. La suite de l'étude suppose une simulation d'un accord de libre-échange avec ces pays, bien que cela reste une hypothèse, ne se rapportant pas à la réalité des négociations.

Les variations des prix à l'importation et des prix des biens intermédiaires sont présentées dans le tableau suivant. Les quatre scénarios supposent un démantèlement complet des tarifs douaniers, dont l'effet direct est la baisse des prix à l'importation de tous les biens échangeables (voir le tableau ci-dessous). Une libéralisation accrue du commerce extérieur du Liban aura pour effet à terme une suppression des droits de douane sur les importations, ce qui aura pour effet direct une baisse des prix à l'importation et une baisse de la demande intérieure adressée aux biens domestiques en faveur de ceux importés. Par conséquent, on tend à observer dans les secteurs concernés une diminution des prix.

Cette baisse des prix à l'importation touche d'autre part les prix des biens intermédiaires importés et utilisés comme des intrants dans la production de certains produits, ce qui

tend à réduire les coûts de production dans ces secteurs et à entraîner une amélioration de la compétitivité de ces produits. L'augmentation des exportations qui s'en suit aura pour effet une augmentation de la production dans les secteurs tournés vers l'exportation et une hausse du prix de leurs produits.

Ces effets se conjuguent à l'intérieur de chaque secteur et l'effet final prédominant dépend des caractéristiques de chaque secteur. L'importance de ces effets dépend également des taux initiaux des tarifs douaniers et de la part des importations dans la consommation du pays.

Par rapport au scénario de base, on remarque que les produits les plus protégés au départ, étant soumis aux droits de douanes les plus élevés, à savoir, l'agriculture, l'élevage et les produits agro-alimentaires, sont ceux qui connaissent la baisse des prix à l'importation la plus élevée. En comparaison avec le scénario de référence, on peut constater d'après le tableau une baisse des prix des biens agricoles et industriels importés, laquelle baisse implique celle du coût moyen des intrants, ce qui conduit à la baisse du prix moyen de la production des biens industriels. Cette dernière sera plus importante pour les biens industriels échangeables, tels que les minéraux métalliques et les meubles. La combinaison de la baisse des prix des biens produits avec celle des biens importés se traduit par une baisse des prix des biens composites. Les prix des biens composites sont formés par la combinaison des prix des biens importés avec les prix des biens domestiques, produits localement. Ces variations des prix sont plus importantes lorsque l'on tient compte de l'amélioration de la productivité totale des facteurs, simulée dans les scénarios 3 et 4.

Tableau 11: La variation cumulée des prix (écart par rapport au scénario de base, en %)

		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Importations	Agriculture	-5,2	-1,8	-12,1	-9,4
	Elevage	-5,2	-1,8	-12,1	-9,4
	Energie et eaux	-9,1	-5,8	-15,7	-13,1
	Production Agro-alimentaires	-12,0	-8,8	-18,4	-15,9
	Textiles	-6,6	-3,2	-13,4	-10,7
	Minéraux non-métalliques	-5,5	-2,1	-12,4	-9,7
	Métaux, Machines et appareils	-6,7	-3,3	-13,5	-10,8
	Bois, caoutchouc et chimie	-2,7	-6,4	-4,8	-1,9
	Meubles	-22,5	-19,7	-28,2	-25,9
	Autres branches	-1,5	-5,2	-5,9	-3,0
Produits intermédiaires	Agriculture	5,2	8,6	-16,0	-13,7
	Elevage	3,2	4,7	-7,9	-7,1
	Energie et eaux	-3,4	-0,3	-15,1	-12,8
	Production Agro-alimentaires	3,8	5,9	-7,0	-5,5
	Textiles	3,2	6,0	-14,6	-12,7
	Minéraux non-métalliques	-8,0	-1,5	-15,6	-10,8
	Métaux, Machines et appareils	0,1	3,7	-17,1	-14,5
	Bois, caoutchouc et chimie	2,1	5,6	-12,8	-10,2
	Meubles	-0,2	3,4	-12,0	-9,3
	Autres branches	2,2	6,1	-14,8	-12,0
	Construction	-6,4	-1,1	-12,1	-8,2
	Transports et Communications	-7,4	-6,0	-8,5	-7,1
	Service marchands	-3,2	-2,0	-5,6	-4,5
	Commerce	0,8	0,8	0,2	0,3
	Administration	3,7	2,5	4,9	4,0

Source : MEGC

6.2. Evolution grandeurs macroéconomiques et du taux de change

6.2.1. Scénario contrefactuel :

Ce scénario est représenté dans la colonne *base* des tableaux. On observe que les importations augmentent en moyenne annuelle sur la période étudiée de 3,8 %/an alors que les exportations augmentent en moyenne à un taux de 6.5%/an. Cela semble en conformité avec l'évolution récente des échanges extérieurs au Liban, selon laquelle les exportations croissent à un rythme légèrement plus rapide que les importations. Si cette tendance continuait, on observerait une baisse du déficit extérieur chronique. La

croissance projetée des secteurs productifs résulte en un accroissement annuel de 4,3% du PIB. Ainsi, la production et la consommation domestiques connaissent des taux d'accroissement presque équivalents. Les dépenses de consommation privée augmentent à un taux annuel de 3,8% en moyenne, alors que la population s'accroît à un taux annuel de 1,3%, impliquant un accroissement de la consommation par tête.

Tableau 12: Résultats du Scénario 1 ; taux de croissance annuels en % (en volume)

	Structure en %	Base	FTAUE	FTAALENA	FTACHINE	FTATURQUIE	MULTI
GDPMP	100,0	4,3	3,9	4,0	4,2	4,1	4,4
PRVCON	77,3	3,8	5,1	4,2	3,8	4,2	4,0
FIXINV	31,7	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
GOVCON	13,3	3,7	3,7	3,6	3,7	3,7	3,6
EXPORTS	23,1	6,5	6,0	6,3	6,5	6,2	7,1
IMPORTS	-45,4	3,7	6,3	4,8	3,8	4,7	4,2

Source : MEGC

6.2.2. Scénario 1

Le tableau 12 montre l'évolution de l'économie libanaise à la suite d'un démantèlement total des tarifs (scénario 1). Le modèle a l'originalité de montrer ce qui pourrait se passer avec chaque groupement régional ou pays à part, en plus des effets d'un accord multilatéral dans une colonne appelée « Multi ».

L'effet direct de l'élimination des tarifs douaniers se traduit par la réduction des prix à l'importation, menant à une hausse de la croissance des importations en comparaison avec le scénario de base. La moyenne de la croissance des importations sur la période étudiée est de 4,2%/an. Puisque ces importations satisfont 80% de la consommation domestique libanaise, la réduction des prix à l'importation permet aux ménages d'accroître aussi leur consommation dans presque les mêmes proportions.

Cette croissance des importations ne modifie pas le solde de la balance courante. L'équilibre du compte courant se fait par l'ajustement du taux de change effectif. Ce dernier se déprécie de 1,1%/an (tableau 13), stimulant les exportations lesquelles augmentent à un taux annuel moyen de 7,2%. Cette dépréciation est légèrement supérieure à celle qui peut avoir lieu en absence de choc. L'explication de la stimulation

des exportations réside dans le fait que la baisse du prix des importations implique une réduction des prix moyens des intrants importés, réduisant les coûts de la production locale. Celle-ci devient alors plus compétitive, et capable de concurrencer sur les marchés d'exportation.

Tableau 13: Variation annuelle du Taux de change en %

	S0	S1	S2	S3	S4
Exportations	6,5	7,1	7,6	12,1	12,2
Importations	3,7	4,2	4,5	7,6	7,7
Taux de change	0,4	1,1	1,6	0,4	0,7

Source : MEGC

Lecture du tableau : un signe positif de variation du taux de change indique une dépréciation.

Il s'avère ainsi que l'application de la clause de la Nation la plus favorisée, découlant de l'adhésion du Liban à l'OMC stimule les échanges commerciaux, relançant à la fois l'accroissement des importations et des exportations par rapport au scénario d'absence de choc, avec le fait que l'augmentation des exportations l'emporte sur celle des importations. Dans le scénario de base et dans les tendances commerciales récentes, on observe déjà que les exportations croissent plus que les importations. Cette hausse relativement significative des exportations peut être expliquée par la dépréciation du taux de change d'une part et la baisse des prix des intrants d'autre part. Par exemple, les produits métalliques, y inclus les pierres et les matériaux précieux lesquels constituent la deuxième catégorie d'importation au Liban, et la première catégorie d'exportation (Voir chapitre 2), connaissent une baisse de leur prix à l'importation. Cette baisse induit une baisse de leur coût de production et une augmentation de leur compétitivité sur les marchés mondiaux.

Cet effet, conjugué avec une hausse de la consommation privée et publique entraîne une augmentation de la production nationale. Celle-ci considérée au prix du marché connaît une croissance annuelle moyenne de 4,4%/an, laquelle est supérieure à celle qui prévaut dans le scénario de référence.

Un autre compte affecté par la réduction tarifaire est celui de l'épargne publique. La contrainte de flexibilité de l'épargne publique étant adoptée, une élimination des droits tarifaires engendre une baisse des recettes publiques et une aggravation du déficit public. Cependant, la libéralisation commerciale stimulant l'économie permet de générer des recettes fiscales additionnelles, qui limitent le creusement de l'épargne publique.

Avec les pays membres de l'Union européenne, le principal fournisseur des importations libanaises, les changements sont plus significatifs et moins favorables en comparant les évolutions du PIB (3.9%/an dans le scénario 1 en comparaison avec un taux de 4,3%/an dans le scénario de base). Cette dernière connaît un ralentissement étant donné la concurrence accrue exercée par les produits européens sur le marché libanais, encouragée par la suppression des droits de douane et la baisse des prix à l'importation. Les consommateurs libanais se tournent encore plus vers les produits européens de meilleure qualité, devenus moins chers avec la suppression totale des tarifs. Cependant, il faut noter qu'uniquement avec ce groupement régional, l'augmentation des importations (6,3%) excède celle des exportations (6%), les pays de l'UE restant la principale source des produits libanais, avant et après l'adhésion du Liban à l'OMC.

Les évolutions économiques projetées dans le cadre de réforme tarifaire avec les autres groupements commerciaux sont similaires à celles avec l'UE, mais de moindre ampleur : il y aura, par rapport au scénario de référence, un ralentissement du taux d'accroissement du PIB et de la consommation privée, et un accroissement du taux d'ouverture, sachant que l'augmentation des exportations l'emporte sur celle des importations.

Comme l'on a mentionné dans le chapitre précédent, la libéralisation commerciale est déjà totale avec les pays arabes membres du GAFTA (Grande Zone de Libre-Echange Arabe) et les échanges commerciaux se font donc hors droits de douane avec ce groupement régional de voisinage. L'accord de libre-échange est entré en vigueur depuis 2005, en vertu duquel les tarifs douaniers ont été complètement éliminés. Une variante

régionale du scénario 1 ne peut donc concerner ce groupe de pays qui constitue globalement le second fournisseur du Liban.

A remarquer qu'une suppression des droits de douane avec chacun des partenaires pris à part entraîne un ralentissement du taux d'accroissement du PIB libanais par rapport au scénario de référence, et ne pourra entraîner une amélioration des résultats par rapport au cas d'absence de choc que si elle concerne l'ensemble des partenaires. En effet, comme le montrent bien les résultats des simulations, ce n'est que dans le cas d'une libéralisation multilatérale, baptisée « Multi », que le Liban pourra connaître une amélioration de sa croissance économique. Cependant, cette amélioration est peu significative (de 4,4 %/an en comparaison avec 4,3%/an). Ceci peut être expliqué essentiellement par la faiblesse des droits de douane en cours au Liban avant le choc étudié.

Cette faiblesse des résultats par rapport au scénario contrefactuel est commune à tous les scénarios avec des nuances différentes. Elle peut être expliquée par deux principaux facteurs. D'abord, des mesures de libéralisation ont déjà été prises en 2002 et ont fortement réduit les niveaux tarifaires (voir le chapitre précédent pour plus de détail). Ensuite, le Liban a déjà signé des accords commerciaux régionaux avec ses principaux partenaires commerciaux. Cependant, il convient de noter que ces résultats deviennent plus significatifs à mesure que d'autres facteurs sont mis en jeu, comme l'amélioration du climat de l'investissement (scénario 2), et sa combinaison avec l'amélioration de la productivité des facteurs (scénario 3).

6.2.3. Scénario 2

Ce scénario est obtenu en combinant la réforme tarifaire avec une augmentation du taux d'investissement. Ce dernier est toujours exogène, conformément à la fermeture néoclassique de notre modèle. La croissance du volume de l'investissement est cependant fixée à un niveau plus élevé (6%/an au lieu de 3%/an).

Tableau 14: Résultats du scénario 2, taux de croissance annuels en % (en volume)

	Structure en %	Base	FTAUE	FTAALENA	FTACHINE	FTATURQUIE	MULTI
GDPMP	100,0	4,7	4,4	4,5	4,6	4,5	4,8
PRVCON	77,3	3,0	4,5	3,5	3,1	3,5	3,2
FIXINV	31,7	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
GOVCON	13,3	3,7	3,9	3,7	3,7	3,7	3,6
EXPORTS	23,1	6,9	6,2	6,6	6,9	6,5	7,6
IMPORTS	-45,4	4,0	6,5	5,0	4,1	4,9	4,5

Source : MEGC

Un accroissement de l'investissement entraîne une augmentation de la production globale et des revenus. Cet effet, associé avec la réforme tarifaire réduisant les coûts des biens intermédiaires importés entraîne une augmentation annuelle de la production globale de 4,8%, supérieure à celle qui prend lieu dans le cas isolé de la réforme tarifaire envisagé dans le scénario précédent.

Les effets sur le compte courant sont à peu près les mêmes que celui du premier scénario, l'augmentation des exportations l'emporte sur celles des importations. Cependant, l'augmentation des exportations est plus prononcée que dans le cas d'une baisse tarifaire. L'amélioration du climat d'investissement améliore les performances productives, la résultante étant une croissance supérieure des exportations.

Les deux principaux effets de l'ouverture commerciale sont les mêmes que dans le scénario précédent, avec des nuances différentes. Ainsi on observe une croissance des importations, une dépréciation du taux de change et un creusement légèrement plus prononcé du déficit public.

Au niveau régional, il n'a pas de différence majeure en comparaison avec le premier scénario. Les mêmes tendances que dans le premier scénario se poursuivent, à des niveaux légèrement plus importants. Encore une fois, qu'une suppression des droits de douane avec chacun des partenaires pris à part entraîne un ralentissement du taux d'accroissement du PIB libanais par rapport au scénario de référence, et ne pourra entraîner une amélioration des résultats par rapport au cas d'absence de choc que si elle concerne l'ensemble des partenaires.

6.2.4. Scénario 3

Une différence marquante quant à l'ampleur de l'évolution des indicateurs économiques peut être observée dans le troisième scénario. Ce troisième scénario suppose en plus de la réforme tarifaire du premier scénario qu'une augmentation de la productivité totale des facteurs prend lieu, engendrant une meilleure allocation des ressources. Les résultats rendent compte des gains dynamiques à attendre suite à la libéralisation commerciale.

Tableau 15: Résultats du scénario 3, taux de croissance annuels en % (en volume)

	Structure en %	Base	FTAUE	FTAALENA	FTACHINE	FTATURQUIE	MULTI
GDPMP	100,0	4,3	7,2	7,4	7,5	7,4	7,6
PRVCON	77,3	3,8	8,6	7,9	7,7	7,9	7,9
FIXINV	31,7	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
GOVCON	13,3	3,7	6,1	6,0	6,1	6,0	6,0
EXPORTS	23,1	6,5	11,6	11,6	11,5	11,5	12,1
IMPORTS	-45,4	3,7	9,3	8,0	7,3	7,9	7,6

Source : MEGC

L'accroissement annuel moyen du PIB est beaucoup plus important que celui estimé dans le scénario de base, il dépasse 7%/an quel que soit la libéralisation régionale étudiée, et est le plus élevé dans le cadre d'une libéralisation multilatérale (de 7.7%/an). Avec l'amélioration de la productivité totale des facteurs laquelle engendre une amélioration de la qualité de la production libanaise, les produits libanais respectant de plus en plus les standards de qualité requis sur les marchés d'exportation peuvent concurrencer les produits étrangers non seulement sur les marchés intérieurs mais aussi sur les marchés étrangers. Ainsi, le changement le plus important concerne les exportations lesquelles connaissent un accroissement de 12,1%/an en comparaison avec une augmentation de 6.5%/an dans le scénario de base, de 7,1 %/an dans le scénario 1 et de 7,8% dans le scénario 2. Cette évolution marquée des exportations fait en sorte que la dépréciation du taux de change est moins importante que dans les deux premiers scénarios à la suite de la libéralisation commerciale et de l'augmentation des importations.

La croissance des échanges commerciaux est encore une fois la plus marquée dans le cas de la variante de libre-échange avec les pays de l'UE, avec 11,6% de croissance annuelle

pour les exportations vers cette région, soit à peu près le double de celle attendue dans les scénarios 1 et 2. Les importations libanaises en provenance de l'UE augmentent à un rythme de 9,3%/an, étant donné les besoins de la production nationale d'être équipée avec les matériaux et les nouvelles technologies en provenance des pays développés. A noter aussi, que dans ce troisième scénario, on observe un renversement des situations quant aux flux commerciaux avec l'UE : l'augmentation des exportations est non seulement plus élevée que dans les cas précédents, mais supérieure à celle des importations.

6.2.5. Scénario 4

Le scénario 4 associe l'accroissement de la productivité totale des facteurs à la réforme tarifaire et l'amélioration du climat d'investissement. Les résultats sont positifs, significatifs et suggèrent des effets positifs quant à l'adhésion du Liban à l'OMC. Le PIB connaît un taux de croissance exceptionnel de 8%/an, à peu près le double de celui du scénario de référence, une augmentation annuelle de la consommation privée de 7.3%/an, ce dont il résulte une augmentation du bien-être et du niveau de vie des Libanais. L'évolution des échanges commerciaux est marquée elle-aussi, avec un accroissement des exportations plus élevé que celui des importations, indiquant un accroissement de la compétitivité de l'économie libanaise.

Tableau 16: Résultats du Scénario 4, taux de croissance annuels en % (en volume)

	Structure en % Base	FTAUE	FTAALENA	FTACHINE	FTATURQUIE	MULTI	
GDPMP	100,0	4,7	7,6	7,7	7,8	7,7	8,0
PRVCON	77,3	3,0	8,1	7,4	7,1	7,4	7,3
FIXINV	31,7	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
GOVCON	13,3	3,7	6,3	6,2	6,3	6,2	6,1
EXPORTS	23,1	6,9	11,6	11,7	11,7	11,6	12,2
IMPORTS	-45,4	4,0	9,4	8,1	7,4	8,0	7,7

Source : MEGC

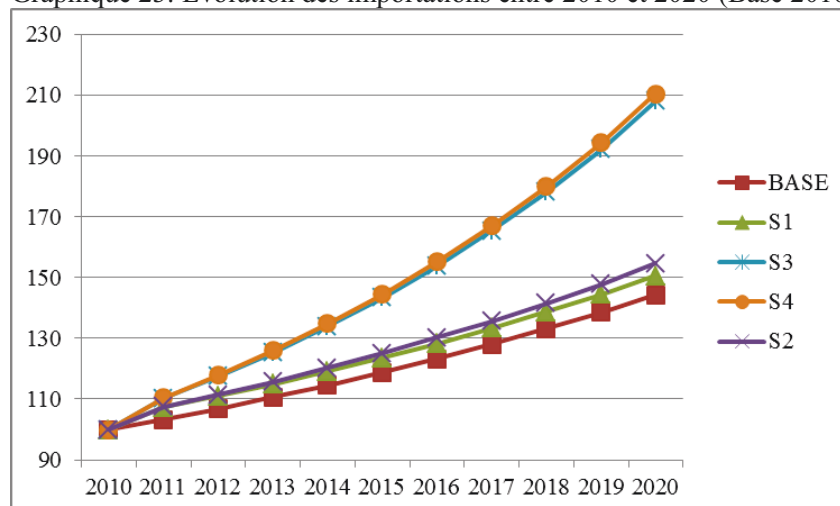
6.3. Les trajectoires dynamiques de l'économie

Afin de constater les effets dynamiques de la libéralisation commerciale, on présente les trajectoires d'évolution des principales grandeurs économiques, à savoir les importations, les exportations, et le PIB. Cela permet de visualiser les délais d'ajustement de la structure économique libanaise et son étalement au cours du temps.

6.3.1. Evolution des importations

Presque la même observation vaut à l'examen de l'évolution des importations. Une plus grande ouverture engendre un accroissement plus rapide des importations, quel que soit le scénario retenu. Cependant, les trajectoires ne sont plus superposées, l'évolution des importations s'avère plus importante une fois mis en jeu le dynamisme d'amélioration de la productivité totale des facteurs. Le scénario 4, regroupant les trois premiers chocs, enregistre l'augmentation la plus prononcée. L'explication réside dans l'ouverture du marché, entraînant une augmentation des importations de biens de consommation et intermédiaires étrangers. Ces dernières viennent répondre au besoin d'une production nationale grandissante tournée désormais non seulement vers le marché intérieur, mais aussi les exportations.

Graphique 23: Evolution des importations entre 2010 et 2020 (Base 2010=100)

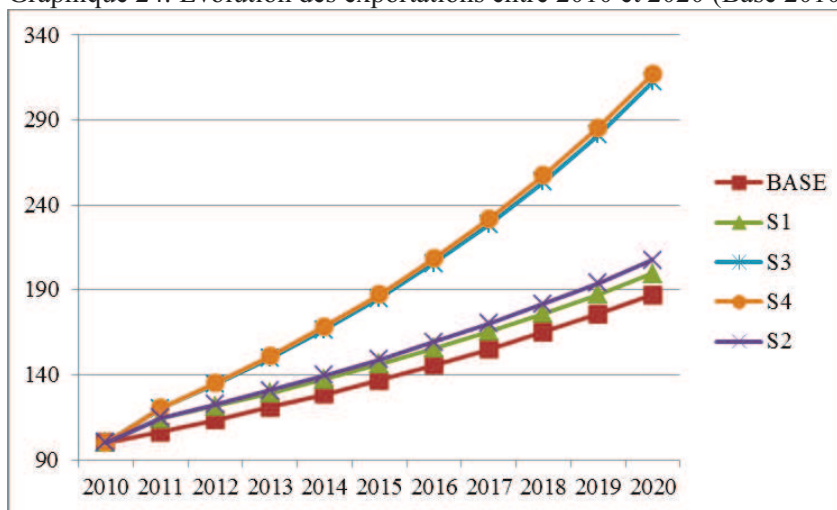


Source : MEGC, calculs de l'auteur

6.3.2. Evolution des exportations

Le graphique 24 retrace les évolutions des exportations dans le scénario de référence et dans les quatre scénarios simulés. Une réforme tarifaire isolée ou combinée avec une amélioration du climat d'investissement semble induire une hausse du taux d'accroissement des exportations par rapport au scénario contrefactuel. On peut avancer comme raison la concurrence étrangère accrue des produits importés qui affaiblit quelques firmes d'exportation qui peuvent quitter le marché. L'évolution est beaucoup plus marquée et favorable, lorsque l'on tient compte de l'amélioration de la productivité des facteurs, dans le scénario 3 et le scénario 4. Celle-ci permet de renforcer la base productive libanaise et la possibilité de profiter des nouvelles opportunités à l'exportation.

Graphique 24: Evolution des exportations entre 2010 et 2020 (Base 2010=100)

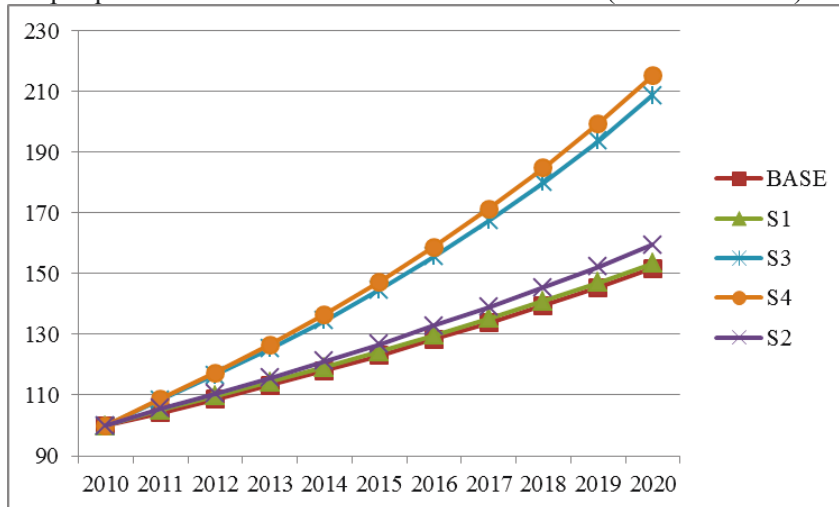


Source : MEGC, calculs de l'auteur

6.3.3. Evolution du PIB

L'évolution du PIB entre 2010 et 2020, relative à chacun des scénarios en question est représentée par le graphique suivant.

Graphique 25: Evolution du PIB entre 2010 et 2020 (Base 2010=100)



Source : MEGC, calculs de l'auteur

Les cinq trajectoires sont croissantes, celles des scénarios 3 et 4 étant les plus soutenues. Par rapport au scénario de référence, le scénario 1 enregistre une faible amélioration ; les droits de douane étant déjà bas au Liban, leur réduction a peu d'effet sur la croissance. Encore une fois est marquée l'importance des gains dynamiques pouvant découler d'une meilleure productivité des facteurs. Celle-ci favorise une croissance économique plus soutenue.

6.4. Les impacts sectoriels

Le tableau ci-dessous montre l'évolution cumulée de la production sectorielle en terme réel et son écart par rapport au scénario de référence ou de base, dans les quatre scénarios étudiés.

Tableau 17: Taux moyen de croissance dans chaque secteur, et son écart par rapport au scénario de base (en %)

	Structure du PIB (%)	BASE	S1	S1 - Base	S2	S2 - Base	S3	S3 - Base	S4	S4 - Base
PIB au prix des facteurs	100	4,4	4,5	0,1	4,9	0,5	7,9	3,4	8,2	3,7
Agriculture	3,8	1,8	2,0	0,2	2,0	0,2	2,7	0,9	2,7	0,9
Elevage	1,1	2,5	2,6	0,1	2,6	0,1	3,5	1,0	3,5	1,0
Energie et eaux	0,4	2,7	3,8	1,1	3,8	1,1	3,8	1,1	3,8	1,1
Production Agro-alimentaires	2,0	0,8	1,6	0,8	1,6	0,8	4,2	3,4	4,3	3,5
Textiles	0,8	3,0	3,7	0,7	3,7	0,7	6,0	2,9	6,0	2,9
Minéraux non-métalliques	0,9	5,1	5,7	0,6	5,6	0,5	7,4	2,2	7,4	2,2
Métaux, Machines et appareils	1,1	3,6	4,4	0,8	4,4	0,8	4,4	0,8	4,4	0,8
Bois, caoutchouc et chimie	1,2	1,8	2,1	0,3	2,1	0,3	3,6	1,8	3,6	1,8
Meubles	0,4	7,1	8,9	1,7	8,7	1,5	10,2	2,9	10,0	2,7
Autres branches	0,5	8,6	9,0	0,4	9,0	0,4	10,3	1,5	10,2	1,5
Construction	14,8	3,0	3,0	0,0	6,0	2,9	3,0	0,0	6,0	2,9
Transports et Communications	5,3	9,4	9,9	0,4	10,0	0,5	13,7	4,0	13,8	4,0
Service marchands	32,5	4,4	4,4	0,0	4,4	0,0	7,6	3,0	7,5	3,0
Commerce	26,0	4,7	4,7	0,0	4,7	0,0	10,7	5,8	10,7	5,7
Administration	9,3	3,7	3,6	-0,1	3,6	-0,1	6,0	2,2	6,1	2,3

Source : MEGC

Bien que les effets sectoriels sont faibles, il reste que l'examen du PIB réel par secteur permet de constater que tous les secteurs connaissent une progression de leur niveau d'activité. C'est le secteur tertiaire, qui occupe déjà la première place dans l'économie libanaise, qui enregistre l'accroissement le plus élevé (scénario 4), notamment pour les transports et communications et pour le commerce, rejoignant les prévisions de Haddad (2014). Le secteur industriel connaît à son tour une croissance notable en particulier pour les produits agro-alimentaires, surtout les meubles. La croissance la plus faible est celle du secteur agricole, avec un écart de 0,2% par rapport au scénario de base, dans les scénarios 1 et 2, et de 1 % dans les scénarios 3 et 4. Les services marchands, qui forment la plus grande part du PIB libanais, n'enregistrent une croissance par rapport au scénario de base que lorsque l'on tient compte de l'accroissement de la productivité, dans les scénarios 3 et 4.

Les effets de la réforme tarifaire simulée dans le premier scénario entraînent un faible accroissement du taux de croissance agricole par rapport au scénario de base, un accroissement plus favorable dans le secteur industriel, une faible réduction du taux de croissance du secteur tertiaire. Une telle observation résulte du fait que bien que les droits de douane soient déjà réduits, ces derniers sont plus marqués dans le secteur agricole.

Leur élimination induit une réallocation des ressources du secteur le plus protégé, vers le secteur le moins protégé, c'est-à-dire vers le secteur industriel, qui connaît l'expansion la plus marquée.

La combinaison d'une amélioration du climat d'investissement avec la réforme tarifaire (scénario 2) entraîne principalement une amélioration du taux de croissance du secteur de la construction en raison de sa forte dépendance vis-à-vis de l'investissement. Ce secteur connaît une augmentation du taux de croissance de 3 à 6% en moyenne par année, et la résultante est un renforcement du taux de croissance annuelle réelle du PIB par rapport au scénario de base, avec un taux de 4,8% au lieu de 4,3%.

C'est le troisième scénario qui suppose une augmentation de la productivité totale des facteurs qui enregistre les gains de croissance les plus élevés. A l'exception de la construction, tous les secteurs d'activité connaissent une augmentation de leur production en comparaison avec les deux autres scénarios. Celle du secteur primaire est la moins marquée étant donnée la faiblesse structurelle de ce secteur. Les deux secteurs industriels et de services semblent les plus favorisés, enregistrant des taux de croissance exceptionnels, nuancés selon les branches d'activité. La résultante de la croissance sectorielle stimulée par l'augmentation de la productivité factorielle est une augmentation considérable du PIB, de 7,9%/an, bien plus forte que celle des premiers scénarios.

Combinés ensemble dans un scénario 4, les secteurs d'activité connaissent des taux de croissance annuelle moyen similaire à ceux du scénario 3, avec des différences non significatives, enregistrant une augmentation annuelle moyenne de 8,1% du PIB sur la période retenue. A noter que les deux secteurs d'énergie et eau et celui des métaux, machines et appareils connaissent la même expansion par rapport au scénario de base, quel que soit le scénario retenu. Cela a pour raison qu'ils sont affectés uniquement par les réductions tarifaires, puisque une amélioration du climat d'investissement (dans le scénario 2) ou celle de la productivité totale des facteurs n'affecte pas les évolutions par rapport au premier scénario.

7. Conclusion

L'exercice de simulation effectué à l'aide du modèle d'équilibre général calculable dynamique récursif a permis d'évaluer à moyen et long terme les effets d'une ouverture commerciale plus poussée au Liban. On peut avancer que nos résultats confirment qu'une ouverture commerciale favorise les performances économiques d'un pays. Que ce soit à travers une simple réforme tarifaire, ou bien à travers la restructuration du système législatif prenant la forme d'une amélioration du climat d'investissement, ou bien à travers l'accumulation des gains dynamiques issus de l'amélioration de la productivité totale des facteurs, il semble que l'adhésion du Liban à l'OMC est bénéfique au pays. La suppression tarifaire, provoquant un regain de compétitivité des importations engendre une dépréciation du taux de change et donc une stimulation des exportations. Les effets sur le PIB et les autres grandeurs macroéconomiques sont accentués lorsque l'on combine la suppression des droits de douane avec une augmentation des investissements, dont le secteur de la construction sera le premier bénéficiaire, ou avec une amélioration de la productivité des facteurs.

Etre admis au sein de cette organisation semble aboutir à des résultats positifs et plus favorables que ceux anticipés si le Liban reste marginalisé et en dehors de cette sphère de commerce international. Si l'ampleur des effets, et la nature de certains d'entre eux, dépendent des processus d'ajustement macroéconomiques envisagés, on observe toutefois de nombreuses similitudes entre les résultats des quatre simulations. L'enjeu le plus important concerne les capacités à renforcer la productivité des facteurs, celle-ci stimulant les résultats les plus significatifs. L'analyse des impacts sectoriels a permis d'identifier que le secteur de service reste le principal gagnant, en particulier le secteur de transport et du commerce, ce qui rejoint les prévisions et les conclusions de Haddad (2014). La désagrégation du secteur industriel en sept sous-secteurs a permis d'enrichir l'analyse et d'identifier les évolutions de leur croissance.

En outre, une attention particulière a été accordée à la dynamique sectorielle : tous les secteurs semblent bénéficier de la libéralisation commerciale et de la croissance qui en résulte, le secteur agricole étant toutefois le moins favorisé, à cause de sa faiblesse structurelle, et de ses niveaux de protection initiaux relativement plus élevés.

Les modèles d'équilibre général calculable s'avèrent ainsi un outil important pour analyser en détail les effets des politiques économiques, vu leurs décompositions institutionnelle et sectorielle, ce qui permet d'isoler les effets des politiques individuelles, tout en expliquant les mécanismes de causalité à travers lesquels ces politiques influencent l'économie (Bchir et *alii*, 2002). Ces modèles ont certains avantages sur d'autres méthodes d'analyse, telles que les analyses économétriques (nécessitant des longues séries temporelles) et les analyses d'équilibre partiel, puisque les MEGC permettent d'évaluer les effets des politiques sur l'ensemble de l'économie, y compris ceux sur la production, l'emploi, la pauvreté et les inégalités (Piermartini et The, 2005).

Cependant, l'une des limites de ces modèles est que leurs résultats dépendent fortement de la théorie sous-jacente, ce qui peut être une abstraction de ce qui se passe réellement dans l'économie et surtout qu'ils ne sont pas adaptés pour analyser l'impact distributif des politiques macro-économiques . En effet, une analyse adéquate de celui-ci nécessite de dépasser l'hypothèse de l'agent représentatif, principale limite des MEGC, pour intégrer un grand nombre de ménages représentatifs du pays en question, ce qui fera l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 4 - L'adhésion du Liban à l'OMC et pauvreté : Analyse d'équilibre partiel

1. Introduction

Dans une intervention au Sommet sur les objectifs du millénaire pour le développement, le 20 septembre 2010, l'ex-directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, a insisté sur le rôle de l'OMC dans la réduction de la pauvreté, en affirmant : « ... *les régions où les progrès d'éradication de la pauvreté ont été les plus marqués sont celles qui échangent le plus. Il existe une corrélation directe entre l'intégration dans le système commercial multilatéral et la croissance économique, entre la croissance et la réduction de la pauvreté....* »

Toutefois, cet argument postulant « qu'une libéralisation accrue entraîne une baisse de la pauvreté » n'est ni globalement partagé entre les économistes ni généralisé au niveau empirique et la relation libéralisation commerciale-croissance économique-pauvreté a constitué un sujet de débat durant la période récente. Une série d'investigations a été déclenchée, aux deux niveaux théoriques et empiriques, dans le but de tirer des conclusions sur les conséquences d'un commerce accru sur le bien-être des ménages et de savoir si le processus de libéralisation commerciale entamé dans un pays contribuerait à réduire la pauvreté ou au contraire, à la renforcer. Cependant, ces conclusions restent controversées. Si dans certains cas, elles montrent que les réformes commerciales ont des effets bénéfiques sur la pauvreté, dans d'autres la pauvreté se trouve aggravée et associée à une hausse des inégalités. Une synthèse de ces conclusions a été fournie par Winters et *alii* (2004b) selon laquelle la théorie adopte en général des hypothèses fortes en vertu desquelles la libéralisation du commerce réduit la pauvreté alors que les études empiriques n'affirment pas que la libéralisation commerciale soit toujours bénéfique aux pauvres. Une série de ces études a été présentée dans le chapitre premier de cette thèse lequel a mis en lumière ce caractère très variable des effets de l'ouverture commerciale accrue sur la pauvreté, lequel dépend largement des conditions de départ des pays et de leurs caractéristiques structurelles.

Cette controverse existante entre les économistes sur la nature du lien entre le commerce et la pauvreté est renforcée par cinq faits majeurs :

- D'abord, les liens qui existent entre le commerce et la pauvreté ne sont pas assez directs et immédiats comme ceux existants entre les politiques publiques d'éducation ou de logement et la pauvreté.
- Deuxièmement, il n'est pas facile de donner une mesure ni de la libéralisation commerciale ni de la pauvreté, et les résultats des études sont assez sensibles à la nature des outils d'analyse employés, chacun ayant ses propres faiblesses et points forts.
- Troisièmement, les économistes ne disposent pas de nombreux exemples de pays où la libéralisation commerciale a été le choc économique majeur, et se contentent d'examiner des aspects fragmentés du problème.
- En quatrième lieu, il est convenable de noter que l'incidence de la libéralisation commerciale sur la pauvreté dépend de plusieurs facteurs dont la dotation en ressources du pays considéré et sa situation initiale de pauvreté.
- La cinquième explication réside dans le fait que les individus ont des intérêts contradictoires, et que les chocs de libéralisation engendrent d'importants effets de redistribution interne, ne pouvant pas réaliser une amélioration du bien-être de toute la population.

Avant d'approfondir notre analyse, il serait nécessaire de définir la pauvreté, tâche complexe étant donné les différentes façons d'aborder ce sujet et les différents indicateurs de mesure (McCulloch et *alii* 2001). Dans notre analyse quantitative, on se concentre sur la pauvreté monétaire. Cette dernière se subdivise en deux grandes catégories : la pauvreté absolue et la pauvreté relative.

La pauvreté absolue est définie comme le nombre (ou le pourcentage) de personnes qui vivent en dessous d'un certain seuil de revenus ou de dépenses, appelé seuil de pauvreté. Il existe différents seuils correspondant à des formes plus ou moins graves de pauvreté. La pauvreté extrême (ou grande pauvreté) désigne une situation dans laquelle les personnes ne disposent pas des biens de première nécessité qui assureraient leur survie. Le but premier des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations-Unies

consiste à concentrer ses efforts sur l'élimination de la pauvreté extrême, dont souffrent essentiellement les pays en voie de développement.

La pauvreté relative, quant à elle, désigne une situation dans laquelle le mode de vie et le revenu de certaines personnes se situent tellement en-deçà du niveau général de vie dans le pays ou la région où ces personnes vivent que celles-ci luttent pour mener une vie normale et pour participer aux activités économiques, sociales et culturelles courantes. La gravité du problème varie d'un pays à l'autre en fonction du niveau de vie de la majorité des citoyens. Dans ce cadre, il faut surtout noter que la pauvreté peut avoir plusieurs causes. Ce qui fait en sorte que les effets des chocs économiques ou des politiques ne sont pas identiques sur tous les pauvres.

Dans les PED, on s'intéresse surtout à la pauvreté absolue (cf. l'objectif N°1 des OMD), alors que ce concept est peu pertinent dans les pays développés qui se réfèrent plutôt à la pauvreté relative. Pour cette raison, nous analyserons dans ce chapitre exclusivement la situation de la pauvreté absolue au Liban.

A noter que la pauvreté n'est pas un état stable ; il y a toujours une dynamique derrière le processus du passage des ménages d'une situation de non-pauvreté vers une situation de pauvreté et inversement. L'analyse de ce phénomène dynamique est essentielle avant l'élaboration de toute politique de lutte contre la pauvreté. Cependant, cette tâche est assez compliquée, et la plupart des chercheurs se contentent de procéder à une analyse statique sur les liens entre le commerce et la pauvreté, comme il en sera question dans le présent chapitre.

Pour rappel, les questions auxquelles on tente de répondre dans ce chapitre sont les suivantes : Quels sont les effets sur le bien-être des ménages de l'adhésion du Liban à l'OMC ? Quels sont les effets d'un tel choc sur la pauvreté et les inégalités ? Qui seront les gagnants et/ou les perdants d'un tel processus?

L'identification des gagnants et des perdants de l'adhésion du Liban à l'OMC demande des outils puissants permettant de mieux mesurer les impacts qu'une telle réforme peut

avoir sur le niveau de vie des individus et des ménages. Dans ce but, ce chapitre applique une méthodologie permettant d'évaluer l'impact redistributif de l'adhésion du pays à l'OMC, non appliquée jusqu'à maintenant au Liban. En effet, bien que 28% des Libanais vivent au-dessous du seuil de pauvreté dans un contexte d'inégalités croissantes, il existe peu d'études qui examinent les impacts distributifs des réformes de politiques au Liban, et aucune, à notre connaissance qui examine les effets sur la pauvreté et les inégalités d'une libéralisation commerciale accrue.

Dans une tentative d'explorer les effets d'une adhésion du Liban à l'OMC sur la pauvreté et les inégalités au Liban, ce chapitre se décompose en huit sections. Dans la deuxième, on explore les liens par lesquels une libéralisation des échanges peut influencer sur le niveau de vie des ménages aux deux niveaux théorique et empirique. Dans une troisième section, on analyse les mécanismes de transmission des chocs et les différentes approches utilisées établissant les liens entre les réformes commerciales et le bien-être des ménages. Dans une quatrième section, on présente la méthodologie d'analyse suivie établissant un lien entre l'analyse d'équilibre général et l'analyse d'équilibre partiel. Dans une cinquième section, on explore la situation actuelle de la pauvreté au Liban, vu que l'incidence de la libéralisation sur la pauvreté est fortement tributaire des conditions premières de la pauvreté et de ses différentes variables explicatives. La situation actuelle est utilisée comme référence lors de l'analyse de différents indices de pauvreté et d'inégalité présentés et calculés par la suite. La sixième section appréhende le profil de la pauvreté au Liban à l'aide d'un modèle dichotomique. Une septième section a pour objectif de présenter le modèle d'équilibre partiel AIDS, qui est le plus adapté au cas libanais, et utilisé pour estimer les élasticités des dépenses et calculer les évolutions des structures de dépenses des ménages libanais, à la suite de la variation des prix à la consommation issus de l'analyse d'équilibre général. Dans une huitième section, on calcule et on analyse les effets-revenu et effets-prix de la libéralisation commerciale et on examine les indicateurs permettant de tester les incidences sur la pauvreté et les inégalités du choc de la libéralisation. Une neuvième section conclut.

2. Le lien commerce - bien être

L'explication théorique du lien existant entre le commerce, la pauvreté et les inégalités trouve son origine dans les théories du commerce international, et découle essentiellement des deux modèles : le modèle Ricardo-Viner et le modèle Hecksher-Ohlin.

Dans le modèle à facteurs spécifiques, initié par Ricardo et développé par Viner, certains facteurs de production sont fixes et spécifiques à une industrie (en général, la terre ou le capital), alors que d'autres sont mobiles et peuvent se déplacer d'une industrie à l'autre (le travail). Avec la libéralisation commerciale, le pays se spécialise dans la production du bien intensif en son facteur abondant, et importe le bien intensif en son facteur rare. Si le pays est abondant en son facteur mobile, il y aura une augmentation nette de la demande pour ce facteur, et donc du prix de ce dernier. Par contre, si le pays dispose d'une abondance en son facteur immobile, la demande et le prix du facteur mobile diminue. Ainsi, les facteurs employés dans le secteur en concurrence avec les biens importés risquent de perdre avec la libéralisation commerciale, alors que ceux qui travaillent dans les secteurs exportateurs y gagnent. On considère souvent que le modèle Ricardo-Viner examine les effets de court terme de la libéralisation, alors que le modèle Hecksher-Ohlin illustre ses effets de long terme.

Une version simplifiée du modèle Hecksher-Ohlin postule que chaque pays se spécialise dans le bien intensif en son facteur abondant. Le théorème Stolper-Samuelson qui en découle, avance qu'une libéralisation commerciale engendre un ajustement des salaires relatifs, lequel aura des implications différentes sur les inégalités selon les conditions de départ. En l'occurrence, dans une économie abondante en travail peu qualifié, une libéralisation des échanges sera associée avec une augmentation de la demande de travail peu qualifié et une diminution de celle de travail qualifié. La résultante sera une augmentation des revenus du premier groupe, une baisse de ceux du second, et donc une réduction des inégalités factorielles. Au contraire, dans une économie dotée

abondamment en travail qualifié, c'est le processus inverse qui jouera : Une augmentation des revenus des travailleurs qualifiés combinée avec une baisse des revenus des travailleurs peu qualifiés accentuera les inégalités. De la sorte, un même choc peut avoir des incidences différentes en termes d'inégalités et pauvreté. Tout dépend des conditions initiales et du contexte dans lequel une libéralisation commerciale prend place.

Cette théorie standard du commerce international, comme toute théorie, se fonde sur des hypothèses restrictives, non vérifiées sur le plan empirique. Ne tenant pas compte de l'existence des rendements croissants et des économies d'échelle, n'opérant que dans le cadre de deux biens, deux pays et deux facteurs, et se heurtant à des problèmes de validation empirique, cette théorie semble insuffisante pour analyser la pauvreté. Elle a laissé la place à la nouvelle théorie du commerce international initiée par Paul Krugman, qui y introduit des hypothèses plus réalistes de rendements d'échelle croissants et de concurrence imparfaite, renversant les résultats et justifiant l'application des politiques commerciales stratégiques.

La perception de ce dernier quant aux impacts de la globalisation et de la libéralisation commerciale sur la pauvreté et les inégalités a évolué : En 1995, il reprochait au progrès technique d'être la cause dans l'aggravation des inégalités internes au détriment des travailleurs les moins qualifiés. En 2012, il semble reconnaître le rôle de la globalisation commerciale dans l'accentuation des inégalités et les pertes d'emplois, avec l'émergence de la Chine et de l'Inde. Donc au niveau théorique, les conclusions ne sont pas tranchées quant à la relation existante entre le commerce, la pauvreté et les inégalités.

Même au niveau empirique, le lien croissance-commerce-pauvreté est largement controversé : Alors que l'expérience des tigres asiatiques, qui ont adopté des stratégies de croissance basée sur l'orientation des exportations, est un exemple de l'incidence positive du commerce sur la réduction de la pauvreté, celle de l'Amérique latine montre le contraire. Winters et *alii* (2004b), en ayant recours à un ensemble de travaux empiriques, ont montré que la libéralisation commerciale apporte généralement une grande

contribution à la lutte contre la pauvreté, tout en admettant cependant que les réformes peuvent avoir des effets négatifs, parfois durables, sur une partie de la population. A son tour, Santos-Paulino (2012) a constaté que la libéralisation commerciale améliore le bien-être au niveau global, mais que les gains sont peu significatifs et inégalement répartis. Une consultation d'autres études économiques traitant ce sujet permet de constater qu'une libéralisation commerciale est peu susceptible d'engendrer des résultats bénéfiques au niveau de toutes les catégories des ménages. Dans la pratique, les réformes commerciales engendrent des effets de redistribution non négligeables, bénéficiant à certains groupes, mais pénalisant d'autres. A noter que la divergence des résultats relatifs aux effets de ces chocs et à leur ampleur peut être expliquée non seulement par les caractéristiques spécifiques des économies étudiées, mais aussi par la diversité des instruments d'analyse quantitatifs employés, chacun ayant ses propres points forts et faibles.

3. Variations des prix et transmission des chocs

Plusieurs auteurs fondent leur argumentation sur les liens entre le commerce et la pauvreté par l'intégration de la croissance : une libéralisation commerciale engendre une croissance économique rapide, laquelle permet une réduction de la pauvreté (thèse du « trickle down »). Plus explicitement, il existe une évidence empirique sur la relation positive entre l'ouverture commerciale, la croissance économique et le développement. Une libéralisation accrue du commerce favorise une augmentation des exportations, permet une allocation plus optimale des ressources, relance l'investissement et permet un transfert de la technologie et des connaissances. Ces facteurs permettent une augmentation de la productivité totale des facteurs de production et une relance de la croissance économique.

Cependant, cette relation est à nuancer lorsque l'on tient compte des aspects suivants : D'abord, une libéralisation commerciale doit s'accompagner des politiques de stabilité macroéconomique, de concurrence et de gouvernance afin de générer les bases productives nécessaires à la croissance (McCulloch et *alii*, 2001). Ensuite, la localisation des pauvres, leurs situation d'avant choc et leur capacité d'ajustement au nouveaux prix influent largement sur leurs capacités à profiter des opportunités que leur offre l'ouverture commerciale, sans oublier de noter que l'impact de la croissance économique sur la pauvreté dépend de la manière dont les revenus supplémentaires qu'elle favorise sont distribués entre les différentes catégories de la population.

Afin de déterminer les effets d'une libéralisation commerciale sur la pauvreté et dans le but d'élaborer des politiques adéquates pour affronter les éventuels effets négatifs d'une ouverture accrue, il faut tenir compte des interactions existantes entre les politiques commerciales, les prix des biens de consommation et ceux des facteurs de production. Il est nécessaire de consulter les mécanismes par lesquels ces effets pourraient se transmettre. Winters et *alii* (2000) et Reimer (2002) ont identifié les mécanismes de transmission suivants:

- La modification des prix des biens échangeables et la facilitation d'accès aux nouveaux produits;
- La modification du prix relatif des facteurs, le revenu et le niveau de l'emploi
- La modification des recettes publiques issues des taxes sur le commerce et donc la capacité de l'Etat de financer des programmes en faveur des pauvres
- La modification des incitations à investir et à innover, principaux moteurs de la croissance économique
- La modification de la vulnérabilité d'une économie aux chocs extérieurs négatifs.

Ces canaux de transmission ont été regroupés par Cling (2006) en trois axes principaux : les ménages et les marchés, l'évolution des salaires et de l'emploi, les recettes et les dépenses publiques. Les études économiques analysent les effets de la libéralisation

économique sur les prix et par la suite sur le budget du consommateur. Ce dernier sera affecté différemment selon la position du ménage quant au bien en question. L'effet de la variation du prix d'un bien sur le bien-être d'un ménage dépend de la situation du ménage par rapport au bien en question : S'il est un fournisseur net de ce bien, une augmentation du prix engendre une hausse du revenu de ce ménage et une amélioration de son bien-être. S'il est un demandeur net, une hausse du prix entraîne une baisse de son bien-être expliquée par deux baisses, celle de son pouvoir d'achat et de son revenu réel, et celle de ses dépenses. Les salaires et l'emploi à leur tour se trouvent influencés par l'ouverture commerciale : une augmentation de la main d'œuvre non qualifiée étant relancée conformément à la théorie des avantages comparatifs, les inégalités entre les couches sociales se trouvent réduites, de même que la pauvreté. Quant aux dépenses publiques, l'effet négatif de la baisse des tarifs douaniers sur les recettes publiques peut être atténué par l'amélioration du taux de recouvrement. Une analyse à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable permettra d'analyser simultanément ces trois axes, à condition de dépasser l'hypothèse d'agent représentatif et de détailler suffisamment l'agent « ménage » par type de revenu et d'activité.

Une autre approche analysant les liens de causalité entre la politique commerciale et la pauvreté a été étudiée par Winters et *alii* (2000). Il examine la manière dont la variation de prix se répercute sur le bien-être des ménages dans un pays. Winters analyse les effets statiques des politiques commerciales sur la pauvreté, et les regroupe en quatre catégories : les entreprises, les circuits de distribution, les administrations publiques et les ménages. Les effets des réformes commerciales sur la pauvreté peuvent être complétés par les effets sur les entreprises lesquels dépendent de trois éléments : la demande, le comportement des entreprises, et le marché des facteurs de production. La demande adressée aux entreprises dépend essentiellement des revenus et des prix des biens. Ces prix à l'importation ou à l'exportation des biens sont en général exogènes pour les biens échangeables d'un petit pays. Pour les biens non échangeables, le prix qui compte est le prix intérieur déterminé par différentes interactions sur le marché local. Le prix à la

frontière d'un produit importé est déterminé par le cours mondial, le taux de change et le droit de douane. Soumis à des taxes intérieures et les frais de transport, le prix qui en résulte est le prix de gros. Expédiés depuis les grands centres de distribution vers les entrepôts locaux et les points de vente au détail, les produits sont assujettis à des règlements et des coûts additionnels puis vendus aux ménages aux prix de détail. La façon dont la variation des prix affecte le bien-être économique dépend largement des caractéristiques des ménages (leurs compétences, leurs dispositions en facteur de production, etc.), et d'autres facteurs tels que la structure des marchés, le climat et la technologie. Ces facteurs jouent un rôle important dans les mécanismes de transmission des chocs et dans l'analyse des effets d'une modification des politiques commerciales.

Divers exemples peuvent être avancés dans ce cadre comme le fait qu'une libéralisation commerciale peut entraîner une disparition d'un marché, laissant les ménages isolés subir une perte de leurs revenus, ou le fait que les acheteurs monopsones se trouvent affectés d'une façon différente que les coopératives des producteurs, ou le fait qu'une intervention de l'Etat fixant le prix peut laisser les ménages isolés de la variation des prix bien que les chocs peuvent avoir parfois des effets positifs, ou le fait que des agriculteurs antérieurement fortement protégés par des subventions se trouvent affectés négativement par la libéralisation commerciale. D'autre part, la libéralisation affectant plusieurs produits, intermédiaires ou finaux, les effets sur les ménages dépendent de la combinaison de ces différentes variations. Aussi, l'impact sur un ménage peut être négatif ou positif selon l'existence des produits substitués et complémentaires et selon la façon dont les prix de ces biens sont affectés. A noter que les effets d'une réforme commerciale sur les pauvres dépendent largement du type du produit concerné : une réforme commerciale entraînant une hausse des importations doit être accompagnée d'une hausse des exportations permettant de payer les importations et de maintenir l'équilibre commercial. Si la production des biens exportés n'est pas assurée par les ménages pauvres, les effets sur ces derniers sont moins bénéfiques.

Ces conséquences ont un impact significatif sur les prix, dont la variation affecte le bien-être des ménages par deux voies :

- La première voie concerne la variation des prix des biens à la consommation, laquelle affecte le revenu réel des ménages amenés alors à modifier la structure de leurs dépenses. Cet effet est connu sous le nom d'effet de consommation.
- La deuxième voie est liée à la variation des prix des facteurs laquelle affecte directement le revenu des ménages, selon leurs dotations factorielles. Cet effet est connu sous le nom d'effet-revenu.

Ceci permet de saisir l'argumentation de Winters : « *les variations de prix qui ont un effet sur la pauvreté sont celles des biens qui sont intensifs en facteurs possédés par les plus pauvres, i.e. le travail peu (ou pas) qualifié* ». Et c'est en effet sur ces deux axes (effet de consommation et effet-revenu) que se focalisera notre analyse quantitative de l'évolution de la pauvreté au Liban à la suite de la libéralisation commerciale.

Plusieurs études économiques sur les liens entre le commerce et la pauvreté accordent une attention particulière aux effets du commerce sur les biens agricoles. Ces derniers représentent la principale catégorie de dépenses des ménages pauvres, et constituent en même temps la principale source de revenus pour ces ménages, surtout ceux vivant dans les pays en voie de développement. La façon dont la politique commerciale les affecte dépend essentiellement du fait s'ils sont producteurs nets ou consommateurs nets des produits agricoles. Si le commerce entraîne une hausse des prix des biens agricoles, les producteurs nets observent une augmentation de leurs revenus, qui augmenteront probablement leur production. Mais, en même temps, les consommateurs nets se trouvent pénalisés par cette hausse des prix.

Un autre plan de préoccupation sur les effets du commerce sur la pauvreté passe par la baisse des recettes douanières à la suite des réformes commerciales, lesquelles constituent une part importante du revenu de l'Etat. Si les pertes douanières ne sont pas compensées par d'autres sources, les dépenses publiques risquent d'être réduites, ce qui peut affecter

négalement les ménages pauvres. A noter que même les taxes de remplacement imposées pour compenser les pertes fiscales, doivent être appliquées avec précaution : alors qu'une application d'une taxe uniforme sur la consommation aura un effet très négatif sur la pauvreté, l'application d'une taxe sur la valeur ajoutée peut être favorable aux ménages pauvres qui consomment essentiellement des produits bénéficiant d'exonération de TVA. D'autre part, si les gouvernements continuent à fixer les prix internes des produits libéralisés, les effets directs sur la pauvreté ne seront plus sentis. En l'absence d'intervention gouvernementale, les variations des prix issues d'une libéralisation accrue affectent le bien-être des ménages.

L'étude de Porto (2006) constitue un exemple à cet égard. Elle cherche à examiner les effets d'une réforme commerciale en Argentine sur la distribution des revenus et du bien-être, à partir d'un modèle d'équilibre général calculable. L'auteur montre qu'une réforme commerciale affecte le bien-être des ménages par des variations des prix des biens, lesquelles variations affectent à leur tour le revenu du travail et les dépenses de consommation. Cette variation des prix affecte différemment les ménages, vu que ces derniers se distinguaient déjà, avant le choc de la réforme commerciale, par leurs affectations différentes de leur revenu selon les catégories de dépenses, selon leurs dotations en facteurs, leur niveau d'éducation et autres critères. Ainsi, un ménage pauvre consacre une plus grande part de son revenu aux dépenses d'alimentation qu'un ménage plus riche. Le modèle, combiné avec les changements prévus des prix des biens échangeables, avec les estimations des élasticités salaires-prix et avec les réactions des prix des biens non-échangeables aux variations des prix des biens échangeables, permet d'estimer l'impact des réformes des politiques commerciales sur la distribution, le bien-être des ménages.

Le principal avantage d'une telle approche est qu'elle permet d'estimer les effets d'une libéralisation commerciale sur le bien-être d'un pays dans le cadre d'un modèle d'équilibre général calculable, lequel tient compte explicitement des liens existant avec les biens intermédiaires et les biens non-échangeables. Cependant, les prévisions de ce

modèle dépendent largement des estimations des paramètres, typiquement inconnus et difficiles à estimer : élasticité prix-salaire, élasticité des prix des biens non-échangeables par rapport aux prix des biens échangeables et degré de transmission aux prix à la production suite aux changements de la politique commerciale.

Ces paramètres sont difficiles à mesurer pour deux raisons majeures : la première se rapporte au manque de longues séries temporelles sur les salaires et les prix dans les PED, et la deuxième est lié au fait que des réformes affectent simultanément d'autres politiques que celle commerciales. En outre, en supposant que le capital et le travail sont mobiles au sein d'un pays, comme c'est le cas d'ailleurs dans la plupart des modèles d'équilibre de long terme, le niveau d'agrégation de l'industrie nécessaire pour appliquer l'approche de l'équilibre général sera élevé, impliquant une insuffisance des variations des données nécessaires afin d'identifier une relation entre les réformes commerciales et les variables d'intérêt, telles que les prix, les salaires, etc. Par exemple, dans le modèle Heckscher-Ohlin, aussi bien les travailleurs qualifiés que les travailleurs non qualifiés sont supposés mobiles, de telle sorte que les salaires des deux catégories de ces travailleurs s'égaliseront à travers les différents secteurs de l'économie. Si cela est vrai, il peut éliminer les perspectives d'exploitation des variations transversale entre les barrières commerciales et les salaires afin d'identifier la relation entre les réformes commerciales et les salaires.

4. La méthodologie empirique

Cette section cherche à identifier la meilleure méthodologie permettant d'estimer les impacts distributifs d'une libéralisation accrue au Liban. En effet, toute étude qui tente d'évaluer les effets globaux d'une libéralisation commerciale sur la pauvreté et les inégalités d'un pays nécessite des techniques complexes de modélisation et l'adoption de plusieurs hypothèses de départ (Goldberg et Pavcnik, 2007).

Les modèles d'équilibre général calculable, considérés comme l'outil idéal pour présenter une vue d'ensemble de l'économie, ne sont pas adaptés pour analyser l'impact distributif

des politiques macro-économiques. En effet, une analyse adéquate de celui-ci nécessite de dépasser l'hypothèse de l'agent représentatif, principale limite des MEGC, pour intégrer un grand nombre de ménages représentatifs du pays en question.

Dans ce but, plusieurs économistes tentent de développer des méthodes permettant d'examiner les effets des chocs macroéconomiques sur la pauvreté et les inégalités d'un pays. La littérature économique cherchant à analyser les questions relatives à la pauvreté au moyen des modèles d'équilibre général calculables s'est développée et trois principales approches sont suivies. La première approche consiste à stratifier le ménage représentatif du MEGC en un petit nombre de groupes homogènes en fonction des critères issus d'une enquête sur les ménages, tels que le type de travail, le lieu de résidence, etc. Cette approche initialement proposée par Adelman et Robinson (1978) fournit une estimation des changements du revenu moyen de chaque groupe de ménages par rapport au scénario de base. Cependant, elle ne tient pas compte des inégalités intra-groupes, supposant que la variance des revenus au sein de chaque sous-groupe est insensible aux chocs économiques. Cela limite la capacité de cette approche d'estimer les effets des chocs simulés sur les inégalités et la pauvreté (Reimer, 2002).

Pour surmonter cette lacune, des études récentes complètent les modèles d'équilibre général calculables avec des micro-simulations. On distingue deux grandes catégories : les modèles de micro-simulations intégrées et les modèles de micro-simulations séquentielles. La première catégorie revient à intégrer dans un MEGC standard chacun des ménages d'une enquête-ménages sur le revenu et les dépenses des ménages. Employée surtout par Cogneau et Robilliard (2000) et Cockburn (2001), cette approche permet de tenir compte de l'hétérogénéité des ménages relative à leur préférence de consommation et à leurs dotations factorielles, contournant ainsi l'hypothèse de l'agent représentatif. Malgré ses avantages, cette approche ne sera pas employée dans cette étude : il faudrait construire un MEGC d'une grande dimension, dans lequel l'agent représentatif des ménages sera désagrégé pour inclure les 7.431 ménages de l'enquête nationale représentative. Cela est impossible dans le cas libanais, étant donné le manque

d'informations, surtout celui relatif aux niveau et sources du revenu, qui pèse toujours pour reconstruire une matrice de comptabilité sociale désagrégée.

La deuxième catégorie est connue sous le nom de la microsimulation séquentielle ou la technique descendante. Elle consiste à construire un MEGC standard simulant l'impact des chocs économiques sur les prix des biens et des facteurs de production. Ces derniers seront intégrés dans l'enquête ménages afin d'estimer les nouveaux vecteurs de revenu et de consommation et de calculer les nouveaux indices de pauvreté.

Tenant compte des données disponibles au Liban, la méthodologie la plus convenable pour explorer l'effet de la réforme commerciale sur la distribution des revenus et sur la pauvreté au Liban est la microsimulation séquentielle. Elle suppose l'utilisation des données d'enquêtes pour évaluer économétriquement ou comptablement (dans notre cas) les impacts du choc. L'analyse se base sur deux liens : le premier liant la réforme commerciale aux prix, le deuxième liant les prix au bien-être des ménages.

Plus exactement, l'analyse d'équilibre général présentée dans le troisième chapitre permet de capturer les effets directs et indirects de la libéralisation commerciale sur les prix relatifs des biens produits et consommés dans les différents secteurs du pays. Les variations des prix seront par la suite transmises dans une analyse d'équilibre partiel, faisant usage d'une large enquête sur les ménages. La procédure choisie consiste ainsi à communiquer les prix considérés comme exogènes dans l'analyse microéconomique. Les données disponibles via l'enquête-ménages seront utilisées pour estimer l'évolution des dépenses de chaque ménage, et celle de son revenu, et pour calculer les nouveaux indicateurs de pauvreté et d'inégalité.

Cette analyse, connue également sous le nom de l'approche top-down, consiste à établir un pont de l'analyse macro (top) vers l'analyse micro (down). Ce pont est cependant à sens unique, puisque les effets de rétroactions des ménages sur les résultats du MEGC ne seront pas pris en compte. En effet, tandis que notre analyse d'équilibre partiel est basée sur des hypothèses économiques cohérentes avec le MEGC, entre autres celle postulant

que les ménages sont preneurs des prix, et que ces prix donnés équilibrent tous les marchés, notre étude ne cherche pas à assurer une cohérence complète entre l'analyse micro et les prévisions du MEGC : les deux modèles sont utilisés séparément et dans des conditions différentes ; le MEGC adoptant une agrégation des ménages sous l'hypothèse de l'agent représentatif, alors que la microsimulation se réfère à l'enquête-ménages afin de tenir compte des hétérogénéités existantes entre les ménages. Cette analyse séquentielle aidera à mieux cerner la plus ou moins grande sensibilité des ménages aux variations des prix, relative à chaque type de produit, ce qui permettra d'évaluer l'impact qu'aura le choc de la libéralisation sur la pauvreté et les inégalités.

En effet, l'adhésion d'une petite économie, telle que celle du Liban, à l'OMC, aura pour effet probable de modifier les prix des biens échangeables. Dans un deuxième temps, ces variations du prix affecteront les ménages en tant que consommateurs et bénéficiaires de revenus induisant un effet de consommation et un effet-revenu. Pour évaluer ces deux effets et estimer l'effet sur le bien-être global, on a recours aux parts budgétaires des dépenses des ménages par catégories de biens et à leurs revenus tirés de l'enquête-ménages de 2004, dont les détails seront examinés dans la section suivante.

5. Examen de la pauvreté Monétaire au Liban

Il n'est guère aisé de donner un aperçu objectif et exhaustif de la situation de la pauvreté au Liban. Dans ce pays de contradictions, « généraliser » pose problème, même s'il s'agit d'un petit pays d'une superficie de seulement 10.452 Km². En effet, sur ces 10.452 Km² coexistent deux régions aux caractéristiques totalement différentes :

- Une première région d'une superficie de 30 à 50 Km² est dénommée « le Liban Monte-Carlo » ; il s'agit de l'agglomération de Beyrouth, enregistrant des taux de croissance exceptionnels, dynamisée par le foncier, les banques et le tourisme de luxe.

- Le reste du pays (les 10.400 Km² restants) est traditionnellement délaissé par l'Etat et se trouve dans une situation d'abandon total.

Ces contradictions régionales soulignent l'importance des inégalités territoriales, opposant régions urbaines et littoral aux régions rurales et de montagne.

L'indice de développement humain (IDH) calculé par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) est l'un des plus élevés de la région. Le PNUD place le Liban au 65^{ème} rang au niveau mondial sur 187 pays en 2014. Ce classement reflète un niveau de vie élevé, une qualité élevée du système d'éducation et celui de la santé. Ces indicateurs favorables n'excluent pas que la plupart des Libanais satisfont difficilement leurs besoins de subsistance, en matière de logement, d'eau, d'électricité, etc... L'analyse des niveaux de vie, qu'ils soient mesurés en termes de revenu, d'accès aux services urbains ou aux équipements, souligne la polarisation de la société au détriment des classes moyennes. Cette classe moyenne connaît une réduction permanente, laquelle réduction peut être expliquée par la guerre civile (1975-1991), l'émigration d'un tiers de la population environ depuis le début de cette guerre, la dépréciation de la monnaie nationale et l'hyperinflation des années 1980.

Dans ce pays réputé par son développement culturel et éducatif, il n'est guère aisé de présenter des informations mises à jour sur la situation socio-économique. Cela est non seulement dû au traditionnel prétexte de manque de données qui pèse toujours, mais aussi et surtout aux mutations profondes que connaît le pays, chaque année, chaque mois et chaque jour. Ces mutations internes et régionales de voisinage secouent le pays et projettent les Libanais dans un creux infini de souci de survie. La plus violente de ces tensions que traverse actuellement le pays est la crise syrienne, déséquilibrant encore plus la situation humanitaire et sociale du pays, éloignant le Liban d'une trajectoire de développement, le différenciant de plus en plus du monde occidental et plaçant la population dans une situation de survie au jour le jour.

Bien que le sujet de la pauvreté au Liban ne puisse être abordé sans mentionner et analyser les effets de la crise syrienne, cette piste d'analyse ne sera pas suivie dans cette étude. D'abord, le Liban est actuellement au cœur de la crise qui date depuis 2012, et risque de se prolonger. Ses effets sont encore mal connus, bien que les chiffres officiels des organisations internationales mettent en lumière la profondeur de la crise. A titre d'exemple, 1,2 million de Syriens sont venus s'ajouter aux 4 millions de Libanais en moins de deux ans, formant à peu près 25 % de la population, et vivant dans des conditions inhumaines. Dans cette thèse, on ne traitera pas de la crise syrienne afin de ne pas la combiner avec l'adhésion du Liban à l'OMC. On risquerait ce faisant de s'éloigner de la problématique de départ, et de mélanger des questions économiques avec des questions socio-politiques, et de ne plus distinguer les effets d'une libéralisation commerciale des effets d'une crise humaine et sociale de survie.

Avant la crise syrienne, et pendant longtemps, le sujet de la pauvreté au Liban était marginalisé au niveau des études académiques et statistiques. Cela était justifié officiellement par l'absence de chiffres fiables, mais reflétait surtout le manque d'intérêt des autorités et leur préoccupation plutôt pour les tensions politiques et sécuritaires de tous les jours que pour les questions sociales.

Cependant, le conditionnement des aides étrangères par la mise en place d'une action gouvernementale bien précise a rendu nécessaire l'élaboration d'une étude retraçant l'état de la pauvreté au Liban. Cela a encouragé les institutions de statistiques à l'élaboration de données fiables dont la qualité des chiffres et la transparence des résultats étaient assurées par des organismes internationaux. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en collaboration avec le ministère libanais des Affaires sociales et l'Administration centrale de la statistique a publié une étude décrivant l'état de la pauvreté au Liban, via la construction de plusieurs indices (UNDP, 2008). Cette étude avait pour base les données relatives aux dépenses des ménages issues de l'enquête 2004/2005, qui se décomposait en trois enquêtes distinctes : une enquête-individus, regroupant des données socio-économiques d'un échantillon de 55.792 individus ; une

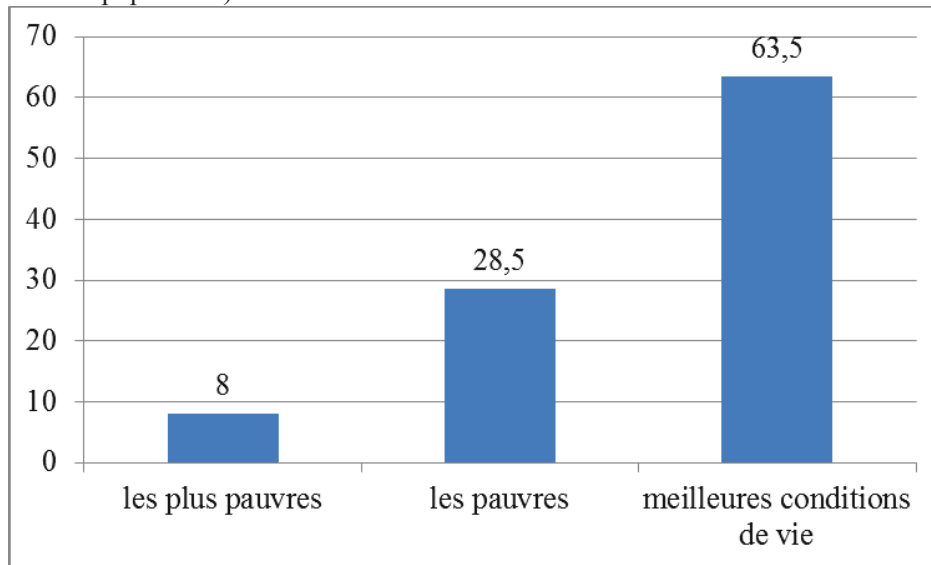
enquête -ménages, permettant d'examiner les conditions sociales de 13.003 ménages ; et une enquête-dépenses des ménages, permettant d'examiner les catégories de dépenses de 7.431 ménages libanais.

Cette étude, conjuguée avec l'analyse des différents rapports et études portant sur le sujet de la pauvreté au Liban, permet de dresser un constat sur la pauvreté monétaire au Liban. Le taux de pauvreté est défini comme la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une période donnée au seuil de pauvreté. Deux seuils sont retenus : le seuil inférieur et le seuil supérieur.

Le seuil de pauvreté inférieur (pauvreté extrême) est obtenu en augmentant le seuil de pauvreté alimentaire (obtenu en prenant comme référence un panier de biens alimentaires de base, nécessaire pour assurer la survie des personnes) d'un coefficient budgétaire correspondant aux dépenses non alimentaires minimales de ceux qui ont juste les moyens de satisfaire leurs besoins alimentaires (vêtements, transport, logement, etc.). Les personnes ayant un niveau de consommation inférieur à ce seuil sont considérées être très pauvres.

En général, dans les pays en développement, les ménages dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté ont des caractéristiques communes : 1- ils sont peu dotés en actifs et leur travail non qualifié constitue leur principale (et unique) source de revenu, 2- Ils travaillent surtout dans l'agriculture et les activités de subsistance en milieu rural, ou dans le secteur informel en milieu urbain, 3- la principale catégorie des dépenses concerne l'alimentation et les denrées alimentaires.

Graphique 26: Répartition de la population par rapport aux seuils de pauvreté inférieure et supérieure (en % de la population)

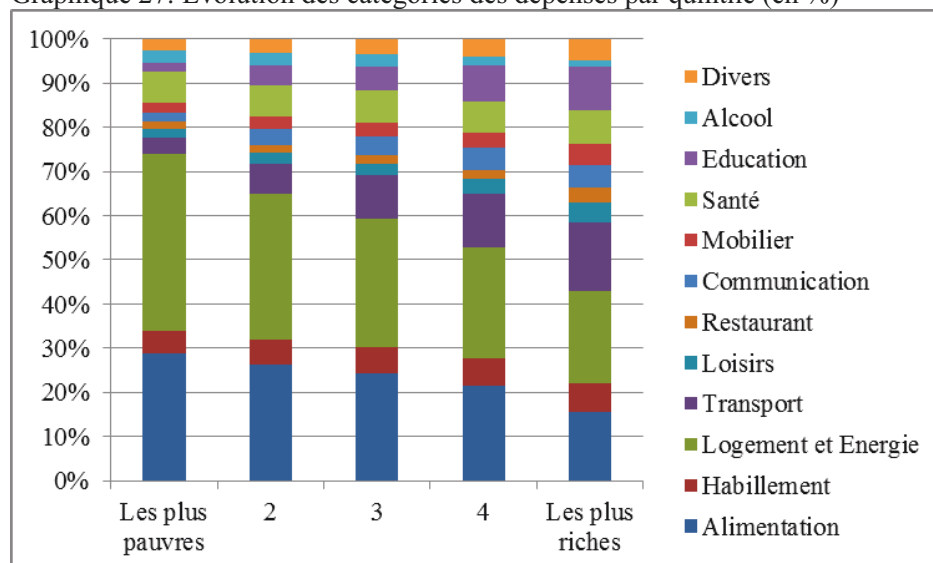


Source : Enquête-Ménages, 2004 et calculs de l'auteur

Au Liban, l'étude de la PNUD a montré que ce seuil est déterminé à 2,4\$/jour (\$ courant) et englobe 8% des Libanais (300.000 individus) qui ne sont pas même en mesure d'assurer des normes quotidiennes minimales de nutrition et vivent dans des conditions d'extrême pauvreté.

Le seuil de pauvreté supérieur (4\$/jour) inclut, quant à lui, un niveau de dépenses de biens non alimentaires plus élevé que le seuil inférieur, le niveau des dépenses alimentaires étant identique au seuil de pauvreté alimentaire. 28,5% des Libanais sont considérés comme pauvres selon ce seuil. Ces chiffres montrent qu'un cinquième de la population libanaise vivait en 2008 entre le seuil inférieur et le seuil supérieur de la pauvreté (graphique 26).

Graphique 27: Evolution des catégories des dépenses par quintile (en %)



Source : Enquête-Ménages, 2004 et calcul de l'auteur

Le tableau 18, présentant le poids de chaque catégorie de dépenses par quintile de ménages, met en évidence le poids de l'alimentation et du logement lesquels constituent à peu près 70% des dépenses totales des ménages pauvres. Ces parts diminuent à mesure que le revenu augmente, pour ne constituer que 36% des dépenses totales des ménages les plus riches. Ces derniers donnent plus de poids dans leurs dépenses à l'éducation, la santé et le transport.

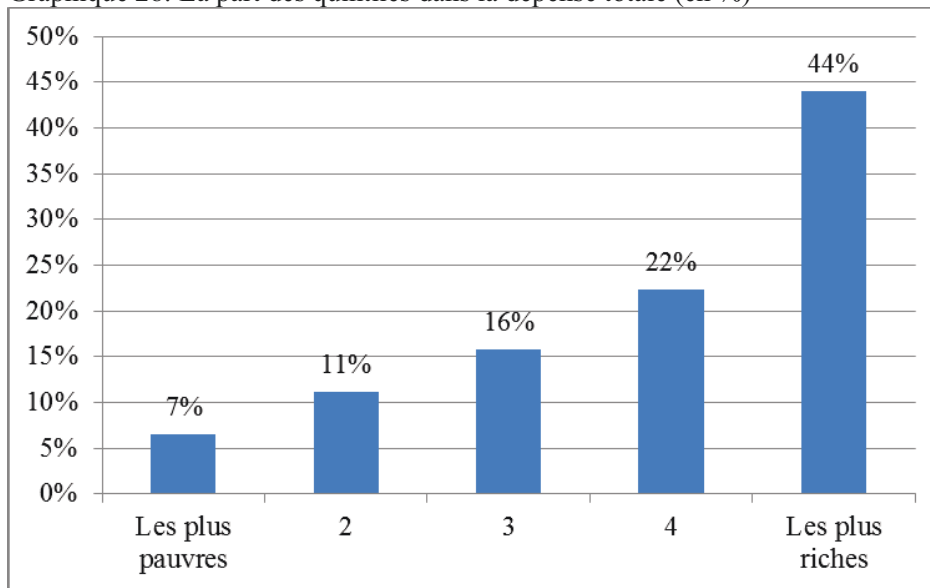
Tableau 18: La part des dépenses par quintile (en %)

	Les plus pauvres	2	3	4	Les plus riches	Total
Alimentation	29	26	24	21	15	20
Habillement	5	5	6	6	6	6
Logement et Energie	40	33	29	25	21	26
Transport	4	7	10	12	16	12
Loisirs	2	2	3	3	5	4
Restaurant	2	2	2	2	3	2
Communication	2	4	4	5	5	5
Mobilier	2	3	3	3	5	4
Santé	7	7	7	7	8	7
Education	2	4	6	8	10	8
Alcool	3	3	3	2	1	2
Divers	3	3	3	4	5	4
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête-Ménages, 2004 et calculs de l'auteur

Le graphique 28, présentant la part des dépenses par quintile dans les dépenses totales, met en évidence l'inégalité dans la répartition des richesses au Liban: la moitié des Libanais dépense l'équivalent de 20 % du niveau moyen des dépenses de consommation dans le pays. La part de consommation des 20 % des Libanais les plus pauvres représente 7 % environ du total, alors que celle des 20 % les plus riches est de 44 % du total.

Graphique 28: La part des quintiles dans la dépense totale (en %)



Source : Enquête-Ménages, 2004 et calcul de l'auteur

6. Le profil de la pauvreté au Liban

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel associé à plusieurs facteurs qui interagissent, isolant des personnes dans une pauvreté persistante. Parmi ces facteurs, on cite les faibles niveaux de revenu, le nonaccès à certains biens et services privés et publics, les faibles niveaux de scolarisation, et les mauvaises conditions de nutrition, de santé, de logement, etc. La pauvreté peut avoir plusieurs causes, faisant en sorte que l'incidence d'une libéralisation accrue au Liban ne seront pas les mêmes sur tous les pauvres et qu'il faut prendre en compte les différents intérêts de ménages à caractéristiques hétérogènes. Ainsi, comme l'a fait observer Winters (2004a), les impacts

des chocs et des politiques de libéralisation dépendent largement de la situation antérieure. Pour cet effet, on commence notre analyse en examinant le profil de la pauvreté et des caractéristiques de ce phénomène au Liban, avant de se livrer par la suite à l'estimation des incidences de la libéralisation commerciale au Liban.

Avant d'examiner les effets d'une libéralisation commerciale accrue sur la pauvreté au Liban, il est nécessaire de mettre l'emphase sur les aspects monétaire et non monétaire de ce phénomène au Liban, avant l'adhésion du pays à l'OMC. Pour cet objectif, on a eu recours à l'enquête-ménages de 2004. Celle-ci est élaborée et développée permettant de rendre compte des caractéristiques des différents groupements de la population.

Pour examiner le profil de la pauvreté au Liban, on a tenu compte de deux grands aspects influençant le bien-être du ménage : monétaire et non monétaire. Le premier aspect, lié aux dépenses de consommation, fait l'objet de la section suivante laquelle permettra de calculer les agrégats de dépenses et d'élaborer les seuils de pauvreté et d'autres indices liés à la pauvreté monétaire. Dans ce qui suit, on examine la corrélation existante entre la pauvreté et d'autres variables non monétaires, à savoir le niveau d'éducation du chef du ménage, le milieu de résidence et la taille du ménage.

6.1.Pauvreté et Education

L'éducation est un vecteur de transmission de potentialités et se trouve au centre de toute analyse de la pauvreté. Une étude faite par l'OCDE, (Morrisson, 2002) a montré qu'il existe une relation stable, simple et positive entre une dépense de scolarisation en faveur d'un enfant appartenant à un ménage pauvre et son revenu futur qui dépasse le seuil de pauvreté. Il existe en effet un cercle vicieux entre pauvreté et faible éducation expliquant comment la pauvreté peut être transférée d'une génération à une autre. Un niveau relativement élevé d'éducation et un accroissement des dépenses de scolarisation permettent aux individus de briser ce cercle et de sortir de la pauvreté. D'où l'intérêt de l'étude de la corrélation entre la pauvreté et l'éducation.

L'enquête permet d'extraire les données sur les dépenses totales par ménages permettant de calculer les seuils de la pauvreté, présentés en détail dans la section suivante. On a regroupé les ménages en deux sous-catégories :

- Les non-pauvres (ou Catégorie 1) regroupant les ménages ayant un niveau de consommation inférieur à 4\$/jour (taux de change courant), c'est-à-dire sous le seuil supérieur de la pauvreté (estimé à 28% de la population au Liban) ;
- Les pauvres (Catégorie 2) regroupant les ménages vivant au-dessus du seuil supérieur de la pauvreté.

Le niveau d'éducation des chefs de ménages libanais a été décomposé en quatre groupes :

1. Le niveau primaire,
2. Le niveau secondaire,
3. Le niveau technique,
4. Le niveau supérieur.

6.2.Pauvreté et Localisation Spatiale

La localisation spatiale ou le milieu de résidence est un déterminant important de la consommation par tête et de la pauvreté. En effet, le fait d'appartenir aux milieux rural et urbain affecte largement le bien-être du ménage. Pour tester la corrélation entre la pauvreté et le facteur de localisation spatiale au Liban, on a regroupé les ménages en deux catégories : ceux appartenant au milieu rural et ceux appartenant au milieu urbain. D'après l'enquête – ménages, le Liban a été décomposé en 18 régions. On a procédé à leur classification entre zones rurales et zone urbaine de la façon suivante : Dans le milieu rural, on a regroupé les régions de Akkar/Minieh-Dennieh, Bent Jbeil/Marjaayoun/Hasbayya, Hermel/Baalbek (la ville non incluse), Jezzine/Saida (la ville non incluse), Koura/Zgharta/Batroun/Bsharre, Nabatieh, Shouf/Aley, Bekaa de l'est/rashayya, Zahlé (la ville non incluse). Les régions urbaines regroupent celles de Beyrouth, Baabda, Baalbeck, la ville de Zahlé, Keserwan/Jbeil, Maten, les villes de Saida, Sour et de Tripoli.

6.3. Pauvreté et Nombre d'individus par ménages

La société libanaise est une société traditionnelle qui se modernise, réputée toujours par son aspect familial. Les valeurs familiales dominent toujours, à des degrés différents selon les régions. Bien qu'on observe une tendance récente à réduire le nombre d'enfants par ménages, la société libanaise est toujours dominée par des ménages dont la taille est supérieure à 3. Pour tester si la taille du ménage influence le niveau de la pauvreté au Liban et à quel degré, on a décomposé les ménages libanais en trois catégories selon leur taille :

- La catégorie 1 regroupe 19,1% de la population libanaise et englobe les ménages formés de trois individus et moins.
- La catégorie 2 regroupe 40,5% de la population libanaise et englobe les ménages formés de quatre à 6 individus.
- La catégorie 3 regroupe 40,3% de la population libanaise et englobe les ménages formés de 7 individus et plus.

Pour tester la corrélation au Liban entre la pauvreté et ces variables non monétaires, on a utilisé un modèle dichotomique (Binary Logistic), où la variable dépendante est la pauvreté, et les variables explicatives sont le niveau d'éducation du chef de ménage, le milieu de résidence et la taille du ménage.

Une interprétation des résultats montre que ces variables contribuent significativement à l'explication de la pauvreté (la colonne sig. (*significance*) étant nulle dans le tableau 19).

Tableau 19: La corrélation entre la pauvreté et les variables non monétaires

		B	S.E.	Wald	df	Sig.	Exp(B)	95% C.I. for EXP(B)	
								Lower	Upper
Step 1 ^a	Location	.399	.070	32.436	1	.000	1.490	1.299	1.709
	Education	.660	.043	238.955	1	.000	1.934	1.779	2.103
	Size	-.809	.044	333.467	1	.000	.445	.408	.486
	Constant	1.726	.149	133.495	1	.000	5.618		

Source: Enquête ménages 2004. Calculs de l'auteur.

Les estimations montrent que c'est l'éducation qui influence le plus le niveau de pauvreté au Liban: le passage d'un niveau d'éducation à un autre plus élevé présente une

opportunité de 93,4% pour sortir de la pauvreté (voir colonne 6 Exp(B)), c'est-à-dire pour passer de la catégorie 1 (moins de 4\$/Jour) à la catégorie 2 (plus de 4\$/jour).

La pauvreté est aussi influencée par le milieu de résidence du chef du ménage. Le passage du milieu rural au milieu urbain permet de réduire le niveau de pauvreté et permet de sortir du seuil de la pauvreté à une opportunité de 49% (voir colonne 6 également).

La taille de ménage influence négativement le niveau de la pauvreté au Liban. Le fait d'appartenir à un ménage plus grand, augmente le risque de rester sous le seuil de la pauvreté de 55,5% (colonne 6).

7. Transmission des chocs et effet de consommation

7.1. Une mesure du bien-être : la consommation

Comme indicateur de bien-être, la consommation serait sans doute la variable la plus appropriée (Deaton, 1997). En effet, en comparaison avec le revenu, le recours à celle-ci dans notre étude, offre trois avantages :

- d'une part, les réformes commerciales affectent les prix relatifs des biens de consommation. Ainsi, les consommateurs seront affectés non seulement par la variation de leurs revenus, mais aussi et surtout par la variation du pouvoir d'achat de ces revenus.
- d'autre part, les problèmes de collecte des données sont moins prononcés lorsqu'il s'agit des informations sur la consommation que le revenu. En effet, au Liban, et dans la plupart des pays en développement, les ménages ne déclarent pas ou tout au moins sous-déclarent leur revenu et les sources de celui-ci, souvent issues des transactions illégales.
- le troisième avantage est de nature technique : alors que les données sur les sources du revenu n'existent pas au Liban, on pourra tirer profit et faire usage des

données tirées de la dernière enquête détaillant les dépenses des ménages libanais datant de 2004.

Il est communément reconnu dans la théorie économique que la quantité demandée d'un bien ou d'un service varie à la suite d'une modification du revenu du consommateur ou à la suite de la variation du prix du bien en question ou du prix d'un bien substitut ou complémentaire. Ainsi, la demande d'un bien par un ménage se modifie à la suite d'un changement qui s'opère dans l'environnement économique ou en conséquence d'un choc de politique économique, tel que la libéralisation commerciale. La sensibilité des consommateurs à ces chocs peut être captée et analysée à partir des élasticités de demande. Pour calculer ces élasticités de demande et modéliser le comportement des ménages, la littérature économique propose plusieurs formes fonctionnelles. Ces dernières peuvent être des spécifications linéaires simples, ou des spécifications plus complexes. Les mieux indiquées pour modéliser le comportement des agents économiques sont les formes fonctionnelles qui visent la flexibilité, telles que le modèle AIDS.

Notre analyse combine les résultats du MEGC avec une analyse d'équilibre partiel évaluant les impacts de la réforme commerciale sur la distribution des dépenses des consommateurs à revenu constant. Ainsi, en ayant recours à l'analyse d'équilibre général du chapitre 3, les variations cumulées des prix des scénarios 1 et 2 seront utilisées, et injectées dans les données de l'enquête-ménages, engendrant des variations dans les dépenses des différentes catégories des ménages. Les nouvelles dépenses seront utilisées dans le calcul des indices de la pauvreté et des inégalités. Le lien entre l'analyse d'équilibre général et l'analyse d'équilibre partiel, ou plus exactement le lien entre la variation des prix du MEGC et la variation des dépenses de l'enquête est basé sur les élasticités de demande, calculées à partir du modèle AIDS.

7.2. Le modèle AIDS

Le modèle AIDS (*Almost Ideal Demand System*), appelé en français le Système de Demande Quasi Idéal, a été développé par Deaton et Muelbauer en 1980 et constitue aujourd'hui un modèle de référence dans l'analyse du comportement des consommateurs. La popularité de ce modèle provient du fait qu'il est facile à estimer et ne nécessite pas des techniques d'estimation non linéaires. Il respecte l'hypothèse de rationalité dans le comportement des ménages, laquelle suppose que les demandes de chaque bien résultent d'une maximisation de l'utilité totale, sous la contrainte budgétaire.

Le modèle AIDS est un système complet de demande, décrivant la façon dont la consommation d'un panier de biens varie à l'issue d'un changement du prix et/ou du budget. Les fonctions de demande du modèle de base s'expriment de la façon suivante :

$$\omega_i = \alpha_i + \sum_{j=1}^k \gamma_{ij} \ln p_j + \beta_i \ln \frac{X}{P}$$

Où ω_i est le coefficient budgétaire du bien i (c'est-à-dire le rapport de la dépense en bien $p_i q_i$ sur la dépense totale X).

Les autres lettres grecques indiquent des paramètres : γ_{ij} et β_i permettent de capter les changements dans les prix et les dépenses réelles respectivement, α_i étant une constante pour chaque bien.

P est l'indice de prix défini en logarithme par :

$$\ln P = \alpha_0 + \sum_{i=1}^n \alpha_i \ln p_i + \frac{1}{2} \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n \gamma_{ij} \ln p_i \ln p_j$$

Cet indice de prix rend le système non linéaire, ce qui complique le processus d'estimation. L'indice de prix translog est alors remplacé par celui de Stone, pour rendre le modèle linéaire, donc plus facile à estimer et à interpréter, et est défini comme suit :

$$\ln P^* = \sum_{i=1}^n \omega_i \ln p_i$$

Conformément à la théorie du consommateur, le système respecte les conditions suivantes:

- a- la condition d'additivité : $\sum \alpha_i = 1, \sum_i \gamma_{ij} = 0, \sum \beta_i = 0$
- b- la condition d'homogénéité : $\sum_j \gamma_{ij} = 0$
- c- la condition de symétrie : $\gamma_{ij} = \gamma_{ji}$

Ces propriétés sont issues de l'hypothèse de rationalité dans le choix des consommateurs : La propriété d'additivité suppose que la somme des dépenses est égale au budget. Celle de l'homogénéité suppose l'absence d'illusion monétaire. La propriété de symétrie suppose que toute relation de complémentarité ou de substituabilité est la même selon qu'on la définit par l'effet de la variation du prix bien i sur la demande du bien j, ou au contraire par l'effet de la variation du prix bien j sur la demande du bien i.

A partir de ce système de demande, les élasticités prix et revenu de la demande, dites « non compensées » ou « Marshalliennes », peuvent être calculées selon les relations suivantes :

$$\text{L'élasticité-prix : } \varepsilon_p = -1 + \frac{\gamma_{ij}}{\omega_i} - \beta_i$$

$$\text{L'élasticité-prix croisée : } \varepsilon_{ij} = \frac{\gamma_{ij}}{\omega_i} - \beta_i \frac{\omega_j}{\omega_i}$$

$$\text{L'élasticité-revenu : } \varepsilon_r = 1 + \frac{\beta_i}{\omega_i}$$

Le modèle AIDS présente des bases théoriques solides, c'est la raison pour laquelle, plusieurs auteurs (Deaton et Muellbeauer (1980), Nichèle et Robin (1993), Ravelosoa et *alii* (1999) l'ont utilisé pour modéliser la fonction de demande afin d'observer les conséquences d'une variation des prix d'un choc sur la distribution des revenus. Ainsi, Deaton et Muellbeauer (1980) se sont basés sur le calcul d'indices de prix par types de ménages pour mesurer les effets redistributifs des variations des prix en Grande-Bretagne. Ils ont estimé leur modèle sur la base des données annuelles de consommation des ménages de ce pays, entre 1954 et 1974. Ils ont conclu que les variations des prix sont insignifiantes si on les compare à celles subies par certains pays en développement, pour lesquels il existe pour des raisons structurelles d'importantes fluctuations des prix des produits basiques relativement aux autres biens.

De leur côté, Nichèle et Robin (1993) ont estimé les effets prix et revenu sur le comportement des ménages français de deux réformes : la première d'ordre environnemental, visant à réduire les émissions du dioxyde de carbone en taxant le baril de pétrole à 10 \$. La deuxième vise à modifier les taux de taxe sur la valeur ajoutée, dans le cadre d'une harmonisation de la TVA dans l'Union européenne. Les résultats de ces deux simulations sont très différents : la première génère un gain considérable pour les finances publiques au détriment des ménages les plus pauvres ; la seconde bénéficie aux ménages des différents déciles mais nuit gravement aux finances publiques, ce qui prouve l'impossibilité de la mettre en œuvre sans d'autres mesures compensatoires.

Par ailleurs, Ravelosoa et *alii* (1999) ont cherché à estimer la réaction des consommateurs à Madagascar aux variations des prix issues des chocs, en calculant des élasticités de demande pour 17 catégories de biens et 6 types de ménages. Le niveau de désagrégation leur a permis de différencier le comportement, parfois, très variable selon la zone géographique et selon les différentes catégories de ménages à Madagascar.

Au Liban, le modèle AIDS a été appliqué au cas libanais dans une étude faite par Chaaban et Salti (2008), lors d'une tentative d'estimation de l'impact sur la pauvreté et

les inégalités d'une augmentation prévue de la taxe sur la valeur ajoutée de 10% à 12% puis à 15%. L'input à incorporer dans ce modèle est composé d'une enquête-ménages décrivant les conditions de vie des ménages libanais, et d'un ensemble d'indices de prix. L'output de ce modèle est d'estimer les élasticités prix de la demande, les élasticités prix-croisées de la demande et les élasticités de dépenses relatives à chaque catégorie des biens. Ces mêmes élasticités serviront à estimer les réactions des consommateurs face à la variation des prix issue de l'adhésion du Liban à l'OMC, à analyser l'évolution de la demande des biens et des services et donc à évaluer les implications sur le bien-être d'un tel choc.

La principale source d'information utilisée provient de l'exploitation de la base de données de l'enquête-ménages, qui constitue le principal instrument statistique pour mesurer l'évolution de la pauvreté. Cette enquête a été réalisée par l'administration centrale des statistiques du Liban, entre 2004 et 2005. Il s'agit d'une enquête nationale effectuée auprès de ménages, basée sur un questionnaire comportant deux volets : les conditions de vie des ménages (13.003 ménages) et leurs dépenses (7.431 ménages). Le questionnaire sur les conditions de vie des ménages comporte des questions relatives aux caractéristiques démographiques, sociales, d'éducation, de transport, etc. Alors que le questionnaire relatif aux dépenses des ménages s'intéresse aux biens et services achetés ou reçus par chaque ménage.

Les auteurs libanais ont agrégé les dépenses des ménages en cinq catégories, à savoir : 1- Biens alimentaires et alcool, 2- Logement et Habillement, 3- Santé et Education, 4- Transport et Communication, 5- Loisirs et Divers. Les élasticités de demande estimées à partir du modèle (les élasticités non compensées de Marshall) sont reportées dans le tableau 20 suivant.

Tableau 20: Les élasticités-prix, prix-croisées et dépenses de la demande

	Biens alimentaires et alcool	Logement et Habillement	Santé et Education	Transport et communication	Loisirs et Divers
Biens alimentaires et alcool	-0,7	-0,4	4,4	2,2	7,3
Logement et Habillement	-0,6	-2,1	3,6	1,3	-0,2
Santé et Education	2,2	1,3	-5,8	-2,9	-2,5
Transport et communication	2,3	-0,1	-2,7	-4,7	-4,9
Loisirs et Divers	0,4	0,4	-1,5	-0,2	-1,0
Depenses	1,1	0,9	0,1	1,5	0,5

Source : Chaaban et Salti, 2008

Comme le montre le tableau 20, toutes les élasticités-prix de la demande sont négatives (diagonale du tableau), ce qui est conforme avec la théorie de demande du consommateur postulant qu'il existe une relation négative entre la variation des prix et la variation de la demande. Quatre des cinq catégories des biens retenues ont une élasticité-prix supérieure en valeur absolue à l'unité, reflétant la forte sensibilité des consommateurs à la variation des prix. L'élasticité-prix de la demande de la catégorie des loisirs et les autres dépenses est presque unitaire en valeur absolue, reflétant une moindre réaction des consommateurs à la variation des prix de ces biens.

La complémentarité ou la substituabilité entre les différentes catégories des biens peut être déterminée à l'observation des élasticités prix-croisée des biens. Une relation de complémentarité existe entre les catégories Santé-Education et Loisirs-Divers, entre les catégories Transport-Communication et Santé-Education, entre les catégories Transport-Communication et Loisirs-Divers (pour toutes ces catégories, l'élasticité prix-croisée est négative). Les autres étant caractérisées par une relation de substituabilité, leurs élasticités prix-croisée sont positives.

L'élasticité-dépenses des cinq groupes de produits est positive (dernière ligne du tableau) reflétant qu'ils sont des biens normaux. L'élasticité-dépenses estimée pour les catégories Logement-Habillement, Santé-Education et Loisirs-Divers est inférieure à un, alors que celle calculée pour les catégories Alimentation-Alcool et surtout Transport-Communication est supérieure à un. Cela montre qu'une augmentation future des dépenses résultera en une augmentation moins que proportionnelle des dépenses relatives

aux catégories Logement-Habillement, Santé-Education et Loisirs-Divers et une augmentation plus que proportionnelle dans les dépenses d'Alimentation-Alcool et de Transport-Communication.

Ces mêmes résultats relatifs au comportement des consommateurs libanais seront utilisés dans notre étude ; les informations utilisées par Chaaban et Salti (2008) étant uniques, officielles et les plus récentes.

7.3.La variation des prix

Dans cette section, on utilise des techniques de simulation pour analyser la façon dont l'adhésion du Liban à l'OMC affecte la pauvreté et les inégalités au Liban. Plus particulièrement, on a recours à la variation cumulée des prix, obtenue à partir du modèle d'équilibre général du chapitre précédent, générée par les scénarios 1 et 2. Pour rappel, alors que le scénario 1 tient compte uniquement des effets de la réduction des droits de douane, le scénario 4 combine avec les effets d'une suppression tarifaire, les effets d'une amélioration de l'état de l'investissement ; lesquels effets sont ceux, entre autres, attendus d'une adhésion d'un pays à l'OMC.

Au Liban, et comme l'on peut observer dans la structure commerciale du Liban du chapitre 2, les tarifs douaniers sont déjà réduits et fixés à des niveaux relativement bas et les importations libanaises constituent 80% de la consommation locale, donc l'effet-prix sera *a priori* relativement moins important. Et comme on peut l'observer dans l'analyse d'équilibre général du chapitre 3, ces variations des prix ne sont pas significatives lorsque l'on tient compte uniquement des variations annuelles. Pour avoir des effets plus significatifs, on a dû prendre en considération la variation cumulée des prix sur la période d'étude simulée, c'est-à-dire de 2010 à 2020. Le tableau relatif à la variation des prix tient compte de la variation annuelle moyenne des prix, ainsi que de la variation cumulée des prix sur la période d'étude de dix ans (de 2010 à 2020).

La baisse des droits de douane et les réformes commerciales ont en théorie pour effet de réduire les prix des biens importés sur le marché domestique. Vu que les secteurs agricoles et des produits alimentaires sont les plus protégés dans la structure tarifaire actuelle du Liban, une baisse des droits de douane devrait avoir pour effet une baisse des prix des secteurs, constat qui peut être également observé dans la sixième section du chapitre 3. Les prix des biens importés sont combinés aux prix des biens domestiques, produits localement, pour former les prix des biens composites. Leurs variations dans les deux scénarios 1 et 2 sont présentées dans le tableau 21 suivant.

Bien que les prix importés des biens agricoles aient baissé, il reste que leurs prix composites ont augmenté. En effet, les biens agricoles sont utilisés comme des biens intermédiaires dans la production de certains produits industriels, essentiellement dans la production des biens agro-alimentaires, laquelle connaît une croissance relativement élevée dans les scénarios 1 et 2, en comparaison avec les autres secteurs. La croissance du secteur des produits agro-alimentaires entraîne une augmentation de la demande des biens agricoles, et donc de leur prix, laquelle est reflétée dans l'augmentation des prix composites agricoles.

Une variation significative des prix concerne ceux du transport et de la communication. Ces deux secteurs étant regroupés dans la même catégorie dans l'analyse d'équilibre général, la même variation des prix est examinée. La baisse relativement significative que connaît ce secteur en comparaison avec les autres vient du fait que le secteur de communication libanais souffre d'une structure de concurrence assez imparfaite, gérée par un duopole, laissant les prix très élevés. Comme l'a noté le directeur de l'un de ces deux opérateurs⁸ (Rotil, 2006), « le cellulaire au Liban ressemble au pétrole dans les pays du Golfe ». Une libéralisation de ce secteur aura pour effet d'offrir un plus grand choix au Libanais, et de baisser le prix de ce service. Ces variations des prix sont très proches dans les deux scénarii, ce qui peut induire une légère nuance entre les deux quand il sera question d'étudier leurs incidences sur le bien-être des ménages libanais.

⁸ Saad Nassir, directeur commercial de l'opérateur *MTC Touch* à l'époque

Tableau 21: La variation des prix (en %)

Categories de dépenses	Le variation annuelle des Prix		La variation cumulée des Prix	
	Scenario 1	Scenario 2	Scenario 1	Scenario 2
Alimentation	1,02	1,02	10,64	10,75
Alcool	0,97	0,88	10,13	9,15
Habillement	0,45	0,59	4,59	6,01
Logement et Energie	0,49	-2,28	5,01	-18,12
Mobilier	-1,46	-0,66	-13,68	-6,45
Sante	-0,20	-0,44	-1,98	-4,34
Transport	-4,84	-5,10	-39,11	-40,78
Communication	-4,84	-5,10	-39,11	-40,78
Loisirs	-0,20	-0,44	-1,98	-4,34
Education	-0,20	-0,44	-1,98	-4,34
Restaurant	-0,20	-0,44	-1,98	-4,34
Divers	0,17	0,53	1,71	5,41

Source : Modèle d'équilibre général calculable, chapitre 3/Calculs de l'auteur

Une autre variation importante des prix qui découle du type du choc simulé, concerne le prix du logement. Alors qu'on observe une hausse du prix de ce bien dans le premier scénario, la prise en compte de l'augmentation de l'investissement laquelle concerne essentiellement le secteur de la construction et donc du logement permet une baisse du prix de ce type de bien. Cette baisse aura *a priori* des effets significatifs, puisque le logement, forme avec l'alimentation les deux principales parts du panier de consommation des ménages libanais.

7.4.Effet de consommation : pauvreté, inégalité et distribution des dépenses réelles

Le lien entre le modèle d'équilibre général et le modèle d'équilibre partiel a nécessité tout d'abord une correspondance entre les secteurs retenus par chaque modèle, le MEGC comportant 15 secteurs d'activité, le second comportant 12 catégories de dépenses. Pour ce, les secteurs 1- Biens Alimentaires, 2- Elevage et 3- Produits Agro-alimentaires du MEGC, sont agrégés dans la catégorie « Biens alimentaires » dans l'analyse d'équilibre partiel. On prend par ailleurs en compte les autres catégories de dépenses figurant dans l'enquête-ménages, à savoir l'alcool, l'habillement, le logement, l'énergie, le mobilier,

les dépenses de santé, de transport, de communication et celles relatives aux loisirs, restaurant et autres dépenses.

Les élasticités estimées à partir du modèle AIDS, combinées avec les variations des prix, servent à calculer les variations en pourcentage de la dépense des ménages par catégories de biens. Des nouvelles valeurs de consommation sont calculées, ayant comme base les niveaux de consommation issus de l'enquête-ménages. De nouveaux indicateurs et indices sont construits pour les comparer à ceux du scénario de base, à savoir l'enquête de 2004-2005, afin d'estimer l'incidence de l'adhésion du Liban à l'OMC, sur la pauvreté, les inégalités et la distribution des dépenses.

Tournons-nous maintenant vers l'examen des implications sur les inégalités d'une libéralisation commerciale accrue au Liban. On procède d'abord à la comparaison des parts de dépenses des ménages les plus riches et les plus pauvres. Le tableau 22 représente la part de consommation des ménages les plus pauvres dans les dépenses totales au Liban, celle des plus riches, et le ratio de dépenses des ménages les plus riches sur celles des plus pauvres. Trois situations sont étudiées : la situation en 2020 qui prévaudrait en l'absence du choc, estimée dans un scénario de base ou contrefactuel (voir le chapitre 3), et les deux situations qui prévaudraient au cas où le scénario 1 ou 2 se réalise.

Tableau 22: L'incidence sur les inégalités

	Base	Scénario 1	Scénario 2
Part de la consommation, les 20% les plus pauvres	6,0%	6,0%	6,2%
Part de la consommation, les 20% les plus riches	45,6%	45,4%	45,1%
Ratio des 20% les plus riches sur les 20% les plus pauvres	7,7	7,5	7,3

Source : *Calculs de l'auteur*

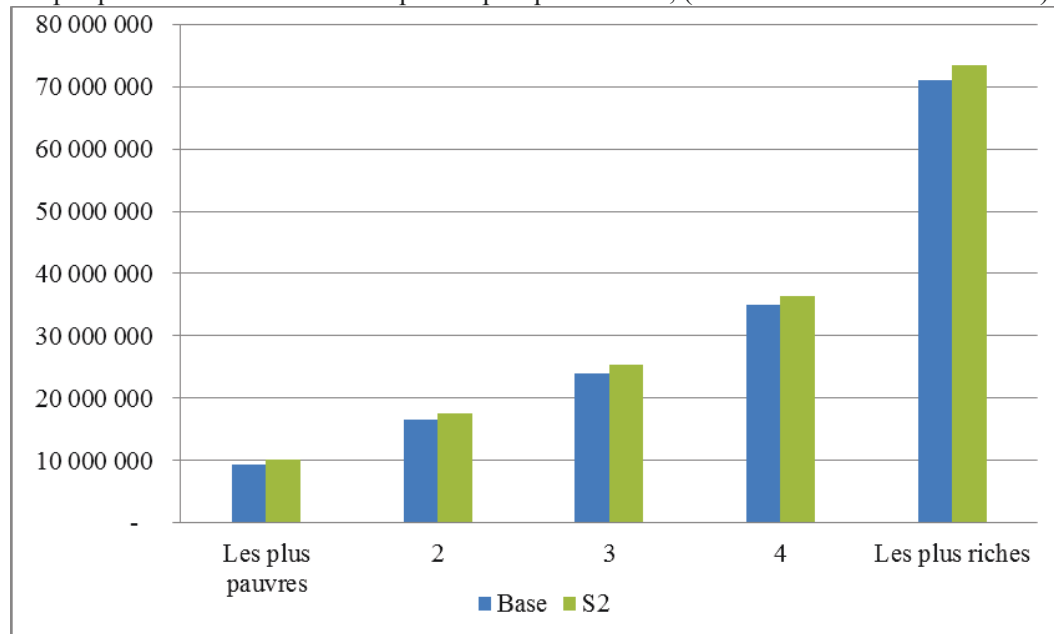
On remarque une baisse des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres. La part de consommation des ménages les plus pauvres diminue de 6% dans le scénario contrefactuel et le scénario 1 à 6,2% dans le scénario 2. Alors que celle des 20% les plus riches connaît une légère baisse entre le scénario de base et le scénario 1, passant de 45,6% à 45,4%, et à 45,1% dans le scénario 2. Les inégalités, mesurées par le ratio des

dépenses des 20% les plus riches sur les 20% les plus pauvres, baissent : alors que dans le scénario de base, les plus riches consomment 7,7 fois plus que les plus pauvres, ce ratio baisse jusqu'à 7,3 fois dans le scénario 2.

Une explication plus détaillée en termes d'inégalité et de pauvreté et une interprétation par catégorie de ménage seront fournies dans la section suivante, à la suite du calcul de l'effet-revenu et de l'effet prix et de l'analyse de l'indicateur de Gini utilisé dans les analyses de pauvreté.

Les variations des dépenses de chaque quintile dans le scénario 1 et 2 par rapport à la situation de base (l'enquête 2004-2005) sont représentées dans le graphique 29 ci-dessous.

Graphique 29: La variation des dépenses par quintile en 5, (Scénario de base et Scénario 2) en LBP



Source : Calculs de l'auteur

Comme on le remarque, toutes les variations des dépenses sont positives, dénotant le fait que toutes les catégories connaissent un accroissement de leur bien-être. Les plus pauvres connaissent une augmentation de 9% environ de leurs dépenses totales dans le scénario par rapport au scénario contrefactuel. L'augmentation des dépenses des plus riches est la

moins prononcée avec un accroissement de 3% dans le scénario 2. Cette augmentation des dépenses est surtout expliquée par la baisse des prix de transport, de communication de logement qui forment 43% des dépenses totales dans le panier du consommateur libanais.

8. Effets sur la pauvreté et analyse du Bien-être (approche revenu)

Dans cette section, il s'agit d'analyser les effets d'une réforme commerciale sur la pauvreté, sous un autre angle en tenant compte de deux effets liés à la production et au revenu. En effet, une libéralisation commerciale engendrant une baisse des droits de douane et d'autres effets aura pour conséquence de modifier les prix des biens vendus sur le marché local. La façon dont la modification des prix se répercutent sur les ménages dépend de la façon dont ces derniers dépensent et gagnent leurs revenus et de la position du ménage quant au bien en question :

- S'il est un fournisseur net de ce bien, une augmentation du prix engendre une hausse du revenu de ce ménage et une amélioration de son bien-être.
- S'il est un demandeur net, une hausse du prix entraîne une baisse de son bien-être expliquée par deux baisses, celle de son pouvoir d'achat et de son revenu réel, et celle de ses dépenses. Autrement dit, si le prix de ce que le ménage vend diminue et si le prix de ce qu'il achète augmente, ce ménage devra observer une baisse de son revenu réel.

L'analyse des effets d'une libéralisation commerciale accrue au Liban sur la pauvreté et le bien-être des ménages libanais fait intervenir deux effets découlant des variations des revenus et des prix, à savoir : effet-revenu et effet-prix. Les variations de prix des facteurs de production ont des effets directs sur les revenus des ménages en fonction de leurs dotations initiales en facteur. Les variations des prix des biens de consommation

affectent le pouvoir d'achat et donc le bien-être des ménages en fonction de la structure de leurs dépenses de consommation.

Un des plus grand défis de ce chapitre était de pouvoir analyser les effets sur le bien-être, malgré le peu de données dont on dispose. Bien que l'enquête-ménages de 2004 soit assez élaborée et représentative de la société libanaise, elle n'inclut pas une composante essentielle pour l'analyse des inégalités et la distribution du revenu, à savoir les sources du revenu de chaque ménage. D'après les responsables de l'administration centrale des statistiques interrogés dans le cadre de cette étude, les sources de revenus de chaque ménage ne sont pas divulguées dans l'enquête en raison de l'importance du secteur informel et parfois illégal qui génère une grande partie des revenus des ménages libanais. On peut citer à titre d'exemple le trafic illégal du cannabis ou du haschich, non légalisé au Liban, constituant dans certains cas la source unique du revenu. D'autre part, dans cette économie semi-rentière de transferts, on peut apercevoir dans notre enquête, ou d'ailleurs lorsqu'on rencontre des ménages libanais sur place, qu'il existe des ménages dont les membres ne travaillent pas, mais qui ont néanmoins des niveaux de revenus acceptables. Ceci permet de se rendre compte que les ménages au Liban dépendent pour vivre ou survivre, non seulement de leur travail (sachant qu'ils sont déjà habitués au ralentissement du niveau de leur activité dans les périodes fréquentes de guerre et de conflit internes), mais aussi souvent des transferts des émigrés, surtout ceux en provenance des pays du Golfe, et d'autres ressources s'ils sont propriétaires de terre ou d'autre actifs immobiliers.

Disposer des données sur les sources du revenu aurait enrichi notre analyse en permettant d'examiner les effets des variations de la rémunération des facteurs : variations des taux de salaire et des taux de rendement du capital. Il aurait été possible d'observer les variations des prix des facteurs et les réallocations de ces derniers entre les secteurs et d'estimer par la suite la variation des revenus des ménages selon leurs dotations factorielles. Bien que cette insuffisance de données influence la pertinence de notre analyse, on a pu toutefois avec les données dont on dispose décomposer les travailleurs

entre travailleurs non qualifiés, qualifiés et très qualifiés, en fonction de leur niveau d'éducation et identifier les répartitions intersectorielles des travailleurs selon leur qualification.

8.1.Effet-Prix

Etant donnée l'hétérogénéité de la structure de consommation des ménages, on a commencé par estimer pour chaque ménage un effet-prix spécifique, en calculant des indices de prix individuels. Cette méthode permet d'appréhender la variation du revenu réel, issu de la variation des IPC individuels, à revenu nominal constant. Dans cette analyse, on a combiné avec les deux scénarios 1 et 2, un troisième scénario, scénario de base, appelé aussi « scénario contrefactuel » dans le chapitre 3. Ce scénario permet de prévoir l'évolution future de l'économie libanaise, en absence d'adhésion du Liban à l'OMC et de ses principales réformes, c'est-à-dire que ce scénario retrace les tendances économiques du pays en absence d'un choc exogène (voir chapitre 3).

D'après le tableau 23, on peut remarquer d'abord la faiblesse relative de l'effet-prix sur les revenus réels par rapport au scénario de base, bien que l'on ne tienne compte que de la variation cumulée des prix sur 10 ans. Cette faiblesse était en fait attendue, étant donné le fait que les tarifs douaniers en vigueur au Liban sont déjà fixés à des bas niveaux, et le fait que 80% des produits consommés au Liban sont déjà importés. Dans l'ensemble, les changements des prix induisent une augmentation cumulée du revenu réel au cours de la période de simulation, de 3,9% dans le scénario de base, et de 3,4% et 11,4% dans les scénarios 1 et 2 respectivement.

Cependant, il y a un inversement des résultats selon le scénario retenu: alors que l'effet-prix dans le scénario 1 est négatif, il est positif dans le scénario 2. Cela peut s'expliquer essentiellement par le fait que la variation des prix à la baisse est plus prononcée dans le scénario 2, et le prix du logement, dont la part dans le panier de consommation est de 26% en moyenne, diminue dans le scénario 2 avec l'augmentation de l'investissement,

alors qu'il augmente dans le scénario 1. La résultante est une augmentation du revenu réel dans le scénario 2, à revenu nominal constant.

Dans le scénario 1, bien que cet effet-prix soit relativement faible et négatif, la variation des prix à la consommation affecte différemment les ménages, selon leur niveau d'éducation et la taille du ménage. Vu la hausse des prix des produits agricoles, dont la part de dépenses est élevée dans le panier de consommation des ménages libanais, on remarque par rapport au scénario de base une baisse de la croissance des revenus réels à la suite des changements des prix, à revenu nominal constant. Ainsi, par rapport au scénario de base, il y a un ralentissement de la croissance du revenu réel, compte tenu uniquement de l'effet-prix.

Tableau 23: Effet-Prix, scénarios Baseline, 1 et 2, (Variation cumulée en %)

Effet-Prix	Base	Scénario 1	Ecart	Scénario 2	Ecart
Ensemble	3,8%	3,4%	-0,4%	11,4%	7,2%
Milieu de Résidence					
Urbain	4,4%	3,9%	-0,4%	11,9%	7,2%
Rural	3,2%	2,7%	-0,4%	10,7%	7,3%
Niveau d'éducation					
Primaire	1,6%	1,3%	-0,3%	10,1%	8,4%
Secondaire	4,6%	4,1%	-0,5%	11,6%	6,8%
Supérieur	6,3%	5,7%	-0,6%	12,9%	6,2%
Nombre d'individus par ménage					
Individus<=3	3,1%	3,0%	-0,2%	12,0%	8,6%
3<Individus<=6	4,6%	4,0%	-0,6%	11,0%	6,1%
Individus>6	4,4%	3,6%	-0,7%	10,0%	5,4%

Source : Calculs de l'auteur

Lecture : Dans la troisième colonne, sont calculés les écarts entre le scénario 1 et le scénario contrefactuel. Dans la cinquième colonne, il s'agit des écarts entre le scénario 2 et le scénario contrefactuel.

Par milieu de résidence, l'accroissement du revenu réel est plus élevé dans les zones urbaines, quel que soit le scénario retenu. Cependant, en examinant les écarts par rapport au scénario de base, dans colonnes trois et cinq, on remarque que l'effet-prix reste le même, que ce soit dans la zone rurale ou dans la zone urbaine.

Par nombre d'individus par ménage, les résultats confirment les constats de cette étude : la taille de ménage influence négativement le niveau de la pauvreté des ménages. Le fait d'appartenir à un ménage plus grand, augmente le risque de rester sous le seuil de la pauvreté puisque l'écart négatif par rapport au scénario contrefactuel dans le scénario 1 augmente avec l'accroissement du nombre d'individus par ménages. Les ménages comportant six individus et plus sont ceux qui connaissent le plus grand ralentissement par rapport au scénario contrefactuel dans le scénario 1, et l'augmentation la moins élevée dans le scénario 2.

Par taille des ménages, les ménages dont le nombre d'individus est inférieur à 3, profitent le plus des réformes.

La décomposition des ménages par le niveau d'éducation du chef du ménage montre que ce sont les moins éduqués qui profitent le plus des réformes commerciales que ceux ayant atteint des niveaux d'éducation plus supérieurs : l'écart étant le moins négatif dans le scénario 1, et le plus positif dans le scénario 2. Cela peut être expliqué par le fait que les moins éduqués, et en principe qui sont plus pauvres que le reste de la population, et dont la part du logement est de 40% dans leurs dépenses totales, sont favorisés par la baisse du prix du logement qui s'opère dans le scénario 2.

8.2.Effet-Revenu

Pour estimer l'effet-revenu, et tenant compte toujours de l'absence de données sur les sources de revenus des ménages et sur leurs dotations factorielles, on a eu recours à la conclusion fondamentale qui découle du théorème de Stolper-Samuelson : Si le prix d'un produit augmente, l'incitation à sa production augmente aussi. La rémunération du facteur employé intensivement pour sa production augmente alors que celle des autres facteurs diminuent. Autrement dit, un secteur intensif en travail non qualifié, qui connaît une croissance de sa production avec l'ouverture commerciale, aura besoin d'employer d'avantage de travailleurs non qualifiés. Cela va engendrer une augmentation de la demande du travail non qualifié, et une baisse de la demande des autres types de travail.

L'augmentation des salaires qui en résulte aura pour effet de réduire la pauvreté d'un ménage pauvre, qui dépend largement en principe du revenu issu du travail non qualifié.

Il faut ainsi tenir compte dans notre analyse du degré de qualification de l'emploi dans les différents secteurs. Dans ce but, les travailleurs libanais ont été décomposés en trois catégories selon leur degré d'éducation et de qualification : les travailleurs non qualifiés⁹, les travailleurs qualifiés¹⁰ et les travailleurs très qualifiés¹¹. Leur décomposition par secteur est mise en évidence dans le tableau suivant :

Tableau 24: Qualification des travailleurs par secteurs d'activité (en %)

	Structure du PIB (%)	non qualifiés	qualifiés	Très qualifiés
Agriculture et élevage	4,9%	77%	17%	6%
Energie et eaux	0,4%	33%	45%	22%
Production Agro-alimentaires	2,0%	62%	25%	13%
Textiles	0,8%	62%	23%	15%
Minéraux non-métalliques	0,9%	56%	25%	18%
Métaux, Machines et appareils	1,1%	56%	35%	10%
Bois, caoutchouc et chimie	1,2%	63%	27%	10%
Meubles	0,4%	71%	22%	8%
Construction	14,8%	65%	26%	9%
Transports et Communications	5,3%	62%	27%	11%
Service marchands	32,5%	35%	26%	39%
Commerce	26,0%	47%	27%	26%
Administration	9,3%	43%	37%	21%
Total	100%	54%	27%	20%

Source : Les comptes nationaux et enquête-ménages, calculs de l'auteur

Comme le fait remarquer le tableau, les travailleurs non qualifiés au Liban sont majoritaires formant 54% du total des travailleurs et essentiellement employés dans l'agriculture, le mobilier, le textile et les services de transport. Les travailleurs moyennement qualifiés ou qualifiés forment le quart des travailleurs libanais. Et une minorité de travailleurs qualifiés représente une part de 20% de l'emploi total, employée pour l'essentiel dans les activités informatiques, les activités d'intermédiation financière,

⁹ Ayant atteint un niveau d'éducation primaire

¹⁰ Ayant atteint un niveau d'éducation secondaire ou technique

¹¹ Ayant atteint un niveau d'éducation universitaire ou supérieur

la santé et l'éducation. Ainsi, une grande partie des secteurs de production au Liban est abondante en travail non qualifié, une croissance de ces secteurs devra, en théorie et conformément au théorème de Stolper-Samuelson, accroître le revenu des ménages pauvres et engendrer un recul de la pauvreté, si la hausse des revenus est suffisante pour aider les ménages à franchir le seuil de la pauvreté (Krugman et Obstfeld, 2003).

Pour estimer l'effet-revenu et examiner la variation du revenu par ménage, on a d'abord assuré la cohérence entre les secteurs d'activité de l'analyse d'équilibre général et les catégories d'activités de l'enquête-ménages. On a ensuite affecté chaque ménage à un secteur d'activité et dans une catégorie de qualification en fonction du secteur où travaillait le chef de ménage et de son niveau d'éducation. Cette simplification forte (on ne tient pas compte de l'emploi des autres membres du ménage) était incontournable en l'absence de décomposition du revenu par membre du ménage.

On a retenu l'hypothèse selon laquelle les travailleurs ayant le même niveau de qualification connaîtront la même évolution du revenu. Cette hypothèse est justifiée pour les raisons suivantes :

- d'abord, ceci revient implicitement à supposer que les revenus évoluent comme les revenus du travail, sachant que les ménages ont souvent d'autres sources de revenus (transferts en provenance de l'étranger, revenus du capital, etc.) ; encore une fois, en l'absence de décomposition des revenus des ménages par source de revenus, cette simplification est indispensable, sachant que dans les PED la plupart des revenus des ménages proviennent du travail (la plupart du temps informel) ;
- Par ailleurs, en présence d'un marché du travail concurrentiel par catégorie de qualification ce qui implique en particulier une mobilité intersectorielle parfaite, on s'attendrait à ce que ce soit le niveau des revenus du travail et non leur évolution qui s'égalise ; mais on ne connaît pas le niveau des revenus du travail toujours pour les mêmes raisons liées à la conception de l'enquête et le fait de supposer une évolution identique par catégorie de qualification permet d'éliminer

les effets fixes individuels qui pourraient empêcher une égalisation des revenus du travail.

- Pour les ménages qui ne déclarent pas leur emploi, on applique comme variation du revenu, la variation du revenu moyen, en l'absence d'aucune autre information supplémentaire.¹²

Une fois ces hypothèses faites, la variation du revenu nominal de chaque ménage est estimée en tenant compte de la part de chaque catégorie de travailleurs dans chaque secteur et de l'évolution de la production sectorielle. Cette méthode a pour avantage d'obtenir une variation du revenu total égale à la variation du PIB. Ainsi, on obtient pour chaque scénario l'évolution du revenu des travailleurs non qualifiés, qualifiés et très qualifiés. Pour chaque catégorie d'emploi, l'évolution du revenu est supposée proportionnelle à la variation de la production pondérée par la part de cette catégorie d'emploi dans l'emploi de ce secteur (variation considérée comme proportionnelle à la variation de la demande de cette catégorie d'emploi dans l'économie et donc à son taux de rémunération)¹³.

Pour évaluer la variation du revenu des ménages, les évolutions du PIB par secteur de production sont encore une fois retenues pour le scénario contrefactuel et les deux des quatre scénarios étudiés dans l'analyse d'équilibre général du troisième chapitre : le premier scénario qui tient compte uniquement des effets de suppression tarifaire sur les produits importés ; et deuxième scénario qui combine la suppression tarifaire avec les effets d'amélioration du climat d'investissement.

¹² Dans l'enquête, un tiers des ménages ne déclarent pas leurs emplois. Ces derniers sont essentiellement des personnes âgées, ou des personnes qui n'ont pas d'emplois mais qui ont toutefois un revenu, issu principalement des activités informelles ou des transferts des émigrés. A noter que le taux de chômage d'après l'enquête n'est que de 8%.

¹³ En théorie, l'emploi total dans l'économie augmente de 1,3% par an (comme la population totale) selon les projections démographiques utilisées pour nos simulations. Le nombre et la structure des emplois se déforment donc au cours de la période par rapport à l'enquête de 2004. Dans la mesure où on raisonne en variante par rapport au scénario de base, la croissance de l'emploi global ne remet donc pas en cause la validité de la méthodologie employée ici.

Dans le scénario contrefactuel, ce sont les travailleurs les plus qualifiés qui connaissent la plus grande variation du revenu (5,3%), vu que les secteurs intensifs en travail qualifié enregistrent les taux de croissance les plus élevés (le secteur des services marchands, y compris celui de la santé et de l'éducation). Avec les réformes commerciales prises en compte dans les scénarios 1 et 2, il y a un renversement de situation : la variation du revenu devient la plus importante chez les travailleurs les moins qualifiés, utilisés intensivement dans les secteurs des meubles, de la construction et du commerce, lesquels secteurs ressortent comme les gagnants de la libéralisation commerciale. Par rapport aux deux autres scénarios, le scénario 2 permet la plus grande variation du revenu, quelle que soit la catégorie retenue des travailleurs, puisqu'il tient compte en plus des effets de la suppression tarifaire, les effets de l'amélioration du climat de l'investissement et enregistre la plus grande croissance du PIB nominal. A noter que la variation des revenus est à peu près la même dans les scénarios 1 et 2, puisque les variations sectorielles du PIB sont presque les mêmes, à quelques différences près, (voir le chapitre 3).

Tableau 25: Variation annuelle des revenus par niveau de qualification (en %)

Niveau de qualification des travailleurs	Base	Scénario 1	Ecart	Scénario 2	Ecart
Non qualifiés	3,6%	4,4%	0,8%	4,9%	0,9%
Qualifiés	4,3%	4,5%	0,3%	4,9%	0,3%
Très Qualifiés	5,3%	4,4%	-0,4%	4,6%	-0,3%

Source : Calculs de l'auteur

Dans l'analyse de l'effet-revenu, on a calculé les variations annuelles et les variations cumulées sur toute la durée simulée dans le MEGC, c'est-à-dire de 2010 à 2020. L'effet-revenu issu de la variation des revenus selon le niveau de qualification est représenté dans les tableaux 26 et 27 suivants.

Tableau 26: Effet-Revenu, scénarios Baseline, 1 et 2 (Variation annuelle en %)

Effet-Revenu	Base	Scénario 1	Ecart	Scénario 2	Ecart
Ensemble	4,3%	4,4%	0,1%	4,8%	0,5%
Milieu de Résidence					
Urbain	4,4%	4,4%	0,0%	4,8%	0,4%
Rural	4,2%	4,4%	0,2%	4,8%	0,6%
Niveau d'éducation					
Primaire	3,6%	4,4%	0,8%	4,9%	1,3%
Secondaire	4,3%	4,5%	0,2%	4,9%	0,6%
Supérieur	5,3%	4,4%	-0,9%	4,6%	-0,7%
Nombre d'individus par ménage					
Individus<=3	4,3%	4,4%	0,2%	4,8%	0,5%
3<Individus<=6	4,4%	4,4%	0,0%	4,8%	0,4%
Individus>6	4,3%	4,4%	0,1%	4,8%	0,5%

Source : Calculs de l'auteur

En examinant la variation cumulée, on peut constater que l'effet-revenu est significatif, beaucoup plus élevé que l'effet-prix, quel que soit le scénario en question, dénotant que le mécanisme dont peuvent profiter les ménages libanais concerne principalement la variation du PIB et seulement marginalement l'effet direct sur la variation des prix (on rappelle que par construction, la variation globale des prix est nulle quel que soit le scénario). En effet, une libéralisation commerciale accrue au Liban, par le biais de ses effets positifs sur le PIB, engendre une augmentation des revenus, à des degrés différents selon la composition des ménages et leur appartenance aux différentes catégories professionnelles.

Comme on peut le constater à partir du tableau 27, l'évolution positive du PIB nominal, cumulée sur 10 ans, a pour effet d'engendrer une hausse de l'ensemble de revenu de 52,9% dans le scénario contrefactuel, de 54,2% dans le scénario 1 et de 60% dans le scénario 2. Cependant, en examinant les écarts par rapport au scénario de base, les différences entre le scénario 1 et le scénario 2 sont peu significatives, le scénario 1 enregistre une augmentation de 0,8% par rapport au scénario de base, le scénario 2 enregistre une augmentation de 4,6%. Cela reside dans le fait que les tarifs douaniers sont déjà bas au Liban : leur suppression n'aura donc que des effets marginaux, ce que

confirme l'observation des écarts entre le scénario 1 et le scénario contrefactuel. Les écarts deviennent plus significatifs entre le scénario 2 et le scénario de base, montrant encore une fois l'incidence positive d'une amélioration du climat d'investissement (prise en compte dans le scénario 2) sur la croissance du PIB et celle des revenus.

Tableau 27: Effet-Revenu, scénarios Baseline, 1 et 2 (Variation cumulée en %)

Effet-Revenu	Base	Scénario 1	Ecart	Scénario 2	Ecart
Ensemble	52,9%	54,2%	0,8%	59,9%	4,6%
Milieu de Résidence					
Urbain	54,2%	54,2%	0,0%	59,7%	3,6%
Rural	51,2%	54,2%	2,0%	60,2%	5,9%
Niveau d'éducation					
Primaire	42,4%	53,8%	8,0%	61,3%	13,3%
Secondaire	52,4%	55,3%	1,9%	61,3%	5,9%
Supérieur	67,6%	53,8%	-8,2%	56,8%	-6,5%
Nombre d'individus par ménage					
Individus<=3	52,2%	54,2%	1,3%	60,0%	5,1%
3<Individus<=6	54,2%	54,3%	0,0%	59,8%	3,6%
Individus>6	52,3%	54,2%	1,3%	60,1%	5,1%

Source : Calculs de l'auteur

Dans les scénarios 1 et 2, simulant les chocs de l'adhésion à l'OMC, les tendances par catégories de ménages sont très proches, bien que celles du scénario 2 soient plus importantes. L'observation de l'évolution du revenu dans le scénario de base par milieu de résidence montre que les ménages ruraux profitent le plus en termes d'accroissement du revenu. Par niveau d'éducation, et en comparaison avec le scénario de base, les travailleurs ayant atteint un niveau inférieur d'éducation profitent le plus en termes d'accroissement de leurs revenus, puisque le secteur des meubles et de la production agro-alimentaires, intensifs en travail non qualifié ressortent comme les principaux bénéficiaires dans les scénarios 1 et 2.

Cela semble cohérent avec la constatation obtenue ci-haut concernant la variation des revenus par catégories de travailleurs. En effet, les travailleurs les moins qualifiés, ayant n'ayant atteint que des niveaux inférieurs d'éducation et vivant dans les zones rurales, enregistrent l'augmentation relativement la plus élevée de leurs revenus, parce que les

secteurs où ils travaillent enregistrent la plus forte croissance (voir chapitre 3). Une seule baisse par rapport au scénario de base est enregistrée, pour les ménages dont le niveau d'éducation est supérieur. Ce ralentissement dans la croissance du revenu pour cette catégorie de ménages est expliqué par le fait que 64% des travailleurs très qualifiés travaillent dans les secteurs de commerce et des services marchands, qui n'ont pas enregistré une croissance par rapport au scénario contrefactuel dans les scénarios 1 et 2¹⁴. En outre, 10% des travailleurs qualifiés travaillent dans le secteur de l'administration, lequel enregistre un recul par rapport au scénario contrefactuel.

8.3.Effet sur le bien-être

L'adhésion du Liban à l'OMC et les réformes qui peuvent en découler peuvent avoir des impacts différents sur les ménages selon leur répartition sectorielle et leurs revenus du départ et selon la structure de leurs dépenses de consommation. Par la combinaison des effets-revenu et des effets-prix, on procède maintenant à l'analyse des effets sur le bien-être, la pauvreté et les inégalités au Liban.

De manière globale, la combinaison de l'effet-revenu avec l'effet-prix permet d'engendrer une variation positive et relativement significative du revenu réel. Ainsi, les ménages semblent profiter aussi bien d'une augmentation de la production et du revenu réel que d'une baisse des prix des biens à la consommation à la suite des réformes commerciales. Globalement, les réformes commerciales semblent profiter à tous les ménages, à des degrés différents, pour les mêmes raisons citées ci-dessus. Les tableaux 28 et 29 suivants permettent d'examiner respectivement les variations annuelles et cumulées du revenu réel dans les différents scénarios étudiés dans ce chapitre : dans les scénarios contrefactuel, 1 et 2, ainsi que les écarts des scénarios 1 et 2 par rapport au scénario contrefactuel.

¹⁴ Ces secteurs n'enregistrent un écart positif par rapport au scénario de base que lorsque l'on tient de l'amélioration de la productivité des facteurs dans les scénarios 3 et 4.

Tableau 28: Variation annuelle du revenu réel (en %) et effet sur le bien-être

Effet-Revenu Réel	Base	Scénario 1	Ecart	Scénario 2	Ecart
Ensemble	4,9%	4,9%	0,1%	6,2%	1,3%
Milieu de Résidence					
Urbain	5,0%	5,0%	0,0%	6,2%	1,2%
Rural	4,6%	4,8%	0,2%	6,1%	1,4%
Niveau d'éducation					
Primaire	3,9%	4,7%	0,7%	6,2%	2,2%
Secondaire	4,9%	5,1%	0,1%	6,3%	1,3%
Supérieur	6,1%	5,2%	-0,9%	6,1%	0,0%
Nombre d'individus par ménage					
Individus<=3	4,7%	4,9%	0,1%	6,3%	1,5%
3<Individus<=6	5,0%	5,0%	0,0%	6,1%	1,1%
Individus>6	4,9%	5,0%	0,1%	6,1%	1,1%

Source : Calculs de l'auteur

En examinant les variations cumulées, on peut observer que les mêmes tendances que celles de l'effet-revenu se reproduisent à quelques nuances près, puisque l'on conjugue les deux effets-prix et revenu. Par rapport au scénario de base, l'ensemble des ménages, à l'exception des travailleurs qualifiés dans le scénario 1, semblent profiter de l'adhésion à l'OMC via l'accroissement des revenus. Une suppression tarifaire toute seule ne semble augmenter les revenus que de 0,3% sur une période de 10 ans, par rapport au scénario de base, alors qu'une combinaison des réformes tarifaire avec une amélioration du climat d'investissement dans le deuxième scénario semble augmenter les revenus de l'ensemble des ménages de 78%, et donc de 12% en comparaison avec le scénario de base.

Dans les deux scénarios, les travailleurs les moins qualifiés ou vivant dans les zones rurales sont les plus gagnants. Le revenu réel des ruraux augmentent par rapport au scénario de base de 1,4% et de 13,5% dans les scénarios 1 et 2 respectivement. Les travailleurs les moins qualifiés enregistrent la plus forte augmentation des revenus, leur revenu réel augmente de 7,7% et de 22,8% dans les scénarios 1 et 2 respectivement.

La taille des ménages ne semble pas influencer sur les résultats d'une façon significative, bien que les ménages dont le nombre est inférieur à trois individus semblent les plus gagnants.

Tableau 29: Variation cumulée du revenu réel (en %) et effet sur le bien-être

Effet-Revenu Réel	Base	Scénario 1	Ecart	Scénario 2	Ecart
Ensemble	59,0%	59,5%	0,3%	78,1%	12,0%
Milieu de Résidence					
Urbain	61,2%	60,3%	-0,5%	78,7%	10,9%
Rural	56,2%	58,4%	1,4%	77,2%	13,5%
Niveau d'éducation					
Primaire	44,7%	55,8%	7,7%	77,6%	22,8%
Secondaire	59,3%	61,6%	1,5%	80,1%	13,1%
Supérieur	78,2%	62,6%	-8,7%	76,9%	-0,7%
Nombre d'individus par ménage					
Individus<=3	57,2%	58,7%	1,0%	79,3%	14,0%
3<Individus<=6	61,5%	60,4%	-0,7%	77,2%	9,7%
Individus>6	59,2%	59,8%	0,4%	76,0%	10,6%

Source : Calculs de l'auteur

8.4. Effet sur la pauvreté et les inégalités

Pour analyser l'incidence de l'adhésion du Liban à l'OMC sur la pauvreté, on fait usage des indices traditionnels de la pauvreté, les indices de Foster, Greer et Thorbecke (1984). Ces indices permettent de déterminer l'incidence de la pauvreté (P_0), l'intensité de la pauvreté (P_1) et la sévérité de la pauvreté (P_2). Leurs calculs est une application directe de la formule suivante :

$$P_\alpha = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^\alpha$$

Avec N : la population totale

q : le nombre des ménages pauvres dans la population totale

Z : le seuil de la pauvreté

Y : le revenu moyen des ménages

α : le paramètre d'aversion pour la pauvreté

En posant $\alpha=0$, on obtient l'indice P_0 , connu sous le nom de *headcount ratio*, ou « incidence de la pauvreté », lequel mesure la proportion des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. Dans cette section, on compare le scénario contrefactuel (ou le scénario de base), représentant la situation de la pauvreté au Liban en 2020 avec l'évolution de la pauvreté dans les autres scénarios, à savoir le scénario de base, le scénario 1 et le scénario 2. Dans ces scénarios, on prend en considération les variations cumulées de l'effet-réel, pour calculer les ratios relatifs aux différentes catégories de ménages.

Les simulations montrent une incidence positive des réformes commerciales sur la pauvreté. Ces effets positifs sont d'ampleur différente selon le scénario retenu. Encore une fois, le scénario 1 a de très faibles effets sur l'économie et la pauvreté au Liban, ne baissant la part des personnes vivant sous le seuil inférieur de pauvreté que de 0,2% par rapport au scénario de base et ceux vivant sous le seuil supérieur de pauvreté 1,2%. Le scénario 2 a des effets positifs plus importants sur la pauvreté réduisant la proportion de la population vivant sous le seuil inférieur de pauvreté à 2,2%, soit un écart de 1,5% par rapport au scénario de base, et le seuil supérieur à 8,9%, induisant une amélioration du bien-être des couches sociales les plus défavorisées et une sortie d'une part significative de 3,6% des individus de la situation de la pauvreté.

Ces résultats semblent confirmer l'affirmation de Pascal Lamy, introduisant ce chapitre : le Liban pourrait bien profiter de l'adhésion du Liban à l'OMC, laquelle pourrait engendrer une réduction de la pauvreté au sein du pays. Bien que par rapport au scénario de base les résultats des scénarios 1 et 2 sont peu significatif, il reste que l'incidence des réformes commerciales sur le bien-être concerne différemment les ménages selon leur milieu de résidence, leur niveau de qualification et d'éducation, ainsi que selon le nombre d'individus par ménages. Par milieu de résidence, bien que les ruraux soient plus touchés par la pauvreté que les urbains, il reste qu'ils enregistrent une plus grande baisse de leur part dans la pauvreté avec une sortie de 1,5% et de 3,7% des ruraux de la pauvreté, dans les scénarios 1 et 2 respectivement, contre 0,9% et 3,5% pour les urbains.

Tableau 30: Evolution du seuil de la pauvreté, Situation actuelle, Scénarios 1 et 2 (en 2020)

	Base	Scénario 1	Ecart	Scénario 4	Ecart
Ensemble de la population					
Seuil inférieur	3,8%	3,5%	-0,2%	2,2%	-1,5%
Seuil supérieur	13,1%	11,7%	-1,2%	8,9%	-3,6%
Milieu de Résidence					
Urbain					
Seuil inférieur	2,5%	2,5%	0,0%	1,4%	-1,0%
Seuil supérieur	10,0%	9,0%	-0,9%	6,1%	-3,5%
Rural					
Seuil inférieur	4,9%	4,4%	-0,4%	2,9%	-1,9%
Seuil supérieur	15,7%	14,0%	-1,5%	11,4%	-3,7%
Niveau d'éducation					
Primaire					
Seuil inférieur	5,8%	5,4%	-0,4%	3,5%	-2,2%
Seuil supérieur	19,8%	17,3%	-2,1%	13,5%	-5,3%
Secondaire					
Seuil inférieur	1,5%	1,4%	-0,1%	0,7%	-0,8%
Seuil supérieur	6,7%	6,7%	-0,1%	4,6%	-2,0%
Supérieur					
Seuil inférieur	0,7%	0,7%	0,0%	0,7%	0,0%
Seuil supérieur	1,3%	1,8%	0,4%	1,3%	0,0%
Nombre d'individus par ménage					
Individus ≤ 3					
Seuil inférieur	3,7%	3,6%	0,0%	1,6%	-2,0%
Seuil supérieur	6,3%	4,0%	-2,2%	4,0%	-2,2%
3 < Individus ≤ 6					
Seuil inférieur	1,3%	1,3%	0,0%	1,3%	0,0%
Seuil supérieur	5,3%	5,1%	-0,2%	5,0%	-0,2%
Individus > 6					
Seuil inférieur	6,3%	5,7%	-0,6%	3,4%	-2,7%
Seuil supérieur	24,2%	22,2%	-1,6%	15,4%	-7,1%

Source : Calcul de l'auteur

Lecture : Dans la troisième colonne, sont calculés les écarts entre le scénario 1 et le scénario contrefactuel. Dans la cinquième colonne, il s'agit des écarts entre le scénario 2 et le scénario contrefactuel.

Par niveau d'éducation, la situation des travailleurs non qualifiés se trouve améliorée avec les réformes commerciales avec un recul de leurs parts dans la pauvreté de 2,1% et 5,3% dans les scénarios 1 et 2 respectivement.

Pour tester la variation des inégalités avant et après le choc d'adhésion du Liban à l'OMC, on a eu recours à l'indicateur de Gini, lequel permet de rendre compte dans quelle mesure la répartition des revenus entre les ménages au sein de l'économie libanaise s'écarte de l'égalité parfaite.

Le calcul montre une baisse de cet indice de 0,44 dans le scénario de base à 0,42 dans le scénario 2, reflétant une baisse des inégalités comme conséquence des réformes commerciales à entreprendre et de l'amélioration de la situation des travailleurs non qualifiés par rapport au scénario de base. L'évolution des parts des revenus par quintile est représentée dans le tableau 31 ci-dessous. Elle montre aussi une baisse des inégalités mesurée selon cet indicateur. La part des 20% les plus pauvres des ménages libanais en termes de revenus augmente de 4,4% dans le scénario de base à 4,7% dans les scénarios 1 et 2, alors que celle des 20% des plus riches diminue de 52,6% à 51%.

Tableau 31: La répartition des revenus par quintile (%)

	Les plus pauvres	2	3	4	4 les plus riches
Base	4,4%	8,5%	13,4%	21,0%	52,6%
Scénario 1	4,7%	8,9%	13,9%	21,3%	51,3%
Scénario 2	4,7%	8,9%	14,0%	21,4%	51,0%

Source : Calculs de l'auteur

9. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons analysé l'impact de l'adhésion du Liban à l'OMC sur la pauvreté, la distribution des revenus et les inégalités. L'approche de microsimulation comptable séquentielle a été adoptée, baptisée également sous le nom de l'approche top-down. Elle permet de dépasser l'hypothèse de l'agent représentatif du MEGC pour mieux

visualiser les effets sur la pauvreté et les inégalités sur les ménages libanais, en établissant un pont entre l'analyse d'équilibre général du troisième chapitre, vers l'analyse microéconomique. Cette analyse nous a aidé à analyser d'une manière plus précise l'impact sur les ménages et leur plus ou moins grande sensibilité aux variations des prix, relative à chaque type de produit, ce qui nous a permis d'évaluer l'impact qu'aurait le choc de la libéralisation sur la pauvreté et les inégalités. Afin d'appréhender les effets sur les ménages individuels, on a incorporé les données de l'enquête représentative des ménages, laquelle regroupe 7.431 ménages et 32.704 individus.

Ce pont est cependant à sens unique, puisque les effets de rétroactions des ménages sur les résultats du MEGC ne seront pas pris en compte. En effet, tandis que notre analyse d'équilibre partiel est basée sur des hypothèses économiques cohérentes avec le MEGC, entre autres celle postulant que les ménages sont preneurs des prix, et que ces prix donnés équilibrent tous les marchés, il reste que notre étude ne cherche pas à assurer une cohérence complète entre l'analyse micro et les prévisions du MEGC : les deux modèles sont utilisés séparément et dans des conditions différentes ; le MEGC adoptant une agrégation des ménages sous l'hypothèse de l'agent représentatif, alors que la microsimulation se réfère à l'enquête-ménage afin de tenir compte des hétérogénéités existantes entre les ménages.

Trois scénarios simulés dans le MEGC dynamique récursif sont pris en compte : Le scénario contrefactuel, le scénario 1 et le scénario 2. Ces scénarios ont permis d'examiner l'effet-volume (variation des valeurs ajoutées par secteur et donc des revenus) et l'effet-prix (prix à la consommation et prix à la production). Tout en tenant compte de l'indisponibilité de quelques bases de données, surtout celle concernant les sources de revenus, et dans l'objectif d'examiner au mieux l'incidence d'une libéralisation commerciale accrue sur la pauvreté et les inégalités au Liban, deux pistes d'analyse de la pauvreté ont été suivies : la première a permis d'analyser les effets-prix sur la consommation des ménages tenant compte des élasticités-prix de la demande calculées à partir du modèle AIDS. La deuxième piste s'est concentrée d'examiner l'effet sur bien-

être global en mettant en lumière deux principaux effets découlant de l'ouverture du commerce et de la variation des prix et du PIB sectoriel qui se produit, à savoir l'effet-revenu, l'effet-prix.

Au regard de la structure de l'économie, et tenant compte de la faible variation des prix à la consommation, la variation des indices de prix à la consommation semble peu significative. Ce qui fait en sorte que les incidences sur la pauvreté et la distribution des revenus sont principalement issues des effets-revenus affectant différemment les ménages selon leur catégorie professionnelle. Il a été en effet possible d'approfondir l'analyse de ces variations dans la distribution des revenus, en groupant les ménages selon leur niveau de revenu et de comparer l'impact des réformes commerciales sur ces groupes. Globalement les conclusions suivantes peuvent être tirées à partir des indicateurs calculés et analysés ci-dessus :

- Par rapport au scénario de base, une seule suppression tarifaire n'aura que de faibles effets, voire négligeable, sur le revenu réel et la pauvreté.
- Les résultats des scénarios 1 et 2 et leurs écarts par rapport au scénario contrefactuel sont relativement similaires. Il ressort donc que, d'une manière générale, en tenant compte des effets sur le revenu, seule l'ampleur des effets, et non pas leur direction, varie d'un scénario à l'autre. La même constatation prévaut pour les effets sur le revenu réel. Cependant, en tenant compte de la seule variation des prix, à revenu constant, les effets-prix sont négatifs dans le scénario 1, mais positif dans le scénario 2. Cela est expliqué surtout par la baisse des prix de la construction dans le scénario 2, avec l'amélioration du climat de l'investissement.
- Les travailleurs les moins qualifiés connaissent la plus grande amélioration de leur bien-être. Ce groupe de travailleur est en effet intensivement employé dans le secteur des meubles et des produits agro-alimentaires, les principaux bénéficiaires en termes de croissance dans les scénarios 1 et 2. Cela contribue au recul de la pauvreté, la part des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté décroît dans les deux scénarios par rapport au scénario de base.

- Les travailleurs les plus qualifiés se trouvent défavorisés avec le scénario de base, avec un recul de leur revenu-réel. Cela engendre une baisse des inégalités entre les riches et les pauvres.
- Ces conclusions semblent vérifier le théorème de Stolper-Samuelson, selon lequel une libéralisation des échanges dans une économie abondante en travail peu qualifié, sera associée avec une augmentation des revenus du travail peu qualifié et une diminution de celui du travail qualifié. La résultante sera une réduction des inégalités factorielles.

Avant de conclure notre chapitre, il convient de noter qu'il existe d'autres éléments essentiels à considérer en général dans l'analyse des effets de la libéralisation commerciale sur la pauvreté qui n'ont pas été pris en compte :

- L'incidence sur la réallocation et le taux de rémunération des facteurs de production.
- Les incidences sur le marché du travail

De telles informations peuvent être à l'origine de profondes modifications dans la répartition des revenus et de la pauvreté. Pour des recherches futures et dans l'objectif d'appréhender davantage les impacts de l'adhésion du Liban à l'OMC sur la pauvreté, la distribution des revenus et les inégalités, il serait intéressant, si les données le permettent, de tenir compte des caractéristiques des marchés des facteurs et des sources de revenus des ménages et de combiner notre méthodologie avec un modèle économétrique caractérisant les réactions du marché du travail aux chocs externes afin de mieux examiner le lien entre la libéralisation commerciale et ses impacts distributionnels.

Conclusion Générale

Cette thèse s'est intéressée à la nature de la relation commerce-croissance-pauvreté dans le cadre du processus de l'adhésion du Liban à l'OMC. Le premier chapitre a passé en revue la riche littérature théorique et empirique sur ce sujet, étudiant les effets de l'OMC et d'une libéralisation commerciale sur les performances économiques des pays et les impacts sur la pauvreté, les inégalités et la distribution des revenus. On a constaté une absence de consensus à ce sujet ; les liens n'étant ni simples, ni automatiques et requérant d'être traités avec précaution, au cas par cas. On a observé une divergence relative aux effets de la libéralisation commerciale sur la croissance du PIB. Ces effets dépendent largement de l'horizon temporel étudié, de court terme ou de long terme, des scénarios simulés et de leur ampleur. Quant aux liens commerce-pauvreté, on a déduit de même que la conclusion n'est pas tranchée ; certaines études vérifiant les stipulations de la théorie classique du commerce international quant aux effets bénéfiques de la libéralisation commerciale sur la réduction des inégalités et de la pauvreté, d'autres études montrant qu'au contraire, la libéralisation commerciale contribue à creuser les inégalités entre les riches et les pauvres, et augmente dans certains cas le niveau de pauvreté.

Les résultats mitigés obtenus par les simulations de réformes et le fait que « *one size does not fit all* » illustrent l'importance de la prise en compte des spécificités nationales et du contexte particulier de chaque pays dans la mise en œuvre des réformes commerciales. De la sorte, est apparue l'importance de présenter le contexte socio-économique dans lequel opère le Liban durant son processus d'adhésion à l'OMC, avant d'analyser les effets d'une libéralisation commerciale plus poussée dans ce pays. C'est dans le deuxième chapitre que cette tâche a été entreprise. Notre analyse sur l'économie libanaise est nécessairement partielle, étant données les mutations profondes que traverse le pays

chaque jour, et les changements drastiques qu'il a connus, au cours de la préparation de cette thèse, surtout avec l'éclatement de la crise syrienne, et ses propagations sociales, politiques et humaines.

Ce deuxième chapitre a néanmoins permis de rendre compte des caractéristiques de cette économie en reconstruction dans laquelle l'économie et le politique interagissent, de cette économie de transferts et de services. Sur le niveau commercial, notre étude a noté un déficit commercial chronique, datant de plus de 40 ans, une structure d'échanges par pays assez concentrée et une large dépendance à l'égard des importations étrangères, satisfaisant presque 80% de la consommation locale. L'examen de la politique commerciale a rendu compte de son caractère assoupli, et des niveaux déjà assez réduits des tarifs douaniers rendant la nécessité de saisir les opportunités de l'adhésion du pays dans d'autres vecteurs que celui des droits de douane, lesquelles ont été présentées d'une façon explicite dans le troisième chapitre. Les discussions internes partageant les partisans et les opposants nationaux révèlent l'importance de s'éloigner du discours politique et d'examiner quantitativement les effets du « choc » de l'adhésion du Liban à l'OMC, et de les appréhender d'une façon technique en faisant usage d'outil de simulation bien défini.

Le troisième chapitre s'est chargé de cette mission en recourant à un modèle d'équilibre général calculable afin d'identifier les gagnants et les perdants du processus de la libéralisation commerciale projetée. Le choix de l'usage d'un MEGC est justifié par le fait qu'il soit l'outil le plus approprié à ce type d'analyse puisqu'il permet de saisir les diverses interactions entre les secteurs et les agents de l'économie et de rendre compte du fait que les décisions issues d'un secteur ou d'un agent ont des répercussions sur le reste de l'économie. Le modèle dynamique récursif a permis d'examiner les principaux effets de la libéralisation commerciale sur les indicateurs macroéconomiques tels que la croissance du PIB, l'évolution de la consommation, des importations et des exportations, etc. La désagrégation de la matrice de comptabilité sociale, construite récemment, sur laquelle est calibrée le modèle a permis de rendre compte des impacts sur les secteurs

économiques et d'identifier leurs probables évolution au cours du temps. L'aspect dynamique du modèle a permis d'examiner les effets macroéconomiques du choc sur un horizon temporel plus ou moins étendu.

Le choc d'adhésion du Liban à l'OMC a été simulé en quatre scénarios : le premier ayant l'avantage de dégager un effet direct et cumulatif du démantèlement tarifaire, le second associant en plus de la suppression tarifaire une amélioration du climat d'investissement, le troisième examinant les effets d'une augmentation éventuelle de la productivité totale des facteurs liée à la libéralisation commerciale et le quatrième combinant les trois scénarios. Les principaux résultats montrent que l'impact de la libéralisation commerciale s'avère positif dans son ensemble, la croissance se trouvant stimulée. Toutefois, lorsqu'elle est modélisée par la seule suppression des droits de douane (scénario 1), l'adhésion du Liban à l'OMC s'avère avoir des effets peu significatifs, vu le fait que les taux tarifaires sont déjà réduits. Ce n'est que lorsqu'elle entraîne une amélioration du climat de l'investissement (scénario 2) et surtout lorsqu'elle permet une meilleure productivité des facteurs (scénario 3) que l'on observe une évolution plus favorable et significativement positive des grandeurs macroéconomiques par rapport au scénario de base.

L'analyse par secteur montre que le secteur agricole est le moins influencé par le choc d'adhésion du Liban à l'OMC, ne connaissant que des changements peu significatifs par rapport au scénario de base. Le secteur industriel n'enregistre des taux d'accroissement significatifs que si l'on tient compte de l'amélioration de l'efficacité technologique des produits, renforçant la base productive libanaise. L'examen de l'impact sur le secteur des services vient confirmer la place primordiale qu'occupe ce secteur dans l'économie libanaise puisqu'il semble profiter le plus d'un tel processus, constat issu de l'observation de son évolution favorable, quel que soit le scénario retenu.

Sur le plan de la pauvreté et des inégalités, le quatrième chapitre a évalué les retombées d'une libéralisation commerciale accrue sur la pauvreté et les inégalités au Liban. Pour

répondre à ce genre d'interrogations, il a été nécessaire de dépasser l'hypothèse de l'agent représentatif, principale limite des MEGC, pour intégrer un grand nombre de ménages, dont les informations sont retirées de l'enquête nationale de 2004. On a procédé à une approche séquentielle de microsimulation, également connue sous le nom de l'approche top-down, laquelle consiste à établir un pont de l'analyse macro (top) vers l'analyse micro (down). Il a été question de communiquer la variation des prix issus de l'analyse d'équilibre général en une analyse d'équilibre partiel, afin d'observer les variations dans les dépenses des différentes catégories des ménages, lesquelles seront utilisées dans le calcul des indices de la pauvreté et des inégalités.

Tout en tenant compte de l'indisponibilité de quelques bases de données, surtout celle concernant les sources de revenus, deux pistes d'analyse de la pauvreté ont été suivies : la première a permis d'analyser les effets-prix sur la consommation des ménages tenant compte des élasticités-prix de la demande calculées à partir du modèle AIDS. La deuxième piste s'est concentrée d'examiner l'effet sur bien-être global en mettant en lumière deux principaux effets découlant de l'ouverture du commerce et de la variation des prix et du PIB sectoriel qui se produit, à savoir l'effet-revenu, l'effet-prix. Les résultats semblent vérifier le théorème de Stolper-Samuelson, selon lequel une libéralisation des échanges dans l'économie libanaise abondante en travail peu qualifié, sera associée avec une augmentation des revenus du travail peu qualifié et une diminution de celui du travail qualifié. La résultante est une réduction des inégalités factorielles.

Néanmoins, il ne s'agit pas là d'une analyse quantitative en mesure de répondre, à elle seule, à l'ampleur des défis auxquels fait face le Liban durant son intégration multilatérale. Ces défis sont énormes, d'une complexité croissante avec le contexte socio-politique et économique dans lequel opère le Liban. Aussi, convient-il de noter que notre travail n'apporte qu'une réponse provisoire à la question de l'adhésion du Liban à l'OMC et ne doit pas être considéré comme un instrument de prédictions, d'autant plus que le détail des négociations en cours pour l'adhésion est tenu secret et que cette négociation n'a pas encore abouti. Il n'est qu'un point de départ pour toute analyse ultérieure et peut

être complété par la suite par des travaux plus riches, surmontant les lacunes des modèles quantitatifs utilisés et bénéficiant de données statistiques macroéconomiques et microéconomiques plus complètes et actualisées, lorsque celles-ci seront disponibles.

Par ailleurs, nous nous permettons d'avancer des propositions de stratégies économiques, inspirées des résultats obtenus et des expériences des autres pays ayant déjà réussi leur processus de libéralisation commerciale, que le gouvernement libanais pourra mettre en place, afin de surmonter les défis d'adhésion et de tirer profit au maximum des opportunités offertes avec l'adhésion du pays à cette organisation.

D'abord, il faut admettre et accepter l'approche conventionnelle selon laquelle le Liban opère dans un processus irréversible de mondialisation et de globalisation, et se rendre compte que cette adhésion du pays à l'OMC n'est plus un choix : c'est une nécessité. Cette nécessité est justifiée par le fait que ce n'est plus possible pour un pays, particulièrement caractérisé par son système économique libéral et par son degré d'ouverture relativement élevé, de rester marginalisé hors de la sphère commerciale et hors de cette organisation, qui gère les échanges commerciaux entre 160 pays membres, dont certains ont des moins bonnes performances économiques et commerciales que le Liban.

Cependant, cette nécessité rend nécessaire l'élaboration des certaines politiques stratégiques permettant au Liban de réussir son intégration commerciale et de s'adapter « aux nouvelles règles du jeu ». Dans ce cadre, on a deux choix : le premier c'est de continuer dans cette idéologie de laissez-faire, de se laisser emporter dans ce courant de libéralisation et de permettre aux acteurs externes de décider de notre avenir et de notre destin, étant donné, et plutôt sous le prétexte, que le Liban est un petit pays, suiveur, passif, receveur et sans aucune influence. Le second choix doit envisager des réformes institutionnelles, concernant le politique, le commerce, la structure productive et la finance, inspirées des expériences d'autres pays, tels que les pays est-asiatiques, qui ont connu leurs propres problèmes économiques, sociaux et politiques, mais qui ont été

capables grâce à des institutions hybrides regroupant le secteur privé et le secteur public, et grâce à une volonté nationale, de mettre en place une plateforme solide pour leur développement et leur compétitivité internationale. En d'autres termes, l'identification d'une certaine souffrance, au moins à court terme, engendrée par une politique de réforme commerciale -souhaitable- devrait plutôt stimuler la recherche de politiques actives et de réformes d'accompagnement permettant d'atténuer les obstacles et les difficultés qu'elle risque d'engendrer. Ainsi, faut-il profiter du fait que l'adhésion n'a pas encore eu lieu, en mettant en place des institutions appropriées et d'essayer d'achever un degré minimal de développement et de compétitivité avant que la libéralisation totale ne soit entreprise.

Si l'on opte comme nous le préconisons pour le second choix, espérons, il faut se rendre compte qu'il n'y a pas de forme unique de réforme qui serait la plus appropriée. Aussi bien les théories que les expériences des PVD qui ont déjà entamé une libéralisation commerciale, prouvent qu'il n'y a pas de recette universelle et qu'une même réforme commerciale qui engendre une expansion économique dans certains cas peut aboutir à des résultats décevants dans d'autres. C'est la tâche des décideurs en politique économique de sélectionner des réformes qui soient les plus adaptées au contexte libanais et à ses nécessités.

D'où la nécessité d'une réforme politique qui accompagne la réforme économique. Redonner un rôle à l'Etat, ne signifie pas s'éloigner des principes libéraux, mais s'avère d'une grande importance lorsqu'il s'agit de mettre en place d'autres alternatives de développement. En effet, la corruption et le gaspillage ne sont pas des arguments suffisants pour prouver la non-efficacité des institutions publiques au Liban, et de permettre au gouvernement de se désengager de ses responsabilités et obligations. Cette corruption et ce gaspillage existent, à des degrés différents, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Disposer d'un gouvernement qui soit cohérent intérieurement et qui soit politiquement et administrativement capable d'exercer

son pouvoir de négociation au sein des groupes de travail à l'OMC est d'une importance critique (Grammling, 2009).

Ce pouvoir de négociation dépend de plusieurs facteurs parmi lesquels les qualifications et les compétences des personnes qui participent aux négociations, et leur maîtrise des lois qui régissent les accords internationaux et leur mise en place d'une stratégie bien définie pour y participer. Pour tirer profit au maximum de ce processus d'adhésion, le Liban nécessite des techniciens, un corps législatif et des économistes parfaitement informés de la structure économique nationale, de l'économie globale, du système commercial international et du fonctionnement de l'OMC.

Ce gouvernement doit avouer d'abord que la réduction des droits de douane à elle seule, n'est suffisante ni pour stimuler son commerce international, ni pour lui permettre de s'intégrer à l'OMC, comme l'a montré sa propre expérience de 2002, lorsqu'il a entrepris sa réforme douanière. Ajoutons à cela le fait qu'une élimination totale des tarifs douaniers n'aura que des effets négligeables, comme l'a mis en lumière notre premier scénario. Il faut donc chercher d'autres pistes qui aideront le Liban à améliorer la compétitivité de ses produits au niveau international, et qui lui permettront d'accéder à cette organisation.

La clé de la croissance économique au Liban, permettant d'améliorer la compétitivité des produits libanais et de dynamiser les exportations et les autres grandeurs macroéconomiques au Liban se trouve dans la promotion de la productivité totale des facteurs. L'importance de l'amélioration de la productivité totale des facteurs a été mise en lumière dans le troisième scénario de notre modèle, et c'est sur ce facteur-clé qu'a insisté le directeur adjoint de la division du commerce à l'OCDE - Safadi- pour la relance du commerce et de la croissance au Liban¹⁵.

¹⁵ Entretien réalisé le 19 novembre 2014, à l'OCDE

Et justement, c'est à la promotion de cet élément-clé qu'incombent les responsabilités d'un Etat « développemental », afin de promouvoir certaines industries stratégiques, et les adopter comme des parties constitutives de sa politique industrielle, afin de créer une compétitivité internationale de long terme. Dans les premières étapes de ce processus, cela pourrait nécessiter une forte injection de nouvelles technologies et d'amener des investisseurs étrangers, canalisant le transfert des connaissances et de la technologie, favorisant l'amélioration de la productivité totale des facteurs. Dans ce cadre, la coopération régionale, particulièrement celle avec les pays européens, pourra jouer un rôle important. En effet, l'accord de partenariat euro-méditerranéen porte sur ces coopérations en matière d'investissement, de formation et d'échange d'experts.

Pour récapituler, nous avons mis en lumière les effets d'une réduction douanière et celle d'une amélioration de la productivité totale des facteurs. Alors que la première concerne la suppression des barrières douanières imposées à l'encontre des produits étrangers aux marchés libanais, la seconde concerne l'amélioration de la productivité totale des facteurs laquelle permet de promouvoir la qualité et le contenu technologique des produits libanais facilitant leurs accès aux marchés étrangers. Les résultats ont prouvé que le Liban pourra profiter beaucoup plus de l'ouverture des marchés étrangers aux produits libanais que de l'ouverture des marchés libanais aux produits étrangers, ces derniers étant déjà ouverts. L'accent doit être mis sur la manière à promouvoir les exportations libanaises. Cette dernière doit être une interaction permanente entre les possibilités offertes par le marché et des institutions privées et publiques. Elle doit être opérée au sein d'une stratégie bien définie, profitant de la marge de choix-étroite- qui reste au pays, et de la période de grâce qui lui est consentie. Le pays doit pouvoir accélérer les activités de recherche et de développement, dans les meilleurs délais, seule activité que l'OMC permet de subventionner sous certaines conditions.

En effet, malgré la tendance générale à la diminution des subventions directes lesquelles engendrent des distorsions contestées, le Liban, classifié comme un pays en voie de développement, pourra bénéficier des dérogations et faire usage des mesures de

subventions pour secourir les deux secteurs agricoles ou industriels, deux secteurs les moins profitants d'une libéralisation accrue. Les mesures de soutien au secteur agricole, baptisées sous le nom des mesures de la catégorie « verte » (par analogie avec le feu vert de la circulation), permettent au Liban d'assurer des services concernant la recherche, la sante publique, l'infrastructure et la sécurité alimentaire et entreprendre des activités de formations et de visites. Aussi bien les agriculteurs que les industriels doivent améliorer leurs produits existants et innover de nouveaux produits afin de les aligner aux standards de qualité internationaux et d'accéder aux « 160 » marchés extérieurs, qui seront plus larges, plus diversifiés et plus compétitifs avec l'adhésion à l'OMC.

De même, une réforme de ses systèmes administratifs et judiciaires est essentielle non seulement pour être admis à l'OMC, mais aussi pour créer une atmosphère de transparence et de crédibilité, réconfortant les investisseurs étrangers. Les autorités libanaises doivent faire de l'adhésion du pays à l'OMC un moyen pour mettre en place des réformes structurelles internes, pour envoyer un signal d'une certaine stabilité sur le plan domestique renforçant la confiance des acteurs économiques internationaux envers le pays.

Nouveaux partenaires commerciaux et nouvelles règles du jeu élargissent les responsabilités du gouvernement quant à la mise en place de nouveaux arrangements institutionnels et des réformes stratégiques. Ces réformes constituent une composante centrale de ce que nous pourrions appeler une « architecture développementale », laquelle renvoie à un système économique qui assure une amélioration de la base productive libanaise, ses performances et sa compétitivité, afin d'atteindre un développement économique équitable, stable et durable (Bruton, 1998). En bref, et comme l'affirme Rodrik (dans une conférence sur les stratégies de développement du 21^{ème} siècle : « l'intégration à l'économie mondiale ne saurait se substituer à une stratégie de développement »).

Bibliographie

Abbas M., (2009). « L'accession à l'OMC : Quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation ? » *Laboratoire d'économie et de la production et de l'intégration internationale*. Note de travail n° 8.

Abbas M., (2010). « Algeria's WTO Accession : Political Economy and Systemic Issues » *World Congress for Middle Eastern Studies*, Barcelona.

Abdelkhalek T., (2005). « Libéralisation commerciale et pauvreté au Maroc: une analyse en équilibre général microsimulé ». *Centre de Recherches pour le Développement International*, CRDI. Ottawa.

Abou Zaki R., (2008). « Entrevue avec Charbel Nahas ». *Al-Akhbar* n° 545.

Acharya S., Hölscher J., Perugini C., (2012). « Trade liberalization and inequalities in Nepal: A CGE analysis ». *Economic Modelling*, Vol. 29, pp 2553-2557.

Adelman I., Robinson S., (1978). *Income Distribution Policy in Developing Countries: A case study of Korea*, Oxford University Press, Oxford.

Annabi N., Cockburn J., Decaluwé B., (2003). « Formes Fonctionnelles et Paramétrisation dans les MCEG ». *Centre de Recherche en Economie et Finances Appliquées*. Université de Laval. Canada.

Annabi N., Cissé F., Cockburn J., Decaluwé B., (2006a). « Libéralisation commerciale, croissance et pauvreté au Sénégal : Une analyse à l'aide d'un MEGC microsimulé dynamique ». *Réseau Politiques économiques et pauvreté (PEP)*.

Annabi N., Khondker B., Raihan S., Cockburn J., Decaluwé B., (2006b). Implications of WTO Agreements and Unilateral Trade Policy Reforms for Poverty in Bangladesh: Short versus Long-Run Impacts. in *Putting Development Back into the Doha Agenda: Poverty Impacts of a WTO Agreement*, Thomas W. Hertel and L. Alan Winters (eds.), forthcoming from the World Bank, Washington, DC.

Aredo D., Fekadu, B., Kebede, S., (2012). « Trade liberalization and Poverty: A Macro-Micro Analysis in Ethiopia », *MPIA Working Paper* n° 14.

Armington P., (1969). « A theory of Demand for Products Distinguished by Place of Production », *IMF Staff Papers*, Vol 16, pp. 159-178.

Arrow D., Debreu G., (1954). « Existence of an Equilibrium for a Competitive Economy ». *Econometrica*, Vol. 22, No. 3, pp. 265-290.

- Babeau A., (1964). « L'élasticité de substitution entre facteurs ». *Revue économique*. vol 15, n° 4, pp 533-566.
- Balassa B., (1985). « Exports, Policy Choices, and Economic Growth in developing Countries After the 1973 oil Shock », *Journal of Development Economics*, vol. 18, pp. 23-35.
- Balding C., (2010). « Joining the World Trade Organization: What is the Impact? » *Review of International Economics*, Vol 18, n° 1, pp. 193-206.
- Banque Mondiale (1987). *Rapport sur le développement dans le monde 1987*. Oxford University Press pour la Banque Mondiale. Washington D.C.
- Banque Mondiale (2005a), *Pro-Poor Growth in the 1990s: Lessons and Insights from 14 Countries*, Washington, DC.
[http://siteresources.worldbank.org/INTPGI/Resources/342674-1119450037681/Pro-poor_growth_in_the_1990s.pdf].
- Banque Mondiale (2005b). « Lebanon: Public Expenditure Reform Priorities For Fiscal Adjustment, Growth and Poverty Alleviation ». *Document of the World Bank*, Report n° 32857-LB.
- Banque Mondiale (2013). « Economic and Labor Force Impact of the Proposed Change in the Wage Structure of the Public Sector ». *Document of the World Bank Report* n° 79324-LB.
- Bchir M.H., Decreux Y., Gherin J.L., Jean S., (2002). « Mirage, Un Modèle d'équilibre Général Calculable pour l'évaluation des Politiques Commerciales ». *Économie internationale* n° 89-90, p.109-153.
- Bchir M.H., Ben Hammouda H., Chemengui M.A., (2007). « DIVA, Un modèle d'équilibre général pour l'étude de la diversification en Afrique ». *Centre africain pour les politiques commerciales*. CAPC N° 62.
- Berthelemy J.C., Dessus S., Nahas C., (2007). « Exploring Lebanon's Growth Prospects ». *The World Bank Policy Research*, Working Papers n° 4332.
- Bhagwati J., Srinivasan T., (2002). « Trade and Poverty in Poor Countries ». *American Economic Review*. vol. 92. n° 2.
- Biddle R., (2013). « Still no to the WTO: Lebanon's bid to join the World Trade Organization all but finished ». *Executive Magazine*. [<http://www.executive-magazine.com/buzz/lebanon-wto-bid-finished>].

Bruton, H., (1998). « A Reconsideration of Import Substitution ». *Journal of Economic Literature*. vol. 36. pp 903-906.

Chaaban J., Salti N., (2008). « The poverty and equity implications of a rise in the value added tax: a microeconomic Simulation for Lebanon ». *Economic Research Forum*. Working Paper n° 483.

Chiha M., (1964). *Politique Intérieure*. Editions du Trident, Beyrouth.

Choudhri E., Hakura D., (2000). « International Trade and Productivity Growth: Exploring the Sectoral Effects for Developing Countries ». *IMF Working Paper* n° 17.

Cling J.P., De Vreyer P., Razafindrakoto M., Roubaud F. (2004). « La croissance ne suffit pas pour réduire la pauvreté ». *Revue française d'économie*. vol.18 n°3. pp 137-187.

Cling J.P., (2006). « Commerce, croissance, pauvreté et inégalités dans les PED : une revue de littérature ». *Développement Institutions et Analyses de Long terme*, DIAL. Document de travail DT 2006-07.

Cling J.P., Marouani M.A., Razafindrakoto M., Robilliard A.S., Roubaud F., (2009a). « The distributive impact of Vietnam's accession to the WTO ». *International Economics*, n°118. pp 43-71.

Cling J.P., Razafindrakoto M., Roubaud F., (2009b). « Vietnam's WTO accession and export-led growth ». *International Economics*, n°118. pp 5-12.

Cockburn J., (2001), « Trade Liberalisation and Poverty in Nepal : A Computable General Equilibrium Micro Simulation Analysis », *CRÉFA Discussion Paper* 01-18, Université Laval.

Cogneau D., Robilliard A.S., (2000). « Growth, Distribution and Poverty in Madagascar ». *International Food Policy Research Institute (IFPRI)*. TMD discussion papers. No 61.

CNUCED, (2004). « Commerce International et Réduction de la pauvreté. » *Conférence des nations unies pour le commerce et le développement*. Publications des Nations Unies UNCTAD/LDC/2004. Genève

CNUCED, (2012). « Rapport sur le commerce et le développement, 2012 » *Conférence des nations unies pour le commerce et le développement*. Publications des Nations Unies UNCTAD/TDR/12. Genève

Cockburn J., Decaluwé B., Fofana I., (2010). *Libéralisation commerciale et pauvreté en Afrique*. Les Presses de l'Université Laval. Canada.

Corm G., (2004). « La situation économique du Liban et ses perspectives du développement dans la région », *Confluences Méditerranée*, n° 49, pp.149-159.

Corm G., (2012). *Le Liban contemporain: Histoire et Société*. La découverte. Paris.

Corong E., Pasadilla G., Taningco A., (2006). « Growth, Trade Liberalization, and Poverty in the Philippines: An integrated sequential dynamic CGE microsimulation analysis ». *The fifth PEP Research Network General Meeting*, Addis Ababa, June 18-22.

Dagher A., (2005). *Quelle politique industrielle pour le Liban? Une approche différente du rôle de l'Etat dans l'économie*. LCPS, Liban.

Dagher A., (2012). *La crise de construction d'un Etat au Liban*. Dar el Taliaa, Beyrouth.

Deaton A.S., Muellbeauer J., (1980). « An Almost Ideal Demand System ». *The American Economic Review*, vol. 70, n° 3, pp. 312-326.

Deaton A.S., (1997). *The Analysis of Household Surveys*, World Bank Publications, Johns Hopkins University Press.

Decaluwé B., Martens A., Monette M., (1987). « Macroclosures in Open Economy Cge Models: a Numerical Reappraisal ». *Cahier de recherche n° 8704*. Université de Montréal.

Decaluwé B., Martens A., Savard L., (2001). *La politique économique du développement et les modèles d'équilibre général calculable*. Presses de l'université de Montréal, Canada.

Decaluwé B., Adjovi, E., Robichaud, V., (2008). « Trade Policy and Poverty in Benin: A general Equilibrium Analysis ». *Poverty and Economic Policy Research Network*. MPIA Working Paper. n° 18

Dervis K., de Melo J., Robinson S., (1982). *General Equilibrium Models for Development Policy*. Cambridge University Press, New York

Diallo S., Kone S., Kamagate M., (2006). « Ouverture Commerciale et Distribution des Revenus en Côte d'Ivoire: Simulation à l'aide d'un Modèle d'Equilibre General Calculable Dynamique ». *the 4th PEP Research Network General Meeting*, Colombo.

- Dollar D., Kray A., (2001). « Growth is good for the Poor ». *World Bank*. Policy research Working Paper n° 2587
- Edwards S., (1991). « Trade Orientation, Distortions and Growth in Developing Countries ». *National Bureau of Economic Research*, NBER Working Papers n° 3716
- Emini C.A., Kamgnia B., Nembo L., (2010). Libéralisation commerciale et pauvreté en Afrique : le cas du Cameroun in Cockburn, J., Decaluwé, B., Fofana, I., (eds). *Libéralisation commerciale et pauvreté en Afrique*. Les Presses de l'Université Laval. Canada
- Epaulard A., (1997). *Les modèles appliquées à la macroéconomie*. Dunod. Paris
- Ethier W., (2004). «Trade Policies Based on Political Externalities: An Exploration, Third Version ». *PIER Working Paper* n° 04-006
- Evenett S., Hoekman B., (2004). « Government Procurement: Market Access, Transparency, and Multilateral Trade Rules ». *World Bank Policy Research Working Paper* n° 3195
- Evenett S., Braga C., (2005). « WTO Accession: Lessons from experience ». *The World Bank Group*. Trade Note 22.
- Feder G., (1983). « On exports and economic growth," *Journal of Development Economics*, vol. 12(1-2), pp. 59-73
- FEMISE (2005), « Profil pays : Liban », *Forum Euro-méditerranéen des Instituts de Sciences Economiques*. FEMISE Project n° 32-03
- FEMISE (2008). «The Greater Arab Free Trade Area: An ex-post appraisal within an imperfect competition framework». *Forum Euro-méditerranéen des Instituts de Sciences Economiques*. FEMISE Project N° 32-03
- FEMISE (2013). *Mobiliser le capital humain sur l'innovation en Méditerranée*. Forum Euro-méditerranéen des Instituts de Sciences Economiques et Banque Européenne d'Investissement.
- Feraboli O., (2008). « Preferential vs. Full trade Liberalization: a dynamic CGE Model with heterogeneous Households for Jordan». *The Rimini Centre for Economic Analysis (RCEA)*. Italy

Finger M., (2008). « Developing Countries in the WTO System: Applying Robert Hudec's Analysis to the Doha Round ». *The World Economy*, vol 31, Issue 7, pp 887–904.

FMI (2006). «Lebanon : Selected Issues ». *Fonds Monétaire International*. IMF Country Report n° 06/200.

FMI (2013). «World Economic Outlook». *IMF Database*.
[<https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2013/02/weodata/index.aspx>]

FMI, (2014). «Lebanon ». *Fonds Monétaire International*. IMF Country Report n° 14/237

Fofana I., (2007). « Elaborer une matrice de comptabilité sociale pour l'analyse d'impacts des chocs et politiques macroéconomiques ». *Réseau de Recherche sur les Politiques Economiques de réduction de la Pauvreté (PEP)*, Université Laval, Québec, Canada

Ghaleb J., Dessus S., (2006). « Lebanon – Trade and Competition Policies for Growth: A General Equilibrium Analysis ». *The World Bank. Working Paper Series* n° 43.

Goldberg P., Pavcnik N., (2007). « Distributional effects of globalization in developing countries » *Journal of economic literature*. Vol. XLV. pp 39-82

Gowa, J., Kim S.Y., (2005). «An Exclusive Country Club: The Effects of the GATT on Trade, 1950-94». *World Politics* Vol 57, n° 4, pp 453-78.

Grammling S., (2009). «The WTO Accession Process : Explanations and Reflections». *FES Geneva* n° 4.

Haddad, H. (2014). *Le Liban dans la Mondialisation: Défis et enjeux de son adhésion à l'OMC*. Editions Universitaires Européennes. Paris

Haykal R., Hariri N., (2012). « La pensée économique de Michel Chiha : variations sur le thème de la liberté ». *Travaux et jours*, n° 86, pp.43-72.

Helpman L., Itskhoki O., Muendler M., Redding S., (2012). «Trade and inequality: from Theory to Estimation». *Centre for Economic Performance, CEP Discussion Papers* n° 1138.

Hoekman B., Mavroidis P., (2002). « Economic Development, Competition Policy, and the World Trade Organization ». *World Bank. Policy Research Working Paper* n° 2917.

Hudec R., (1987). « Developing countries in the GATT/WTO legal system », *Trade Policies Research Center*, London.

Ianchovichima E., Martin W., (2003). « Economic Impacts of China's Accession to the World Trade Organization ». *World Bank Policy Research Working Paper* n° 3053.

Jensen J., Tarr, D., (2007). « The Impact of Kazakhstan Accession to the World Trade Organization: A Quantitative Assessment », *World Bank Policy Research Working Paper* n° 4142

Kasparian R., (2011). *Les comptes économiques de 2010*. Mission des comptes économiques. Beyrouth

Kasparian R., (2013). *Histoire de la statistique libanaise de 1960 à 2011 : Cinquante-deux années au service de l'état libanais*. Dar An-Nahar, Beyrouth.

Keohane R.O., (1984). *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*. Princeton University Press. Princeton, New Jersey.

Khan R., Latif, M., (2009). « Analysis of Trade Before and After the WTO: A Case Study of South Asia ». *Pakistan Journal of Commerce and Social Sciences*. Vol 2.

Krasner S., (1983). *International Regimes*. Cornell Studies in Political Economy. United States.

Kremer M., Maskin E., (2007). « Globalization and Inequality ». *Higher School of Economics Working paper* WP7/2007/01. Moscow: State University.

Krugman P., Obstfeld, M., (2003). *International Economics: Theory and Policy*. World Student Series. Sixth Edition.

Lautier M., (2005). « Les exportations de services de santé des pays en développement : le cas tunisien ». *Agence Française de Développement*, Notes et Documents. n° 25.

Lautier M., (2013). « Le développement des échanges internationaux de services de santé : Perspectives des exportations en Afrique du Nord ». *African Development Bank Group*. ADBF. Note Economique.

Lofgren H., Harris R., Robinson S., (2001). « A Standard Computable General Equilibrium (CGE) Model in GAMS ». *International Food Policy Research Institute Trade and Macroeconomics Discussion Paper* n° 75, Washington, D.C.

Lucke B., Soto G.S., Zotti J., (2007). «Assessing Economic and Fiscal Reforms in Lebanon- A dynamic CGE Analysis with Debt constraints». *Emerging Markets Finance and Trade*, vol 43, n° 1 pp35-63.

Mabugu R., Chitiga, M., (2007). « Poverty and inequality impacts of trade policy reforms in South Africa». *Poverty and Economic Policy Research Network MPIA Working Paper*. n° 19

Mage-Bertomeu S., (2006). «Les modèles d'équilibre général appliqué à la politique commerciale : développements récents». *Revue d'économie politique*, Vol.116, pp. 357-381.

Makki F., (2000). *Between GATT AND WTO: Deadlines for Lebanon*. LCPS, Liban

Makki F., (2007). *Lebanon and the Road Map Towards the World Trade Organization*. LCPS, Liban

Malik K., (2014). *Rapport sur le développement humain 2014 : Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*. Programme des Nations Unies pour le développement. PNUD. New York

Marouani M.A., (2008). « Ouverture commerciale, réformes fiscales et chômage en Tunisie : Une analyse en équilibre général inter temporel », *Revue économique*, vol. 59, pp. 119-148.

Martin W., (2000). Assessing the Implications for Lebanon of Free Trade with the European Union. In Hoekman, B., Zarrouk, J. (Ed.), *Catching up with the Competition: Trade Opportunities and Challenges for Arabic Countries*, Studies in International Economics, Michigan.

McCulloch N., Winters A., et Cirera X., (2001). *Trade liberalization and poverty: A handbook*. Centre for Economic Policy Research. London.

Michaely M., (1977). « Exports and Growth ». *Journal of Development Economics* n° 4, pp.49-53.

Ministère de l'économie et du commerce, (2003). « Competition in the Lebanese Economy ». *Consultation and Research Institute Report*.

Ministère de l'économie et du commerce, (2008). « Survey on Non-Tariff Measures on Trade ». [http://www.economy.gov.lb/public/uploads/files/6663_7005_5324.pdf]

- Ministère de l'économie et du commerce, (2010). « The Role of Technical Regulations in International Trade. » *Trade and Development Newsletter*. Issue 4.
- Ministère de l'économie et du commerce, (2014). « Lebanon's WTO Accession in brief». [http://www.economy.gov.lb/public/uploads/files/7258_4520_6365.pdf]
- Morrisson C., (2002). « Santé, éducation et réduction de la pauvreté », *Centre de Développement de l'OCDE*, Cahier de politique économique n° 19.
- Organisation Mondiale du Commerce, (2001). "Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur". *Groupe de travail de l'accession de la République du Liban*.
- OMC, (2008a). « Commerce et développement: tendances récentes et rôle de l'OMC ». *Rapport sur le commerce mondial*.
- OMC, (2008b). « Le commerce à l'heure de la mondialisation. » *Rapport sur le commerce mondial*.
- OMC., (2014). « Accord Général sur le Commerce des Services ». [https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/whatis_f.htm].
- Piermartini R., The R., (2005), « Demystifying Modeling Methods for Trade Policy», *WTO Publications*, Switzerland.
- Plane P., Chafai M., Mourji F., (2010). *Performances productives et climat de l'investissement dans quatre pays de l'espace MENA : Algérie, Egypte, Maroc, Liban*. Femise Research Program.
- Plummer M., Cheong D., Hamanaka S., (2010). *Methodology for Impact Assessment of Free Trade Agreements*, Asian Development Bank. Phillipines.
- Porto G., (2006). « Using Survey Data to Assess the Distributional Effects of Trade Policy ». *The World Bank Working Paper Series WPS 3137*.
- Punt C., (2004). «The Organisation of Trade Data for Inclusion in Social Accounting Matrix». *Provide Project*. Technical Paper Series n° 2.
- Pyatt G. and Round J.I., (1985). *Social Accounting Matrices: A Basis for Planning*. World Bank, Washington, D.C.

- Ravelosoa R., Haggblade S., Rajemison H., (1999). « Estimation des élasticités de la demande à Madagascar à partir d'un modèle AIDS », Cornell University, Working paper n° 99.
- Reimer J., (2002). «Estimating the Poverty Impacts of Trade Liberalization». *The World Bank Working Paper Series*. n° 2790.
- Robin J.M., Nichèle V., (1993). « Évaluation des effets budgétaires et redistributifs de réformes de la fiscalité indirecte française ». *Economie et Prévision*. vol 110-111, pp.105-128.
- Rodriguez F., Rodrik D., (2001). Trade Policy and Economic Growth: A Skeptic's Guide to the Cross-National Evidence. In Bernanke, B., Rogoff, K., (Ed.), *NBER Macroeconomics Annual 2000*, MIT Press, Cambridge.
- Rodrik D., (2000), « Development Strategies for the Next Century », *Conference on Developing Economies in the 21st Century*, Institute for Developing Economies, Japan External trade Organization.
- Rodrik D., (2001). « Trading in Illusions ». *Foreign Policy*, n° 123, pp. 54-62
- Rodrik D., (2006). « Goodbye Washington Consensus, Hello Washington Confusion? A Review of the World Banks Economic Growth in the 1990s: Learning from a Decade of Reform ». *Journal of Economic Literature*, vol 44 n° 4, pp. 973-987.
- Rose A., (2004). « Do we really know that the WTO Increases Trade? » *The American Economic Review*, Vol. 94, n°1, pp. 98-114.
- Rose A., (2007). « Do we really know that the WTO Increases Trade? Reply ». *The American Economic Review*, Vol. 97, n° 5, pp. 2019-2025.
- Rotil Y., (2006). « Enquête sur la téléphonie au Liban ». *Réseau méditerranéen consacré aux affaires et au tourisme*. [www.1stmediterenean.com]
- Round J., (2003). « Constructing SAMs for Development Policy Analysis: Lessons Learned and Challenges Ahead ». *Economic Systems Research*, Vol. 15, n° 2
- Rutherford T.F., Tarr, D.G., (2002). « Trade liberalization, product variety and growth in a small open economy: a quantitative assessment ». *Journal of International Economics*, n° 56, pp.247 –272
- Sachs J.D., Warner, A., (1995). « Economic reform and the process of global integration », *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 1-118.

Safadi R., Dessus S., Fakasaku K., (1999). « La libéralisation multilatérale des droits de douane et les pays en développement ». *Centre de Développement de l'OCDE*. Cahier de politique économique n° 18.

Safadi R., Laird S., Turini A., (2004). The WTO and development. In Nelson D., (Ed.), *The Political Economy of Policy Reform*. Elsevier.

Santos-Paulino A., (2012). « Trade, Income Distribution and Poverty in Developing Countries: A survey ». *United Nations Conference on Trade and Development*. Discussion Papers. n° 207.

Sauvé P., (2014). « Towards a plurilateral Trade in Services Agreement (TISA): Challenges and prospects ». *Journal of International Commerce, Economics and Policy* Vol. 5, n°1.

Shehadi N., Haffar-Mills D., (1988). *Lebanon: A History of Conflict*. The Center for Lebanese Studies. Lebanon

Stiglitz J., (1998). « Towards a New Paradigm for Development: Strategies, Policies, and Processes ». *Prebisch Lecture at UNCTAD*, Geneva

Subramanian A., Wei S-J., (2006). « The WTO Promotes Trade, Strongly But Unevenly ». *Journal of International Economics*. vol. 72 n° 1, pp. 151-175

Syrquin M., Chenery, H.B., (1989). « Patterns of Development, 1950 to 1983 ». *World Bank Discussion Papers* n° 41

Thurlow J., van Seventer D., (2002). « A Standard Computable General Equilibrium Model for South Africa ». *International Food Policy Research Institute*. Trade and Macroeconomics Discussion Paper n° 100 , Washington, D.C.

Thurlow J., van Seventer, D. (2008). « Who Benefits from South Africa's Bilateral Trade Agreements? ». *Trade and Industrial Policy Strategies*, Working Paper Series n° 2008-01

Tomz M., Goldtsein R., Rivers D., (2007). « Do we really know that the WTO Increases Trade? Comment ». *The American Economic Review*, vol. 97, n° 5., pp. 2005-2018.

UNCTAD (2006). « FDI from Developing and Transition economies, implications for development ». *World Investment Report*.

UNDP (2005). « Towards A National Anti-corruption Strategy ». *The Lebanese Transparency Association* (LTA).

UNDP (2008). « Poverty, Growth, and Income Distribution in Lebanon ». *United Nations Development Program*.

Wacziarg R., Welch K., (2003). « Trade Liberalization and Growth: New Evidence ». *National Bureau of Economic Research*, NBER Working Papers 10152,

Walras L., (1877). *Eléments d'économie politique pure ou Théorie de la richesse sociale*, 1^{ère} ed., 2d part, Guillaumin, Paris

Williams P.J., (2008). *A Handbook on Accession to the WTO*, Cambridge University Press

Williamson J., (1990). *Latin American Adjustment: How Much Has Happened?* Institute for International Economics. Washington.

Winters A., Ben David D., Nordstrom H., (2000). *Commerce international, disparités des revenus et pauvreté*. Publications de l'OMC. Genève.

Winters A., (2002). « Trade Liberalization and Poverty: What are the Links? ». *The World Economy*, vol. 25 n° 9, pp. 1339-1367.

Winters A., (2004a). Des politiques commerciales pour réduire la pauvreté. In Hoekman, B., English P., Mattoo, A., (Ed.), *Développement, commerce et OMC*, Economica, World Bank. Paris

Winters A., McCulloch N., et McKay A., (2004b). « Trade Liberalization and Poverty: The Evidence So Far ». *Journal of Economic Literature*. vol. XLII. pp. 72–115

Xiaozhun Y., (2011). A decade in the WTO, a decade of shared development. In Melendez, R., Bellman C., et Cheng, S., (eds). *A decade in the WTO: Implications for China and Global Trade Governance*. International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD), Geneva.

Annexes

1. Annexe A

Pays concerné	Outils de simulation	Scénarios étudiés	Résultats (croissance)	Résultats (bien-être)
Vietnam	MEGC microsimulé (approche « top-down »)	une baisse des tarifs sur les importations associé à un plus grand accès aux marchés des exportations le premier scénario associé à une augmentation du stock du capital dans le secteur industriel	Impact légèrement positif Augmentation plus importante du PIB	Réduction de l'incidence de la pauvreté et augmentation des inégalités entre les zones rurales et urbaines. Réduction de l'incidence de la pauvreté et augmentation des inégalités entre les zones rurales et urbaines.
Côte d'Ivoire	MEGC dynamique (Exterplus)	réduction unilatérale des tarifs de 24 puis de 50% réduction des taxes à l'importation de 24% par tous les membres de l'OMC combinée avec une augmentation des prix internationaux-à l'importation et à l'exportation- de 10%.	Une baisse du PIB une hausse du PIB (de 2.05% dans le court terme contre 1.44% dans le long terme)	une baisse du revenu du travail (qualifié et non qualifié), une baisse du bien-être des ménages. amélioration du bien-être des ménages ivoiriens.
Afrique du Sud	MEGC dynamique et une microsimulation (approche « top-down »)	Une suppression totale des tarifs à l'importation des biens et des services Une élimination tarifaire associée à une augmentation de la productivité totale des facteurs	effets macroéconomiques peu significatifs (à court terme) effets macroéconomiques plus significatifs (le PIB augmente de 1% en 2009 à 6% en 2020)	La baisse de la rémunération des facteurs, une baisse de la consommation des ménages et donc de leur bien-être. effets positifs sur le bien-être et la pauvreté
Bénin	MEGC microsimulé	élimination unilatérale et complète des tarifs douaniers sur les produits importés par le Bénin	L'impact global sur la production domestique n'est pas significatif. (baisse des ventes domestiques et une expansion des exportations)	Accroissement de la pauvreté surtout dans les zones rurales (les plus pénalisés étant les chômeurs, les inactifs et les agriculteurs autonomes.
Kazakhstan	MEGC statique	une réduction tarifaire de 50% Une amélioration de l'accès aux marchés d'exportation la libéralisation des investissements directs étrangers dans le secteur des services la suppression des dispositions des politiques de contenu local avec des exemptions de la TVA	Une hausse du PIB de 0.4% Une hausse du PIB de 0.3% Une hausse du PIB de 5% Une hausse du PIB de 0.5%	les gains additionnels en termes de bien-être sont limités une augmentation de la consommation de 0.5% une augmentation de la consommation de 4.9% une augmentation de la consommation de 0.9%

Pays concerné	Outils de simulation	Scénarios étudiés	Résultats (croissance)	Résultats (bien-être)
Ethiopie	MEGC statique (Exter)	Une réduction des tarifs à l'importation des biens et des services Une suppression totale des tarifs à l'importation des biens et des services	Une baisse du PIB Une baisse du PIB (plus importante que le 1er scénario)	Une augmentation de la pauvreté Une augmentation de la pauvreté (plus importante que le 1er scénario)
Jordanie	MEGC avec six groupes de ménages	Une réduction graduelle des tarifs imposés sur les produits en provenance uniquement des pays de l'UE Une réduction graduelle des tarifs imposés sur tous les produits	Une hausse du PIB dans le long terme Une hausse du PIB dans le long terme	Effet ambigu sur le bien-être Une amélioration du bien-être (plus pressentie à long terme)
Népal	MEGC avec quatre groupes de ménages	Une libéralisation des importations	une expansion des activités industrielles et agricoles, et une contraction des activités de services	Un creusement des inégalités entre les travailleurs qualifiés et les non qualifiés
Sénégal	MEGC microsimulé dynamique	Une suppression totale des tarifs à l'importation des biens et des services	à court terme: baisse du PIB réel de 0.02% à long terme: une augmentation du PIB réel de 2.2%	à court terme: baisse du bien-être de 0.2% et une augmentation de l'indice de la pauvreté de 0.1%. à long terme: Une augmentation du bien-être de 1.6% et une baisse de la pauvreté de 2%.
Maroc	MEGC microsimulé	La réduction des taux de droits de douane sur les importations.	inconnu	Effet peu significatif sur le bien-être
Tunisie	MEGC multisectoriel et intertemporel	Une réduction graduelle des tarifs sans compensation fiscale Une réduction graduelle des tarifs avec compensation fiscale	Une hausse du PIB Une hausse du PIB plus importante du PIB	Baisse de la consommation Faible accroissement de la consommation
Burkina Faso	MEGC microsimulé	Une suppression totale des tarifs à l'importation des biens et des services	Une augmentation des exportations, surtout agricoles	une hausse de la pauvreté nationale, surtout dans les milieux ruraux.
Philippines	MEGC microsimulé	Une réduction de 50% des tarifs + une augmentation de la taxe directe sur les revenus Une réduction de 50% des tarifs + une augmentation de la taxe indirecte sur les biens de consommation	Une hausse du PIB Une hausse moins importante du PIB	Le taux de pauvreté augmente Le taux de pauvreté diminue
Bangladesh	MEGC dynamique séquentiel	Le scénario du programme de Doha Une libéralisation totale de la part du reste du monde, sans aucune mesure de libéralisation domestique Une libéralisation commerciale domestique et unilatérale Un libre-échange domestique et multilatéral	Le PIB réel est peu affecté à court terme et augmente légèrement dans le long terme Des résultats similaires que ceux du premier scénario, mais beaucoup plus importants le PIB diminuent à court terme mais augmentent significativement à long terme Expansion du secteur agricole et Contraction du secteur industriel	Le bien-être baisse légèrement, et le taux de pauvreté augmente à court terme Une baisse du bien-être et une augmentation de la pauvreté plus importantes que le premier scénario La pauvreté diminue Une baisse plus importante du bien-être à court terme
Cameroun	MEGC microsimulé	Une suppression totale et unilatérale des tarifs douaniers	Pas de croissance de la production	Une aggravation de la pauvreté

2. Annexe B

Les ajouts au modèle statique

a- Une désagrégation régionale du commerce international

Dans le modèle IFPRI, les produits importés et exportés sont définis à l'intérieur des deux ensembles, CM et CE (CM, les produits importés et CE, les produits exportés). Cette définition est retenue dans le nouveau modèle pour les produits importés et exportés mais dont l'échange n'est pas désagrégé au niveau régional. Les produits échangés et qui sont désagrégés au niveau régional sont définis sous les nouveaux ensembles CMR (les produits importés régionaux) et CER (les produits exportés régionaux). L'ensemble R englobe la liste des régions, incluses dans le modèle, avec lesquelles le pays entretient des relations commerciales. Bien que l'ensemble R contient à la fois les régions à l'importation et à l'exportation, il n'est pas nécessaire de désagréger les importations et les exportations au sein de chaque région.

En décrivant les ajustements du modèle IFPRI, les équations trouvées dans Lofgren et *alii* (2002) sont référées à l'aide des chiffres, celles incluses dans le « nouveau modèle » sont référées par des lettres. Les équations 1 et 2 du modèle IFPRI sont à présent remplacées par les équations A et B respectivement.

La différence entre les deux modèles est que ces deux équations 1 et 2 (ou A et B) concernent uniquement les produits qui n'ont pas des données régionales désagrégées. (Avec les deux ensembles CM et CE dans les équations 1 et 2 désignant les produits importés agrégés et les produits exportés respectivement, et les ensembles CMNR et CENR désignant les produits importés et exportés non régionaux).

$$PM_c = p_w m_c \cdot (1 + t m_c) \cdot EXR + \sum_{c_i \in CT} P Q_{c_i} \cdot i c m_{c_i c}$$

$$\begin{bmatrix} \text{import} \\ \text{price} \\ \text{(LCU)} \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} \text{import} \\ \text{price} \\ \text{(FCU)} \end{bmatrix} \cdot \begin{bmatrix} \text{tariff} \\ \text{adjustment} \end{bmatrix} \cdot \begin{bmatrix} \text{exchange rate} \\ \text{(LCU per FCU)} \end{bmatrix} + \begin{bmatrix} \text{cost of trade} \\ \text{inputs per} \\ \text{import unit} \end{bmatrix} \quad c \in CM \text{ dans (1)}$$

$$PM_c = pwm_c \cdot (1 + tm_c) \cdot EXR + \sum_{c' \in CT} PQ_{c'} \cdot icm_{c'c}$$

$$\begin{bmatrix} \text{import} \\ \text{price} \\ \text{(LCU)} \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} \text{import} \\ \text{price} \\ \text{(FCU)} \end{bmatrix} \cdot \begin{bmatrix} \text{tariff} \\ \text{adjustment} \end{bmatrix} \cdot \begin{bmatrix} \text{exchange rate} \\ \text{(LCU per FCU)} \end{bmatrix} + \begin{bmatrix} \text{cost of trade} \\ \text{inputs per} \\ \text{import unit} \end{bmatrix} \quad c \in CMNR \text{ dans (A)}$$

$$PE_c = pwec_c \cdot (1 - te_c) \cdot EXR - \sum_{c' \in CT} PQ_{c'} \cdot ice_{c'c}$$

$$\begin{bmatrix} \text{export} \\ \text{price} \\ \text{(LCU)} \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} \text{export} \\ \text{price} \\ \text{(FCU)} \end{bmatrix} \cdot \begin{bmatrix} \text{tariff} \\ \text{adjustment} \end{bmatrix} \cdot \begin{bmatrix} \text{exchange rate} \\ \text{(LCU per FCU)} \end{bmatrix} - \begin{bmatrix} \text{cost of trade} \\ \text{inputs per} \\ \text{export unit} \end{bmatrix} \quad c \in CE \quad (2)$$

$$PE_c = pwe_c \cdot EXR - \sum_{c' \in CT} PQ_{c'} \cdot ice_{c'c}$$

$$\begin{bmatrix} \text{aggregate} \\ \text{export price} \\ \text{(LCU)} \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} \text{world} \\ \text{export price} \\ \text{(FCU)} \end{bmatrix} \cdot \begin{bmatrix} \text{exchange rate} \\ \text{(LCU per FCU)} \end{bmatrix} - \begin{bmatrix} \text{cost of trade} \\ \text{inputs per} \\ \text{export unit} \end{bmatrix} \quad c \in CENR \quad (B)$$

Trois nouvelles équations sont ajoutées au modèle pour inclure la désagrégation régionale des exportations. Le prix ($PER_{c,r}$) des produits exportés et désagrégés sur le plan régional est donné dans l'équation D. Ce dernier est analogue au prix des exportations agrégées (PE_c) de l'équation B, à l'exception du fait qu'il inclut l'indice régional. Sous l'hypothèse de l'économie d'un petit pays, le prix régional d'un produit exporté est égal au prix d'exportation mondial de ce produit ($pwer_{c,r}$) multiplié par le taux de change (EXR). En outre, puisque le prix à l'exportation représente le montant reçu par les producteurs par unité vendue à l'étranger, le cout unitaire de transaction est supprimé de ce prix. Ce dernier est égal à la part des couts de transaction par unité de produit ($icer_{c,r}$) multiplié par le prix du marché sur lequel ce produit a été vendu (PQ_c).

Les prix à l'exportation régionaux et les quantités ($QER_{c,r}$) sont combinés à l'aide d'une fonction CES pour obtenir un prix à l'exportation (PE_c) et une quantité (QE_c) agrégés. Cette agrégation est représentée par les équations E et F. La facilité avec laquelle les exportations se déplacent d'une région à une autre est commandée par une élasticité de substitution, laquelle est une transformation de ρ_c^e .

$$PER_c = pwer_{cr} \cdot EXR - \sum_{c' \in CT} PQ_{c'} \cdot icer_{c'cr} \quad c \in CER \quad (D)$$

$$\begin{bmatrix} \text{regional} \\ \text{export price} \\ (LCU) \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} \text{regional} \\ \text{export price} \\ (FCU) \end{bmatrix} \cdot \begin{bmatrix} \text{exchange rate} \\ (LCU per FCU) \end{bmatrix} - \begin{bmatrix} \text{regional cost of} \\ \text{trade} \\ \text{inputs per} \\ \text{export unit} \end{bmatrix} \quad r \in R$$

$$QE_c = \alpha_c^e \cdot \left(\sum_{r \in R} \delta_{cr}^e \cdot (QER_{cr})^{-\rho_c^e} \right)^{\frac{1}{\rho_c^e}} \quad c \in CER \quad (E)$$

$r \in R$

$$\begin{bmatrix} \text{aggregate} \\ \text{export} \\ \text{quantity} \end{bmatrix} = CES \begin{bmatrix} \text{regional} \\ \text{export} \\ \text{quantity} \end{bmatrix}$$

$$\frac{PER_{cr}}{PE_c} = QER_{cr} \cdot \left(\sum_{r' \in R} \delta_{cr'}^e \cdot (QER_{cr'})^{-\rho_c^e} \right)^{-1} \cdot \delta_{cr}^e \cdot (QER_{cr})^{-\rho_c^e - 1} \quad c \in CMR \quad (F)$$

$r \in R, r' \in R'$

$$\begin{bmatrix} \text{regional to} \\ \text{aggregate export} \\ \text{price ratio} \end{bmatrix} = f \begin{bmatrix} \text{regional to} \\ \text{aggregate export} \\ \text{supply ratio} \end{bmatrix}$$

Trois nouvelles équations sont également introduites au modèle pour inclure également la désagrégation régionale des importations. Dans l'équation G, le prix ($PMR_{c,r}$) des produits importés et désagrégés sur le plan régional est égal au prix d'importation mondial de ce produit ($pwmr_{c,r}$) multiplié par le taux de change (EXR) et tout tarif à l'importation spécifique à chaque région (tmr_{cr}). On y ajoute aussi les coûts de

transaction, lesquels sont égaux à la part des coûts de transaction par unité de produit ($icmr_{c,r}$) multiplié par le prix du marché sur lequel ce produit a été vendu (PQ_c).

Les prix à l'importation régionaux et les quantités ($QMR_{c,r}$) sont combinés à l'aide d'une fonction CES pour obtenir un prix à l'exportation (PM_c) et une quantité (QM_c) agrégés. Cette agrégation est représentée par les équations H et I. La facilité avec laquelle les importations se déplacent d'une région à une autre est gouvernée par une élasticité de substitution, laquelle est une transformation de ρ_c^m .

$$PMR_c = p_w m_{cr} \cdot (1 + t m_{cr}) \cdot EXR - \sum_{c' \in CT} PQ_{c'} \cdot icmr_{c'cr} \quad c \in CMR \quad (D)$$

$$\begin{bmatrix} \text{regional} \\ \text{import price} \\ (LCU) \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} \text{regional} \\ \text{import price} \\ (FCU) \end{bmatrix} \cdot \begin{bmatrix} \text{exchange rate} \\ (LCU \text{ per FCU}) \end{bmatrix} - \begin{bmatrix} \text{regional cost of} \\ \text{trade} \\ \text{inputs per} \\ \text{import unit} \end{bmatrix} \quad r \in R$$

$$QM_c = \alpha_c^m \cdot \left(\sum_{r \in R} \delta_{cr}^m \cdot (QMR_{cr})^{-\rho_c^m} \right)^{-\frac{1}{\rho_c^m}} \quad c \in CMR \quad (E)$$

$r \in R$

$$\begin{bmatrix} \text{aggregate} \\ \text{import} \\ \text{quantity} \end{bmatrix} = CES \begin{bmatrix} \text{regional} \\ \text{import} \\ \text{quantity} \end{bmatrix}$$

$$\frac{PMR_{cr}}{PM_c} = QMR_{cr} \cdot \left(\sum_{r' \in R} \delta_{cr'}^m \cdot (QMR_{cr'})^{-\rho_c^m} \right)^{-1} \cdot \delta_{cr}^m \cdot (QMR_{cr})^{-\rho_c^m - 1}$$

$c \in CMR \quad (I)$
 $r \in R, r' \in R'$

$$\begin{bmatrix} \text{regional to} \\ \text{aggregate import} \\ \text{price ratio} \end{bmatrix} = f \begin{bmatrix} \text{regional to} \\ \text{aggregate import} \\ \text{supply ratio} \end{bmatrix}$$

Puisque le revenu tarifaire et les recettes d'importations sont désagrégés à présent entre les régions pour certains produits, il s'avère nécessaire d'ajuster alors les équations du

revenu public et du compte courant du modèle IFPRI. Les équations 37 et 41 du modèle d'IFPRI sont remplacées par les équations J et K suivantes.

L'équation J : Le revenu public

$$\begin{aligned}
 YG = & \sum_{i \in \text{INSDNG}} tins_i \cdot YI_i + \sum_{a \in A} ta_a \cdot PA_a \cdot QA_a + \sum_{c \in \text{CMNR}} tm_c \cdot pwm_c \cdot QM_c \cdot EXR + \\
 & \sum_{r \in R} \sum_{c \in \text{CMR}} tmr_{cr} \cdot pwmr_{cr} \cdot QMR_{cr} \cdot EXR + \sum_{c \in C} tq_c \cdot PQ_c \cdot QQ_c + \sum_{f \in F} YF_{gov f} + \\
 & \text{trnsfr}_{gov row} \cdot EXR \quad (J)
 \end{aligned}$$

$$\left[\begin{array}{c} \text{government} \\ \text{revenue} \end{array} \right] = \left[\begin{array}{c} \text{direct taxes} \\ \text{from} \\ \text{institutions} \end{array} \right] + \left[\begin{array}{c} \text{activity} \\ \text{tax} \end{array} \right] + \left[\begin{array}{c} \text{import} \\ \text{tariffs} \end{array} \right] + \left[\begin{array}{c} \text{sales} \\ \text{tax} \end{array} \right] + \left[\begin{array}{c} \text{factor} \\ \text{income} \end{array} \right] + \left[\begin{array}{c} \text{transfers} \\ \text{from} \\ \text{RoW} \end{array} \right]$$

L'équation K : Le compte de la balance courante avec le reste du monde

$$\begin{aligned}
 & \sum_{c \in \text{CMNR}} pwm_c \cdot QM_c + \sum_{r \in R} \sum_{c \in \text{CMR}} pwmr_{cr} \cdot QMR_{cr} \cdot \sum_{f \in F} \text{trnsfr}_{row f} \\
 & = \sum_{c \in \text{CENR}} pwe_c \cdot QE_c + \sum_{r \in R} \sum_{c \in \text{CER}} pwer_{cr} \cdot QER_{cr} + \sum_{i \in \text{INSD}} \text{trnsfr}_{i row} + \text{FSAV}
 \end{aligned}$$

$$\left[\begin{array}{c} \text{import} \\ \text{spending} \end{array} \right] + \left[\begin{array}{c} \text{factor} \\ \text{transfers} \\ \text{to Row} \end{array} \right] = \left[\begin{array}{c} \text{export} \\ \text{revenue} \end{array} \right] + \left[\begin{array}{c} \text{institutional} \\ \text{transfers} \\ \text{from RoW} \end{array} \right] + \left[\begin{array}{c} \text{foreign} \\ \text{savings} \end{array} \right]$$

b- Une courbe ascendante d'offre des facteurs

Deux nouvelles équations sont intégrées au modèle pour permettre un bouclage des facteurs selon lequel l'offre et le salaire réel sont déterminés d'une manière endogène. L'équation (L) permet à l'offre du facteur de s'ajuster de son niveau initial (QFS_f^0) selon les changements du salaire réel moyen (RWF_f), ces réactions étant gouvernées par l'élasticité de l'offre des facteurs au salaire ($etals_f$). Le salaire réel moyen est défini dans l'équation M.

$$QFS_f / QFS_f^0 = \left(RWF_f / RWF_f^0 \right)^{etals_f} \quad f \in F \quad (L)$$

$$\left[\begin{array}{l} \text{factor } f \\ \text{supply ratio} \end{array} \right] = f \left[\begin{array}{l} \text{real wage} \\ \text{ratios} \end{array} \right]$$

$$RWF_f = \left(\frac{YF_f}{QFS_f} \right) / \left(\frac{CPI}{CPI^0} \right) \quad f \in F \quad (M)$$

$$\left[\begin{array}{l} \text{average real wage} \\ \text{per factor unit} \end{array} \right] = \left[\begin{array}{l} \text{average wage} \\ \text{per factor unit} \end{array} \right] / \left[\begin{array}{l} \text{consumer price} \\ \text{index ratio} \end{array} \right]$$

c- Une productivité spécifique à chaque facteur

Les équations 15 et 16 du modèle de l'IFPRI sont remplacées par les équations N et O suivantes. La seule différence entre les équations est l'inclusion du terme de l'ajustement de la productivité spécifique à chaque facteur ($\alpha_{f a}^{vaf}$). A l'état d'équilibre initial, ce terme est égal à 1.

L'équation N : La demande des facteurs et la valeur ajoutée

$$QVA_a = \left(\sum_{f \in F} \delta_{f a}^{va} \cdot (\alpha_{f a}^{vaf} \cdot QF_{f a})^{-\rho_a^{va}} \right)^{-\frac{1}{\rho_a^{va}}} \quad a \in A$$

$$\left[\begin{array}{l} \text{quantity of aggregate} \\ \text{value - added} \end{array} \right] = CES \left[\begin{array}{l} \text{factor} \\ \text{inputs} \end{array} \right]$$

L'équation O : La demande des facteurs

$$W_f \cdot WFDIST_{fa} = PVA_a \cdot (1 - tva_a) \cdot QVA_a \cdot \left(\sum_{f \in F'} \delta_{fa}^{va} \cdot (\alpha_{fa}^{vaf} \cdot QF_{fa})^{-\rho_a^{va}} \right)^{-1} \cdot \delta_{fa}^{va} \cdot (\alpha_{fa}^{vaf} \cdot QF_{fa})^{-\rho_a^{va}-1}$$

$a \in A \quad \text{et} \quad f \in F$

$$\left[\begin{array}{l} \text{marginal cost of} \\ \text{factor } f \text{ in activity } a \end{array} \right] = \left[\begin{array}{l} \text{marginal revenue product} \\ \text{of factor } f \text{ in activity } a \end{array} \right]$$

Les spécifications dynamiques du modèle

Comme on l'a déjà mentionné, le modèle statique est résolu comme une série d'équilibre, chacun représentant une période distincte ; une année. Dans le but d'examiner plus en détail la relation entre les changements des politiques économiques, l'accumulation des facteurs et les changements de productivité, le modèle statique est développé en un modèle récursif dynamique.

Durant la période de temps étudiée, plusieurs changements politiques indépendants sont supposés prendre place. Pris ensemble, ces effets forment un chemin d'expansion projeté de l'économie. Ces ajustements inter-périodiques concernent la croissance de la population et de la main d'œuvre, l'accumulation du capital, les changements de la productivité des facteurs, et les changements des dépenses gouvernementales. La section suivante décrit l'extension dynamique du modèle statique pour chacun des ajustements inter-périodique.

a- La croissance de la population

Les dépenses de consommation des ménages, représentées par l'équation 33 du modèle de l'IFPRI, sont définies à l'aide d'un système linéaire de dépenses (LES). Le système

comporte deux composantes : la première, une dépense autonome, indépendante du revenu disponible, et la deuxième composante de consommation varie avec les variations du revenu.

$$PQ_c \cdot QH_{c h} = PQ_c \cdot \gamma_{c h}^m + \beta_{c h}^m \cdot \left(EH_h - \sum_{c' \in C} PQ_{c'} \cdot \gamma_{c' h}^m \right)$$

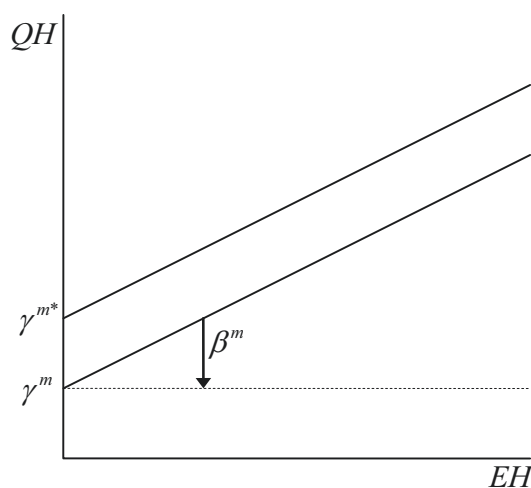
$c \in C$ et $h \in H$ (33)

$$\begin{bmatrix} \text{household consumption} \\ \text{spending on market} \\ \text{commodity } c \end{bmatrix} = f \begin{bmatrix} \text{total household consumption} \\ \text{spending, market price of } c, \text{ other} \\ \text{commodity prices (market and home)} \end{bmatrix}$$

La croissance de la population est intégrée au modèle à travers ces effets positifs et directs sur les dépenses de consommation. Durant le processus d'adaptation dynamique et comme la population est croissante, le niveau de consommation des ménages est ajusté pour montrer une augmentation croissante de la demande. Cela est réalisé à travers une augmentation de la dépense autonome au même taux que la croissance de la population.

L'équation 33 est représentée sur la figure suivante pour la dépense de consommation d'un ménage représentatif relatif à un produit particulier ($QH_{c h}$). Elle est liée à un niveau total de dépense de consommation (EH_h). La courbe croissante reflète une relation positive entre le revenu disponible des ménages et le niveau de consommation. Au début, le niveau de consommation autonome est donné par γ^m . La relation linéaire entre la dépense de consommation et le revenu est reflétée par la pente constante β^m de la courbe de consommation.

Les demandes de consommation des ménages et la croissance de la population



Source: Thurlow (2008)

Dans le modèle dynamique, la croissance de la population augmente la valeur de γ^m , proportionnellement, et déplace la courbe de consommation vers le haut, à un niveau de consommation autonome plus élevée γ^{m*} ; la pente β^m restant inchangée. Ainsi la croissance de la population affecte le niveau moyen de consommation et non le niveau marginal. Ce qui fait que les nouveaux consommateurs sont supposés avoir les mêmes préférences que les consommateurs existants.

b- La croissance de la main-d'œuvre

La méthode d'ajustement des paramètres reflétant les changements de l'offre de travail dépend des contraintes adoptées sur le marché de travail pour chaque catégorie de travail. Quatre contraintes alternatives peuvent avoir lieu pour chaque type de facteur :

Dans la première, l'offre du travail est flexible mais sa possibilité d'ajustement dépend de l'élasticité de l'offre de travail au salaire réel. L'ajustement exogène de l'offre du travail (QFS_f) n'est plus nécessaire puisque l'offre du travail s'ajuste d'une manière endogène pour déterminer les salaires et le niveau d'emploi. Cependant, si l'offre du travail augmente d'une manière exogène, alors (QFS_f^0) de l'équation L est ajustée.

La deuxième contrainte suppose que la demande sectorielle des catégories de travailleurs est fixe, et tout ajustement dans la demande suivant les modifications de l'offre de travail est exogène. Dans ce cas, on suppose une même croissance de l'offre de travail dans tous les secteurs.

Une troisième option consiste à supposer que le travail est inemployé à un niveau fixe de salaire réel. Cela représente un cas spécial de la première option, lorsque l'élasticité de l'offre de travail au salaire (ϵ_{l_s}) est infinie. L'ajustement de l'offre du travail n'est plus exogène, mais on considère par contre un ajustement exogène des salaires réels.

La quatrième option suppose que l'offre de travail est fixe et que le salaire réel s'ajuste pour égaliser l'offre et la demande. Cette dernière contrainte implique un plein-emploi. Le niveau fixe de l'offre du travail s'ajuste d'une façon exogène entre les périodes. Dans ce cas, l'élasticité de l'offre de travail au salaire (ϵ_{l_s}) est nulle.

c- L'accumulation du capital

Alors que l'offre du travail est déterminée ou bien d'une façon exogène, ou bien selon la contrainte du marché du travail adoptée, tous les changements de l'offre du capital sont endogènes dans le modèle dynamique. Le niveau du capital disponible à une période donnée du temps est déterminé par le stock du capital de la période précédente et des dépenses d'investissement. Il reste à déterminer l'allocation de ce nouveau stock du capital entre les secteurs.

Une spécification extrême consiste à distribuer l'investissement en proportion avec la part de chaque secteur dans le profit ou le revenu du capital. Cependant, dans ce modèle dynamique, ces proportions sont ajustées par le ratio du taux de profit chaque secteur sur le taux de profit moyen de l'économie prise dans son ensemble. Les secteurs dont le taux de profit est supérieur à la moyenne reçoivent une part d'investissement plus grande que celle de leur part dans le profit agrégé. Ce processus d'ajustement se fait en quatre étapes.

L'équation P décrit la première étape de calcul du taux de rente moyen de capital a la période t . Ce dernier est égal à la somme des taux de rente de chaque secteur pondéré par la part de chaque secteur dans la demande totale du facteur capital.

L'équation P :

$$AWF_{f t}^a = \sum_a \left[\left(\frac{QF_{f a t}}{\sum_{a'} QF_{f a' t}} \right) \cdot WF_{f t} \cdot WFDIST_{f a t} \right]$$

Avec f est le capital $a \in A$ $a' \in A$ $t \in T$

$$\left[\begin{array}{c} \text{average capital} \\ \text{rental rate} \end{array} \right] = \left[\begin{array}{c} \text{weighted sum of sectors} \\ \text{capital rental rates} \end{array} \right]$$

Dans la seconde étape, la part sectorielle du nouveau capital investi ($\mu_{f a t}^a$) est calculée en comparant ses taux de rente avec la moyenne de l'économie. Pour les secteurs avec des taux supérieurs à la moyenne, le deuxième terme du membre de droite de l'équation (Q) est supérieur à l'unité. Ce terme est ensuite multiplié par la part existante du stock tu capital pour obtenir la distribution sectorielle du nouveau capital. La mobilité intersectorielle de l'investissement est indiquée par β^a . Dans le cas extrême où β^a est nulle, les fonds d'investissements sont immobiles entre les secteurs, et l'investissement sera retenu selon les profits.

L'équation Q :

$$\mu_{f a t}^a = \left(\frac{QF_{f a t}}{\sum_{a'} QF_{f a' t}} \right) \cdot \left(\beta^a \cdot \left(\frac{WF_{f t} \cdot WFDIST_{f a t}}{AWF_{f t}^a} - 1 \right) + 1 \right)$$

Avec f est le capital $a \in A$ $a' \in A$ $t \in T$

$$\left[\begin{array}{c} \text{share of} \\ \text{new capital} \end{array} \right] = \left[\begin{array}{c} \text{share of} \\ \text{existing capital} \end{array} \right] \cdot \left[\begin{array}{c} \text{capital rental} \\ \text{ratio rate} \end{array} \right]$$

L'équation R décrit la troisième étape selon laquelle la quantité du nouveau stock du capital est calculée comme la valeur de la formation brute du capital fixe divisée par le prix du capital ($PK_{f t}$). Elle est ensuite multipliée par la part de chaque secteur dans le

nouveau capital, $(\mu_{f a t}^a)$, afin d'arriver à une quantité finale allouée à chaque secteur $(\Delta K_{f a t}^a)$. La détermination du prix unitaire du capital est représentée par l'équation S.

L'équation R :

$$\Delta K_{f a t}^a = \mu_{f a t}^a \cdot \left(\frac{\sum_c P Q_{c t} \cdot Q I N V_{c t}}{P K_{f t}} \right)$$

Avec f est le capital $a \in A$ $a' \in A$ $t \in T$

$$\left[\begin{array}{l} \text{quantity of new} \\ \text{capital by sector} \end{array} \right] = \left[\begin{array}{l} \text{share of} \\ \text{new capital} \end{array} \right] \cdot \left[\begin{array}{l} \text{total quantity} \\ \text{of new capital} \end{array} \right]$$

L'équation S :

$$P K_{f t} = \sum_c P Q_{c t} \cdot \frac{Q I N V_{c t}}{\sum_{c'} Q I N V_{c' t}}$$

Avec f est le capital $a \in A$ $c \in C$ $c' \in C$ $t \in T$

$$\left[\begin{array}{l} \text{unit price} \\ \text{of capital} \end{array} \right] = \left[\begin{array}{l} \text{weighted market price} \\ \text{of investment commodities} \end{array} \right]$$

Dans la quatrième et dernière étape, la nouvelle quantité agrégée du capital $(QFS_{f t+1})$ et les quantités sectorielles du capital $(QFS_{f a t+1})$ sont ajustées des niveaux précédents pour inclure les nouvelles additions au stock du capital. Il faut également prendre en compte la dépréciation du capital (∂_f) .

L'équation T :

$$Q F_{f a t+1} = Q F_{a t} \cdot \left(1 + \frac{\Delta K_{f a t}^a}{Q F_{f a t}} - \partial_f \right)$$

Avec f est le capital $a \in A$ $t \in T$

$$\begin{bmatrix} \text{average capital} \\ \text{rental rate} \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} \text{weighted sum of sectors'} \\ \text{capital rental rates} \end{bmatrix}$$

L'équation U :

$$QF_{f \ t+1} = QFS_{f \ t} \cdot \left(1 + \frac{\sum \Delta K_{f \ a \ t}}{QF_{f \ t}} - \partial_f \right)$$

Avec f est le capital $a \in A$ $t \in T$

$$\begin{bmatrix} \text{average capital} \\ \text{rental rate} \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} \text{weighted sum of sectors'} \\ \text{capital rental rates} \end{bmatrix}$$

Les spécifications ci-dessus concernant l'accumulation du capital et son allocation ne sont pas entièrement inter-temporelles. Cela fait en sorte que tout changement affectant le niveau et la distribution de l'investissement est basé sur des expériences antérieures. Cette dernière hypothèse simplifie le dynamisme du modèle et évite les spécifications d'optimisation inter-temporelle.

d- La croissance de la productivité totale et spécifique à chaque facteur

En plus des changements de l'offre des facteurs, le modèle dynamique prend en considération les changements affectant la productivité des facteurs. Cela est rendu possible en multipliant le paramètre α_a^{va} de l'équation (N) par le changement en pourcentage de la productivité totale des facteurs ou δ_{fa}^{va} dans le cas de la productivité spécifique à chaque facteur.

e- Les dépenses gouvernementales et les transferts.

Puisque les dépenses gouvernementales et les transferts aux ménages sont fixes en terme réel durant une période de temps particulière, leur accroissement est considéré comme étant exogène entre les périodes. Cela est possible en augmentant la valeur de qg_c de

l'équation 36 du modèle de l'IFPRI pour les dépenses gouvernementales, et la valeur de $transfr_{i\ gov}$ de l'équation 38 dans le cas des transferts gouvernementaux aux ménages.